

SEANCES DU CONSEIL



archives  
municipales

VOUS NOUS OBLIGERIEZ EN NOUS RETOURNANT

LE DOSSIER DANS LE PLUS BREF DÉLAI.

0 3 0 0 0 0 0 0 0 0

## Mes droits et ceux des autres

Il est strictement impensable qu'une ville de l'importance de Montréal en soit encore à bafouer les notions démocratiques les plus élémentaires. Quand on administre des centaines de millions, a-t-on le droit de ne pas publier un "journal des débats" où média et citoyens pourraient prendre connaissance des décisions? Et quand on a soi-même introduit un véritable parti



ville, a-t-on le droit d'agir comme si le parti de l'opposition n'existait pas? Certes, les gouvernants québécois ont attendu jusqu'au court règne de Jean-Jacques Bertrand avant de verser à chacun des partis des fonds pour la recherche, mais ce n'est pas une raison pour que Montréal refuse au RCM les outils qu'il lui faut pour renforcer sa contribution à la démocratie. Face au "60", M. Drapeau revendique des droits qu'il n'a pas; face au RCM, M. Drapeau piétine allègrement le droit de l'opposition au minimum vital.

le lundi 26 janvier 1976. LE JOUR



au conseil municipal

## Stationnement rue St-Hubert et H.L.M. pour personnes âgées

C'est jeudi à 8h. à l'hôtel de ville de Montréal que le conseil municipal reprendra ses activités pour 1976. Il s'avère de plus en plus évident que cette année sera très importante pour les Montréalais et leur ville. C'est maintenant un secret de Polichinelle que la tenue des Jeux Olympiques à l'été risque de drainer une quantité imposante d'énergies et de dollars publics. Le Rassemblement des citoyens de Montréal entend, pour sa part, mettre l'accent sur les problèmes du logement à Montréal. Dans tous les districts, des comités ont été mis sur pied pour procéder à une étude approfondie des conditions locales de logement. Dans nos murs, c'est M. Pierre Marcotte qui a pris charge du dit comité mis sur pied par le R.C.M. Villeray; il est à l'oeuvre depuis déjà quelques mois et beaucoup de citoyens seront appelés à collaborer avec lui afin de dresser un inventaire des problèmes locaux et des solutions susceptibles d'améliorer la situation chancelante.

C'est probablement au cours de l'assemblée qui commence jeudi que le conseiller municipal de Villeray, M. André Berthelet, connaîtra le sort réservé par le Comité Exécutif à son avis de

motion sur les problèmes de stationnement rue St-Hubert. C'est également alors que M. Berthelet sera appelé à défendre un autre avis de motion dont il s'est fait le parrain et qui



**André Berthelet,**  
Conseiller municipal de  
Villeray

a trait à la construction éventuelle d'une habitations à loyers modiques (H.L.M.) pour personnes âgées sur l'emplacement d'un terrain vacant situé rue Bloomfield près de la rue Jean-Talon Plus de 300 personnes âgées du secteur Parc-Extension ont déjà manifesté leur intention bien arrêtée d'habiter un tel H.L.M. si jamais la ville décidait d'en assumer la construction par l'entremise de l'Office municipal d'habitation. De nombreux citoyens de Parc-Extension suivent la situation de très près; ils assistent aux séances du conseil municipal et sont

constamment en contact avec le conseiller Berthelet. Si la ville donnait suite à l'avis de motion du conseiller R.C.M. de Villeray, ce serait la première construction du genre à être entreprise dans notre district. On sait que Villeray est un des secteurs de la ville où la moyenne d'âge des citoyens est parmi les plus élevées. Un H.L.M. pour personnes âgées y est une nécessité et le conseiller Berthelet entend bien inviter l'administration municipale à prendre position promptement sur cette question.

Toutes les séances du Conseil municipal sont accessibles aux citoyens. Le conseiller Berthelet invite donc ses concitoyens de Villeray à venir constater de visu la façon dont les affaires municipales sont menées au Conseil. En soirée on peut accéder à la salle du Conseil (à l'hôtel de ville, rue Notre-Dame) en utilisant les portes du garage (...) donnant sur le Champ-de-Mars. Ceux qui viennent en métro doivent descendre à la station du même nom. Aucune invitation ou laissez-passer n'est nécessaire. En entrant à l'hôtel de ville demandez la salle du Conseil, et on vous y dirigera promptement. Bienvenue à tous!

## Montréal en bref

par André BEAUVAIS

Le conseil municipal de Montréal tiendra, ce soir, à 8 heures, sa première assemblée spéciale de l'année 1976. Pas moins de 69 sujets seront soumis à l'étude des conseillers. On doute fort cependant que le conseil ait le temps d'épuiser l'ordre du jour. L'assemblée pourrait se poursuivre demain ou lundi.

### Démolition de vieilles maisons

L'une des questions qui retiendra certainement l'attention de plusieurs conseillers est la recommandation par le comité exécutif de voter des crédits de \$150,000 pour la démolition de vieilles maisons au cours des 11 prochains mois. On sait que plusieurs conseillers du RCM s'opposent fermement à la destruction de maisons récupérables. Rappelons qu'au cours de 1974 la ville de Montréal a dépensé \$280,300 pour la démolition de maisons vétustes tandis qu'une somme de \$135,950 a été consacrée à ce travail l'an dernier.

### \$30 millions pour fournir l'eau

Autre sujet important à l'ordre du jour: le vote d'un crédit de \$30 millions pour les travaux d'installation

d'une conduite d'eau de 96 pouces et de 84 pouces du réservoir Château-fort, à l'intersection de Jarry et de la 18e Avenue, dans l'ancienne ville Saint-Michel. Cette conduite alimentera dans les années à venir tout le secteur Est de l'île dont la population estimée atteindra 900,000 habitants en l'an 2,000. Le comité exécutif recommandera d'accorder le contrat au plus bas soumissionnaire, Louisbourg Construction, pour une somme de \$25,520,250.

### Achat de deux écoles

C'est au cours de la même assemblée que le conseil aura à se prononcer sur l'achat des écoles Marguerite-Bourgeoys Annexe et Sacré-Coeur, situées sur le côté nord de la rue Ontario, entre Plessis et Alexandre-de-Sève, contre paiement de \$300,000 à la CECM.

Les deux édifices seront confiés au Service des sports et loisirs, au Service de l'habitation et de l'urbanisme ainsi qu'à l'Office municipal d'habitation.

### Le centre Étienne-Desmarteau

En 33e position, à l'ordre du jour de l'assemblée spéciale, les conseil-

lers étudieront les clauses concernant l'entente entre la ville et le collège des Eudistes relativement à la construction de l'important centre Étienne-Desmarteau (2 patinoires, piscine, terrain pour athlétisme, terrain de football et soccer, terrain pour la crosse, losange pour balle dure, etc.). Ce bloc sportif, comme on le sait, doit servir à la présentation des Jeux olympiques.

Plusieurs motions, sur des sujets d'actualité, déposées par des conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal, doivent aussi être mises aux voix mais on ne s'attend pas à ce que ces questions soient débattues ce soir.

## Une session intéressante au conseil municipal

M. le directeur,

La présente session du conseil municipal de la Ville de Montréal s'écoulera sans aucun doute des plus intéressantes et des plus importantes.

Les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal ont en effet l'intention de présenter à cette séance plusieurs motions fort intéressantes. Entre autre, on peut s'attendre à voir un débat autour de questions essentielles telles: la responsabilité de l'administration sur les questions olympiques, la protection des piétons, les taxes ainsi que l'évaluation foncière, la prévention en matière d'incendies, l'application du code du logement, l'habitation publique et enfin le concept de planification dans notre ville.

Les conseillers de Notre-Dame-

de-Grâce ont demandé la réalisation d'un plan directeur pour la propriété de Villa Maria en vue de protéger ses espaces libres pour fins communautaires et récréatives.

M. Lamarre, sûrement avec l'approbation du Parti civique, a participé, nous l'avons vu, de façon active au développement du Canal Lacluse en tant qu'aire d'activités publiques. D'autre part il prenait récemment position en faveur de la préservation du domaine des Soeurs Grises y compris ses espaces de verdure. Tenant compte de l'enthousiasme manifesté par M. Lamarre en matière de loisirs, nous sommes optimistes quant à l'adoption de cette motion qui vise à la sauvegarde de Villa Maria.

Un autre article à l'ordre du jour traite d'un plan directeur pour le

centre-ville. La nécessité d'élaborer et d'appliquer un tel plan est incontestable. Une forte majorité de Montréalais, qu'ils soient du milieu de la conservation, des affaires ou du développement, souhaitent voir défini de façon nette et précise quels secteurs du centre-ville doivent être développés et lesquels doivent être conservés.

L'adoption de ces motions constituera une étape importante, témoignant d'une attitude nouvelle à Montréal, par laquelle ses citoyens pourront participer au développement dynamique et souhaitable de leur ville.

Diana CHAPLIN  
directrice générale,  
Association espaces verts  
Montréal

Montréal, le 27 janvier 1976.

# Letters to the editor

## *Current council session may indicate new trend*

The current session of the Montreal City Council should prove interesting and extremely important.

A significant number of motions have been presented by councillors of the Montreal Citizens' Movement. They deal with such essential topics as government accountability, property tax and valuations, pedestrian safety, fire prevention, housing inspection, public housing and notably comprehensive urban planning involving citizen participation.

A request has been made by the councillor from NDG to establish a master plan for the Villa Maria property, with a view to permanently preserving the large

open areas for community recreational use.

Presumably with the endorsement of the Civic Party, Mr. Lamarre as vice-president of the Executive Committee has participated actively in the management of theachine canal for public use. He has also recently stated that not only the buildings of the Grey Nuns site must be saved, but also the invaluable surrounding open space. In light of the enthusiasm with which Mr. Lamarre has approached recreational issues in the past, we are optimistic that the above motion will be accepted and Villa Maria will be saved.

Another item on the agenda re-

quests development planning for the "urban core." The need for comprehensive urban planning is incontestable. Preservationists and developers alike, executives and businessmen's associations, have advocated the establishment of a clearly defined policy, which stipulates those areas open for construction, and those which are to be conserved.

The acceptance of these motions will be indicative of a new trend in Montreal where all citizens can participate in the active formation of a desirable dynamic city.

**DIANA CHAPLIN**  
Executive director,  
Green Spaces Assn.

## Montréal va préparer un plan d'aménagement complet du centre-ville

La préparation d'un plan d'aménagement complet du centre-ville est devenue une question prioritaire pour l'administration municipale de Montréal.

M. Yvon Lamarre, vice-président du comité exécutif de la ville, a révélé hier au conseil que des directives ont déjà été données au service de l'habitation et de l'urbanisme pour mener à terme une étude en ce sens.

Après l'annonce surprise de deux importantes mesures de zonage la semaine dernière, il est donc devenu tout à fait évident hier que le Parti civique a décidé de couper l'herbe sous les pieds du RCM chaque fois que cela est possible.

Cela a réussi hier. M. Lamarre en expliquant cet aménagement du centre-ville a parlé de "la renaissance de la ville traditionnelle".

Il répondait ainsi à une motion du conseiller Robert Keaton en vue "d'un plan d'ensemble cohérent qui spécifie la sorte de ville que l'on veut". Le Parti civique a rejeté la motion de M. Keaton: il la juge inutile, puisqu'il y a déjà une telle étude en cours!

M. Lamarre a expliqué qu'il aurait été difficile de faire l'examen du centre-ville avant la présentation d'un plan d'aménagement global de la région métropolitaine.

Cela est chose faite depuis quelques mois.

On a cru pendant un certain temps, a poursuivi le vice-président, à l'émergence de nouveaux centres-villes en périphérie, comme à Ville d'Anjou par exemple. Mais on se rend compte aujourd'hui qu'il y a un retour vers le vrai centre-ville: "On croit, a-t-il dit, en un coeur de ville fort."

Selon les indications fournies par M. Lamarre, le mandat donné au service d'urbanisme et d'habitation pour préparer un plan d'aménagement du centre-ville est global. L'étude durera probablement plus d'un an.

La "régénérescence" porte sur la restauration des résidences et des quartiers, sur le tissu urbain, sur le patrimoine (maisons historiques, etc.), les zones industrielles et les divers centres commerciaux.

Il faudra faire du "zonage à la verticale", c'est-à-dire du Montréal sous terre jusqu'au dernier étage des gratte-ciel. Il faudra voir l'impact économique de tout cela et connaître les superficies de plancher de tous ces édifices.

Comme avec les annonces de zonage la semaine dernière, le RCM a paru avoir le souffle coupé hier par cette nouvelle annonce surprise.



# RCM et Part civique s'entendent pour demander que les affaires sociales restent la responsabilité de Montréal

par Claude TURCOTTE

Après avoir raté leur coup en décembre dernier au sujet de l'habitation (HLM), le Parti civique et le Rassemblement des citoyens se sont finalement rejoints hier pour demander à l'unanimité au gouvernement provincial de laisser le Service des affaires sociales sous la responsabilité de la Ville de Montréal.

Dans les galeries de la salle du conseil où ils attendaient impatiemment, une quarantaine de fonctionnaires du service intéressé ont alors éclaté de joie.

Ce front commun, le premier en fait depuis l'arrivée du RCM au conseil, permet de faire savoir à Québec que les Montréalais ne deman-

dent pas mieux que de continuer à s'occuper eux-mêmes de leurs affaires sociales (bien-être et santé).

Comme tout parti d'opposition le RCM aurait voulu prendre un ton élevé pour faire connaître la volonté de la Ville au ministre Claude Forget. Il aurait souhaité amorcer tout de suite une épreuve de force politique.

Cependant le maire Jean Drapeau et MM. Niding et Lamarre du comité exécutif ont réussi à convaincre le RCM d'y aller dans les formes et "avec civilité" et diplomatie.

Ceci ne veut toutefois pas dire que les relations sont au mieux entre l'administration municipale et le ministère

des Affaires sociales.

En fait, M. Niding, président du comité exécutif, a clairement indiqué au conseil que le ministre Forget s'est trompé (terme poli) lorsqu'il disait à CKVL en décembre dernier que c'est la Ville qui a demandé le transfert des affaires sociales au ministère.

M. Drapeau a lui aussi signalé que jamais les autorités municipales n'ont manifesté le désir d'abandonner ce service de 1,000 employés à la condition toutefois que le ministère continue à subventionner la Ville pour maintenir ce service.

Par ailleurs, M. Niding a mentionné qu'il a toujours refusé de demander lui-même

à son directeur du personnel, M. Gérard Perron, d'entamer des négociations avec le syndicat en vue du transfert des fonctionnaires municipaux dans l'administration provinciale.

Précisément parce que l'idée du transfert ne lui souriait guère, M. Niding a prié Québec d'établir lui-même ce mandat de négociations et de le transmettre à M. Perron, ce qui n'a jamais été fait, semble-t-il.

Cela explique l'ignorance dans laquelle ont été gardés les employés, a souligné M. Niding.

Le débat sur cette question a été provoqué par le RCM et le conseiller Ginette Kérouack. D'autres conseillers

ont enchaîné, dont deux du Parti civique, MM. Anfosé et Moses, qui, comme par hasard, sont les collègues de M. Yvon Lamarre dans le district de Saint-Henri.

M. Lamarre du reste a soutenu que l'administration municipale était favorable à une décentralisation non seulement dans les affaires sociales mais aussi dans l'habitation, le transport et la police.

C'est lui également qui a proposé l'envoi au ministre Forget d'une lettre précisant l'appui unanime du conseil en faveur du maintien de la situation actuelle dans les affaires sociales.

La résolution du conseil contient quatre "attendus"

contenus dans la motion de Mme Kérouack, qui notamment dénonce "l'érosion des pouvoirs municipaux au détriment des citoyens".

Elle se termine par un appel total à un paragraphe de la lettre du président Niding à M. Forget et qui est ceci:

"Si un mandat comme par le passé vous est encore agréable, nous accepterions de continuer comme par le passé."

Le président du syndicat intéressé, M. Jean Des-Trois-Maisons, était ravi de cette décision du conseil. Pour lui, c'est une étape franchie.

Il vise maintenant les députés provinciaux de la région de Montréal.



# Council unites in bid to keep social workers

The administration and opposition on Montreal council yesterday agreed to back a request that Quebec let the city keep its 1,000-employee social affairs department.

The provincial government, which pays the department's bills, plans to absorb the employees into provincial agencies April 1. The employees

are fighting the transfer, saying they can give better service as city employees.

Following an acrimonious hour-long debate in council last night and a 10-minute private bargaining session, Mayor Drapeau's Civic Party administration agreed with the Montreal Citizens' Movement on council support for a recent effort by executive committee chairman Gerard Niding to get the province to reconsider.

Jean Des Trois Maisons, president of the municipal civil servants' union which is leading the fight against the transfer, welcomed the unanimous council appeal as "a big step forward."

About 50 social affairs department employees, attending the council session in the public gallery, applauded the councillors' action.

Since May, 1974, the city department has been the province's social welfare agent in Montreal and in return the province has paid its costs, now totaling \$13 million yearly.

In November, Social Affairs Minister Claude Forget announced that the Montreal social welfare employees would be absorbed into his department and allied agencies (hospital public health departments and other provincially-run institutions) April 1.

From correspondence made public since then, it has been learned that the province was pressing for the takeover last spring and summer and the city administration agreed to it last August.

Mayor Drapeau said the city has speeded negotiations toward the transfer only after an assistant deputy minister of social affairs threatened to cut off provincial subsidies for the Montreal department.

Mr. Drapeau and Mr. Niding said Mr. Forget has falsely alleged that the city had originally asked to get rid of its department. They said the province had suggested and insisted upon the transfer.

# garder son service des affaires sociales

par Bernard Descôteaux

La Ville de Montréal ne demande pas mieux que de conserver sous son autorité le Service des affaires sociales dans la mesure où Québec accepte de continuer, comme par le passé, à défrayer les coûts de ce service.

C'est la position unanime que le Parti civique et le Rassemblement des citoyens de Montréal ont adopté au conseil municipal sur la question du transfert de ce service au ministère des Affaires sociales, à la grande satisfaction il va sans dire du Syndicat des fonctionnaires municipaux de Montréal. La position adoptée par le conseil rejoint en fait celle du syndicat qui demande, depuis novembre dernier, le maintien du statu quo pour le Service des Affaires sociales.

Le débat sur cette question a été provoqué par une motion du conseiller Ginette Kéroack (RCM — Notre-Dame-de-Grâce). Celle-ci et ses collègues de l'Opposition ont accepté d'abaisser le ton de leurs revendications devant la volonté de l'administration municipale de faire front commun. La résolution adoptée dénonce notamment "l'érosion des pouvoirs municipaux" au détriment des citoyens.

Devant le conseil, tant le maire Drapeau que le président du comité exécutif, M. Gérard Niding, ont affirmé que jamais les autorités municipales ont manifesté le désir d'abandonner ce service qui regroupe quelque 1.000 employés.

**Villa Maria, un parc?** — Le domaine Villa Maria pourra éventuellement être transformé en un parc ouvert au public. L'administration municipale a mandaté son Service d'habitation et d'urbanisme pour préparer un plan d'aménagement de cette propriété située dans le district Notre-Dame-de-Grâce, et appartenant à la Congrégation Notre-Dame.

Ce domaine contient de vastes espaces verts et de nombreux édifices de valeur. Plusieurs citoyens craignent que cette propriété ne soit un jour livrée à des spéculateurs, et en ce sens le RCM a réclamé de l'administration municipale qu'il soit protégé par un plan d'aménagement. Tout en rappelant que la maison Monk, située sur cette propriété, est en voie d'être classée bien culturel et que les règlements de zonage sont très restrictifs dans ce secteur, le vice-président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a précisé que le domaine pourrait être aussi protégé bientôt par un plan d'aménagement. Il n'a cependant pu dire à quel moment ce plan serait terminé.

**Et la liberté de presse...** — "C'est une attaque directe à la liberté de la presse... une façon qu'a le maître de montrer son déplaisir". Le conseiller Paul Cliche (RCM — Saint-Jacques) interprète ainsi l'adoption par le conseil municipal il y a quelques années du règlement 4630 concernant les nuisances causées par les dépôts de journaux dans le domaine public.

Ce règlement a été jugé ultra vires par la Cour supérieure, l'été dernier, mais Montréal a entrepris des procédures d'appel. De son côté, le RCM aurait voulu que le conseil municipal mette fin à ces procédures d'appel et abroge le règlement, vu qu'il donne à la ville des "pouvoirs arbitraires et discriminatoires" et que les journaux se conforment maintenant aux normes d'esthétiques et de sécurité de la ville. Le Parti civique a cependant refusé la motion du RCM.

Loin de créer une baisse du tirage, comme l'a dit le RCM, ce règlement a permis au contraire aux petits commerçants et restaurateurs d'augmenter leurs revenus par la vente de journaux, juge le Parti civique.

**Des empreintes digitales...** — Un règlement municipal permet au Service des permis et inspections de requérir l'approbation du directeur du Service de police lors de l'émission de plusieurs catégories de permis. Dans un tel cas, le requérant doit se présenter à la police pour des fins d'identification.

Selon le conseiller Paul Cliche, la pratique veut que presque à chaque fois on requière la prise d'empreintes digitales, ce qui est à son avis une pratique intolérable. Il a voulu que l'administration municipale éclaircisse par un amendement ce que signifie le mot "identification" pour éviter les abus. Mais pour l'administration, restreindre les pouvoirs de la police dans ce cas serait contraire à l'intérêt public, et pourrait même "consacrer pour certains criminels le droit à ne pas être identifié", de dire le conseiller Lamarre.

**PLM pour Parc Extension** — Il y a environ 500 personnes âgées, dans le quartier Parc Extension, qui attendent la construction de logements à loyer modique. L'administration municipale se faisant attendre, le conseiller André Berthelet (RCM-Villeray) a présenté une motion au conseil demandant la réalisation d'un projet dans ce quartier sur un terrain appartenant déjà à la ville. Jugeant cette motion inutile parce qu'on prévoit construire 50 PLM en 1976 dans ce quartier, l'administration municipale a défait la motion Berthelet qui malgré tout a reçu l'appui d'un conseiller du Parti civique, le Dr Jean LaRoche qui représente lui aussi le district de Villeray.

**Les JO** — La Ville de Montréal s'est déjà vue rembourser \$200 millions par le gouvernement du Québec pour les fonds

avancés (environ \$400 millions) depuis 1973 pour la construction des installations olympiques. Selon le président Niding, c'est le devoir de la ville de se faire rembourser intégralement, mais il appert que Québec ne veut pas entendre parler d'entente sur ce sujet.

C'est ce qui ressort des informations données au conseil municipal. Le Parti civique qui refuse toujours de faire rapport à chaque assemblée sur le dossier olympique a cependant précisé qu'il était maintenant assuré que le Parc Kent et le centre Étienne-Desmarreau seraient à la disposition du public après les Jeux. Pour ce qui est du bassin d'aviron et du centre Claude-Robillard, des discussions sont en cours avec Québec, et un rapport devrait être bientôt disponible.

# Le RCM accapare les débats du conseil municipal en présentant 14 motions

Le conseil municipal de Montréal a tenu sa plus longue assemblée la plus productive depuis plus d'un an et pour la première fois dans l'histoire de ce conseil élu en 1974, on a consacré plus de temps aux motions de l'opposition qu'aux articles inscrits à l'ordre du jour par le comité exécutif.

Il y avait 68 points à l'étude, dont 14 motions du Rassemblement des citoyens de Montréal. Il a fallu environ deux heures pour liquider les 54 premiers articles et à peu près huit heures pour le reste. Le conseil a siégé du mardi au jeudi et lundi toute la journée. Depuis un an, les assemblées ont tou-

jours duré environ une semaine.

Au cours de cette assemblée l'administration municipale a notamment fait accepter son programme de construction de 2.600 logements à prix modique pour 1976. La Société d'habitation du Québec devra cependant entériner ce programme.

Les discussions sur les motions de l'opposition ont toutefois suscité les débats et sans doute aussi les décisions les plus intéressantes.

On connaît déjà la naissance de ce front commun de tous les conseillers pour demander à Québec de laisser le service des affaires sociales aux

chaleureux réquisitoire pour la construction de logements pour les personnes âgées dans Parc-Extension. Selon lui, il en faudrait au moins 500, mais la ville prévoit en construire 50 en 1976. Le conseiller Laroque, du Parti civique, a voté avec le RCM sur cette motion, qui a néanmoins été rejetée.

Mais il y a eut les autres motions. Le conseiller Auf der Maur a cherché en vain à faire adopter deux motions concernant l'utilisation des installations olympiques après les Jeux et l'inscription d'un point à l'ordre du jour de toutes les assemblées pour discuter des obligations financières de la ville relatives aux Jeux.

Le conseiller Berthelet a fait un

chaleureux réquisitoire pour la construction de logements pour les personnes âgées dans Parc-Extension. Selon lui, il en faudrait au moins 500, mais la ville prévoit en construire 50 en 1976. Le conseiller Laroque, du Parti civique, a voté avec le RCM sur cette motion, qui a néanmoins été rejetée.

Pour sa part, le conseiller Paul Cliche a voulu convaincre l'administration que la police fait parfois une interprétation abusive du règlement lorsqu'il s'agit d'identifier certaines personnes qui demandent un permis municipal. Dans certains cas, on

exige les empreintes digitales. Le comité exécutif estime qu'une telle mesure est parfois nécessaire et que la police mérite la confiance du conseil.

Sans accepter la motion de Thérèse Daviau-Bergeron, le comité exécutif a tout de même indiqué son intention de lancer, en mai prochain, une campagne de sensibilisation pour limiter la vitesse des autos à 20 milles à l'heure dans les zones scolaires. Mme Bergeron voudrait une action plus ferme à ce sujet.

Exactement comme ce fut le cas pour le centre-ville, le comité exécutif a considéré inutile une motion du con-

seiller Fainstat en vue d'un directeur pour la préservation du domaine Villa Maria. La ville veut préserver ce secteur; elle a déjà obtenu un permis pour construire un gymnase sur ce terrain et elle a demandé la préparation d'un plan directeur par ses services.

Le comité exécutif a, par ailleurs, été beaucoup moins réceptif à la motion de John Gardiner qui veut une commission d'enquête pour étudier le problème des incendies à Montréal. "Nous avons encore confiance dans le service des incendies", a répondu Lamarre.

## Welfare takeover to go ahead

The Quebec government is going ahead with plans to absorb Montreal's social affairs department into various provincial government agencies, despite a request made by Montreal city council Monday that the city be allowed to keep the department.

Social Affairs Minister Claude Forget said yesterday he would be willing to let the city keep the 1,000-employee department, but only on condition that Montreal pay the full cost of the welfare program in the city — about \$13 million annually.

Mr. Forget said the city agreed to transfer social services to the provincial jurisdiction and, "if Montreal is against integration, contrary to our agreement, the city should assume the full cost."

The Montreal social affairs department has served as an agent for the province's social welfare system since May, 1974.

In November, Mr. Forget an-

nounced that the Montreal employees would be absorbed into his department and allied agencies (hospitals, public health departments and other provincially-run institutions) April 1.

Mr. Forget said the idea of the transfer originated with the city, but Mayor Drapeau said the city speeded negotiations on the matter only after an assistant deputy minister of social affairs threatened to cut off provincial

subsidies to the Montreal department.

At Monday's city council meeting Mr. Drapeau and executive committee chairman Gerard Niding said Mr. Forget has falsely alleged that the city originally asked to get rid of its department. They said the province suggested and insisted upon the transfer.

From correspondence made public since November, it has been learned that Quebec was pressing for the

takeover last spring and summer, and the city administration agreed to it last August.

The Montreal employees are fighting the transfer on the grounds they can give better service as city employees. Both administration and opposition council members have requested that the province reconsider its decision.

Mr. Forget said the transfer is designed to cut costs and improve efficiency.



## *Evicted tenants protest to city*

About 70 people evicted or threatened with eviction from their homes demonstrated at city hall yesterday to protest high rents and a shortage of housing in the city.

Jean Pilon, head of Aid to Fire Victims, led the demonstration, which included 25 homeless families that moved into Jean Baptiste Meilleur School on Fullum Street and Gabriel Souart School on Papineau Avenue last week.

Tenants whose houses on St. Denis Street and Champlain Street are threatened with demolition also took part. The St. Denis Street houses are owned by Clermont Motors and the Champlain Street houses are owned by Tele-Metropole.

Mr. Pilon and other speakers told the demonstrators that the city administration is able to find money to stage the Olympics, but is unable to deal with housing problems.

Social affairs department employees have been referring the homeless families to low-rent dwellings, but Mr. Pilon said the dwellings are slums which do not comply with the city housing code.

He also said the homeless families that have refused to move into such quarters have been threatened with termination of their welfare payments or other reprisals by social affairs department employees.

Jean Seguin, director of the city social affairs department, told the demonstrators that renewed efforts will be made to find suitable accommodation for homeless families.

In a later interview, he said that from now on housing department inspectors will check prospective dwellings before sending families to look at them.

## Les sans-logis des Jeux



Plusieurs groupes de locataires en lutte — dont la trentaine de familles sans logis qui occupent deux écoles de l'est de Montréal — ont manifesté devant l'hôtel de ville, hier midi, afin de réclamer une intervention énergique des autorités municipales face à la grave crise du logement. Alors que le taux de logements vacants est tombé à 0.6% (il était de 5.7% en 1972) dans la métropole, l'administration Drapeau n'a pas encore consenti à tenir une séance spéciale du conseil municipal pour adopter des mesures d'urgence, comme le réclame le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), l'un des organisateurs de la manif d'hier. Le porte-parole de l'Aide aux sinistrés, M. Jean Pilon, a déclaré que l'occupation des écoles par les sans logis pourrait bien se poursuivre pendant les Jeux, afin de montrer à la face du monde l'envers de la médaille... olympique!

(photos Robert Duquette)







Plus de 150 personnes ont envahi le parvis de l'hôtel de ville de Montréal, hier midi, lors d'une manifestation pour souligner la crise du logement dans la métropole. Les manifestants demandent la réouverture des maisons barricadées appartenant à la ville, l'expropriation des logements barricadés appartenant à des particuliers, le gel des démolitions et l'augmentation du nombre de logements à loyer modique. La manifestation était organisée par les "sinistrés olympiques", le RCM et différents comités de citoyens.

## J. Choquette rencontre les "sinistrés" olympiques

M. Jérôme Choquette a demandé à rencontrer, ce midi les "sinistrés olympiques". La visite du président du PNP, également fondateur de la Régie des Loyers, donnera lieu à un débat sur toute la question du logement à Montréal. Les organisateurs précisent que cette rencontre, de 13 à 15 h., sera ouverte au public, à l'Hôtel des sinistrés, 2237 rue Fullum.

Le groupe des "sinistrés olympiques" profite de l'organisation des Jeux pour sensibiliser la population de Montréal à la crise du logement. Une trentaine de familles, depuis deux semaines, logent dans les deux écoles J.B. Meilleur et Gabriel Souart.

A ce jour, le PNP est le deuxième parti politique, après le R.C.M., à s'intéresser à cette question du logement pour des familles particulièrement défavorisées. Jeudi dernier, deux députés, le représentant libéral du comté à Québec, M. Jean-Claude Malépart, et le représentant conservateur à Ottawa, M. Jacques Lavoie, participaient à une manifestation devant l'Hôtel de Ville, mais ils ont précisé qu'ils le faisaient à titre personnel.

## DES P'TITES NOUVELLES!

*chronique d'André Berthelet  
(exclusives au Progrès de Villeray  
et au Guide du Nord)*



• Il y a plus de deux mois que le Conseil Municipal ne s'est pas réuni. D'accord, il y avait les Olympiques, mais pendant ce temps-là les Montréalais ont continué à vivre et leurs besoins n'ont pas toujours été comblés à bon droit. Pendant l'été, de nombreux citoyens se sont plaints de la malpropreté dans certaines rues qui, à cause de la proximité du métro ou de manufactures, ne sont que rarement nettoyés par les balais motorisés du Service de la Voirie. On nous répond à la Ville que c'est au Service de la Police de faire respecter les affiches de non-stationnement à certaines heures de la semaine et qu'ensuite ce sera plus facile de nettoyer les rues. Pendant que les deux services, se renvoient la balle, nos rues continuent de s'encrotter". Exemple: les rues à l'ouest de la rue St-Laurent à la hauteur des manufactures situées au nord de Métropolitain, et la rue St-Gérard à proximité du métro Jarry.



## Montreal this morning

By L. Ian MacDonald

**MUNICIPAL AFFAIRS:** City council meets tonight for the first time in 68 days. Not much of consequence on the agenda. Nor is it the administration's style to volunteer answers to the opposition Montreal Citizens' Movement . . . But there may be a real revolt of suburban mayors when the MUC council meets early next month. There are rumors of a supplementary budget, that is to say increased assessment of MUC members to pick up the police deficit.

# Le conseiller Berthelet s'en prend à la "politique du fait accompli"

(par Clément Trudel) — Avant tout, les conseillers du RCM tentent de faire prévaloir au conseil de ville le recours à la consultation des citoyens pour toute modification de taille au paysage urbain. Ils luttent contre la politique du fait accompli — pas toujours avec succès — et exigent que l'on fasse connaître un plan d'ensemble avant d'approuver un changement à un règlement de zonage, ou l'aménagement d'une grande surface.

Deux exemples tirés de la séance du conseil de ville qui s'est terminée vers minuit lundi. Le conseiller André Berthelet (Villeray) fait remarquer qu'en décembre, le conseil était saisi, en première lecture, d'un projet d'amendement de zonage afin de permettre la construction, côté est de la rue Christophe-Colomb (près de Crémazie) de trois tours de six étages, réservées majoritairement à des logis de luxe d'une chambre seulement. Or, la structure même des tours était déjà en place en décembre, ce qui aurait peut-être été évité si on avait tenu compte de la population: si on l'avait consultée selon M. Berthelet, les besoins exprimés ne seraient sûrement pas dans la ligne des \$225 à \$285 que requerra ce constructeur privé.

Réponse du conseiller Laroche, du Parti civique dans Villeray: les gens que j'ai consultés n'étaient pas contre.

N'empêche qu'en janvier, au moment de la deuxième lecture du projet de règlement, le projet est en bonne voie de parachèvement. A quoi servons-nous ici, demande Berthelet? A entériner des faits accomplis? Le projet fut tout de même approuvé, avec une quinzaine de dissidences exprimées.

Lorsqu'il s'agit de modifier le règlement 3955 qui permet déjà à l'Université de Montréal d'occuper huit maisons (109 logements) pour divers services annexés à ses facultés, les conseillers du RCM réclament en vain qu'un plan d'ensemble soit requis de l'Université de Montréal. Comment dire où s'arrêtera l'effritement d'une banque de logements déjà éparse? Pourquoi étendre un privilège à l'École Polytechnique et aux Hautes Études commerciales (HEC)?

Le conseil refusera (33 contre 14) de retourner ce dossier à l'exécutif pour plus ample étude, même si le conseiller Bob Keaton et d'autres font allusion aux difficultés créées par l'expansion désordonnée d'universités américaines comme Columbia (New York) ou San Francisco, ou plus près de nous, au fait que Concordia a pu compromettre la conservation du patrimoine dans le secteur où elle s'est implantée. L'administration fait valoir que sur un même campus, le même privilège doit être appliqué à toutes les composantes de l'université,

même si juridiquement les HEC et Poly forment des corporations distinctes.

L'amendement voté lundi permet donc aux HEC d'essaimer dans des résidences qui portent les numéros 5305-5397, rue Decelles, entre Jean-Brillant et Fendall.

Parfois, le résultat est plus satisfaisant pour le parti d'opposition. Devant les réticences exprimées à l'achat d'un entrepôt de la firme A & P au coût de \$750,000, pour accroître les espaces verts dans Saint-Henri, le vice-président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre dira d'abord son embarras (l'emplacement convoité est dans son district électoral et le président Niding est absent, occupé à discuter de la grève du zèle des policiers); M. Lamarre consentira finalement à retirer ce projet, quitte à revenir avec une solution plus acceptable. Il en ira de même d'un projet

d'acquisition de terrain de Petrofina en vue de compléter l'aménagement d'un golf municipal, l'opposition rappelant que Québec n'avait pas encore donné son approbation définitive au projet qu'entretient la ville dans Rivières-des-Prairies.

Et comme les statistiques peuvent parfois parler éloquemment, le conseiller Berthelet signalera que pour deux projets municipaux, en quatre ans, le coût prévu par unité de logement avait grimpé de 101%, même de 116%: pour Villeray-758, on est passé de \$18,171 à \$36,595 par logis et, pour Champagnieur-762, le nombre de logis est quatre fois moindre que prévu et le coût unitaire avait été sousestimé de sorte qu'il en coûtera maintenant \$38,248 l'unité. Est-ce bien là un exemple de saine prévoyance, demande M. Berthelet?



# City strips secrecy veil from works spending plan



**MAYOR DRAPEAU**  
Complies with province

By **ANDREW PHILLIPS**  
of *The Gazette*

Mayor Jean Drapeau's administration detailed its first-ever capital works program yesterday, complying with a government requirement it spell out its main spending plans for the next three years.

The program, a breakdown of what the city intends to spend on capital works between now and April, 1980, shows spending will rise sharply in the coming fiscal year to \$177.9 million from \$121.9 million this year.

The rise is mainly due to spending for completion of the first phase of the city's Charles Des Bailleurs water filtration plant in LaSalle, which will eventually cost more than \$300 million.

The opposition Montreal Citizens Movement (MCM) welcomed the capi-

tal budget — which also indicates planned spending on routine sewer construction, street lighting, and road maintenance — as an important step toward removal of secrecy surrounding the city's financial position.

In previous years the administration included no accounting for capital spending in its annual budget, prompting opposition criticism that taxpayers were left in the dark over the city's long-term plans.

The program was prepared following requirements of the government's Olympic tax legislation imposing tighter provincial controls on city finances, and will be presented to city council Thursday night.

"This is a breakthrough for the public's right to know what the administration is up to," said MCM finance critic Michael Fainstat, a long-time advocate of a capital budget for the city.

"It's a step in the right direction, but it was done by the province against the will of the administration."

Fainstat explained most major cities adopt capital programs after lengthy debate in city council commissions, but Montreal's schemes have been presented to council without explanation.

The works program shows the city's capital spending will rise to \$177.9 million in the next fiscal year, and then drop to \$77.3 million in 1978-79 and \$80 million in 1979-80.

The program also includes the most detailed breakdown the administration has yet given of the city's long-term debt and puts the current net debt at \$1.2 billion. For the first time in a city budget document, Montreal's \$214 million share of the Olympic deficit appears as part of its debt.

To finance the debt the city plans to borrow some \$300 million in long-term loans over the next three years — more than half of it in the 1977-78 fiscal year.



## Montréal déboursera des millions de plus

par Marcel CHOUINARD

Le conseil municipal de Montréal sera invité cette semaine à rouvrir le robinet pour qu'y coulent les millions de dollars supplémentaires nécessaires à la poursuite des travaux de la nouvelle usine de filtration Charles-J. Des Bailleurs.

Depuis la mise en chantier de cette usine en 1973, les coûts n'ont cessé de monter en flèche et la mise en service, d'abord prévue pour le mois de mai 1975, a finalement été reportée à septembre 1977.

Le contrat pour la construction d'une partie de ce complexe avait été

accordé le 24 juillet 1973 par le comité exécutif à la firme Janin Construction pour la somme de \$63.4 millions.

Au mois de février 1975, malgré l'opposition farouche de conseillers du RCM, le conseil acceptait de modifier le contrat accordé à Janin et le coût estimé des travaux passait alors à \$125 millions.

A l'assemblée, demain, l'administration demandera cette fois aux membres du conseil de voter un crédit supplémentaire de \$26.2 millions pour la construction de cette usine et de "rouvrir" le contrat avec Janin afin que le

montant des sommes payables par la ville à l'entrepreneur passe de \$125 millions à \$148 millions.

Cette nouvelle hausse des coûts est attribuable, selon les ingénieurs responsables du projet, à des augmentations de quantités de matériaux requis, de la main-d'oeuvre et de l'équipement. Des conflits ouvriers dans les spécialités les plus importantes du domaine de la construction, comme l'électricité, la plomberie, la mécanique et finalement une grève totale, l'automne dernier, ne sont pas non plus étrangers à cette augmentation.

# Mauvais quart d'heure pour Drapeau

par Marcel  
CHOUINARD

L'Opposition à l'hôtel de ville de Montréal y est allée d'une charge à fond de train contre l'administration Drapeau, hier soir, au moment où a commencé au conseil municipal l'étude des prévisions de dépenses d'immobilisations pour les trois prochaines années.

Comme l'a d'abord souligné le maire Dra-

peau, l'étude d'un tel budget par le conseil est "un exercice nouveau" puisque l'obligation d'en présenter un a été imposée par le gouvernement du Québec au mois de décembre dernier dans la Loi 82, cette même loi qui a forcé la métropole à assumer une quote-part de \$214 millions du déficit olympique.

Les premiers coups de fouet à l'endroit de l'administration ont été don-

nés par le critique financier du RCM, M. Michael Fainstat. Avec le dépôt de ce budget, a-t-il dit, "la ville commence à sortir de la noirceur administrative. C'est le début de la fin d'un régime qui joue à la cachette".

Tournant le fer dans la plaie, le conseiller de Notre-Dame-de-Grâce, a rappelé que le RCM avait souventes fois dans le passé réclamé le dépôt

d'un tel budget. "Nous l'avons maintenant, mais c'est grâce au gouvernement provincial" a-t-il ajouté.

Comme c'est la première fois qu'un document officiel préparé par l'administration fait état que les \$214 millions du déficit olympique font partie intégrante de la dette à long terme de la ville, M. Fainstat a tenu à rappeler au maire Dra-

peau une déclaration faite à une commission parlementaire, déclaration voulant que jamais les Montréalais n'auraient à défrayer une partie du déficit olympique. Pour M. Fainstat, "la chanson de l'autofinancement, c'est vraiment fini. On ne joue plus".

Au début de la séance du conseil, M. Niding a expliqué que ce budget qui prévoit des dépenses

d'immobilisations de \$300 millions pour les trois prochaines années était en quelque sorte "un résumé des réquisitions de chacun des services".

Relevant plus tard cette affirmation, le conseiller Jean Roy n'a pu constater qu'il s'agissait là de "l'aveu public que le comité exécutif n'administre pas la ville, qu'il ne préside pas à l'élaboration des politiques".

# Le RCM pose la question de confiance à propos du programme d'immobilisations

par Clément Trudel

L'opposition au maire Drapeau a créé hier soir une atmosphère de début de session parlementaire en abordant l'étude du programme d'immobilisations (1977-1980), allant jusqu'à énoncer, puis retirer, une motion de non confiance envers l'équipe en place.

Au nom du RCM (Rassemblement des citoyens de Montréal) le conseiller Michael Fainstat a souligné que ce document triennal on le devait au gouvernement québécois qui "exige toute la vérité" sur les projets de Montréal. Mon parti, a ajouté M. Fainstat, a l'intention de prouver que chacun des membres du comité exécutif s'est rendu coupable de "crimes sociaux, de négligence, de maladministration et de sabotage des besoins des citoyens de Montréal".

Ce coup d'envoi, gauchement encaissé par le président du comité exécutif qui affirme: M. Fainstat se situe en dehors de la vérité, Montréal n'a jamais caché dans le passé "un document" prévoyant les dépenses capitales mais elle a toujours indiqué dans ses budgets l'ordre de grandeur de dépenses capitales (\$177 millions inscrits dans son dernier budget). Il est faux, dit M. Niding, de prétendre comme le RCM le fait que "tout origine des services" dans ce document mis à l'étude. M. Niding avait pourtant dans son mot de présentation affirmé qu'il s'agissait d'un "résumé des réquisitions des différents services" servi dans le programme triennal.

M. Fainstat ne ménage pas l'administration, qui ne fait "qu'entrer dans le 20ième siècle" et se voit acculée à la fin des cachoteries, ce qui constitue "une grande victoire pour les Montréalais et pour les Québécois", témoins du "début de la fin d'un régime qui s'est servi d'échappatoire pour éviter d'informer la population" sur ses projets.

Estimant que la crédibilité du maire est

présentement en cause, le conseiller Fainstat a cité le Journal officiel des débats (août 1976) où, devant une commission parlementaire à Québec, M. Drapeau affirmait péremptoirement: "Nous ne ferons pas d'emprunt à long terme pour payer les \$200 millions" du déficit olympique.

Piqué au vif, le maire fait préciser au conseiller que ce n'est pas Montréal ni son conseil qui a voté l'emprunt post-olympique.

Pour Fainstat, c'en est fini de "la chanson de l'autofinancement" et l'on récolte maintenant ce qu'une administration favorable aux spéculateurs et aux corporations a semé.

Il y a deux ans, rappelle M. Fainstat, M. Niding affirmait dans un communiqué remis aux conseillers et aux journalistes que la dette directe des Montréalais était (fin avril 1975) de \$646 millions et qu'elle serait, en avril 1980, de \$783 millions. Or le programme triennal d'immobilisations confirme nos appréhensions et nous fournit des chiffres: plus d'un milliard de dollars présentement en dette nette directe. Nous accuserons-nous encore d'être des semeurs de panique? demande Fainstat.

Dans la même foulée, les conseillers Gardiner, Keaton, Cliche et Roy assèneront des coups de boutoir à ceux qu'ils rendent responsables de l'absence de plan directeur et auxquels ils reprochent le manque de consultation des citoyens et des conseillers.

Plus de \$300 millions sont ici en jeu, mais le conseiller Gradiner note que la plus large part des dépenses prévues s'insère dans une année préélectorale (1977-78). Il signale que son quartier (Saint-Louis) serait placé dans la portion congrue si l'on allait approuver le programme soumis. Seules les commissions du conseil qui siègeraient publiquement pourraient rétablir l'équilibre dans ses dépenses capitales, avance-t-il.

Puisque le maire Drapeau se targue de faire régner à Montréal un "régime parle-

mentaire", le conseiller Keaton veut le prendre au pied de la lettre et il dépose une motion de non-confiance, dûment appuyée. Le maire dira que rien, dans les règlements du conseil, ne lui permet de recevoir une telle motion. Keaton retirera finalement sa motion non sans avoir célébré le "nouvel esprit" que la Loi 82, adoptée par Québec, ne manquera pas de créer. Attendons la réforme municipale, conclut le conseiller Keaton.

Le conseil s'est ensuite transformé en comité plénier et il devrait s'écouler trois ou quatre séances de soir avant que ne soit vidée cette étude et que le maire Drapeau ne contre-attaque officiellement.

Lundi prochain, les conseillers qui le désireront pourront sieger (à huis clos) avec les grands commis de la ville, directeurs des analyses budgétaires ou des travaux publics.

Hier soir, l'ingénieur C.-A. Boileau a formellement refusé de s'engager dans tout éclairage politique de la question, s'affichant comme un "exécutant" que la loi force, tous les semestres, à préparer un document de travail semblable à celui que reçut le comité exécutif avant la confection du programme triennal.

En début de séance, le vice-président du comité exécutif a précisé, en réponse aux questions du conseiller Lebeau, que l'Office municipal d'habitation centralisait pour mieux servir les citoyens mais que les bureaux de quartiers n'allaient pas disparaître. On en serait seulement au stade d'un "réaménagement structurel" de l'Office, sans que cela affecte la qualité des services aux citoyens; affirme M. Lamarre.

M. Niding a pour sa part révélé que la ville a fait savoir aux dirigeants du club de baseball des Expos que si aucune entente n'était conclue avec la RIO pour le stade olympique, Montréal n'avait offert à personne d'autre la location du parc Jarry.

La séance du conseil, ajournée après minuit, reprend lundi soir à l'hôtel de ville.

Le Devoir, vendredi 18 février 1977

## Montréal étudie 142 sujets en un soir

par Marcel CHOUINARD

C'est jeudi que les membres du conseil municipal de Montréal se prononceront sur l'entente de principe intervenue récemment entre la ville et les administrateurs de la caisse de retraite de ses anciens policiers.

En vertu de cette entente, la ville de Montréal s'engage à verser à la caisse de retraite de ces derniers une somme de \$140 millions. Cette somme, payable sur une période de 50 ans, représente les engagements pris par la ville envers la caisse de retraite de ce grou-

pe d'employés jusqu'au moment de l'intégration des forces policières de l'île le 1er janvier 1972.

Au cours de cette même assemblée qui risque d'être fort longue puisque 142 items sont inscrits à l'ordre du jour, les membres du conseil seront également invités à autoriser l'administration à dépenser plus de \$20 millions pour divers travaux.

Parmi ceux-ci figurent la construction d'égouts, de conduites d'eau, de trottoirs, de pavages de rues et de ruelles, ainsi que de conduits souter-

rains qui exigeront un déboursé de \$10,3 millions.

Il y a également la construction d'une aréna dans le quartier Rivière-des-Prairies pour laquelle un crédit de \$1,9 millions devra être voté. Le conseil aura à voter un autre crédit de \$4,3 millions pour la construction d'un bassin de rétention dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce.

Parmi les autres travaux nécessitant des sommes importantes, mentionnons la construction au coût de \$1,5 million d'une piscine sur le ter-

rain adjacent à l'école polyvalente Saint-Henri.

Les conseillers auront également à autoriser la vente à M. Hendrik Pater du minirail bleu de l'Expo '67 pour le prix de \$140,000.

Ils prendront également connaissance d'un projet de règlement concernant le stationnement hors-rue et les bateaux-pavés. Finalement, une modification au nouveau règlement de zonage s'appliquant depuis le mois dernier au territoire de l'ancien quar-

tier latin compris entre les rues Saint-Denis et Saint-Hubert, entre les rues Sherbrooke et Viger, leur sera soumise. Le projet d'amendement vise à permettre une plus grande variété d'occupation en plus d'assouplir certaines normes.

Vingt-deux motions seront débattues au cours de cette assemblée. 19 sont présentées par des conseillers du RCM, deux par les conseillers Jean Laroche et André Roy, du Parti civique, et une autre par le conseiller indépendant Raymond Poulin.



# Après plusieurs années d'attente, Rivière-des-Prairies aura son aréna

par Claude TURCOTTE

Après une longue période d'attente, les citoyens de Rivière-des-Prairies auront enfin leur aréna municipal. Le comité exécutif de la ville de Montréal demandera en effet au conseil cette semaine d'approuver des crédits de \$1,950,000 pour l'exécution des travaux.

Cette décision découle notamment d'une promesse faite par le maire Jean Drapeau au cours de la campagne électorale de 1974, mais au cours de la dernière année plusieurs sportifs et autres citoyens ont défilé au bureau du maire et au conseil pour que la promesse soit remplie.

Cet aréna sera construit sur le boulevard Perras et la ville est déjà prête pour lancer l'appel des soumissions.

## Un bassin de rétention

Au chapitre des crédits requis au cours de la même assemblée

du conseil, qui commencera jeudi soir, il y a la demande de \$4,360,000 pour la construction d'un bassin de rétention temporaire des eaux d'orage dans la partie sud-ouest du parc Gilbert-Layton.

Les ingénieurs municipaux estiment que l'aménagement de ce bassin aura pour effet de contrer les inondations qui surviennent dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce à l'occasion d'orages exceptionnels.

Pour ces travaux ainsi que ses opérations courantes, la ville demandera aux conseillers de hausser de \$70 millions son emprunt autorisé, ce qui portera le grand total à \$440 millions pour des fins de dépenses capitales.

Les notes explicatives remises aux conseillers précisent que le directeur des finances certifie que le revenu est suffisant pour payer à la fois le service de toute

la dette et celui de l'emprunt projeté.

## Le régime de rente des policiers retraités

C'est également pendant cette assemblée que le conseil devra donner son accord à un contrat entre la ville et ses policiers retraités concernant leur régime de rente, qui a fait l'objet de très nombreuses discussions et procédures au cours des dernières années.

Les policiers retraités réclamaient \$26 millions, un remboursement que la ville effectuera sur une période de 50 ans. La ville a l'intention en outre de "redresser" les rentes en cours de paiement pour améliorer le sort des policiers pensionnés, de leurs veuves et de leurs enfants.

## Le minirail

Par ailleurs, le conseil sera invité à approuver la vente pour un montant de \$140,000 du mini-

rail bleu qui, jusqu'en 1972, circulait sur l'île Notre-Dame. Il a été depuis démantelé et entreposé.

Le comité exécutif proposera aussi des modifications au règlement de zonage du quartier latin de manière à permettre la coexistence sur la rue Saint-Hubert d'habitations résidentielles et de commerces. De vives représentations avaient été faites par les résidents de la rue à cet effet.

Enfin, le conseil devra se prononcer sur un projet de règlement concernant le stationnement hors-rue et les "bateaux-pavés", c'est-à-dire les aménagements du trottoir pour permettre aux autos de le franchir.

Il y aurait présentement des abus à cet égard, d'où la proposition du service de la circulation pour une réglementation plus sévère.

## Council stymied

City council business gave way to a talk-a-thon last night as the opposition force launched a filibuster to protest one of its pet peeves.

The many documents needed to explain spending and other items on the agenda were not ready in time for study before the meeting — again.

The Montreal Citizens' Movement and five independents claimed that Mayor Jean Drapeau finds this a convenient way of leaving them unprepared for debate.

Helping feed the fued this time was the fact the agenda contains a whopping 144 items, enough, if past meetings are an example, for a four-day session — if council gets back down to business.

Under provisions of the city's charter the agenda, or order paper, must be issued no later than four days prior to the meeting.



# Le manque d'information soulève l'ire du RCM et des conseillers indépendants

par Clément Trudel

L'opposition et les conseillers indépendants, au conseil de ville de Montréal, ont protesté hier contre un goulot d'étranglement de l'information qui les empêche de bien préparer leurs interventions.

Deux heures et demie de séance n'ont pas permis, en effet, de progresser plus que pour l'adoption du procès-verbal de la séance précédente et pour la nomination d'un maire suppléant.

L'administration, par la voix de MM. Lamarre et Niding, a finalement consenti à repousser à lundi soir prochain l'étude de dossiers aussi importants qu'une entente de \$140 millions avec représentants des ex-policiers de Montréal (caisse de retraite valant aussi pour les veuves et orphelins de policiers). Le maire Drapeau a admis — il était presque 23h — que les informations pertinentes à ce dossier fort important avaient été transmises tardivement, puisque le conseiller Paul Cliche, pour ne prendre qu'un exemple, n'a eu en mains qu'à 22h40 les notes où l'actuaire de la ville de Montréal explique la portée de l'entente qui lie la ville jusqu'en 2025!

Pourtant, il s'agissait bien de l'ordre du jour le plus chargé que le conseil ait pu être appelé à trancher depuis plusieurs années: 143 points, ou plutôt 300 points si l'on tient compte des dossiers subdivisés.

Le RCM (Rassemblement des Citoyens de Montréal) était prêt à procéder sur les quelques avis de motion déjà déposés par les conseillers mais considérait qu'il lui fallait un minimum de 48 heures avant de voter en connaissance de cause sur des sujets engageant la ville pour des sommes aussi importantes que \$68 millions.

Le ton s'est promptement durci à la séance d'hier, le conseiller Keaton parlant de dictature de l'exécutif, de "mauvaise foi" de la part de ceux qui préparent l'ordre du jour et les notes explicatives. Le conseiller Poulin évoque quant à lui la "farce grotesque de la démocratie" à Montréal tandis que, du côté RCM, les conseillers Gardiner, Jen Roy, Cliche, Morin et quelques autres s'entendent sur la "caricature de démocratie" où ils sont forcés d'évoluer alors que, depuis deux ans, ils s'acharnent à faire modifier le mode de fonctionnement de ce conseil; soit par des séances statutaires qui n'auraient pas à traiter d'ordres du jour aussi chargés; soit par les commissions du conseil; soit davantage par un service de secrétariat et de recherche monté pour l'u-

sage des conseillers de l'opposition, eux qui, bien souvent, doivent s'en remettre à des militants pour préparer leurs critiques à l'endroit de certains projets de l'administration.

André Berthelet, conseiller RCM de Villeray, représente le cas-type de ces conseillers qui se disent humiliés d'avoir à expliquer à leurs commettants que, 48 heures avant la tenue d'une séance du conseil, ils ne sont souvent pas informés sur la portée exacte des points sur lesquels ils auront à voter.

Le président du comité exécutif, M. Gérard Niding, a rejeté l'accusation de mau-

vaise foi, louangé les employés du greffe qui font tout en leur pouvoir pour mettre à la disposition des conseillers des dossiers volumineux. Il offre de mettre dès ce matin le greffe au service de l'opposition, même avec les origines de certaines pièces de dossier, de sorte que lundi on puisse avancer sans encombre.

Le projet d'entente avec l'Association de retraite et de bienfaisance de la police de Montréal (ABBFM) était attendu avec impatience à Québec où certaines mesures complémentaires pourraient être votées avant la fin de la présente tranche de la session.

Le Devoir, vendredi 17 juin 1977

## Chronique

d'André Berthelet

conseiller Municipal  
district de Villeray



Une assemblée du Conseil municipal s'est ouverte jeudi soir dernier à l'hôtel-de-ville et compte à son ordre du jour quatre articles qui concernent plus particulièrement les citoyens de Villeray. L'un concerne la construction de la piscine Joseph-Charbonneau rue Chambord près de Jarry; un autre prévoit des modifications au règlement de zonage du quartier pour permettre la construction d'un édifice commercial sur Crémazie près de Fabre; un troisième permettra à la C.E.C.M. d'entreprendre la construction d'une école dans le quadrilatère borné par les rues Rousselot, Jarry, Chambord et Crémazie; et, finalement, je présenterai pour une "ixième" fois une motion demandant à l'administration de construire des habitations pour personnes âgées dans Parc-Extension tandis que le conseiller Laroche demandera à la Ville de construire une aréna dans le même secteur.

Le Conseil sera également appelé à ratifier la location de deux locaux pour les besoins du Service des Affaires Sociales. L'un, situé dans le bâtiment portant le numéro 8019 rue St-Hubert commandera un loyer annuel de \$8,110.65 pour les cinq prochaines années. Il servira à reloger la clinique Saints-Martyrs qui doit quitter son présent local au 7987 Lajeunesse. Il couvrira une superficie de 1,167 pieds carrés. L'autre est situé au premier étage de l'édifice portant le numéro 6517 St-Denis et appartenant à la fabrique de la paroisse St-Edouard. Il s'agit du renouvellement d'un bail qui avait été consenti pour une première période de cinq ans en 1971. Pour une superficie de 3,250 pieds carrés la location sera de \$21,120 par année, soit \$6.00 le pied carré alors qu'elle était de \$4.00 dans le bail antérieur. Cette assemblée, qui contient 143 points à son ordre du jour, se poursuivra cette semaine. Comme l'horaire n'est jamais déterminé à l'avance, les citoyens qui veulent y assister peuvent s'informer des heures de session en appelant au bureau des conseillers à 872-3134.

Étant donné la fin des classes, plusieurs des lecteurs du journal partiront en vacances dans les jours qui viennent. Je veux souhaiter à chacun de bons moments de détente et recommander une grande prudence. Bonnes vacances!

## Conseil matinal

L'assemblée du conseil municipal de Montréal commencée le 16 juin dernier prendra probablement fin aujourd'hui.

Du même coup se terminera la guerre d'usure que se livrent depuis quelques jours les conseillers du RCM et l'administration Drapeau.

Considérant sans doute que l'Opposition prolongeait indûment les travaux du conseil, l'administration a décidé de sévir, un peu comme la maîtresse d'école qui impose un pensum à l'élève trop agité.

C'est ainsi qu'hier matin, à sept heures, pendant que beaucoup de gens se trouvaient encore au lit, les conseillers municipaux, eux, se trouvaient à l'hôtel de ville, le Parti civique qui est majoritaire au conseil ayant décidé que c'était à cette heure matinale que le débat devait se poursuivre.

Et il en est de même aujourd'hui.

Le RCM s'en prend à l'administration Drapeau

# Siéger dès sept heures: attitude scandaleuse!

par Claude  
TURCOTTE

On n'y fait pas de soupe aux pois mais il faut quand même se lever tôt pour cuisiner les affaires municipales au conseil de Montréal.

Hier, ainsi que ce matin, les conseillers étaient conviés à se réu-

nir dès sept heures pour compléter l'étude des points à l'ordre du jour d'une assemblée qui a commencé le 16 juin dernier.

C'est le comité exécutif de la ville, par la bouche de MM. Niding et Lamarre, qui a suggéré des réunions à sept heu-

res. Le RCM avait proposé neuf heures.

Pour les conseillers de l'Opposition, cette attitude des autorités municipales est quasi scandaleuse et est sans précédent dans aucun Parlement au monde.

Elle a, selon les conseillers de l'Opposition,

l'effet de discréditer le conseil municipal et de tourner cette institution en farce, puisqu'il devient pratiquement impossible pour le public d'assister aux débats et parfois même les journalistes qui ont dû travailler très tard la veille doivent couper largement dans leur nuit de sommeil pour être au poste le lendemain matin dès sept heures.

C'était particulièrement le cas hier, puisque mardi le conseil avait siégé jusque vers 23 heures 30, sans compter le temps qu'il faut prendre pour rédiger les articles et rentrer à la maison.

Les autorités municipales n'ont fait aucune

remarque sur ces commentaires formulés principalement par le conseiller Paul Cliche.

Yvon Lamarre, vice-président du comité exécutif, a cependant souligné que les conseillers, et particulièrement les membres du comité exécutif, ont d'autres obligations à remplir que ce soit pour la ville ou pour leurs affaires personnelles et qu'il ne convient pas toujours de faire siéger le conseil dans le jour ou en soirée.

Il s'est objecté à la suggestion que le comité exécutif voulait de cette façon harceler les conseillers de l'Opposition.

Pourtant, il y a deux ans, le comité exécutif avait pendant quelque



temps fait siéger le conseil très tôt le matin. C'était une période où les rapports entre le Parti civique et le RCM étaient à leur plus bas.

Quoiqu'il en soit maintenant, le RCM estime que l'administration Drapeau se comporte de façon cavalière avec le conseil et qu'elle devra éventuellement payer très cher pour cette forme de mépris envers le corps élu.

Hier matin le conseil a donc siégé de sept heures jusqu'à 10 heures. Il a ajourné ses travaux jusqu'à ce matin à sept heures également.

#### Motions de l'opposition

Au cours de ces deux séances matinales, le

conseil a eu à débattre un bloc de 22 motions présentées par de simples conseillers.

Au cours de cette assemblée, comme dans les précédentes, le comité exécutif refuse presque systématiquement d'accepter ces motions qui en très grande majorité sont présentées par des représentants de l'opposition.

Très souvent les porte-parole de l'administration, soit M. Lamarre, soit M. Niding, font valoir que la ville a déjà une politique dans le domaine visé par la motion et que, par conséquent, cette motion n'a pas lieu d'être adoptée par le conseil.

Lorsque les explications paraissent justifiées, le RCM consent à retirer sa motion; dans d'autres cas, il faut trancher la question par un vote enregistré.

Hier matin, par exemple, le conseiller Paul Cliche a proposé deux motions concernant Terre des Hommes, ses concessionnaires et son avenir.



Yvon Lamarre

Il y a eut ensuite le conseiller John Gardinier avec cinq motions dont deux sur la vocation sociale des terrains vacants et des logements barricadés. Les trois autres portaient sur les pistes cyclables, l'établissement d'un budget des investissements par district et une politique pour favoriser l'assurance-feu des bâtiments dans certains secteurs de la ville.

## Mayor says debate, not MCM, polluted

Mayor Jean Drapeau says it was the whole city council debate on councillors' facilities, not the opposition Montreal Citizens' Movement alone, that "polluted" the city council atmosphere Monday night.

The mayor was amplifying, in an interview, on his denial on Tuesday that he had accused the MCM of polluting the council atmosphere.

He said that in his initial reference to "pollution" he had been careful not to mention any party in particular, but

rather the whole debate, involving both Civic Party and MCM speakers.

The incident arose when the council debated an MCM motion that the council create a committee to consider providing additional office space and clerical help for councillors. The subject had been discussed privately between the mayor and the MCM.

The Star reported on Tuesday that Mr. Drapeau had accused the MCM of polluting the council atmosphere. Mr. Drapeau, at the Tuesday night council meeting, denied that report.

Montréal réclame des pouvoirs

# Les démolisseurs seront surveillés de plus près

par Clément Trudel

Parmi les nouveaux pouvoirs que réclamera Montréal, à la faveur d'une refonte en profondeur de sa charte, figure celui "d'obliger toute personne qui participe à une démolition illégale à reconstituer le bâtiment ou la partie de bâtiment ainsi démolie".

Il s'agit d'une nouvelle version de l'article 514 de la charte, proposée à l'examen du conseil qui se réunit vendredi. On veut en somme s'assurer que les critères utilisés pour l'émission des permis de démolition soient plus resserrés, décourager les accrocs aux règlements municipaux qui, pour l'instant, se révèlent peu efficaces lorsqu'il s'agit de préserver certains immeubles. Il s'agit ici de la deuxième version d'un texte que Québec devra approuver.

La ville veut en outre exiger que lui soit soumis un plan de réutilisation du sol chaque fois qu'un permis de démolition est accordé, si cela vise un "bâtiment résidentiel".

Ces éléments concordent avec les suggestions maintes fois formulées par le Rassemblement des citoyens de Montréal; il est à prévoir la quasi-unanimité sur ce point de l'ordre du jour, qui englobe 76 questions à débattre.

Avant d'accorder un permis de démolition, les services municipaux devront, suivant le projet d'amendement, examiner l'état de la structure, le coût de restauration, l'emplacement, les caractéristiques architecturales en plus de vérifier si ce bâtiment fait partie d'un ensemble ou pas c'est-à-dire tous éléments propres à rassurer en principe les tenants du patrimoine montrealais, ou de ce qui subsiste de ce patrimoine.

Lorsque la démolition sera autorisée, la ville entend s'assurer que le conseil "suivant qu'il le juge opportun dans chaque cas", exigera, sur le même emplacement ou à un autre emplacement où l'habitation est permise, la construction de logements "dont il détermine le nombre et la superficie".

Il sera passablement question d'habitation au cours de cette séance du conseil: approbation recherchée d'un plan d'ensemble couvrant 2,8 acres du quartier Mercier (La Pépinière) qui devrait nécessiter \$3 millions comme mise de fonds pour environ 140 logements; projet d'amender le zonage du quartier Rivière-des-Prairies où l'on signale des "indices sérieux" de sous-utilisation des espaces résidentiels — il deviendrait de plus en plus difficile d'obtenir des permis pour unifamiliales isolées ou jumelées dans ce quartier où ce type de permis représentait, en 1975, plus de 80% des permis émis.

Au nombre des motions déposées par les conseillers, l'on note également celle des conseillers Daviau-Bergeron et Gardiner touchant l'aménagement du quartier Saraguay et les mécanismes qui pourraient être mis sur pied dans le but d'impliquer la population de ce quartier dans l'aménagement futur de Saraguay.

L'on se rappelle qu'un fort courant d'opinion, à Saraguay, penche actuellement en faveur d'une annexion à ville Saint-Laurent. Le conseil de cette ville de banlieue sera sans doute saisi, en octobre, d'une résolution qui pourrait amorcer le processus d'annexion de Saraguay, ancien village devenu en 1964 "quartier" de Montréal.

Quant aux coopératives d'habitation, le comité exécutif avait promis, il y a quelques mois, de se livrer à une étude sur les meilleures façons de leur venir en aide. Le conseiller Gaétan Lebeau doit revenir à la charge sur ce point qui, si l'on fait fi des modalités d'application, rallie tant les membres du Parti civique que les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal, et les conseillers indépendants.

## Chronique

d'André Berthelet

conseiller Municipal  
district de Villeray



### Assemblée du Conseil

Le Conseil municipal siège depuis vendredi dernier pour étudier un ordre du jour de 77 points. C'est la deuxième convocation du Conseil depuis la période des vacances. Deux sujets touchent plus particulièrement le district de Villeray. L'un est majeur et c'est l'acquisition par la Ville du Carrefour St-Arsène (ancienne Orphelinat St-Arsène) appartenant aux Frères de St-Gabriel. L'autre, de moindre importance, consiste en l'adoption d'un amendement au règlement 2713 pour permettre l'aménagement d'une famille d'accueil pour personnes âgées au 7003 rue Christophe-Colomb.

### Le Patro dans Villeray

La Ville acquière le Patro Le Prévost, récemment incendié, pour un prix de \$205,000, et l'Orphelinat St-Arsène pour \$2,375,000. La Ville cède, pour une durée de 50 ans et une rente nominale de un dollar par année, la partie du carrefour où sont situés les bâtiments dans lesquels se trouvent une piscine, un auditorium et une résidence. La Ville s'assure néanmoins, par une convention à cet effet, de l'accès pour le public aux services rendus par le Patro et l'utilisation des locaux ainsi que des équipements sportifs et socio-culturels, selon un programme préparé par le Service des Sports et Loisirs. De plus, un parc sera ultérieurement aménagé sur la partie de l'emplacement qui demeure à la Ville.

### Stationnement et trottoirs

J'aurai l'occasion à la fin de cette assemblée d'aviser le Conseil que j'entends présenter, à la prochaine assemblée, deux motions qui touchent quotidiennement à la vie des citoyens de Villeray. Soit l'aménagement d'un trottoir sur la rue Christophe-Colomb entre Villeray et Jarry, et le rétablissement d'une réglementation du stationnement sur la rue Berri entre Jarry et Gounod qui satisfasse les requêtes des citoyens concernés. C'est donc dire que le Conseil sera appelé à disposer de ces motions, conformément à ses règlements, lors de l'assemblée qui devrait se tenir à la fin d'octobre ou début novembre !



# Mayor plots coup: M&HW

A new proposal to keep Man and His World in city hands and exclude provincial government interference in its operation has been put forward by Mayor Jean Drapeau.

Just as the Quebec government is moving to put an end to the nine-year-old format of the deficit-ridden international show, Drapeau took the first step in the formation of a non-profit corporation which would administer the fair.

He also signed up eight Montrealers to sit as leading directors of the corporation's board of directors and blocked the remaining seats by stipulating that they must be occupied by city personnel.

Unlike many of the city's decisions, this one doesn't depend on Quebec approval. City council, under the Montreal charter, has the authority to form what amounts to an independent administrative committee for the fair.

Drapeau's plan immediately drew criticism from the opposition Montreal Citizens Movement, accompanied by the warning that this would "perpetuate" the drain on the city's finances.

Until the Parti Quebecois government took office last year, the province paid roughly half the deficit. This year the bill is expected to hit \$7.1 million, but the government has insisted that it will not budge from its token \$1.4 million, leaving the city with the lion's share of the debt.

A special council meeting has been ordered for next Wednesday to debate and adopt the mayor's proposal. With Civic Party holding two-thirds of the council's 55 seats, Drapeau can count on quick approval for his plan.

Tourism Minister Yves Duhaime, acting on suggestions that the fair should be turned into a regional park with pavilions turned over to community projects, has set the stage for public hearings this fall into the fair's future.

Drapeau, in clinching control over the site, has apparently upstaged Duhaime.

## À L'HÔTEL DE VILLE

# UN AUTRE SON DE CLOCHE

Je désire apporter quelques précisions à une remarque que M. Drapeau aurait faite, en présence de M. Normand Girard qui, dans une chronique de décembre, rapporte ce qui suit, et en caractère noirci afin d'attirer l'attention des lecteurs:

«A propos du maire de Montréal, il m'a fait une remarque à la fois amusante et significative de l'exemple qui «entraîne». Tout le monde sait qu'à l'Assemblée nationale l'absentéisme des députés à certains travaux est parfois chronique. On doit souvent «sonner les cloches», pour faire appel au quorum. Selon ce que m'a dit M. Drapeau, c'en est rendu la même chose au conseil municipal de Montréal. Avant (il y a quelques années) jamais on ne manquait de quorum; maintenant, il arrive qu'on doive «sonner les cloches».

Cette remarque mérite d'être relevée et critiquée parce qu'elle laisse croire au lecteur que, depuis quelques années, sous-entendu depuis qu'il y a de l'opposition à l'Hôtel de Ville, il arrive qu'on doive sonner les cloches pour obtenir le quorum, durant les assemblées du Conseil Municipal de Montréal.

Or, après avoir vérifié auprès de mes camarades, conseillers municipaux, après avoir posé la question à M. Drapeau lui-même, personne ne peut se souvenir que cette situation (manque de quorum, appel de la cloche), se soit produite durant l'une ou l'autre des assemblées du Conseil Municipal de Montréal.

Il est bon de rappeler que l'article 12 des règlements du Conseil fixe le quorum à  $\frac{1}{2}$  de tous les membres du Conseil. Je défie qui que ce soit de trouver un moment où l'autre où le tiers de notre délégation R.C.M., au Conseil Municipal, n'était pas à leurs sièges, et ce, même à l'assemblée du Conseil de la Communauté Urbaine de Montréal où, à ma connaissance, le président a dû employer la cloche à au moins deux reprises, à l'occasion de l'étude du budget de la C.U.M.

Alors là, si M. Girard avait cherché à savoir pourquoi cela s'est produit, il aurait peut-être trouvé que c'est à cause du désintéressement d'un certain groupe de conseillers qui n'ont pas, semble-t-il, intérêt à connaître les réponses aux questions posées par différents responsables de dossier du R.C.M.

Je profite de l'occasion pour dire, une fois de plus, à la population de Montréal, que les assemblées du Conseil Municipal sont publiques et qu'il y a beaucoup de place, et qu'il serait extrêmement intéressant, pour des organismes de Montréal, d'y organiser des visites de groupes.

Pour de plus amples informations, vous pouvez me rejoindre au numéro de téléphone suivant: 259-1780.

**Marius Minier-**  
Conseiller Municipal du  
District de Mercier  
Membre du Caucus du R.C.M.

Avis est par les présentes donné que la ville de Montréal s'adressera à l'Assemblée nationale du Québec, au cours de la deuxième session de la trente et unième législature, pour lui demander l'autorisation de présenter un projet de loi ayant pour objet de modifier les dispositions de sa charte relativement aux matières suivantes:

1. les annexions, en abrogeant des dispositions devenues désuètes par l'effet des articles 1a et 33 à 45 de la Loi des cités et villes;
2. le serment d'allégeance des membres du conseil, en regard de la formule de serment modifiée en 1973 et de l'article 63 de la Loi des cités et villes;
3. la procédure d'expropriation lors d'acquisitions de gré à gré, par la simplification du mode de règlement;
4. les actes d'acquisition ou d'aliénation immobilière, les permis d'occupation de terrains visés par un projet de modification au zonage ainsi que l'imposition de réserves pour fins publiques conformément à la Loi de l'expropriation;
5. la première assemblée du conseil qui suit une assemblée générale, quant à son objet;
6. la procédure relative aux avis de motion des conseillers, en permettant le dépôt de ces avis hors séance;
7. les modalités du vote du président d'une assemblée du conseil;
8. les modalités du vote aux assemblées du conseil, en établissant la règle générale du vote majoritaire des membres présents, au plus grand nombre de voies concordantes;
9. les services municipaux, en regard des remaniements administratifs effectués en vertu de l'article 132 de la charte, et vu l'intégration du service de la police à celui de la Communauté urbaine de Montréal ainsi que la suppression du service des estimations par l'effet de la Loi sur l'évaluation foncière;
10. la candidature à la mairie, en la permettant à tout électeur domicilié dans la ville depuis deux ans;
11. la garde et la conservation du registre des règlements, par l'abrogation de dispositions désuètes relativement à la publication d'un rapport annuel par le greffier;
12. les heures d'ouverture et de fermeture des établissements de lave-autos, par mesure supplétive à la Loi des heures d'affaires des établissements commerciaux;
13. l'environnement urbain, quant à l'entretien, la réfection et la conservation de bâtiments dont la présence continue est essentielle à la permanence de la trame urbaine;
14. la fermeture d'immeubles, locaux et bâtiments, à raison d'infractions répétées à la loi et aux règlements, en répartissant entre les divers services le fardeau des rapports actuellement du ressort exclusif du service de la police;
15. la circulation des camions, en permettant au comité exécutif de l'interdire pour certaines périodes, par analogie avec le pouvoir dudit comité en matière de circulation à sens unique et de stationnement des véhicules;
16. l'intégration du parc Mont-Royal d'une étendue de terrain adjacente au cimetière de Notre-Dame-des-Neiges;
17. les traitements des membres de la Commission des services électriques, en transportant au comité exécutif le pouvoir de fixer et d'éviter ainsi de soumettre annuellement à la Régie des services publics l'approbation des modifications à ces traitements;
18. les plans d'ensemble, par une description plus appropriée des terrains visés par ces plans et la stipulation d'une exception par concordance avec la Loi sur les biens culturels;
19. le mode de paiement de l'eau livrée dans leurs territoires respectifs par les municipalités de Westmount, Côte-St-Luc, Outremont et ville St-Pierre;
20. les travaux permanents d'égout, de pavage et de construction des voies publiques, par la stipulation de diverses modalités techniques;
21. le budget des dépenses imprévues d'administration, en établissant, pour les crédits utilisables aux fins desdites dépenses, un rapport proportionnel sur la base du revenu affecté au crédit pour dépenses contingentes;
22. l'intérêt sur le coût d'une amélioration locale, en référant au taux fixé annuellement par le conseil pour chaque exercice lors de la déposition du budget;
23. le budget, au chapitre des dépenses générales d'administration, en permettant l'affectation des crédits disponibles à ce titre à d'autres postes dudit budget;
24. le mode de signature de certains actes et documents de routine, en allégeant le fardeau imposé à certains officiers de la ville à cet égard, notamment, la signature du maire sous forme lithographiée sur les effets négociables;

Notice is hereby given that the City of Montreal will petition the Quebec National Assembly, during the course of the second session of the thirty-first legislature, to be authorized to present a bill to amend the dispositions of its charter relating to the following matters:

1. Annexations, by repeal of obsolete sections related thereto, pursuant to sections 1a and 33 to 45 of the Cities and Towns Act;
2. Oath of allegiance of council members, pursuant to Form 1 as amended in 1973, and Section 63 of the Cities and Towns Act;
3. Expropriation procedure, in the case of an acquisition by mutual agreement;
4. Deeds of acquisition or cession of an immovable, occupation permits for lands located in a sector which is the object of a draft zoning by-law and establishment of reserves for public purposes according to the Expropriation Act;
5. First meeting of council following a general election, with respect to its object;
6. Procedure concerning councillor's notices of motion, allowing their filing outside of council meetings;
7. Vote of the chairman at a meeting of the council;
8. Voting at meetings of the council, by introducing the general rule of the majority vote of members present, being the greater number of concurrent votes;
9. Municipal departments, pursuant to administrative changes within the City, under the authority of section 132 of the Charter, of the integration to that of Montreal Urban Community, of the Police Department and of the suppression of the Assessment Department further to the enactment of the Real Estate Assessment Act;
10. Eligibility to the office of mayor, for any elector having two (2) years' residence in the City;
11. Custody and keeping of the register of by-laws of the City, by repeal of obsolete provisions concerning the issue of an annual report by City Clerk;
12. Business hours of Car-washes, by a supplementary measure to the Commercial Establishments Business Hours Act;
13. Urban Environment, as to the maintenance, restoration and preservation of buildings, the continued existence of which is essential to the keeping of urban integrity;
14. Closing of immovables, houses or premises, in the case of several infringements to law and by-laws, by giving to the director of any department a power to report to the Court on those matters, similar to the one actually held exclusively by the Police Department, for a better work-load distribution;
15. Traffic of trucks, allowing the executive committee to forbid it for certain periods, by analogy with its similar power to rule on one-way traffic and parking of vehicles;
16. Integration to Mount-Royal Park of a tract of land adjacent to Notre-Dame-des-Neiges cemetery;
17. Salaries of members of the Electrical Commission of the City of Montreal, by allowing the executive committee to fix it without submitting the matter for the approval of the Public Service Board;
18. Master plans, by a more adequate description of the tracts of land concerned by such plans, and provision of an exception for concordance with the Cultural Property Act;
19. Payment for water, supplied in their territories, by cities of Westmount, Côte St-Luc, Outremont and Ville St-Pierre;
20. Permanent works of sewers, paving and construction of public roads, by enacting certain technical provisions;
21. Unforeseen expenses of administration, by establishing, for appropriation for such purposes, a ratio on the basis of the revenue available under the chapter "Appropriation for Contingent Expenditures";
22. Interest on the cost of local improvement, by reference to the rate determined by council for any fiscal year;
23. Budget, under the chapter of General expenses of administration, by allowing the transfer of any appropriation available upon that chapter to any other chapter of the said budget;
24. Modalities of the signature of several instruments and routine documents, by relieving certain officers of the City of the burden of that duty, more specifically, the signature of the mayor in lithographic form on negotiable instruments;



25. la taxe foncière, d'une part en supprimant le plafond de cette taxe, et, d'autre part, en la combinant le cas échéant, avec une surtaxe maximum de vingt-cinq pour cent (25% sur la base d'un excédent que détermine le conseil;

26. les subventions aux travaux de restauration, dans le sens d'une augmentation, eu égard aux nouvelles politiques de la Société centrale d'hypothèques et de logement;

27. l'indemnité de relocalisation aux occupants de bâtiments résidentiels, évacués parce que devenus impropres à l'habitation;

28. la création d'une corporation sans but lucratif pour l'administration d'immeubles d'habitation;

29. l'engagement à comparaître des prévenus devant la Cour municipale, en éliminant le délai préfix actuel de deux (2) jours eu égard aux politiques de mise en liberté des prévenus avant leur comparution;

30. certaines matières relatives à la circulation, notamment: le dépôt du billet de contravention sur le véhicule, l'effet du paiement libératoire lors d'une telle contravention, le mode d'assignation en Cour municipale des prévenus d'infractions à la circulation dont l'adresse est inconnue, et le mode d'exécution des jugements en résultant;

31. les infractions aux règlements sur la pollution et le bruit;

32. un mode simplifié de clôture des dossiers de la Cour municipale à l'égard desquels aucune procédure utile n'est praticable;

33. la terminologie relative aux pouvoirs d'emprunt de la ville, par l'emploi d'une formulation plus générale et plus adaptée aux transactions sur « effets négociables »;

34. la nomination des huissiers de la Cour municipale;

35. le pouvoir de gel du comité exécutif en matière de permis lors d'un projet d'amendement à un règlement de zonage;

36. la fonction du vérificateur;

37. le commerce des bicyclettes et du bric-à-brac;

38. les pouvoirs de réglementation de la ville relatifs aux différents types de véhicules hippomobiles, notamment, en matière de circulation, taxation, conduite, entretien, permis, stationnement;

39. la circulation sur les voies cyclistes;

40. l'émission de permis spéciaux de nature temporaire durant la période des Jeux Olympiques;

41. l'expropriation par la ville d'un immeuble lui appartenant;

42. la signature des mandats d'emprisonnement par le greffier de la Cour municipale;

43. les garderies dans les zones résidentielles;

44. les concordances qui s'imposent en regard de certaines lois ou modifications récentes à des lois du parlement du Canada (ex.: Code criminel) et de l'Assemblée nationale (ex.: Loi sur les biens culturels, Loi de l'expropriation, Loi sur l'évaluation foncière, Loi de la Communauté urbaine de Montréal, Loi des transports, Loi d'administration financière, modifications de la Loi de l'instruction publique, du Code de procédure civile, de la Loi des cités et villes);

45. l'acquisition des servitudes;

46. la procédure d'adoption des règlements de zonage;

47. la procédure de poursuite d'une infraction à une disposition d'une loi ou d'un règlement relative à la circulation, à la sécurité publique ou à l'usage d'un véhicule automobile ou d'un accessoire d'un tel véhicule;

48. l'affichage public;

49. diverses autres modifications de concordance; et toute autre matière utile à la bonne administration des affaires de la ville.

Hôtel de ville, le 30 septembre 1977.

*Les agents et procureurs de la ville de Montréal,*

PÉLOQUIN, BADEAUX,  
69883-41-4-0 ALLARD ET LACROIX.

25. Real estate tax, by removing the maximum actually provided and by adding a surtax of twenty-five percent (25%) on the basis of any excess assessment, as determined by the council;

26. Subsidy for restoration, by increasing it in consideration of the new policies of the Central Mortgage and Housing Corporation;

27. Resettlement indemnity to persons who occupy residential buildings vacated because they are unfit for habitation;

28. Creation of a non-profit corporation for the administration of residential buildings;

29. Promise of a prisoner to appear before the municipal Court, by revoking the two day delay in consideration of the new policies for the bailing of prisoners before arraignment;

30. Certain matters relating to traffic, namely: the placing of violation tickets on vehicles, the effect of settlement payments for traffic violations, modalities of summons before the municipal Court, against persons indicted for traffic violations, when their address is unknown, and the execution of judgments resulting thereof;

31. Infractions to by-laws relating to pollution and noise;

32. A simplified method of closing files of the municipal Court when no further proceeding is practicable;

33. Terminology relating to the borrowing powers of the City as expressed in more general terms, better adapted to transactions on "negotiable instruments";

34. Appointment of bailiffs of the municipal Court;

35. Power to freeze the issuing of permits by the executive committee as a result of a draft zoning by-law;

36. Responsibilities of the City auditor;

37. Bicycle and second-hand trade;

38. Power of the City to adopt regulations concerning various types of horse-drawn vehicles, especially with respect to traffic, taxation, driving, maintenance, permits, parking;

39. Traffic on bicycle paths;

40. Issuing of special temporary permits during the Olympic Games;

41. Expropriation of an immoveable owned by the City;

42. Signing of custody warrants by the clerk of the municipal Court;

43. Nurseries in residential zones;

44. Appropriate concordance with new acts and amendments of the federal legislation (Criminal Code, etc.) and provincial legislation (Cultural Property Act, Expropriation Act, Real Estate Assessment Act, Montreal Urban Community Act, Transport Act, Financial Administration Act, Education Act, Code of Civil Procedure, Cities and Towns Act);

45. The acquisition of servitudes;

46. Zoning by-laws adoption procedure;

47. Prosecution of a violation of a disposition of an act or a by-law, pertaining to traffic, public safety, use of motor vehicle or an accessory of a motor vehicle;

48. Public posting;

49. Several other amendments of concordance; and all other matters relevant to the good administration of the affairs of the City.

City Hall, September 30, 1977.

*Attorneys for the City of Montreal,*

PÉLOQUIN, BADEAUX,  
69883-41-4-0 ALLARD ET LACROIX.



## GRAND PRIX DU CANADA: LE RCM BOUDE UNE ASSEMBLÉE À HUIS CLOS DU CONSEIL MUNICIPAL

Les conseillers municipaux du RCM ont boudé une assemblée d'information à huis clos du conseil municipal, hier soir, sur la tenue de la course Grand Prix Canada à l'île Notre-Dame, et lui ont préféré une session de consultation

**André BEAUVAIS**  
populaire sur ce projet.

Originellement prévue dans la salle des conseillers, à l'hôtel de ville, la consultation populaire a dû se déplacer dans un établissement commercial du Vieux-Montréal puisque l'hôtel de ville leur a été interdit pour la circonstance. Quant aux conseillers qui ont donné suite à l'invitation du comi-

té exécutif pour l'assemblée d'information huis clos, ils se sont regroupés dans le vieux palais de justice, l'ancien édifice du COJO devenu annexe de l'hôtel de ville.

Afin que rien ne leur échappe dans le dossier de la course Grand Prix Canada, le RCM avait toutefois délégué deux de ses conseillers à la séance d'information à huis clos. MM. John Gardiner et Phidyme Tremblay ont en effet re-

présenté le RCM.

Du côté de la consultation populaire du RCM, six mouvements ont répondu à l'invitation et ont fait connaître leur désapprobation de ce projet de course automobile dans l'île Notre-Dame. Il s'agit de la Society To Overcome Pollution, la Fédération québécoise de Cyclotourisme, Sauvons Montréal, le Comité de la rue Jgann-Mance, la Société pour vaincre la pollution et

le parti rhinocéros!

Rappelons que le véritable débat sur cette question aura lieu mercredi soir alors que le conseil municipal tiendra une assemblée spéciale pour étudier le projet de convention intervenu entre la Ville de Montréal, Grand Prix du Canada Inc. et l'AMARC (Association montréalaise d'action récréative et culturelle), organisme qui gère Terre des Hommes.

# Drapeau se fâche et lève l'assemblée

par Marcel  
CHOUINARD

**Dans un geste sans précédent dans l'histoire moderne de la vie municipale à Montréal, le maire Jean Drapeau a mis une fin abrupte aux travaux du conseil municipal, hier soir, en ordonnant la levée de l'assemblée sans avoir au préalable obtenu le consentement des conseillers.**

Il faut dire que le maire aurait eu beaucoup de difficulté à le demander ce consentement puisque l'atmosphère étant devenue explosive dans l'enceinte de la salle du conseil et que plus personne n'avait le contrôle de l'assemblée, ce qui explique d'ailleurs cette décision unilatérale du maire de mettre fin aux travaux même s'il restait encore cinq items à l'ordre du jour à étudier.

Les premiers signes d'énervement ont commencé à apparaître alors que se poursuivait un échange de questions-réponses entre le directeur du service d'habitation de la ville, M. Guy R. Legault, et des conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal.

Monsieur Legault avait été invité à cette assemblée après que le maire Drapeau eut convenu, le mois dernier, de permettre aux

membres du conseil d'interroger ce dernier sur les critères de sélection qui prévalent à l'Office municipal d'habitation de Montréal lorsqu'un Montréalais fait une demande pour habiter un logement à loyer modique. Le débat avait été entamé, en avril dernier, au moment de l'étude du budget et puis reporté à cette assemblée dont la première séance a été tenue lundi.

La tempête a éclaté au moment où M. Legault, qui est responsable de l'OMH, a accusé le conseiller RCM André Berthelet de lui avoir posé « des questions piégées et insidieuses » au moment de l'étude du budget en avril dernier.

C'est à ce moment que le conseiller Berthelet a vu rouge et que le plus grand désordre s'est installé dans l'enceinte de la salle du conseil alors que ses collègues de l'Opposition criaient leur indignation face aux propos de M. Legault.

Les membres du conseil étant réunis en comité plénier, le maire Drapeau qui était alors assis sur le parquet invita sans plus de cérémonies le conseiller Roger Sigouin qui présidait ce comité plénier à retourner à son siège.

Le maire est alors monté à son fauteuil de président d'assemblée et ordonné la levée de l'assemblée.

Les items encore inscrits à l'ordre du jour seront étudiés à une assemblée ultérieure.



photo Jean Goupil, LA PRESSE

L'Hôtel de Ville de Montréal était, hier soir, fermé aux citoyens et aux journalistes. Le conseil municipal, moins les élus du RCM qui avaient décidé de boycotter la séance, recevait les représentants de Grand Prix Canada et les haut fonctionnaires municipaux impliqués dans le dossier.

Àu conseil municipal de Montréal

# De sa propre autorité, Drapeau met fin au débat

par Marc DORÉ

La séance du conseil municipal s'est terminée de manière abrupte hier, alors que le président de l'assemblée, le maire Jean Drapeau, a mis fin aux débats après qu'un vigoureux échange entre le conseiller André Berthelet du RCM et le président de l'Office municipal d'habitation, M. Guy Legault, ait dégénéré en tumulte indescriptible.

Le conseil siégeait en comité plénier, les conseillers de l'opposition ayant obtenu la possibilité d'interroger le président de l'OMH sur les critères d'admission aux logements publics, lorsqu'à la suite d'échanges de plus en plus vifs avec le conseiller Berthelet, échanges qui suivaient une autre période de questions « serrées » du conseiller Gaétan Lebeau, également du RCM, le haut fonctionnaire s'est littéralement emporté, accusant son interlocuteur du moment d'avoir posé des « questions piégées et insidieuses ».

Les autres membres

du conseil, qui se contenaient difficilement depuis le début des travaux du comité, ont explosé à leur tour, transformant la salle du conseil en une « tour de Babel ». Le président de l'assemblée, qui avait cédé la direction du comité plénier au conseiller Roger Sigouin, a à ce moment repris son siège, pour mettre fin aux travaux du comité.

## Drapeau lève l'assemblée

Puis, incapable d'obtenir la reprise normale de la séance du conseil, malgré plusieurs rappels à l'ordre et après avoir coupé l'alimentation du système de micros, M. Drapeau a simplement déclaré l'assemblée levée, et s'est retiré. Il restait alors cinq points à l'ordre du jour de l'assemblée.

Après sa décision, M. Drapeau a expliqué aux journalistes qu'il s'était prévalu de l'article 67 des règlements du conseil pour reprendre son siège de président quand il fut devenu évident, de son point de vue, que l'assemblée était devenue incontrôlable. Quant

à sa décision de mettre fin aux travaux du conseil, M. Drapeau prétend qu'il en a les pouvoirs par analogie avec ceux du président de l'Assemblée nationale, lequel a le choix, toujours d'après le président-maire, après avoir tenté de mettre fin au désordre, de décider de l'ajournement ou de la levée de l'assemblée. Le restant de l'ordre du jour, a été simplement renvoyé aux calendes grecques.

## Contestation

Il se pourrait bien cependant que les conseillers, au moins ceux du RCM, contestent la décision du maire Drapeau, d'autant plus qu'une première lecture des règlements de l'Assemblée nationale révèle que l'article 44, qui s'applique en cas de désordres graves, ne permet pas au président de la chambre québécoise de lever définitivement une séance. Ses pouvoirs se limitent semble-t-il, à suspendre la séance (pour quelques minutes) ou à l'ajourner (habituellement jusqu'au lendemain).

Or le maire Drapeau a précisé, après la fin des travaux du conseil, qu'il n'avait pas ajourné la

séance, mais bel et bien mis fin à ses travaux.

Des observateurs de la scène municipale estiment que cette « nouvelle vigueur » des débats est due à plusieurs facteurs, qui ont tous leur origine à l'extérieur de la salle du conseil.

## Émulation

Il est d'abord évident que pour tous, les séances du conseil qui se tiendront d'ici le mois de novembre (il en reste au maximum quatre) seront la tribune idéale pour le débat électoral. Sans aller jusqu'à parler d'attitudes électoralistes, il est apparu clairement que l'un comme l'autre, l'administration en faisant état de ses réalisations et l'opposition en établissant par ses critiques les principes d'une administration nouvelle, les deux côtés de la chambre cherchent à faire parvenir, par les media, leur message aux citoyens-électeurs.

Et ce d'autant plus que, pour l'opposition surtout, la constitution officielle d'un nouveau parti, le GAM, a suscité un phénomène d'émulation. Le RCM cherche de toute évidence, à accrédi- ter l'image du GAM comme celle d'un parti frère du Parti civique.



*Pour la reprise de la séance suspendue*

## Le RCM tentera d'obtenir une ordonnance pour contrer la décision du maire Drapeau

par Laval LE BORGNE

Le caucus du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) accuse le maire Jean Drapeau d'avoir levé illégalement l'assemblée générale du conseil municipal mercredi en soirée, et tentera au début de la semaine prochaine d'obtenir une ordonnance de la Cour supérieure enjoignant au maire Drapeau de poursuivre l'assemblée interrompue.

MM. Paul Cliche, John Gardiner, Marcel Morin et Jean Roy, les conseillers municipaux du

RCM qui ont annoncé, hier, cette décision, ont aussi accusé le maire d'avoir «monté le scénario du désordre, avec l'aide du directeur du Service d'urbanisme, M. Guy Legeault, qui a agit comme agent provocateur en insultant des conseillers municipaux», et que ce coup monté a servi de prétexte au maire pour décréter la levée de l'assemblée.

«Ce genre de geste, complètement illégal selon nous, indique bien jusqu'à quel point le maire de Montréal se moque de la démocratie

et est prêt à tout lorsqu'il est contrarié par une idée que veut défendre un conseiller municipal qui ne pense pas comme lui», a précisé M. Paul Cliche.

Si le caucus du RCM en est rendu à vouloir prendre des mesures juridiques contre le président des débats au conseil municipal (le maire, en vertu de la charte de Montréal), «c'est que le geste posé par M. Drapeau est une atteinte grave au processus démocratique légal», a ajouté M. Cliche.

Avant d'annoncer sa décision, le caucus du RCM a demandé au maire de reprendre la réunion hier; ce dernier a refusé et a fixé la date de la reprise de l'assemblée au 5 juillet prochain.

Le RCM croit qu'en vertu des lois existantes et des règlements du conseil, les résolutions que voulaient présenter les conseillers du RCM lors de l'assemblée écourtée ne pourront être remises à l'ordre du jour, à moins du consentement unanime du con-

seil, donc du pouvoir discrétionnaire du président du Parti civique, président des débats et maire de Montréal, M. Jean Drapeau. C'est donc aussi pour éviter d'être à la merci du maire, que le RCM a décidé de tenter d'obtenir une ordonnance de la Cour.

Quand au «désordre» que le RCM qualifie de coup monté, M. Cliche croit qu'il en est ainsi parce que le maire tente de discréditer l'opposition à quelques mois des élections municipales.

# Drapeau met fin à un débat houleux; le RCM conteste la décision en cour

par Rodolphe Morissette

Les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal demanderont, au début de la semaine, une ordonnance de la Cour supérieure pour forcer le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, à poursuivre l'assemblée du conseil de ville à laquelle il a mis fin abruptement et unilatéralement mercredi soir.

La requête en "mandamus" ou recours extraordinaire devant les tribunaux vise, suivant le Code de procédure civile (art. 844), à enjoindre le conseil de ville (et en premier lieu le maire) d'accomplir "un devoir que la loi lui impose". Suivant le RCM, ce devoir est prescrit par l'article 116 de la charte de la Ville de Montréal, suivant lequel le conseil doit s'ajourner au jour juridique suivant et ainsi de jour en jour afin d'épuiser toutes les affaires inscrites à l'ordre du jour. Mercredi soir, le maire a mis fin unilatéralement aux travaux de l'assemblée, alors qu'il restait encore cinq points à l'ordre du jour, soit cinq avis de motion soumis par le RCM.

L'assemblée de mercredi s'est terminée dans un beau tumulte. On avait convenu

que le conseil se constitue en comité plénier afin d'étudier les conditions d'admission aux logements à prix modique dont s'occupe l'Office municipal d'habitation de Montréal et le conseil avait invité le pdg de cet organisme, M. Guy R. Legault, à venir répondre aux questions des conseillers. Après de vifs échanges entre ce dernier et les conseillers (RCM) André Berthelet et Gaétan Lebeau touchant quelques cas précis d'admission aux HLM de l'Office, M. Legault a jugé les questions "piégées et insidieuses", ce qui a suscité la colère des conseillers en quête d'information.

Comme le désordre persistait dans l'assemblée malgré les appels à l'ordre du conseiller Roger Sigouin, qui présidait le comité plénier, le maire décida d'invoquer l'article 67 des règlements du conseil municipal et selon lequel "en cas de désordre, le maire ou le maire suppléant, suivant le cas, reprend immédiatement la présidence du conseil et le comité plénier cesse d'exister".

L'assemblée du conseil, désormais présidée par le maire, ne s'était pourtant

point refroidie et, devant le tumulte grandissant, M. Drapeau a jugé bon de lever l'assemblée sans consulter les autres conseillers. Or hier, le conseil n'a pas été convoqué de nouveau (ce qu'exigeaient les conseillers du RCM, afin de pouvoir discuter de leurs cinq motions) et il est plus qu'improbable que le conseil soit convoqué aujourd'hui: le serait-il, que l'article 116 de la charte de Montréal était de toute manière violé, du moins matériellement, depuis minuit hier soir.

Les conseillers du RCM demandent toujours au maire de poursuivre l'assemblée interrompue mercredi. Ils invoquent également le règlement no 44 de l'Assemblée nationale, qui se lit: "Au cas de désordre grave à la Chambre ou lorsqu'il le juge nécessaire à cause de circonstances particulières, le président peut ajourner la séance ou la suspendre pour un temps déterminé". Autrement dit, le

RCM estime que le maire aurait pu ajourner la séance pour une trentaine de minutes, pour calmer les passions, et la reprendre ensuite, mais non mettre purement et simplement fin aux travaux de l'assemblée.

Hier après-midi, tandis que les conseillers du RCM rédigeaient leur requête en "mandamus" pour qu'intervienne dans le débat la Cour supérieure, le maire Drapeau ne paraissait pas s'en faire outre mesure. Avec son épouse et les dignitaires de l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle, il assistait paisiblement, à la Place des nations de Terre des hommes, à un spectacle de folklore québécois animé par Ti-Blanc Richard, ses joyeux copains et le promoteur sherbrookois de ce genre de spectacles, M. Louis Bilodeau. C'était en effet l'ouverture officielle de la 11e saison de Terre des hommes.

# Le RCM traînera Drapeau en cour!

**Le RCM a décidé de porter devant les tribunaux la décision du maire Jean Drapeau qui a mis fin à l'assemblée du conseil, mercredi soir, «outrepassant de la sorte ses droits de président d'assemblée», aux dires de l'opposition.**

Dès lundi, le RCM se prévaudra du Code des procédures civiles du Québec pour obtenir un mandamus qui forcerait Jean Drapeau à reprendre l'assemblée qu'il a levée de son propre chef. «Il restait quatre sujets à l'ordre du jour et ces sujets qui concernaient des avis de motion déposés par le RCM, appartenaient au

conseil municipal et non à l'exécutif, encore moins au maire Jean Drapeau», a déclaré, hier, en conférence de presse, le conseiller Jean Roy, porte-parole du caucus du RCM.

M. Roy a fait savoir que des conseillers du RCM ont rencontré le maire, hier matin, pour lui demander de reprendre l'assemblée, à 15 heures, mais que la réponse du maire fut négative. «Il a décidé que nos avis de motion seraient à l'ordre du jour de la prochaine assemblée, le 5 juillet», de préciser M. Roy.

## La démocratie

Pour sa part, le conseiller Paul Cliche a indiqué que le RCM n'était pas friand des procédures judiciaires mais qu'il n'avait pas le choix dans cette affaire. «Nous

devons porter la décision du maire devant les tribunaux sans quoi la démocratie est en péril à l'hôtel de ville. Si nous ne faisons rien, le maire pourra bien se permettre d'agir de la même façon à chaque occasion où un débat ne lui plaira pas», a dit le conseiller Cliche.

Selon le RCM, le maire Drapeau a décidé de mettre fin à l'assemblée en se référant à l'article 44 des règlements de l'Assemblée nationale, «mais l'article 44 donne le droit au président d'assemblée, en cas de désordre, d'ajourner et non d'y mettre fin radicalement», soutient le conseiller Roy.

Le désordre est survenu mercredi soir alors que les conseillers du RCM interrogeaient M. Guy Legault, président de l'Office d'habi-

tation de Montréal, sur de prétendues faveurs qu'auraient obtenues des conseillers du Parti civique, pour des électeurs, dans l'obtention de logements subventionnés. L'affrontement survint entre le conseiller André Berthelet et M. Legault à un moment où le conseil s'était transformé en comité plénier.

C'est à cause du «désordre» qui régnait que le maire mis fin au débat puis à l'assemblée du conseil proprement dite. Le RCM est d'avis que le maire a agi dans l'illégalité en vertu de l'article 116 de la charte de Montréal qui stipule que si le conseil ne peut entièrement expédier toutes les affaires soumises à l'ordre du jour, il doit alors ajourner jusqu'au jour juridique suivant et ainsi de suite.

# Le RCM veut forcer Drapeau à reprendre l'assemblée

par Marcel CHOUINARD

Les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal réclameront d'un juge de la Cour supérieure, lundi, l'émission d'une ordonnance qui pourrait forcer le maire Drapeau à ordonner la poursuite de l'assemblée du conseil qu'il a si abruptement close mercredi soir alors qu'il restait encore cinq articles à l'ordre du jour.

Le conseiller Paul Cliche a expliqué, hier, qu'il était du devoir de l'Opposition d'agir de la sorte pour protéger la démocratie. « Nous ne pouvons tolérer un geste de ce genre car il peut conduire à de graves abus », a-t-il ajouté.

On se rappellera que le maire Drapeau a décidé, vers 21 heures, mercredi, de mettre fin unilatéralement à l'assemblée parce que du désordre régnait alors dans la salle de délibérations. En fait, on assistait alors à une violente prise de bec entre le directeur du service d'habitation et responsable de l'Office municipal d'habitation, M. Guy-R. Legault, et le conseiller RCM, André Berthelet.

L'Opposition estime que la décision du maire de lever ainsi l'assemblée est illégale puisque le conseil n'avait pas encore terminé l'étude des dossiers inscrits à l'ordre du jour. Il en restait cinq, tous des motions présentées par des conseillers du RCM.

Elle fonde son affirmation sur l'article 116 de la chartre de la ville qui dit en substan-

ce qu'une assemblée doit se poursuivre jusqu'à ce qu'il ait été décidé des questions inscrites à l'ordre du jour.

Le maire, quant à lui, fonde sa décision de lever de son propre chef l'assemblée sur l'article 44 des règlements de l'Assemblée nationale qui dit qu'au cas de désordre grave à la Chambre ou lorsqu'il le juge nécessaire à cause de circonstances particulières, le président peut ajourner la séance ou la suspendre pour un temps déterminé.

Mais hier, le maire a laissé entendre que l'assemblée était levée pour de bon et que les matières qui n'ont pu

être étudiées pourraient être réinscrites à l'ordre du jour de la prochaine assemblée qui aura vraisemblablement lieu le 5 juillet.

Au sujet de ce désordre qui a mené à la levée de l'assemblée, le conseiller Cliche a accusé hier M. Legault de l'avoir provoqué en étant impoli et en lançant toutes sortes de qualificatifs à l'Opposition, ce qui, selon le conseiller de Saint-Jacques, est tout à fait inadmissible de la part d'un haut fonctionnaire.





André Roy...

... vous informe

Voici en résumé le compte rendu de cette assemblée qui a duré quatre séances, les 19, 20 et 21 juin, et qui s'est terminée dans le tumulte.

Il y avait près de 50 articles à l'ordre du jour, lorsque le maire Drapeau a ouvert l'assemblée par la prière régulière.

Le conseiller de Ste-Anne, M. Joffre Laporte est nommé maire-suppléant. (Notons qu'à tous les trois mois, il y a un maire

suppléant qui est nommé par le Conseil).

Période de questions de 30 minutes. Une motion d'urgence sur les incendies est défaite. Le Parti civique a voté contre pour la bonne raison que dès que les feux de la fin de semaine précédente ont été maîtrisés, une enquête très sérieuse a tout de suite commencé conjointement avec le Service de la Police et celui des Incendies. Je dois noter quand même qu'il se

fait en moyenne 50,000 visites par années concernant la prévention des incendies. Nous y reviendrons en détail dans un autre article.

Votes de crédits en chiffres ronds de \$7 millions de dollars se rapportant comme suit: reconstruction d'égouts, reconstruction de trottoirs, reconstruction de pavage, contrats de services techniques, achats d'appareils électroniques, construction de 12 courts de tennis, travaux de parcs, piste cyclable, amélioration de l'incinérateur des Carrières, restauration de l'ancien du Vieux-Palais de jus-

tice, aménagement de la bibliothèque centrale située au 1210 est, rue Sherbrooke, et d'autres projets divers.

Approbation d'actes: pour environ \$90,000. Une approbation d'acte consiste à voter un crédit pour acheter un emplacement ou une bâtisse, de gré à gré, ou par décret d'expropriation pour des fins publiques.

Il y a eu un emprunt de voter pour un montant de 43 millions de dollars pour l'établissement de parcs industriels municipaux sur le territoire de Montréal. La Ville de Montréal recevra une subvention de

75% de ce montant voté, selon l'entente auxiliaire Québec-Canada.

Comité plénier: un comité plénier a lieu dans le but d'inviter tel ou tel fonctionnaire dans le but de lui poser des questions concernant son Service. A la dernière séance, mercredi soir, un comité plénier avait été voté pour recevoir M. Guy Legault, directeur du service de l'Habitation. Le but était de demander à M. Legault d'expliquer le processus qui est suivi dans l'attribution d'un logement à prix modique. Avant le comité plénier, le maire Drapeau avait informé le Conseil que les questions devaient porter sur des sujets d'ordre général, et non pas sur des sujets particuliers. Deux conseillers de l'opposition ont commencé tout à tour à poser des questions hypothétiques, et surtout sur des dossiers confidentiels... Il faut dire qu'au Service de l'Habitation, c'est comme au Service des Affaires Sociales, chaque dossier concernant une demande pour un H.L.M. demeure absolument confidentiel, comme ce l'est pour toute personne qui demande de l'assistance

sociale. Il doit en être ainsi afin de respecter les Droits de l'Homme... Donc, ces deux conseillers ont tellement insisté, hurlé et crié, que le maire Drapeau a mis fin tout de suite au comité plénier en reprenant son fauteuil de Président d'assemblée. Mais comme ces deux conseillers, imités en cela par la plupart de leurs collègues ont continué de plus belle à tempêter, les conseillers du Parti civique à leur tour insistaient pour que les conseillers de l'Opposition se taisent, mais en vain. Devant ce tumulte indescriptible, comme jamais le Conseil de ville n'en a jamais connu probablement dans toute son histoire, le maire Drapeau s'est prévalu de son droit de clore l'assemblée, comme la charte le lui permet quand il y a tumulte et que la situation est incontrôlable. Il a alors déclaré: "l'assemblée est levée!" et a quitté son siège. L'assemblée venait de prendre fin automatiquement et aussi mettant fin à l'ordre du jour.

A vous, chers concitoyens, de juger...

Bonjour à tous

André Roy  
Conseiller municipal  
District Maisonnette

### ■ **Le RCM demande qu'une réunion soit reconvoquée**

La Ville de Montréal pourrait être forcée, par la Cour supérieure, de reconvoquer la séance du conseil municipal du 21 juin dernier, brusquement interrompue par le maire, M. Jean Drapeau.

C'est du moins le sens de la requête en mandamus qu'ont déposée hier, précisément devant la Cour supérieure, des conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) conformément à la promesse qu'ils avaient faite à l'issue de cette séance houleuse.

On se souviendra que le maire avait mis un terme à la rencontre, au moment où on discutait de la façon dont étaient choisis les locataires des habitations à loyers modérés appartenant à la Ville. M. Drapeau, en posant ce geste, avait affirmé se servir du même moyen que celui employé à l'Assemblée nationale pour mettre fin à des discussions trop orageuses.

Toutefois, les membres du RCM soutiennent qu'en agissant ainsi, le maire a contrevenu à l'article 118 de la Charte de la Ville, puisque l'ordre du jour n'était pas épuisé, cinq sujets au moins restant à être discutés.

La procédure, qui est à la fois dirigée contre la Ville et le comité exécutif, demande donc que l'assemblée interrompue soit reconvoquée et qu'elle se poursuive jusqu'à l'épuisement de l'ordre du jour. La requête sera débattue le 4 juillet.

# MCM takes Drapeau to court

By LEON LEVINSON  
of The Gazette

Eight Montreal Citizens Movement (MCM) city councillors filed a Superior Court petition yesterday seeking to force Mayor Jean Drapeau to reconvene the stormy council meeting he halted on June 21.

The MCM councillors — joined by two private taxpayers — contend that the meeting was adjourned illegally.

They claim there was no motion to end the meeting and that the decision was taken by the mayor without the consent of the council members pres-

ent, at a time when five items remained on the agenda.

Council was sitting in special session to examine the way applicants are chosen for public housing. A question period with the city's housing director ended in a shouting match.

According to the petition, the remaining items had been placed on the agenda by MCM councillors Arnold Bennett, Jean Roy, and Phidyme Tremblay.

The petitioners also contend that under the city's charter a meeting can be adjourned only to the following day

if items on the agenda remain undecided.

A judge will be asked July 4 to issue the introductory order to the mayor, the executive committee, and the city itself, with city clerk Marc Boyer, to appear in reply to the demand.

Ultimately, the petition asks for an order to reconvene the meeting, which began on June 19, and was halted on June 21. It also seeks an order requiring that the meeting continue until all matters on the agenda are dealt with or until the meeting is legally ended.

## LE RCM CHERCHE À FAIRE ORDONNER À DRAPEAU DE TERMINER UNE ASSEMBLÉE

**Le RCM a déposé, hier, à la Cour supérieure, sa requête en mandamus pour obliger le maire Jean Drapeau, s'il plaît à la cour, à terminer l'assemblée de conseil à laquelle il a mis fin brusquement, dans le désordre, mercredi soir le 21 juin.**

L'ordre du jour n'avait pas été épuisé (il restait cinq avis de motion du

RCM à étudier) et le président de l'assemblée, M. Jean Drapeau, n'avait pas droit, selon la charte, de déclarer la séance close, d'après le RCM.

Cette requête sera débattue le 4 juillet, aux dires du RCM, «si le rôle n'est pas trop chargé». Etant donné que le conseil municipal doit tenir une autre assemblée le 5 juillet, et que le maire pourrait consentir à ce que le conseil reprenne l'étude des cinq motions «abandonnées» en cours de route, quelle serait alors la réaction de l'opposition,

compte tenu de leur action en Cour supérieure?

Le conseiller Jean Roy, porte-parole du RCM, a répondu à cette question, hier matin, en conférence de presse, qu'il refusera personnellement d'étudier ces motions avant que la Cour supérieure ait jugé le comportement du maire Drapeau. On peut raisonnablement prévoir que tous les conseillers du RCM adopteront la même ligne de conduite.

La requête déposée hier a été endossée par tous les conseillers du RCM actuel-

lement disponibles et par deux contribuables dont un propriétaire du nom de Pierre Marcotte qui dit payer des milliers de dollars en taxes à Montréal, mais qui demeure à l'extérieur, prétend que l'opposition a été brimée dans ses droits fondamentaux.

L'autre citoyen qui a signé cette requête, Louis Dostie, est à la fois locataire et propriétaire! Il est membre d'une coopérative d'habitation et il se sent frustré à son tour du geste posé par le maire-président du conseil-président du Parti civique!



# Le RCM veut enrayer la guillotine du maire Drapeau

par Guy BOURDON

S'ils devaient obtenir gain de cause en Cour supérieure, les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal, à l'hôtel de ville, pourraient forcer le maire Jean Drapeau à reconvoquer l'assemblée du conseil qu'il avait abruptement interrompue, le 21 juin dernier.

Selon le RCM, qui a inscrit hier une requête en mandamus, le maire aurait contrevenu à l'article 118 de la charte de Concordia en mettant fin à cette assemblée alors qu'il restait au moins cinq sujets à débattre.

On se souvient que le maire Drapeau avait fait tomber sa guillotine pour

mettre fin à un débat fort houleux sur la façon utilisée par des fonctionnaires municipaux pour recruter les locataires de certaines habi-

tations à loyer modique (HLM).

Le maire avait alors expliqué son geste en rappelant que c'est ainsi que l'on met

fin à des palabres trop tumultueuses à l'Assemblée nationale.

Dans leur requête, les conseillers du RCM visent

également la Ville de Montréal elle-même ainsi que le comité exécutif pour le forcer à convoquer à nouveau l'assemblée afin d'épuiser

l'agenda qui avait été dressé.

La requête sera débattue devant un juge de la Cour supérieure le 4 juillet prochain.

## Décision de Drapeau soumise au tribunal

Un juge de la Cour supérieure décidera le 4 juillet prochain si la requête du RCM alléguant que la décision du maire Drapeau du 19 juin dernier de mettre fin à l'assemblée du conseil municipal était illégale, est recevable ou non.

Le 5 juillet, le lendemain de la comparution du RCM devant le juge, le conseil municipal siège pour savoir comment découper la nouvelle carte électorale municipale en 52 quartiers, en vertu de la nouvelle loi provinciale fixant à un conseiller par quartier la représentation municipale et ce dès le 12 novembre prochain, date des élections. Présentement, il y a trois conseillers par quartier, ce qui semble-t-il crée une certaine confusion et même une ignorance totale de la chose municipale chez les citoyens électeurs.

Si le Parti civique du maire Jean Drapeau, fort de sa majorité absolue au conseil, juge que cela est électoralement rentable, il acceptera de remettre à l'ordre du jour les 5 projets de règlement soumis par l'opposition, le RCM, à cette réunion du 5 juillet. Dans un tel cas, le RCM, du moins l'échevin Jean Roy, du quartier Saint-Louis ne sait pas s'il donnera son accord à l'ajout de ces projets à l'ordre du jour, étant donné l'effet négatif que ce geste pourrait avoir sur leur requête tendant à prouver l'illégalité de l'ajournement du 19 juin dernier.

Ce sont là les principales explications qu'a fournies hier le conseiller Jean Roy au cours d'une conférence de presse convoquée par le RCM pour ré-expliquer ce qui, semble-t-il, avait été mal compris la semaine dernière, lors de la première conférence de presse convoquée à ce sujet.

*L'assemblée interrompue par le maire Drapeau*

## Le RCM demande un mandamus

Les conseillers du RCM à l'hôtel de ville de Montréal ont fait déposer devant la Cour supérieure, hier après-midi, une requête en mandamus qui, si elle était accordée, forcerait la ville à reconvoquer une séance du conseil municipal interrompue par décision du maire Jean Drapeau, le 21 juin dernier.

A cette occasion, le maire avait mis fin à un débat animé sur la façon dont était choisis les locataires des habitations à loyer modique qui sont sous la responsabilité de la ville, en décrétant tout simplement que la séance était levée.

Il avait alors souligné que c'était la façon utilisée

à l'Assemblée nationale pour mettre ainsi fin à des discussions trop orageuses.

Les conseillers requérants soutiennent toutefois que l'agenda du jour n'était pas terminé, que cinq sujets devaient encore être discutés, et que le maire, en agissant comme il l'a fait, a contrevenu à l'article 118 de la charte de la ville.

La procédure qui est également dirigée contre la ville elle-même et son comité exécutif, demande donc que l'assemblée interrompue soit reconvoquée, et qu'elle se poursuive jusqu'à ce que l'agenda ait été épuisé.

Ives Beaudin

Le maire Jean Drapeau, quand il préside une assemblée houleuse du conseil municipal, a le pouvoir d'expulser un chahuteur, ou même le faire appréhender! Mais il ne peut clouer le bec du RCM en levant illégalement l'assemblée.

C'est la thèse qu'a soumise le procureur du RCM pour finalement obtenir, hier, en Cour supérieure, que soit remise en question

la décision du «président» Drapeau d'avoir levé sans motion préalable à cet effet, la réunion du 21 juin, au milieu «petit» désordre qui

prévalait.

Le juge Claude Vallerand a en effet émis contre le comité exécutif de Montréal un bref de mandamus en ce

sens, soulignant que le RCM «pouvait avoir raison, à première vue».

L'incident est survenu, on le sait, au cours d'un débat

relatif aux méthodes d'allocation des logements à loyers modiques administrés par l'Office d'habitation de Montréal.

Le procureur de la ville a soutenu en vain que l'assemblée du 21 juin avait provoqué sa propre clôture par le désordre général, sinon le chaos, qu'elle avait engendré.

On sait toutefois que les questions qui avaient provoqué la dite querelle seraient à l'ordre du jour de l'assemblée convoquée pour cet après-midi, de sorte qu'en dépit du bref de mandamus émis, le litige pourrait ne jamais être débattu au fond... si les «belligérants» peuvent s'exprimer sereinement sur le sujet, une fois pour toutes.

## LE RCM GAGNE UNE MANCHE CONTRE DRAPEAU EN COUR



Le «bref de mandamus» est accordé

# Jean Drapeau avait levé l'assemblée illégalement

par Léopold LIZOTTE

C'est en déclarant qu'à première vue, tout au moins, c'était illégalement qu'une assemblée du conseil municipal avait été levée par le maire Jean Drapeau, le 21 juin dernier, que le juge Claude Vallerand a autorisé hier après-midi l'émission d'un «bref de mandamus», qui, s'il était définitivement accordé, pourrait conduire à la reprise et à la complétion de cette séance écourtée par un violent débat sur la façon dont sont sélectionnés les locataires des logis municipaux à loyers modiques.

Par suite de la «mécanique» compliquée de cette procédure, il n'y a toutefois pas d'ordre formel donné immédiatement en ce sens.

C'est tout simplement une porte ouverte, si l'on peut dire, vers une ordonnance ultérieure qui, d'ici peu, pourrait d'ailleurs être devenue inutile.

Car, dès cet après-midi, le conseil de ville montréalais, reconvoqué vendredi par le comité exécutif, doit se réunir à nouveau, et les items laissés en plan par la décision Drapeau, ont été remis à l'ordre du jour.

Ce sont les articles 26 à 30, et il s'agit, dans tous les cas, de propositions mises de l'avant par le groupe R.C.M., celui-là même qui réclamait une décision à la fois contre la ville, le comité exécutif, le maire Drapeau et le greffier de la cité, M. Marc Boyer.

Le bref émis hier ne l'a toutefois été que contre le comité exécutif et contre ses membres (dont Me Jean Drapeau à ce titre) parce que c'est cet organisme qui convoque les séances du conseil et qui en détermine l'agenda.

La requête a été rejetée dans tous les autres cas, et même contre Me Drapeau, maire, même si c'est lui qui a pris la décision que le tribunal a dit considérer illégale «prima facie».

Devant la cour, le procureur du R.C.M., Me Z. Finkelstein, a soumis que la charte de la ville avait été nettement violée, dans les circonstances, et que les dispositions procédurales prévues par cette charte avaient précisément pour objet de sauvegarder la démocratie au conseil.

Il fit également remarquer que le maire avait d'autres «outils» à sa disposition pour rétablir l'ordre dans la salle des délibérations, et qu'il aurait notamment pu faire expulser ou même appréhender les conseillers trop bruyants, et même les faire condamner à l'amende par la cour municipale.

Représentant les autorités municipales, Me Neuville Lacroix s'est

principalement attaché à démontrer l'inutilité de la procédure entreprise, puisque, dans quelques heures, la situation allait être rectifiée au cours d'une nouvelle assemblée.

Il soutint d'autre part que c'était le conseil municipal qui, par sa conduite, avait provoqué la levée de l'assemblée, le désordre y étant tel que personne n'aurait pu faire la motion réglementaire pour mettre fin au débat, comme

le veut la charte et la coutume établie.

**Des analogies**

Il rappela que le maire Drapeau s'était reposé sur ce qui se fait en mêmes circonstances à l'Assemblée nationale, mais le juge Vallerand lui-même fit remarquer que l'analogie ne tenait pas, puisqu'aucun président du parlement provincial ne pouvait, de son cru, proroger une session, même s'il lui était loisible d'ajourner une séance.

# Bref de mandamus au cas où...

par Guy BOURDON

C'est seulement à l'issue de l'assemblée d'aujourd'hui du conseil de ville de Montréal que l'on saura si l'intervention d'hier du juge Claude Vallerand devra avoir une suite.

On se souvient, en effet, que des conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal s'étaient insurgés contre la décision du maire Jean Drapeau de mettre fin abruptement à l'assemblée du conseil du 21 juin, alors que l'on discutait de la façon utilisée par des fonctionnaires municipaux pour recruter les locataires de certaines habitations à loyer modique (HLM).

On se souvient également que le maire avait invoqué le tumulte provoqué par l'opposition pour couper court aux palabres. Il avait expliqué que c'est ainsi que les ministériels agissent à l'Assemblée nationale quand il leur paraît que les discussions deviennent oiseuses.

Le RCM rétorque toutefois que si l'Assemblée nationale peut ainsi mettre fin à un débat elle ne peut, de la même façon, proroger une session. Or, selon eux, une assemblée du conseil de ville doit être assimilée à une session parlementaire. De plus, ajoutent-ils, la charte de Montréal prévoit d'autres remèdes pour mettre à la raison les orateurs trop volubiles: l'expulsion ou une amende de \$20 par la Cour municipale.

La requête en mandamus du RCM visait à faire reprendre l'assemblée où elle s'était terminée alors qu'il restait au moins encore cinq sujets à débattre.

Mais puisqu'une autre assemblée du conseil a été convoquée pour cet après-midi à 5 heures et que l'ordre du jour comprend les sujets laissés en suspens la dernière fois, il n'y aura peut-être pas lieu, pour le juge Vallerand, d'accorder la requête.

Mais, comme précaution, il a accordé un bref de mandamus... ce qui pourrait, éventuellement, permettre à la requête du RCM de poursuivre son cheminement à travers les dédales juridiques.

Enfin, notons, que le bref d'hier vise uniquement le comité exécutif, excluant le maire Drapeau, comme maire, et le conseil de ville, comme tel, du litige.

MONTRÉAL-MATIN, MERCREDI 5 JUILLET 1978

## Levée de l'assemblée: le RCM obtient un bref

Reconnaissant que la levée de la séance du conseil municipal a été faite de façon illégale par le maire, M. Jean Drapeau, le 21 juin dernier, et que la requête du RCM pour la poursuite de cette assemblée n'est pas futile, le juge Claude Vallerand, de la Cour supérieure, a autorisé hier l'émission d'un bref de mandamus.

Ce qui signifie que le tribunal pourrait étudier le fond de la requête, si les questions demeurées en suspens lors de l'ajournement n'apparaissent pas à l'ordre du jour d'une nouvelle assemblée.

On a cependant appris hier que le conseil municipal de Montréal a été convoqué en assemblée pour cet après-midi et que les articles qui n'avaient pu être étudiés la dernière fois apparaissent au feuilleton.

Le maire Drapeau avait mis fin à l'assemblée du 21 juin, sous prétexte que le désordre avait envahi la place. Or de l'avis du procureur du RCM, le maire aurait dû obtenir une motion du conseil et en agissant autrement, il a enfreint la charte de la ville.

## Drapeau nie encore l'illégalité de son geste

par Marc  
BERTHIAUME

Le maire Jean Drapeau a refusé hier, une fois de plus, de reconnaître qu'il aurait agi illégalement en mettant fin abruptement à l'assemblée du conseil de ville du 21 juin dernier. En conséquence, le Rassemblement des citoyens de Montréal entend maintenant sa requête en Cour supérieure à l'effet de déclarer illicite la procédure employée par le maire.

Et ce, même si les questions laissées en suspens lors de l'ajournement de juin apparaissent à l'ordre du jour de l'assemblée de cet après-midi. Pour les conseillers du RCM, il s'agit, en effet, de voir à ce que la méthode utilisée par M. Drapeau ne serve, en aucun moment, de précédent. D'où l'importance de déclarer illégale le procédé employé par le premier magistrat de Montréal.

On se rappelle que le mai-

re Drapeau a mis fin à la réunion du conseil du 21 juin dernier, invoquant le désordre qui avait envahi la

place. Or, de l'avis du RCM, il aurait dû, pour ce faire, obtenir une motion du conseil, pour se conformer à la

charte de la ville.

Par ailleurs, c'est également à l'assemblée de cet après-midi que le conseil

étudiera la nouvelle carte électorale, telle que proposée par le gouvernement québécois, le 30 mai dernier.



# LA NOUVELLE CARTE ÉLECTORALE DE MONTRÉAL RENVOYÉE À QUÉBEC

## «Un jeu de balle avec Québec»

— Jean Roy

La nouvelle carte électorale de Montréal, proposée par Québec, a été refusée par le conseil municipal, hier, et retournée d'où elle venait pour fin de révision!

Cette motion a été adoptée par 31 conseillers du Parti civique tandis que 11 conseillers du RCM et trois indépendants votaient contre la recommandation du comité exécutif.

Avant la tenue du vote, le maire Jean Drapeau a expliqué l'esprit qui animait le comité exécutif en faisant cette recommandation.

Selon le maire, il est préférable de retourner la proposition de carte

électorale à la Commission permanente de refonte électorale afin qu'elle puisse avoir suffisamment de temps à y consacrer.

«Nous pourrions, a dit M. Drapeau, adopter ce projet pour fin d'étude seulement, recevoir les opinions des citoyens et des organismes intéressés, mais ce ne serait pas là une garantie que nous adopterions un règlement de carte électorale dans 30 jours. Et si nous ne nous entendions pas, on forcerait alors la Commission provinciale à trancher le débat en quelques jours seulement, ce qui ne serait guère mieux, puisqu'une

carte doit être adoptée au plus tard le 15 août.»

Il paraît préférable aussi aux yeux du maire que toute cette question soit tranchée par Québec pour éviter de placer le comité exécutif dans une situation embarrassante en ne retenant pas toutes les recommandations multiples qui peuvent être faites en fonction de la nouvelle carte.

Le maire a de plus soutenu que l'actuelle division des districts électoraux a été décidée par loi provinciale et qu'il n'est que normal que la nouvelle carte soit décidée par Québec.

«Si le gouvernement n'a pas voulu prendre la responsabilité de cette nouvelle carte, a souligné le maire, pourquoi, nous,

de l'exécutif et du conseil, déciderions-nous de cette carte sans connaître le dénombrement de la population?»

### Position du RCM

Le RCM, par la voix du conseiller Jean Roy, a suggéré que le conseil adopte la carte soumise par Québec, pour fin d'étude, que la population soit consultée et qu'un règlement soit adopté dans 30 jours relativement à la carte. Mais cette suggestion n'a même pas été étudiée par le conseil.

M. Roy a qualifié la motion présentée par l'exécutif de «triple saut périlleux», de «pirouette» et de «jeu de balle» avec Québec. Selon lui, le conseil se départit de son de-

voir d'adopter une carte pour s'en faire imposer une.

Le maire Drapeau a répondu à cela qu'il se soumettait plutôt à l'esprit de la loi en suggérant au conseil de confier mandat à la Commission provinciale d'élaborer une carte la moins imparfaite possible!

«Dans cette affaire de

carte électorale, a conclu le maire, on s'attendait dans certains milieux à ce que je déclare la guerre au gouvernement; mais on est désappointé, et même déçu qu'il en soit autrement.

«Je ne ferai pas la guerre à Québec, là-dessus. On ne la fera pas non plus sur aucun autre sujet.»



Photo LE JOURNAL

Il est préférable, selon le maire Drapeau, que cette question soit étudiée par Québec pour éviter de placer le comité exécutif dans une situation embarrassante.

Projet de carte électorale

# Montréal renvoie la balle dans le clan de Guy Tardif

par Georges LAMON

«Il n'y a pas lieu de voir là une conspiration et encore moins un abandon de nos responsabilités, mais nous voulons simplement donner plus de temps à tout le monde pour apporter leurs suggestions à la carte électorale de Montréal. C'est dans cet esprit-là que nous avons agi.»

C'est en ces termes que le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a défendu hier la position du comité exécutif de la Ville qui proposait de référer à la Commission permanente de la réforme des districts électoraux, le projet de carte électorale montréalaise suggéré par le ministre des Affaires municipales du Québec, Guy Tardif.

D'ailleurs, l'opposition a eu beau faire des pieds et des mains pour faire adopter le projet, quitte à entendre les suggestions par la suite, c'est finalement par un vote de 31 en faveur et 14 contre que le projet a été renvoyé devant la Commission.

Rappelons que le projet du ministère des Affaires municipales, préparé par l'Institut national de recherche scientifique, (INRS) proposait un projet de carte divisant le territoire de Montréal en 54 districts, soit un district par conseiller. Actuellement, Montréal compte 19 districts électoraux dont 16 comprennent trois conseillers.

Le projet de loi 44 prévoit que si le conseil municipal n'a pas adopté et mis en vigueur ce règlement divisant Montréal en 54 districts électoraux avant le 15 août 78, c'est la Commission qui décidera, comme si le conseil municipal avait adopté lui-même un règlement en ce sens.

Le Rassemblement des citoyens de Montréal a dénoncé énergiquement cette attitude du conseil municipal et du maire Drapeau à qui il a reproché de vouloir «renvoyer la balle au gouvernement».

Le conseiller du RCM, M. Jean Roy, a d'ailleurs qualifié cette manière d'agir de «triple saut périlleux».

Le maire Drapeau qui, pour la circonstance, avait cédé son siège de président du conseil, s'est fait fort de défendre la position des conseillers du Parti civique, en précisant qu'il n'y «avait là pas matière à scandale et que le gouvernement avait travaillé avec les élus sur le projet de la carte», tout en se réjouissant «qu'au moins les élections du 12 novembre '78 n'avaient pas été retardées».

«C'est dans un but bien arrêté de collaboration à une recherche et non dans celui de paralyser le système que nous avons opté pour le renvoi à la Commission, a-t-il insisté. Nous n'avons aucune objection à ce qu'il y ait un représentant par district, mais on s'at-

tend que le conseil municipal, le maire en tête, déclare la guerre au gouvernement actuel. Nous n'avons jamais déclaré la guerre à aucun gouvernement, que ceux qui veulent le faire qu'ils le fassent.»

## Eterniser le débat

Pour M. Jean Roy, du RCM, le conseil municipal veut éterniser le débat sur le projet de la carte électorale pour obliger le gouvernement à l'adopter afin que Montréal «s'en lave les mains».

D'ailleurs, M. Roy a dû se rendre à l'évidence qu'il ne pouvait finalement présenter une motion du RCM visant à adopter en première lecture le projet de carte électorale, convoquer une assemblée extraordinaire dans les trente jours suivants et entre-temps inviter tous ceux qui avaient des suggestions à les présenter.

Le conseiller Sigouin, du Parti civique, venait de lui rappeler qu'il ne pouvait faire de nouvelle motion sur une motion déjà présentée par le comité exécutif.

Finalement, en faisant adopter la proposition du comité exécutif, le maire Drapeau a demandé aux conseillers, plutôt que de débattre la question, de profiter de la proposition de la Commission permanente de la réforme des districts électoraux. «Ce qui n'empêchera pas les citoyens et les conseillers de nous faire parvenir leurs suggestions», devait-il conclure.

# Carte électorale: Montréal renvoie la balle à Québec

par Rodolphe Morissette

"Plutôt que de donner lieu à un débat qui pourrait être cérémonieux au conseil de ville, pourquoi ne pas donner au gouvernement québécois le mandat de préparer la nouvelle carte électorale de Montréal?"

Voilà l'un des deux arguments massue que le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, laissait tomber hier, lors de la reprise de la séance régulière du conseil commencée la veille et qui portait principalement sur le rôle que jouerait le conseil dans la confection de la nouvelle carte électorale en vue du scrutin du 12 novembre.

Le deuxième argument du maire, plus politique encore, tient du coup de mousquet: "Si, de plus, le gouvernement n'a pas voulu prendre la responsabilité d'approuver lui-même la carte qu'il a confectionnée pour Montréal, pourquoi en prendrions-nous la responsabilité à sa place?"

Et, en face d'une opposition tantôt médusée, tantôt criant au scandale, le groupe majoritaire du Parti civique adopte la résolution proposée par le comité exécutif et selon laquelle le conseil demande à Québec — plus précisément à la Commission permanente de la réforme des districts électoraux — de prendre la responsabilité de préparer la nouvelle carte électorale de Montréal. Le conseil, les citoyens et les groupes de citoyens lui feront parvenir, s'ils le désirent, des suggestions pertinentes; le conseil, comme le greffier de la ville, offrira tous renseignements utiles, s'il le faut; enfin, l'administration Drapeau renvoie la Commission à sa planche à dessin.

C'est, explique le document succinct du comité exécutif, que ce dernier "n'est pas en mesure de recommander l'adoption d'un règlement fondé sur ce projet". On regrette en effet que la carte proposée distribue les 54 nouveaux districts ou quartiers de Montréal en fonction de la population (totale) plutôt qu'en se fondant sur le nombre des (seuls) électeurs.

Mais le maire, qui a quitté le trône et est venu siéger parmi les conseillers pour la circonstance, a fait valoir maintes autres raisons. Entre les deux coups de hache à deux tranchants notés plus haut, M. Drapeau a déposé devant le conseil une élégante gerbe d'arguments qui jouaient sur plusieurs tableaux, non sans faire appel aux émotions les plus diverses, ce qui a eu pour effet de semer la confusion dans une opposition (le Rassemblement des citoyens de Montréal et le Groupe d'action civique) divisée.

Le maire commence sur un ton serein et rend hommage à la grande sérénité, justement, du débat en cours. Il fait appel à la saine unanimité qui rapproche l'opposition et l'administration: "Nous aurons tous souhaité une carte le plus tôt possible" (le RCM l'appelle, depuis l'automne, pour le mois de février). Mais le maire ne veut surtout blâmer personne et il se dit sur la même longueur d'ondes que le premier ministre du Québec: il n'est guère facile, quand on est au pouvoir, de régler tous les problèmes!

Comme, par ailleurs, tous sont unanimes à ne point vouloir retarder l'élection de novembre, le gouvernement s'est trouvé comme forcé d'adopter une solution de contrainte, dit le maire, non sans un brin de componction.

Le deuxième volet de la tirade est consacré à la vertu: le conseil — et en première ligne le parti au pouvoir — trouve un peu répugnant de triporter la carte électorale à la toute veille des élections et M. Drapeau a en horreur l'idée qu'on pourrait le soupçonner de manigances pré-électorales. Troisième volet, celui de la grandeur d'âme: pour éviter un débat

déchirant au conseil, celui-ci devrait "donner un mandat" à Québec de préparer la nouvelle carte. Plus: tout le monde pourrait participer — conseillers, citoyens, associations de citoyens...

Quatrième volet: le temps, si précieux, fuit. Si en effet, explique le maire, le conseil décide d'adopter (après en avoir longuement, laborieusement et "acrimonieusement" discuté) la nouvelle carte lui-même, ses discussions s'étendraient pratiquement jusqu'à la date limite (le 15 août) et si, à ce moment-là, rien n'a été adopté, la pauvre Commission permanente du gouvernement n'aurait presque plus de temps pour préparer la carte qu'elle aurait des lors à imposer à Montréal. En somme, il n'est pas question de "jouer la comédie d'ici le 15 août".

Le représentant du GAM, le conseiller Bob Keaton est furieux: il reproche au maire, "ce petit Roi-soleil", de prétendre "contrôler l'inévitable". Il note que le maire sait depuis huit mois qu'une nouvelle carte doit s'imposer. "C'était écrit sur les murs à l'automne, et l'administration Drapeau n'a pris aucune initiative." Accusant celle-ci d'incompétence, il en conclut cependant qu'il est impératif que Québec — une "commission de personnes neutres" — se charge de confectionner la nouvelle carte.

Quand à lui, M. Keaton aurait souhaité une carte à 40 quartiers/conseillers (plutôt qu'à 54 quartiers, comme le suggère le projet gouvernemental qui se trouve sur la table), mais des conseillers à temps plein et rémunérés en conséquence. Cette dernière clause allait faire dévier le débat: le RCM est d'accord pour obtenir des conseillers à temps plein et pour une indexation des rémunérations au coût de la vie. Le maire revient à la charge: "Le service public ne doit pas être considéré comme un job". Puis il revient à la carte électorale pour déclarer qu'il favorise, lui, le système plurinominal (plutôt que le système uninominal — un quartier un conseiller, impose par la loi 44), mais il fustige les esprits retords qui ont le culot de penser que son administration tente de faire la guerre au gouvernement Lévesque.

Le RCM intervient à son tour, qui propose que le conseil adopte "en première lecture" la carte proposée par Québec, quitte à accorder un délai de 30 jours aux citoyens qui veulent se prononcer sur le projet, avant d'adopter la nouvelle carte au plus tard le 15 août. Le RCM est favorable à l'ensemble de la carte du gouvernement, mais il exprime des réticences au sujet d'une dizaine de quartiers nouvellement divisés.

Mais cette nouvelle motion — celle du RCM — ne peut être débattue, car on n'a toujours pas disposé de celle du comité exécutif, qui, pour l'essentiel, propose de renvoyer Québec à sa table de travail. On vote donc sur cette première résolution, qui passe comme une balle, sous les vains feux de l'opposition.

Plus tôt, le conseil avait adopté à l'unanimité le projet de règlement par lequel la ville se donne le pouvoir de refuser des permis de démolition et ce, afin de protéger le patrimoine résidentiel de la municipalité.



# A la prochaine réunion du conseil de Montréal Plusieurs décisions importantes

par Marcel CHOUINARD

Le conseil municipal de Montréal se réunira, le 15 août, en assemblée régulière, l'une des dernières avant la prochaine élection municipale du 12 novembre prochain.

Même si le menu que le comité exécutif soumettra alors à l'étude des membres du conseil ne semble pas substantiel, il n'en demeure pas moins que les conseillers auront à approuver diverses dépenses totalisant quelques millions de dollars.

L'administration recommandera d'abord au conseil de voter un crédit de \$450,000 pour l'achat ou la production d'arbres qui serviront à reboiser certains parcs et carrés existants,

dont la population en arbres ne cesse de diminuer, à cause principalement des abatages d'ormes atteints de la maladie hollandaise. La moitié de cette somme devrait être dépensée d'ici au mois d'octobre, et la différence, le printemps prochain. Quelque 3,000 arbres seront plantés, dont 300 sur le mont Royal et 500 sur le site de la Promenade Bellerive.

A propos de ce parc situé en bordure du fleuve, dans

l'Est, le comité exécutif recommandera au conseil d'approuver un projet d'acte par lequel le gouvernement loue à la ville un lot de grève et en eau profonde, entre les rues Liébert et Meese, moyennant un loyer annuel de \$574. Cette location est consentie à condition que la ville maintienne ce terrain et qu'elle y exploite un parc public qui fera partie de la Promenade Bellerive. La superficie du terrain loué est de 1,6 million de pieds

carrés. Consenté pour un an, le bail sera renouvelable automatiquement par la suite.

Les conseillers municipaux prendront également connaissance à cette assemblée d'un projet de règlement visant à fermer une partie de la rue Le Royer, dans le Vieux-Montréal. Sous cette rue, la Société immobilière du Cour Le Royer qui a déjà entrepris la première phase d'un important programme de recyclage, en résidences et bureaux,

d'anciens bâtiments, entend aménager un parking. Une fois ces travaux complétés, la rue sera réaménagée fort probablement en voie piétonnière.

Un autre vote de crédits importants sera recommandé pour le réaménagement du bain Rosemont, dans le quartier du même nom. La ville entend consacrer près de \$400,000 pour divers travaux et pour la transformation des lieux en un bain mixte.



**andré beauvais**  
**aux affaires**  
**municipales**

**Une semaine chargée**

Le p'tit monde de la politique municipale entreprend une semaine quelque peu chargée. Ce soir, place au conseil municipal de Montréal qui pourrait se prolonger demain après-midi. Et à 17 h, demain, maires de banlieue et conseillers de Montréal se retrouveront en assemblée de la CUM. C'est aujourd'hui par contre que débute au Palais de Justice de Montréal l'étude de la nouvelle carte électorale de Montréal par la Commission de refonte des districts électoraux...

Notons que l'assemblée du conseil municipal, ce soir, sera probablement l'avant-dernière avant les élections du 12 novembre. Une dernière pourrait être tenue vers la fin-septembre ou début-octobre, alors que nous serons déjà dans le bain électoral... Ce soir, rien de très spécial au menu de l'assemblée; on remarque l'adoption en deuxième lecture d'un projet de changement de zonage pour le Collège Français qui agrandit un bâtiment, rue Fairmount. Les travaux commencés illégalement il y a un mois furent suspendus en entendant cette deuxième lecture et l'acceptation officielle du nouveau zonage par le conseil...

**Protection du patrimoine**

Par ailleurs, le conseil sera appelé à nommer les membres de la commission d'arbitrage chargée de surveiller le patrimoine résidentiel en vertu d'un récent règlement. Le comité exécutif suggère MM. Robert Blache, architecte, Alain André, avocat, André Labrecque, ingénieur, Claude Cofsky, architecte, et Richard La Salle, entrepreneur en construction... Un règlement sera aussi soumis au conseil autorisant la CTL à occuper un emplacement dans l'emprise du boulevard Henri-Bourassa, au nord-est de Millen, moyennant un loyer annuel de \$20,400, afin d'y opérer un terminus d'autobus...

Bien sûr, le conseil votera des dépenses de plusieurs centaines de milliers de dollars, à gauche et à droite, pour des travaux de trottoirs, de rues, de ruelles, de conduits souterrains, de production et de plantation d'arbres, etc...

# PLUIE DE \$ MILLIONS POUR LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE!

**Le conseil municipal de Montréal entreprendra demain soir sa dernière assemblée avant la tenue du scrutin général du 12 novembre. On pourrait croire que le comité exécutif y a mis le paquet afin d'oublier personne à l'approche de l'élection!**



andré beauvais  
aux affaires  
municipales

Les conseillers devront étudier au-delà de 130 sujets différents sans compter les recommandations de l'exécutif qui arriveront à la dernière minute dans un ordre du jour supplémentaire.

L'item No 27 à l'ordre du jour ne manquera certaine-

ment pas d'attirer l'attention de l'opposition du RCM puisqu'il s'agit du budget de Terre des Hommes pour la période du 1er décembre 1978 au 30 novembre 1979.

Les chiffres préparés par l'Association montréalaise

d'Action récréative et culturelle (organisme qui gère TdH) prévoient des dépenses de \$15,450,000 et des revenus de \$7,750,000, produisant ainsi un excédent des dépenses sur les revenus de \$7,700,000.

Au chapitre des admissions, pour la saison 1979, le budget entrevoit une somme de \$2,250,000 alors que les estimés pour la saison qui vient de se terminer sont de \$1,900,000. M. Jacques Filion, président de l'AMARC et directeur du service des Immeubles de Montréal, a expliqué au Journal hier que le thème de la prochaine saison qui sera axé sur l'enfance devrait justement intéresser un plus grand nombre de personnes et que le chiffre de \$2,250,000 en est un très conservateur.

Par ailleurs, les membres du conseil seront appelés à ratifier une recommandation du comité exécutif visant à agrandir le parc industriel de Rivière-des-Prairies. On soumettra ainsi pour étude l'achat d'une cinquantaine d'emplacement qui coûtera à la Ville de Montréal environ \$1 million.

Dans ce lot de terrains que veut acheter le comité exécutif, un seul représente une superficie de 1,164,870 pieds carrés et une dépense de \$550,000 pour Montréal; il appartient à la Continental Manufacturers Ltd.

Plusieurs centaines de milliers de dollars seront également votés pour divers travaux d'égoûts, de trottoirs, de pavage de rues et de ruelles, de conduits souterrains et de conduites

d'eau.

Dans le secteur récréatif, l'exécutif suggérera une dépense de près de \$2 millions pour la transformation des bains Mathieu, Laviollette, Quintal, Hogan et Saint-Denis en bains mixtes.

Une somme de \$468,000 sera demandée pour l'aménagement d'un terrain de football-soccer éclairé et le réaménagement de l'aire de jeux d'adultes dans le parc Henri-Julien tandis qu'une tranche de \$100,000 sera réclamée pour l'aménagement partiel du parc Sainte-Marthe.

D'autres aménagements sont prévus aux parcs Camille, Liébert et Jean-Rivar.

Le conseil profitera de cette assemblée pour procéder à la nomination d'un nouveau directeur au servi-

ce d'Incendie en la personne de M. Jean-Paul Moineau en remplacement de M. René Plaisance qui a pris sa retraite.

Le choix de M. Réal Laramée à titre de conseiller au siège 3 dans le district de l'Acadie sera rendu officiel par le conseil. M. Laramée devant remplacer M. Lawrence Hanigan qui a démissionné pour accéder à la présidence de la CTCUM.

De son côté, le RCM déposera trois motions demandant au conseil de manifester concrètement son appui aux employés de Cadbury, de préparer l'infrastructure nécessaire à une consultation de la population sur un plan de développement social de Montréal et d'adopter des noms pour chacun des district électoraux.

## JOYAL N'AURA PAS LA VIE DURE

Alors que le conseil municipal de Montréal se réunira pour la dernière fois demain soir avant la tenue du scrutin général du 12 novembre, Serge Joyal fera sa véritable entrée sur la scène municipale alors qu'il sera choisi candidat officiel du GAM à la mairie de Montréal lors d'une assemblée de mise en nomination. Il est le seul candidat en lice et personne d'autre ne devrait venir lui faire la vie dure!

Cette assemblée se tien-

dra à l'auditorium du CEGEP du Vieux Montréal, au 225 est de la rue Ontario. Les membres du Groupe d'Action Municipale qui participeront à cette soirée auront l'occasion de rencontrer plusieurs des candidats choisis dans les districts suivants: Paul-Emile Bouchard (district 4), Georges Bergeron (12), André Toupin (29), André Gratton (35), Huguette Charlebois (26), Charles Dunbar (40),

Edouard Fellman (47), Raymond Doucet (49), Robert Keaton (52) et Marilyn Rabinovitch (54).

Mentionnons par ailleurs que le député fédéral de Rosemont assistera, à midi, aujourd'hui, à la messe solennelle qui sera célébrée à la Cathédrale Marie-Reine du Monde à l'occasion du décès du pape.



# PAS DE COMBAT «DES FLEURS»

Une première tranche du conseil municipal s'est soldée hier soir sans débat sur l'entente Québec-Montréal relativement aux Floralies internationales de 1980 ni sur le budget de Terre des Hommes pour 1979. À la suggestion du vice-président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, le conseil a sauté par-dessus les articles 27 et 28 pour les reporter à plus tard. Le combat «de fleurs» entre Jean Drapeau et le RCM aura probablement lieu ce soir.

André Beauvais

Les Floralies internationales qui se tiendraient à l'île Notre-Dame et au Vélodrome, de mai à septembre 1980, ont été annoncées il y a quelques semaines par le ministre de l'Agriculture, M. Jean Garon. L'organisation de cette exposition de fleurs doit être confiée à l'AMARC qui gère Terre des Hommes, en vertu d'un protocole d'entente qui doit être signé par les dirigeants de Montréal et le gouvernement du Québec.

Selon cette entente, le gouvernement s'engage à

verser \$4,500,000 à la Ville de Montréal pour couvrir des dépenses prévues de \$4,200,000. Par contre, le gouvernement se réserve l'exclusivité des frais d'admission. Si les profits devaient excéder \$4,500,000, Québec et Montréal se partageraient également le surplus. D'après les précisions qu'apporte le document remis à la presse, hier soir, c'est à la demande du ministre Jean Garon que Montréal a accepté de présenter cet événement international.

Il est à prévoir que les conseillers du RCM provoqueront un important débat relativement à ce projet

comme il est prévu d'ailleurs que le budget de Terre des Hommes de \$15,4 millions pour 1979 ne passera pas inaperçu.

Soulignons par ailleurs que M. Réal Laramée a été «élu» conseiller municipal au tout début de l'assemblée, malgré l'opposition du RCM et du GAM, en remplacement de M. Lawrence Hanigan dans le district de l'Acadie. La charte permet au conseil municipal de combler une vacance sans élection mais l'opposition aurait préféré que le maire Jean Drapeau attende l'élection générale dans quelques jours!

# Drapeau dénonce la politique de conseils de quartiers du ministre Tardif

par Florian BERNARD

Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a été placé dans l'obligation de dénoncer la politique des conseils de quartiers préconisée par le ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, hier soir au conseil municipal.

Vivement pris à partie par le RCM à cause de son discours prononcé devant les membres de l'Union des municipalités, discours qui, selon le RCM, contenait des politiques qui n'ont jamais été soumises à l'approbation du conseil, le maire s'est vivement défendu en soulignant qu'il a parlé à titre personnel et qu'il n'a jamais engagé le conseil.

Le conseiller Thérèse Daviau-Bergeron a soutenu, pour sa part, que le maire de Montréal a agi de façon peu démocratique et qu'il a manqué de courtoisie envers les membres de son propre conseil en ne les informant pas de sa politique.

«Vous qui parlez tellement de démocratie et de liberté d'expression, vous ne devriez pas être surprise que le maire de Montréal puisse exprimer des opinions a rétorqué M. Drapeau.

## Les conseils de quartiers

Le conseiller Jean Roy a ensuite demandé au maire pourquoi il n'a pas abordé dans son discours devant l'UMQ le deuxième volet du projet Tardif, notamment celui qui a trait à la démocratisation de l'administration municipale et aux conseils de quartiers.

Le conseiller Roy a demandé à M. Drapeau de rendre publique son opinion sur les conseils de quartiers. Le maire a répondu: «Concernant les conseils de quartiers, vous vous êtes rendus compte que tous les maires de la province partagent l'opinion du maire de Montréal!».

Il y eut alors de longs et bruyants applaudissements du côté des conseillers du Parti civique et des cris d'indignation du côté des conseillers du RCM.

## Élections dans l'air

Le maire de Montréal a subi à plusieurs autres reprises les blâmes du RCM, notamment à la suite de la nomination de M. Réal Laramée en remplacement du conseiller Lawrence Hanigan dans le district L'Acadie. Selon la loi, le conseil municipal n'est pas tenu de tenir un scrutin pour remplacer un conseiller démissionnaire à trois mois des élections.

Les membres du RCM ont qualifié d'anti-démocratique et de révoltante cette nomination. Le conseiller Robert Keatón a déclaré, pour sa part, que cette pseudo-élection ressemblait beaucoup plus à la nomination d'un nouveau membre sur un conseil d'administration.

Le maire de Montréal a tout simplement répondu que le remplacement du conseiller Hanigan s'est fait selon les dispositions de la loi.

Il y eut des échanges aigres-doux tout au long de la séance, la dernière avant la tenue du prochain scrutin municipal. L'un des candidats à la mairie, M. Guy Duquette avait pris place dans la galerie des visiteurs avec plusieurs de ses collaborateurs. Ce n'est d'ailleurs pas terminé puisque la séance a été ajournée à ce soir, faute de temps nécessaire pour passer à travers la feuilleton. Mais il ne reste que des choses de routine à discuter.

## Une fin «fleurie»

Les membres du conseil municipal de Montréal se sont attaqués hier soir au volumineux ordre du jour que l'administration Drapeau a préparé pour cette dernière assemblée régulière avant la tenue de l'élection du 12 novembre.

Le climat était serein et, tour à tour, les deux principaux groupes en présence, le Parti civique du maire Jean Drapeau et les conseillers du Rassemblement des citoyens de Montréal ont profité des occasions qui leur étaient offertes pour spéculer, au détriment de l'adversaire, sur les résultats de cette élection.

C'est sur une note «fleurie» que les conseillers compléteront leur mandat de quatre ans. En effet,

l'un des principaux items inscrits à cet ordre du jour consiste en une entente à être signée entre la ville de Montréal et le ministre de l'Agriculture du Québec pour la présentation de la plus grande exposition florale au monde, les *Floralies* en 1980 dans l'île Notre-Dame.

Le protocole soumis pour approbation aux membres du conseil nous apprend que le gouvernement du Québec avancera à la ville, d'ici au 15 avril 1980, une somme de \$4,5 millions que l'AMARC, organisme chargé de gérer Terre des Hommes, utilisera notamment pour l'aménagement des installations et des sites requis pour la présentation d'une telle exposition qui deviendra permanente par la suite.

Dernière réunion du conseil municipal

# Cadbury fait l'unanimité chez les conseillers

par Marcel CHOUINARD

L'imminence de l'élection municipale aidant sans doute, l'Opposition à l'hôtel de ville de Montréal a réussi hier soir à faire adopter par les membres du Parti civique du maire Jean Drapeau une proposition voulant que le comité exécutif étudie la possibilité de manifester un appui concret aux travailleurs de Cadbury, au nombre de 500, dont les emplois sont mis en cause par la fermeture de cette usine.

La proposition présentée au conseil par le conseiller Thérèse Daviau-Bergeron, du RCM, a été adoptée à l'unanimité du conseil, à la grande satisfaction de la cinquantaine de travailleurs de cette usine qui s'étaient massés dans les gradins de la salle du conseil.

Par ailleurs, le maire Jean Drapeau s'est fait le défenseur, hier soir, du projet de présentation des Florales internationales de 1980, dans l'île Notre-Dame, au moment où l'Opposition tentait de démontrer qu'il s'agirait d'un autre éléphant blanc conçu alors que l'on n'avait entre les mains que des estimations préliminaires de coûts.

L'Opposition a bien tenté d'obtenir que l'administration poursuive l'étude de ce dossier avant de demander l'autorisation du conseil pour la signature de l'entente avec le ministère de l'Agriculture du Québec, mais ce fut en vain.

Pour le maire Drapeau, la pré-

sentation des Florales est l'occasion toute rêvée pour régler la vocation de l'île Notre-Dame où, ces derniers mois, l'on a construit une piste de course pour la tenue du Grand Prix du Canada, cette fin de semaine. «L'île, a dit le maire, deviendra un grand parc écologique et floral.»

D'autre part, le conseiller du quartier Rivière-des-Prairies, Mariette Lapiere, a profité de cette dernière assemblée régulière avant l'élection du 12 novembre pour annoncer qu'elle serait de nouveau candidate. «Je m'en vais vers les électeurs leur annoncer ce qu'aucun membre de cette assemblée n'a voulu comprendre ni annoncer: l'illegalité de tous les règlements de la ville de Montréal, ce crime organisé de tous nos dirigeants. Je leur ferai comprendre la nécessité de corriger cette situation d'injustice totale pour le bienfait de toute l'humanité.»



(Photo MM — J. Taylor)

Le maire Drapeau se rendant, hier soir, présider sa dernière assemblée du conseil avant la tenue de l'élection du 12 novembre.



**Le mardi 28 novembre**

Le Conseil municipal de Montréal, récemment élu, se réunira à 20 h afin d'élire le prochain comité exécutif de la ville.

Le Devoir, vendredi 24 novembre 1978

## *Council chooses executives at meeting tonight*

Montreal city council meets tonight to choose six members of the city's executive council.

It will be the first meeting of the newly-elected council since the Nov. 12 municipal election.

In addition to choosing the executive committee members, the committee's chairman and vice-chairman, council members will also choose a councillor to a three-month term as acting mayor, should Mayor Jean Drapeau be absent.

The first meeting of the council could have been called as late as Dec. 12, according to the city's charter.

# Drapeau gives 'opposition leader' clean air seat

Jean Drapeau had a word with opposition member Nick Auf der Maur during a swearing-in of city councillors the other day.

"I've been thinking about seating arrangements," the mayor said. "I'm thinking of putting the smokers on one side and non-smokers on the other."

The implication was that Auf der Maur, who smokes distinctively aromatic Gitanes, would not have to sit on the same side as Michael Fainstat, a crusading non-smoker.

This Tuesday afternoon, Drapeau was on the phone to Auf der Maur with another good-humored idea. This time the mayor suggested an empty chair between the two members of the city's loyal opposition.

"How does that strike you?" Drapeau asked with a chuckle. "You'll have a lot of paper; it will probably spill over, you might want an extra desk."

"It's up to you," Drapeau continued. "If you want, we can put you in the same row or if you prefer in separate rows."

"The same row will be fine," Auf der Maur replied.

So it was that when the new city council met for the first time that eve-

JEAN  
MacDONALD



ning, there was a vacant place between Auf der Maur of the Municipal Action Group (MAG) and Fainstat of the Montreal Citizens' Movement (MCM).

Onetime friends and colleagues in the MCM, they became political foes when Auf der Maur left and subsequently became a founding member of MAG. Now, surrounded on all sides by the 52 members of Drapeau's Civic Party, the two lonely opposition members did not have to sit as desk mates.

It's a spacious room that once accommodated 99 members before council was trimmed down to size in the 1960s. Even today, there's still plenty of room

for the 82-seat council of the Montreal Urban Community, on which the mayors of 28 suburbs sit with the city's representatives.

It's a magnificent chamber, with oaken desks, high-back leather chairs and richly panelled walls that meet marble above. Anyone seeing it for the first time can't help but be impressed.

Quite a few people were seeing it for the first time on Tuesday night. The small galleries were jammed with women in their old-fashioned Sunday best, primly dressed daughters at their side. All of them were bursting with a very personal kind of civic pride.

They were looking down at men in blue and grey suits. The colors of the Civic Party again dominated the floor after four years of conspicuous opposition.

Drapeau drew up the new seating plan strictly according to seniority, with veteran Civic Party members arrayed to the right of the mayor's chair. Freshmen members of the mayor's party were put in their place — on the opposition side.

Even Luc Larivée was over there on the left. He was also passed over for a seat on the six-member executive com-

mittee that usually does Drapeau's bidding in running the city.

Larivée, chairman of the Montreal Catholic School Commission, remains Drapeau's presumed heir. But he'll have to wait his turn, perhaps a couple of years, for a seat on the executive committee.

In the meantime, Drapeau is rewarding loyalty. Gerry Snyder, the wily West End pol, goes back into the city cabinet. He left the executive committee years ago to take a position with the Olympic organizing committee, and has been winding down COJO's affairs since 1976.

## The indulgent mayor

Pierre Lorange, previously an executive committee member, moves up to vice-chairman. He's chief organizer of the Civic Party and this is his reward for delivering the goods in last month's election.

Lorange fills the vacancy created by Yvon Lamarre's expected promotion to executive committee chairman, which was inevitable after the departure of his predecessor, Gérard Niding (remember him?).

The one freshman member named to the executive committee was a bit of a

surprise, in that Justine Sentenne is a woman.

Drapeau is the man who, when asked why he never had any women candidates, used to answer with a rhyme: *Mieux un homme élu, qu'une femme battue*. The rhyme is lost in translation, but it means: better an elected man than a defeated woman.

But Drapeau would not have survived 21 years in office without a certain capacity for adapting to the times.

But at the outset of his seventh term in the mayor's chair Tuesday, he was rather inclined to humor the two men on his immediate left.

He even indulged Fainstat in something of a lecture about the structures of municipal democracy. Throughout this, Drapeau looked as harmless as a slumbering bull mastiff.

"What parliament that calls itself democratic functions without a committee system?" Fainstat asked.

He had gone too far, and struck a sensitive nerve. Drapeau, who had been reposing with his left hand on his chin, instantly leaned forward, dinged the chairman's bell three times, and declared an end to it.

But with the other member of the opposition, Drapeau displayed the timing of a gifted comedian.

Drapeau first recognized Auf der Maur by name.

"Perhaps I should have said the leader of the opposition," Drapeau said as Auf der Maur came to his feet.

"Or one of the leaders of the opposition," Drapeau added as the laughter died down.

### Slogan for 1982?

Auf der Maur's only observation afterwards was that Drapeau was in "outrageously good humor."

As he met reporters in a scrum outside his office, Drapeau even took three questions from Brian Nelson. This is the television reporter whom Drapeau summarily threw out of his house during the campaign, when Nelson had the temerity to ask about the Niding affair. Drapeau said then he would never again give Nelson's station another interview if CFCF ran the film, which it did.

But here was Drapeau, the good humor man. If he completes his present term, he will have completed a quarter century in office.

Leaving City Hall, someone suggested a slogan for his next campaign: 25 more years.



# \$12.2 MILLIONS POUR 425 LOGEMENTS

André Beauvais

Le conseil municipal de Montréal sera appelé lundi, 18 décembre, à donner le feu vert à sept nouveaux programmes de logements à loyer modique totalisant 425 logements pour une somme totale de \$12.2 millions.

Il s'agira de la première véritable assemblée du conseil depuis les élections du 12 novembre. En recommandant au conseil, au tout début du nouveau mandat, un tel ensemble de projets touchant l'habitation dans Montréal, M. Yvon Lamarre, nouveau président du comité exécutif, veut peut-être ainsi indiquer ce qui sera «sa» grande priorité au cours des quatre prochaines années.

Ces projets, faut-il le préciser, sont tous financés par la Société d'habitation du Québec qui contractera un prêt hypothécaire dans le cadre de la Loi nationale sur l'habitation.

Pour sa part, la Ville de Montréal sera appelée à participer au déficit d'exploitation dans une proportion de 10%. Et cette responsabilité est parfois couverte par la rentrée des taxes imposées sur lesdits immeubles.

## Les sept projets

Les sept projets que seront appelés à adopter les membres du conseil sont les suivants:

— De Salaberry-824: 95 logements à

l'angle de la rue De Salaberry et du boulevard Taylor, dans Ahuntsic; le coût: \$2,630,535.

— Viauville-826: 102 logements en bordure de la rue Lafontaine, entre Viau et Saint-Clément; le coût: \$2,883,200.

— Laure-Conan-828: 52 logements à l'intersection de la rue Jean-Talon et de la 8e Avenue, dans Saint-Michel; le coût: \$1,466,765.

— Jean-Valets-830: 64 logements sur un emplacement entre Bloomfield et de L'Épée, au sud de Liège, dans le quartier Saint-Jean; le coût: \$1,803,900.

— André-Laurendeau-821: 41 logements dans un bâtiment autrefois occupé par une école, à l'intersection des rues Saint-Charles et Ropery, dans le quartier Saint-Gabriel; le coût: \$1,086,640.

— De Grand-Pré-827: 45 logements sur les rues de Grand-Pré, de Bullion, de l'Hôtel-de-Ville, Drolet et Saint-André, dans les quartiers Laurier, Saint-Louis et Saint-Jean-Baptiste; le coût: \$1,311,385.

— De la Côte Saint-Luc-829: 36 logements situés de chaque côté de l'avenue Doherty, en bordure du Chemin de la Côte Saint-Luc, dans NDG; le coût: \$1,105,010.

Ces projets seront réalisés par la Société d'habitation du Québec mais l'Office municipal d'habitation agira comme fondé de pouvoir pour la surveillance des travaux.

# City hopes to coax industry into East End

By RAY DOUCET  
of the Gazette

The city of Montreal announced last night that it intends to build three major industrial parks, with the first one being at the site of the old Moreau station in the East End.

Executive committee chairman Yvon Lamarre told a council meeting the city plans two others, one in Riviere des Prairies and another in the sector formerly occupied by the Autoroute, near Cite du Havre. Plans for these will be announced later.

Last night, Lamarre also deferred a question from opposition councillor

Nick Auf der Maur on what appears to be some unfinished work in the former British pavilion at Man and His World.

Auf der Maur claims the unfinished work has cost the city between \$1- and \$2-million dollars.

He said the pavilion is filled with unused facilities and "seems to have been part of an expensive contingency plan to house athletes should the Olympic Village not have been finished on time."

Man and His World officials had said earlier yesterday the pavilion was being used by athletes participating in summer sports programs in the city.

Lamarre will answer the question at next month's council meeting.

Outside the council chambers, Auf der Maur said he'll document his findings and present them this week to the Malouf inquiry into the Olympic site's cost overrun.

In its regular business, council approved \$25 million in capital expenditures for creation of the East End industrial park.

A further \$6.6 million in provincial funds has been earmarked for creation of three low-cost housing projects, also in the East End.

The industrial park is a pilot project in city efforts to establish employment-generating industries, and to assist in relocating industries which could be extended or moved as a result of district improvement programs.

Creation of the park will also mean changing bylaws to authorize a \$1.2 million loan for acquisition of the land for the Moreau Industrial Park.

The park will be located just south of the Angus Shops area, covering some 3 hectares (about 7.5 acres).

The \$25 million in capital expenditures will be used for land clearing, removal or relocation of railway tracks, rebuilding of streets or levelling lots.

The removal of CN tracks will affect two industries now located in the Moreau yard, CIL and G. Rouleau Co. The city will ask CP Rail to provide service for the companies.

Once the city acquires all the lots in the area, it will be eligible for federal subsidies under a Canada-Quebec agreement.

Initial improvements will be extension of Adam Street, to provide easy access to about 17,000 square metres that will be sold or leased to industry.

Several firms have already agreed to move into the park, but city officials wouldn't say who they are.

Additional plans for the area also include improvement in recreation and park facilities, as well as zoning for

housing projects.

It will be the city's first major move into industrial development by the creation of designated industrial parks.

The three low-cost housing projects will provide an additional 256 new units for the elderly, bringing to 12 the number of such projects in the city now providing 890 units.

The largest project will be the Desjardins development consisting of 133 units bordering the south side of Lafontaine St., between Desjardins and de LaSalle Aves.

The dwellings will be part of a six-storey school building, with community services on the ground floor.

Total cost for that project is about \$3.7 million for building, equipping and financing, with an additional \$184,000 for "contingent works."

The full cost will be carried by the Quebec Housing Corp. which will secure a mortgage loan under terms of the National Housing Act.

The city's share will be payment of 10 per cent of the operating deficit.

The city will also benefit by some \$350,000 in various taxes from the project.

The other two projects — to be similarly financed — are Sainte-Veronique on a site north of Rachel St. between Parthenais and Messier Sts., and the Fullum project, set on five sites located on Bordeaux, Dorion, Fullum, Dufresne and Poupart Sts.

The council also ratified the appointment of Richard Vanier as director of the city departments' largest employer, public works.

Vanier will also retain his present post as director of roads while the city considers an eventual merger of the two services in hopes of cutting back of duplicity of tasks, particularly among administrative functions.

Vanier replaces Charles Boileau as public works director. Boileau, a key witness at the Malouf inquiry, has resigned and been appointed the city's nominee on the three-member electric services commission, a non-profit organization which manages the city's underground conduit system.

Each of the commissioners — the others are nominated by the provincial government and the utility companies — are paid a \$3,000 annual fee.

Boileau was appointed to the post for a 10-year period and sources at city hall indicate that the fee will be increased in the coming months. The appointment, according to these same sources, had nothing to do with Boileau's performance at the inquiry.

The dual duties assigned to Vanier are part of an administration drive to cut back on service costs while still maintaining a "high degree of service to individual citizens without increasing the tax burden."

There were also private motions, one from councillor Michel Hamelin calling for a study on the possibility of designating names to the city's 54 electoral districts.

Hamelin's motion says it is preferable that citizens identify with a name instead of a number and "it is both desirable and possible to explain local history through names."

## **Cadbury: \$2,268 de la ville de Montréal...**

**La Ville de Montréal a acheté des produits Cadbury, du 4 octobre au 12 novembre 1978, pour une somme de \$2,268. Ces produits ont été revendus par la division des restaurants de la ville.**

Il faut se rappeler que lors de la dernière séance du conseil municipal avant les élections du 12 novembre (assemblée qui s'était tenue le 4 octobre), le RCM avait déposé une motion, avec l'appui du Parti civique, demandant qu'on cherche des moyens concrets pour donner un appui aux ex-employés de Cadbury. À la surprise générale, l'administration Drapeau avait accepté l'idée.

De retour au conseil après les élections, le conseiller Michael Fainstat, du RCM, voulut savoir ce que l'administration avait fait réellement pour démontrer un appui concret aux anciens de Cadbury. Il a eu sa réponse de M. Yvon Lamarre, lundi soir: au cours de la période indiquée, la Ville de Montréal a acheté pour \$2,268 de Cadbury sur un total d'achat de chocolat de toutes marques de \$13,000.

# Municipal services to cost more

By RAY DOUCET  
of the Gazette

With one hand, the city of Montreal is tightening its corporate belt. With the other, it's about to dip into the pockets of citizens for higher fees for municipal services.

Executive committee chairman Yvon Lamarre announced some increases yesterday, and said because the fees for the 150-odd permits the city issues have not been raised since 1962, all are being examined.

The latest increases cover admission prices to public pools, costs of damage

to city property and storage for lost or seized vehicles and articles. These follow Monday's announcement of proposed stiffer fines for motorists plus increases for bicycle licence fees.

And, following opposition criticism that the city is hitting only the little guy, Lamarre says the executive committee is also studying permit fees for banks and other institutions.

Lamarre would not indicate what other permit fees might be increased in coming weeks, but simply said, "We are studying them all."

At yesterday's weekly executive committee meeting, the adult admission

price to public pools was raised to \$1 from 75 cents.

Prices for children were raised to 50 cents from 25 cents for late afternoon and evening swimming, but were kept free for weekday mornings and early afternoon, and at 25 cents for weekend mornings.

The city expects to get from this an additional \$42,000 in revenue, up to \$144,000 for the next fiscal year.

The next item increased was the cost for damage to city property, as when, for example, a citizen damages street pavement while installing pipes or wires to his home.

Where a citizen had to pay \$57.80 per square meter for damage repair, he must now pay \$61.40.

Increases in this area are generally about seven per cent and the city hopes to pick up an additional \$297,000 over past annual revenue of \$4.1 million.

Also increased are storage fees for motorcycles, automobiles and other articles recovered or seized by police.

Most of the unclaimed articles are auctioned off annually.

However, for people who retrieve their property, there will now be a \$3-a-day storage fee for motorcycles and \$4 for cars and other articles, an increase of \$1.

Here the city hopes to bring in an additional \$38,000 from last year's \$113,000.

With the increase in bicycle licence fees (from \$2.25 to \$3), the city hopes to gain an additional \$10,000.

With higher fines for traffic violations, Montreal drivers will be adding some \$1 million to city coffers.

No date has been set for the increased traffic fines, but all other fee increases are effective immediately.

The new fines structure includes \$15 for no-parking violations, up from \$10; \$10 for time zone violations (up from \$5); and \$20 from \$15 for stopping in a no-stopping zone. Other violations will go to \$30 from \$22.



# Les 7,000 cols bleus

## déclenchent une guerre d'usure

Les 7,000 cols bleus de Montréal entendent utiliser tous les moyens de pression «légaux» possibles pour combattre les coupures budgétaires de l'administration Drapeau-Lamarre.

**André Beauvais**

Depuis hier, c'est dans une sorte de guerre d'usure qu'ils se sont embarqués pour faire échec à la nouvelle politique de «rationalisation des opérations» annoncée il y a peu de temps par M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif.

Au cours d'une assemblée syndicale d'information, hier soir, plus de 2,500 cols bleus ont pris connaissance de la campagne de sensibilisation qu'entreprend le syndicat. Plusieurs des intervenants étaient des employés permanents qui bénéficient de la sécurité d'emploi mais qui veu-

lent se porter à la défense de leurs confrères auxiliaires congédiés ou menacés de l'être à plus ou moins brève échéance.

Le président du syndicat, M. Bernard Marleau, a d'ailleurs invité ses membres à l'unité puisque les employés permanents sont aussi menacés. Selon ses propos, plusieurs permanents ont été mis en disponibilité et rétrogradés sur le plan de la fonction. «La prochaine étape de la Ville, a dit M. Marleau, sera la rétrogradation au plan salarial.»

Les employés manuels ont décidé d'organiser des lignes de piquetage et de manifester leur mécontentement aux endroits «stratégiques». Ils ont aussi inscrit à leur programme des visites aux prochaines assemblées du conseil municipal. Une grève n'est cependant pas envisagée puisque le syndicat veut demeurer dans la légalité. Le contrat de travail actuellement en vigueur prendra fin le 31 janvier 1979.

La première revendica-

tion des cols bleus, permanents et auxiliaires, est de mettre fin aux congédiements et aux rétrogradations (mises en disponibilité pour occuper une fonction différente). Ils demandent aussi à l'administration de réduire le nombre des contrats accordés à l'entreprise privée et de confier ce travail aux employés de la Ville.

Il semble qu'à cette condition le syndicat accepterait de discuter de «rationalisation des opérations».

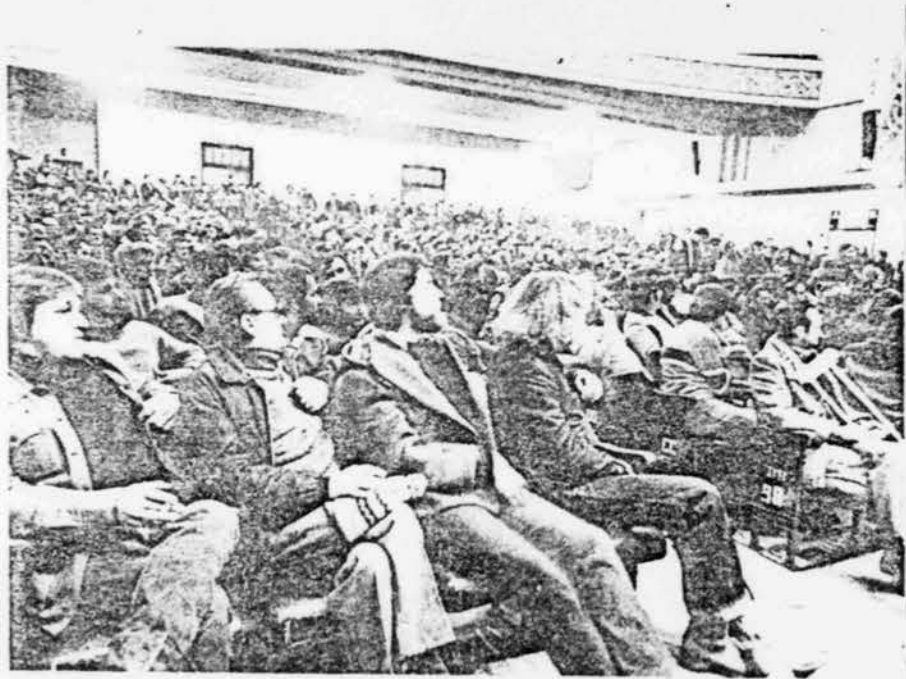


Photo Le Journal - Gilles LAFRANCE

Ils étaient nombreux, hier, les cols bleus à assister à une assemblée syndicale d'information.

MARDI 13 FÉVRIER 1979 / JOURNAL DE MONTRÉAL

## FREE PARKING FOR DOCTORS SUGGESTION FOR COUNCIL

Councillor Edmond Synnott will present a private member's motion at next week's council meeting seeking to allow doctors to park free on city streets when they are on duty.

Synnott's motion will ask the city to study a proposal which would allow doctors to claim a refund when they are hit with parking tickets.

Under existing bylaws, doctors have no special privileges.

Synnott says that doctors deserve such a break because it is in the public interest for doctors to give home care.

He also says that on many occasions it is impossible to find legal parking in certain sections of the city.

Synnott, by the way, is a doctor.

# City stretches out leash law action again

By RAY DOUCET  
of the Gazette

Dog owners have been assured that although the city is again considering tougher penalties for street littering, they won't face jail terms.

Ending a tongue-in-cheek debate on the dog droppings that are now surfacing with the early spring thaw, Mayor Jean Drapeau said only that the city is looking at tightening up the existing leash law.

He was being hounded by councillor Michael Fainstat at yesterday's monthly council meeting where the MCM representative wanted to know if the city planned any new regulations on dog droppings.

He was told that the existing Committee on Little Animals — headed by councillor Angelo Anfossi of St. Henri — would probably have tougher regulations ready for approval by the end of summer.

The only news from the committee was the announcement that Anfossi's term had been extended another four years.

The city first promised new regulations three years ago.

In other business brought up during question period:

- Yvon Lamarre, chairman of the executive committee refused to give details on a question from Fainstat concerning a \$100,000 suit filed against the city by engineer Jacques Phaneuf for overtime worked on the Olympic Park project between 1971 and 1976.

Fainstat wanted to know if the matter was settled and how a senior civil servant had the power to make such a demand.

Lamarre simply referred the "now confidential matter" to the city clerk and suggested he may give details at the next council meeting, set for April 20.

- Mayor Drapeau again attempted to explain his speech to the Canadian Club of Montreal two weeks ago where he blamed much of the economic problems in the city on provincial government legislation over the last three years.

Fainstat had described the speech as filled with "ambiguity, while being poetic and literary."

Drapeau pointed out that the confusion generated by the speech "shows exactly what I was getting at: the economic situation in Montreal is indeed confused.

"Some people seem to have understood it well and those who took the time to read the speech carefully were also able to read between the lines. They gave a remarkable proof of comprehension and I will come back shortly to develop my ideas so that those who did not understand will understand."

Smiling, he reiterated a line from his speech: "Let no one say I said what I did not say."

One member of the executive committee said last week that the report on the speech in *The Gazette* "was fair and accurate and presented the mayor's exact thoughts on the economy."

- Lamarre later promised he would outline the city's economic outlook when he presents the 1979 fiscal budget April 20.

He was replying to a question by Fainstat who said a projected increase in property values on the city's evaluation roll had dropped this year to 3.5 per cent.

This is down from a high of 13.9 per cent in 1976 and from 5.6 per cent last year.

Fainstat claimed that this "dangerous and nefarious drop in projected income for the city might well lead to either a massive cut in services to the population or incur a major increase in taxes."

Lamarre refused debate the matter.

- Lamarre, in answer to a question from MAG councillor Nick Auf der Maur, said the city plans to present a master plan for future development "in the coming months."

Such a plan was part of the legislation creating the Montreal Urban Community in 1970. The city of Montreal has never produced a master plan that would outline green spaces to be preserved and sections to be developed.



# UNE COMPAGNIE DE CÂBLEVISION SONGE À TÉLÉVISER LES DÉBATS DU CONSEIL

La compagnie Câblevision Nationale (Canal 9) étudie depuis quelque temps un projet de télédiffusion des débats du conseil municipal de Montréal.

Une demande en ce sens adressée au maire Jean Drapeau a reçu un accueil sympathique. Dans sa réponse à Câblevision Nationale, le maire aurait toutefois souligné que des difficultés au

point de vue de l'espace requis pour l'équipement seraient difficilement surmontable.

Une équipe de techniciens de National Cablevision a assisté à une récente assemblée du

André Beauvais

conseil pour analyser la situation.

Selon une information de bonne source transmise au Journal de Montréal, il semblerait en effet que l'espace restreint pourrait causer des problèmes sérieux, «mais pas insurmontables», nous dit-on.

Un autre aspect de la question mérite d'être analysé sous tous ses angles: les débats au conseil municipal n'ont rien de comparables à ceux de Québec ou d'Ottawa.

Les discussions fermes sont plutôt rares et le processus est plutôt expéditif.

Deux conseillers seulement forment l'opposition, à Montréal, et les séances deviennent souvent affaire de routine.

On prétend, toutefois, à National Cablevision, que la période des questions (30 minutes) au début de chaque assemblée pourrait éventuellement se prêter au type de programme qu'on veut élaborer.

Rappelons que National Cablevision a télédiffusé en direct, les 1er et 2 mars, les assises annuelles de la Conférence des maires de banlieue. L'expérience s'est avérée concluante, aux dires des responsables.

## Peut-on reprendre les débats «coupés» par Drapeau en 1978?

Le procès du comité exécutif et du maire de Montréal, M. Jean Drapeau, se poursuivra mardi prochain au palais de justice de Montréal devant le juge Gerald McCarthy et il se pourrait que M. Drapeau soit appelé à la barre des témoins.

Le procès fait suite à l'interruption prématurée d'une séance régulière du conseil municipal par le maire lui-même le 21 juin 1978. Après un débat orageux entourant l'attribution de logements à loyers modiques par la Ville, le conseil s'était formé en commission afin d'entendre le directeur du Service d'habitation, M. Guy R. Legault.

Interrogé par le RCM, M. Legault lui-même serait bientôt sorti de ses gonds. M. Drapeau a alors interrompu la séance, illégalement disent MM. Jean Roy, Michael Fainstat et Arnold Bennett du RCM.

Le RCM réclame la reprise de la séance afin de terminer de façon régulière le procès verbal de la réunion. Ses procureurs, Mes Dida Berku et Zyskin Finkelstein, ont égale-

ment décidé de contester la validité du procès-verbal, alléguant qu'il ne présente pas les faits comme il se sont déroulés.

L'avocat de la Ville de Montréal, Me Neuville Lacroix, affirme qu'il est impossible de reconvoquer régulièrement la séance du conseil de 1978, même s'il s'avérait qu'elle était entachée d'ir-

régularité, pour la bonne raison que le conseil municipal, depuis les élections de novembre dernier, n'est plus ce qu'il était le 21 juin.

Il se pourrait que le juge estime tout de même qu'il est possible de convoquer le conseil comme entité découlant de la charte de Montréal, comme il en a évoqué hier la possibilité.

# Council too heated to sit, says Mayor

By PAUL DUBOIS

Mayor Jean Drapeau has defended his action in unilaterally adjourning a council meeting last June 21 by saying the uproar in the council chambers at the time was "indescribable."

The mayor's decision to adjourn the meeting, without first having a motion to that effect adopted by council, forms the basis of a court action by the Montreal Citizens' Movement. The MCM has asked Superior Court to declare Mayor Drapeau's unusual action illegal.

Testifying for about two hours before Mr. Justice Gerald McCarthy yesterday, the mayor said the opposition councillors' attitude and behavior that night had been "fiery." He also feared that members of his own Civic Party would, faced with their opponents' angry mood, also get a little hot under the collar.

The trouble started when some councillors attempted to obtain information contained in confidential documents held by Guy Legault, head of the city's housing authority.

Mr. Legault objected to the questions and refused to answer. A shouting match ensued between those councillors, who wanted Mr. Legault to answer and Civic Party councillors who supported his decision to remain silent.

Mayor Drapeau told the court it was the first time since his 1957 term of office that he had had to face such a situation.

Evidence was presented that Mayor Drapeau had issued repeated calls to order. He also rang the "order" bell several times. He asked for a motion to adjourn but apparently his call was lost in the din.

The mayor then unilaterally adjourned the council meeting. Opposition councillors howled in protest, but to no avail.

They later filed an action to have the mayor's action declared illegal. The declaration would force the June 21, 1978 meeting to be continued.

It would also result in a number of difficulties — one is that many of the councillors at that June meeting are no longer on council.

The MCM councillors claim Mayor Drapeau had unexpectedly adjourned the meeting because he wanted to kill the debate, which centered on qualifications for those wishing to rent houses built and administered by the city.

Asked by MCM lawyer Zyskind Finkelshtein why he had adjourned the meeting "so fast," Mayor Drapeau replied that in circumstances such as the night of the meeting, "each minute is long." He said he also felt it was impossible to control the meeting.

Mr. Finkelshtein also asked whether the mayor had not been caught unaware that

night since he had been accustomed to "operate without opposition" since 1960.

City lawyer Neuville Lacrois objected to the question, and Mr. Justice McCarthy sustained the objection.

Mayor Drapeau was then asked why, at the July 5 meeting, the subjects under discussion at the June 21 meeting were not brought up again.

He said it was simply because the MCM had placed the matter in the court's hands and he did not wish to substitute himself for the court in deciding the issue.

The day following the stormy city council session — June 22, 1978 — Mayor Drapeau attended the opening ceremonies at Man and His World.

He insisted, under questioning by the MCM lawyer, that he had not attended the opening to avoid continuing the previous night's council meeting.

"I have never shirked my municipal council duties to perform some other task," Mayor Drapeau insisted.

The case continues Friday.

# Drapeau testifies he had to end a wild meeting

By RAY DOUCET  
of the Gazette

Mayor Jean Drapeau testified in Superior Court yesterday that he had "no choice" but to end abruptly a city council meeting that had become a shouting match.

Drapeau said he was forced to end the meeting last June "after ringing the order bell and attempting to bring order to the meeting."

The mayor had simply termed the meeting closed with no formal motion.

A writ of mandamus — a technical device designed to force, in this case, a public official to follow the law — was filed last year by eight members of the Montreal Citizens' Movement (MCM), then the official opposition.

The MCM wants the meeting to be reconvened.

It also says that the "principle of proper and legal precedents" must be upheld.

Specifically, the MCM wants the court to rule that the mayor cannot end a meeting without a proper motion.

There were still five opposition motions on the order paper when the meeting ended. Those motions were presented again at a subsequent council meeting.

Drapeau said there was "much confusion and shouting" at the June meeting and "a choleric atmosphere which was being manifested."

Testimony from four former MCM councillors suggested that Drapeau did not use the order bell or make any verbal attempts to restore order.

Lawyers for the MCM and Drapeau will present their final arguments before Mr. Justice Gerald McCarthy on Friday morning.

The council uproar came during a special meeting called to examine the way in which public housing tenants were chosen.

What began as a quiet questioning of housing director Guy Legault quickly escalated into a furor. Drapeau was not in the mayor's chair at the time, as another member of his Civic Party was acting as chairman.

The MCM triggered the uproar when it suggested Legault was not being honest enough in his answers.

Questioning had been concentrated on how inspectors from the municipal housing bureau selected 600 tenants from among 7,000 applicants each year.

The MCM wanted to know why some applicants who could afford better dwellings than low-cost units were being selected over persons with marginal incomes.

Legault replied that while revenue was an important factor in preventing the build-up of poor people's ghettos,



**MAYOR DRAPEAU**  
**'Choleric atmosphere'**

applications were also chosen on the basis of health, sex, age, and the condition of their last residences.

When the MCM began shifting questions to specific cases where "more deserving applicants were rejected," Legault charged that the questioning was designed to cast doubt on the integrity of his department.

As the exchange became more heated, Drapeau returned to his chair. In less than two minutes, he declared the meeting closed.

He said he had lost control of a meeting during his first term in office in 1956 "at which time I ended the meeting the same way."

He said no one questioned his move at that time.

Asked by the MCM's lawyer why he simply did not call for an adjournment as had been done on at least one other occasion, Drapeau said the parliamentary rules of the chamber "allow for any councillor to submit such a motion when the chairman has left his chair. No one did that."



# Le maire Jean Drapeau a témoigné en Cour hier

(RD) - Le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a témoigné pendant deux heures, hier après-midi, devant le juge Gerald McCarthy, de la Cour supérieure, qui entend la requête du Rassemblement des citoyens de Montréal qui veut faire reprendre une assemblée du conseil municipal de Montréal levée par le maire le 28 juin 1978.

M. Drapeau a expliqué à la Cour qu'il avait mis fin à l'assemblée après avoir rappelé ses membres à l'ordre, avoir sonné la cloche et fermé les micros des intervenants. Il lui était, a-t-il dit, impossible de contrôler la réunion qui n'a duré que deux minutes.

"En plein désordre, chaque minute est longue", a dit le maire Drapeau lorsqu'il était interrogé par le procureur du RCM sur le peu de temps qu'il avait mis à agir de la sorte.

Le RCM réclame l'émission d'un bref de mandamus pour que l'assemblée soit reprise. La réunion portait sur certains critères de l'Office d'habitation de Montréal.

M. Drapeau a décrit le climat de la réunion en disant: "L'état d'esprit et le caractère colérique de l'opposition permettait de croire que ça ne se réglerait pas dans la sérénité". Il dit même que c'était la première fois depuis 1960 qu'il voyait une assemblée de ce genre.

Le juge McCarthy doit entendre les plaidoeries des procureurs en présence vendredi, avant de se prononcer sur la requête du RCM.

# «Je n'avais jamais vu un chahut pareil»

Madelyn Fournier

C'est pour éviter le pire que le maire Jean Drapeau a décidé de lever inopinément et sans motion la séance du Conseil municipal du 21 juin 1978, geste qui devait l'amener en Cour supérieure hier.

«Je craignais que les membres de mon propre parti n'aillent faire un mauvais parti à ceux de l'opposition. Ceux-ci étaient dans une telle colère; je n'avais jamais vu un chahut pareil dans la salle depuis mon premier mandat». Telles sont les principales raisons que le maire de Montréal a invoqué hier devant le juge Gerald McCarthy pour justifier son geste, qualifié par les membres du R.C.M., d'illégal.

La prétention de Me Syskind Finkelstein, représentant le R.C.M. c'est que M. Drapeau aurait agi ainsi parce qu'il était embêté par des questions que certains conseillers posaient à M. Guy Legault de l'Office de l'habitation de Montréal relativement à des critères d'admissibilité appliqués à l'allocation des logements de la ville.

«La discussion a mal tourné lorsqu'on a voulu obtenir de M. Legault des renseignements contenus dans des do-

## Le maire Drapeau en cour

cuments confidentiels» a déclaré le maire lors de son interrogatoire qui a duré presque tout l'après-midi. Mais, M. Legault a refusé de répondre provoquant des protestations que le président du comité plénier n'a pu faire cesser.»

Devant ces faits, M. Drapeau aurait regagné son siège qu'il avait abandonné au président du comité et pendant deux minutes a d'abord tenté mais en vain de calmer la salle, puis a consulté des dossiers. Il était alors 20h58. A 21h il levait l'assemblée sans aucune motion.

Suite à ce geste les requérants demandaient une equête en mandamus qui aurait pour effet de forcer l'exécutif à continuer cette séance.

Incidemment si cette demande était accordée par le juge McCarthy à l'issue des représentations, elle poserait de sérieuses difficultés puisque la majorité des conseillers en poste lors de ces événements, ne le sont plus aujourd'hui.

## L'assemblée interrompue

# Drapeau voulait éviter une bagarre

par Bernard Morrier

La levée sans motion d'une assemblée du conseil municipal de Montréal, le 21 juin dernier, par le maire Jean Drapeau, et que le Rassemblement des citoyens de Montréal avait qualifié d'illégal, pour ensuite réclamer une requête en mandamus, a eu son écho, hier, devant le juge Gerald McCarthy, de la Cour supérieure, devant qui le premier magistrat est venu expliquer pourquoi il avait agi ainsi.

On sait que, par sa requête, le RCM, même fortement décimé par les élections de novembre dernier, tient à tout prix à forcer l'exécutif à poursuivre cette séance écourtée.

Les demandeurs soutiennent que si le maire Drapeau a agi ainsi, c'est qu'il voulait tout simplement éviter de poursuivre un débat déjà amorcé avec le président de l'Office d'habitation de Montréal, M. Guy Legault, et portant sur les conditions d'admissibilité appliquées à l'allocation des logements érigés et administrés par la ville.

Selon M. Drapeau, le débat est devenu passablement orageux quand on a tenté d'obtenir de M. Legault des renseignements contenus dans des documents confidentiels relevant de l'OMH.

Il en est alors résulté un tel chahut que le premier magistrat a décidé de lever l'assemblée sans motion, craignant notamment que ses propres conseillers aillent faire un mauvais parti à ceux de l'opposition qui semblaient fort en colère.

Le tout se passait au moment où M. Legault a refusé de répondre à certaines questions. Le maire eut beau lancer de nombreux appels à l'ordre mais sa voix fut couverte tant par les protestations des

membres du RCM que par celles du Parti civique.

Expliquant cette situation à la Cour supérieure, M. Drapeau a fait remarquer hier que c'était la première fois, depuis son premier mandat, en 1957, qu'il avait à affronter une telle situation. Et c'était, a-t-il souligné, au temps des « 99 », faisant allusion au nombre de membres que comptait alors le conseil municipal de Montréal, soit 33 conseillers élus par les propriétaires, 33 par les locataires et 33 autres nommés par des corps publics.

Le procureur du RCM, Me Z. Finkelshtein, a bien tenté de lui faire dire si son attitude n'avait pas été motivée « parce qu'il avait été pris par surprise, compte tenu que, depuis 1960 jusqu'à 1974, il avait toujours fonctionné sans opposition. »

Mais devant l'objection formulée par le procureur de la Ville, Me Neuville Lacroix, le tribunal a dispensé M. Drapeau de répondre.

Expliquant ensuite pourquoi les questions laissées en suspens n'avaient pas été reprises à l'assemblée suivante du 5 juillet 1978, le maire a affirmé qu'il ne voulait pas se substituer au tribunal pour trancher la question, compte tenu que le RCM avait déjà transporté le débat en Cour supérieure par sa requête.

M. Drapeau a conclu son témoignage en affirmant qu'il n'a jamais délaissé ses devoirs au conseil municipal pour remplir d'autres tâches; Il répliquait ainsi au procureur du RCM qui avait suggéré que M. Drapeau ne voulait pas que le conseil siège le 22 juin 1978, le lendemain de la séance orageuse, tout simplement parce que le premier magistrat voulait assister à l'ouverture de Terre des Hommes.

La Cour a ajourné ses travaux à vendredi, alors que les deux parties feront leurs représentations.

Le chahut à la séance du conseil municipal du 21 juin 1978

# Drapeau voulait prévenir tout acte de violence

Si le maire Jean Drapeau a levé sans motion préalable la séance du conseil municipal tenue le 21 juin 1978, c'est parce que le chahut qui régnait alors dans la salle était «indescriptible», que les conseillers de l'opposition étaient particulièrement colériques, et qu'il a craint, en fin de compte, que les membres de son propre parti n'aillent finalement leur faire un... mauvais parti.

Interrogé pendant tout l'après-midi d'hier, devant le juge Gerald McCarthy, ce sont les principales raisons qu'il a données pour justifier ce geste que les membres du RCM avaient qualifié d'illégal.

Et contre lequel, mêmes défaits aux élections de novembre dernier, ils persistent à réclamer une requête en mandamus qui aurait pour effet de forcer l'exécutif à... continuer cette séance écourtée.

Une demande qui, si elle était accordée, poserait évidemment de fortes difficultés, puisque, on le sait, la plupart des conseillers impliqués dans ce débat ne se trouvent tout simplement plus à l'hôtel de ville.

La prétention des requérants, c'est que le maire a agi ainsi parce qu'il voulait «tuer» un débat

déjà engagé avec le président de l'Office d'habitation de Montréal, sur les conditions d'admissibilité appliquées à l'allocation des logements construits et administrés par la Ville.

Selon lui, la discussion a tourné au vinaigre lorsqu'on a voulu obtenir de M. Guy R. Legault des renseignements contenus dans des documents confidentiels à l'organisme qu'il dirige.

«Il s'est objecté, a refusé de répondre, et à partir de ce moment-là, le président du comité plénier n'a pu faire taire ceux qui protestaient, à sa gauche, ni les membres du Parti civique qui, à sa droite, étaient également fort en voix pour l'appuyer dans ses rappels à l'ordre.»

On était plusieurs à parler en même temps, à se lever et à se rasseoir, et c'est en vain que le président du comité, puis le maire lui-même, frappaient à coups redoublés sur la petite clochette utilisée en pareille circonstance.

M. Drapeau soutient que c'était la première fois depuis son premier «terme», en 1957, qu'il faisait face à une telle situation. Et c'était, précise-t-il, au temps des «99».



# Jugement mardi sur la requête du RCM

par Bernard Morrier

Le juge Gerald McCarthy, de la Cour supérieure, rendra mardi sa décision sur une requête du Rassemblement des citoyens de Montréal, voulant qu'on force l'exécutif montréalais à reprendre l'assemblée du conseil municipal du 21 juin dernier, à laquelle le maire Drapeau avait mis une fin subite, après un débat fort orageux.

Hier, le procureur de la Ville Me Neuville Lacroix, a soutenu que ce sont les conseillers du RCM qui avaient forcé le maire à agir ainsi, par leur comportement. De plus, s'ils n'étaient pas satisfaits de la décision du premier magistrat, ils n'avaient qu'à se prévaloir du règlement pour renverser celle-ci, choisir un nouveau président et poursuivre le débat, a-t-il dit.

Nul ne peut être maire ou conseiller, sans avoir été assermenté, a-t-il ajouté, et la reprise de l'assemblée en question ne pourrait être qu'illégale, compte tenu que tous les conseillers du RCM à l'époque ont tous été défaits à l'élection de novembre dernier, à l'exception d'un seul. Ainsi, le tribunal ne pourrait donner droit à la requête, puisque celle-ci n'est pas

susceptible d'exécution.

Pour sa part, le procureur du RCM, Me S. Finkelstein, a fait valoir que la loi obligeait toute assemblée à épuiser son ordre du jour, à moins d'obtenir le consentement majoritaire de celle-ci pour faire autrement. Ce qui ne s'est pas fait.

Quant à la possibilité d'avoir pu en appeler de la décision du maire, le soir même du 21 juin, l'avocat dit que celui-ci a agi tellement vite que les conseillers n'ont même pas eu le temps de réagir.

Décision mardi prochain

## **Le nouveau conseil de Montréal peut-il continuer l'assemblée du 21 juin dernier?**

par **Léopold LIZOTTE**

Si le code est censé comporter un remède pour tous les « torts », la Cour doit-elle, dans certains cas, administrer un tel remède lorsqu'elle sait d'avance qu'il sera inutile ou inapplicable?

C'est la question que l'on a posée de diverses façons devant le juge Gerald McCarthy, hier, alors que prenait fin l'instruction de la requête en mandamus présentée l'an dernier par des conseillers R.C.M., pour forcer l'administration de Montréal à « continuer » une séance du conseil municipal que le maire Drapeau aurait levée illégalement, à leur avis.

On sait que, depuis, la presque totalité de ces conseillers ont été défaits aux élections de novembre, et qu'il n'y a plus qu'un seul représentant de ce mouvement à l'hôtel de ville.

### **Spectateurs**

Comment, dans les circonstances, pourrait-on leur permettre de vider le débat qu'ils avaient entamé le 21 juin, sur l'allocation des logements municipaux, alors qu'ils n'ont le droit d'assister aux réunions que comme... spectateurs? Et sans droit de parole.

Représentant la ville, Me Neuville Lacroix a donc soutenu, au cours d'une discussion qui a duré toute la journée, que le nouveau conseil ne pouvait définitivement pas réparer les erreurs ou les illégalités de l'ancien, si erreurs ou illégalités il y a eu.

Le procureur du RCM, Me S. Fikelstein, a affirmé qu'au contraire, tout comme dans le domaine des contrats accordés ou des obligations assumées, les nouveaux élus avaient le devoir, entre autres, de continuer ce qui avait été commencé et non complété.

### **Chahut**

« On ne peut pas permettre à un conseil municipal, dit-il, de violer ses propres règlements. » Et l'un de ceux-ci veut que l'ordre du jour d'une assemblée soit épuisé avant l'ajournement.

Me Lacroix devait rétorquer que, au cours de cette soirée qui avait été marquée d'un chahut « indescriptible », selon le maire Drapeau, et le pire dont il ait été témoin depuis sa lointaine accession à la mairie, ce sont les conseillers (d'un côté comme de l'autre du parquet, convint-il) qui s'étaient mis dans la position de voir leurs délibérations soudainement arrêtées, et qu'ils auraient par ailleurs pu continuer à siéger en en appelant de la décision de M. Drapeau, ou même en se nommant un nouveau président.

### **Décision mardi**

Et puis il ajouta que, de toute façon, point de mal il y avait eu, puisque, dès le 5 juillet, les questions restées en suspens avaient été remises à l'ordre du jour et auraient « pu » être débattues à nouveau.

Me Fikelstein souligna toutefois qu'elles ne l'avaient pas été, effectivement, les conseillers du RCM étant dans l'impossibilité de procéder, au moins dans un cas, à cause de l'absence d'un second, parti en vacances.

En fin d'après-midi, le juge McCarthy a pris toute l'affaire en délibéré, et annoncé qu'il rendra sa décision dès mardi matin.

## **Le geste de Drapeau jugé en cour mardi**

*Ives Beaudin*

Le juge Gerald McCarthy décidera mardi, si le maire Jean Drapeau a eu tort ou raison de lever sans motion l'assemblée du conseil municipal de Montréal, le 21 juin dernier.

On sait que les conseillers du RCM tous sauf un furent battus aux dernières élections demandent à la Cour supérieure par voie de requête en mandamus, d'ordonner la réouverture de l'assemblée litigieuse.

Plus tôt cette semaine, le Maire de Montréal est venu expliquer en cour qu'il n'avait eu d'autre choix que d'agir comme il l'a fait, craignant même que le débat d'alors n'entraîne quelque violence physique...

Au surplus, a plaidé hier le procureur de la Ville, la reprise de l'assemblée serait illégale, sans compter que le Conseil actuel n'a aucune juridiction pour reprendre le débat.

L'éclatement de l'assemblée survint au cours de la déposition de l'ex-président de l'Office d'Habitation de Montréal, M. Guy Legault, qui refusait de livrer aux conseillers de l'Opposition (RCM) des informations soi-disant confidentielles.

# Judge upholds Drapeau decision

By PAUL DUBOIS

A Superior Court Judge has refused to order the continuation of a Montreal city council meeting which Mayor Jean Drapeau adjourned unilaterally last June 21 when councillors created an "indescribable" uproar.

Trouble began when several councillors tried to obtain information from confidential documents held by Guy Legault, head of the city's housing authority.

At the meeting Mr. Legault objected to answering questions concerning the system used to determine who is entitled to city-operated housing.

A shouting match erupted between opposition councillors, who wanted Mr. Legault to answer the questions, and Civic Party councillors who supported his decision to remain silent.

On March 27, before Justice Gerald McCarthy, Mayor Drapeau said he decided to adjourn the meeting, without council first adopting a motion to that effect, after repeated unsuccessful calls for order.

The mayor's decision formed the basis of an action taken by Montreal Citizen's Movement councillors. The

MCM asked the Superior Court to declare Mayor Drapeau's action illegal and order the June 21 meeting to be continued.

In denying the MCM's requests yesterday, Justice McCarthy noted that the subjects under discussion when the June 21 meeting was adjourned were debated further at subsequent meetings.

In addition, the judge pointed out, it would be impossible to recreate the circumstances of the June meeting. Many of the councillors who wanted to question the housing official at the meeting were not re-elected in last November's civic elections.

MCM lawyer Zyskind Finkelstein had insisted there was a "danger of similar abuses of authority" in the future.

Justice McCarthy ruled that such a danger had not been demonstrated during the trial.

He also said he had not been convinced that Mayor Drapeau had acted in a manner contrary to the city's charter when he adjourned the meeting.



## MCM fails to get meeting resumed

A group from the Montreal Citizens' Movement yesterday failed to obtain a Superior Court order requiring the resumption of an unfinished council meeting last June.

The meeting, on June 21, was closed by Mayor Jean Drapeau during a noisy session which he failed to bring to order. Five MCM motions were still on the agenda of the special meeting when the mayor ended it.

Yesterday, after taking the petition by the eight MCM members under advisement last Friday, Superior Court Justice Gerald McCarthy decided that there was not enough evidence to warrant the order.

He said that even if the court had jurisdiction to order the resumption of the curtailed meeting the petitioners would be required to show that they had sufficient legal interest to ask for the order.

He wondered what interest the petitioners could have in reviving the meeting as there was evidence that the motions which were not heard on June 21 were discussed at subsequent meetings.

In any case, he added, it would be impossible now to re-establish the situation which prevailed last June because of the changes at city hall since then.

He meant that most of the city councillors of the MCM would have spoken to the five motions are no longer in office.

The judge also said he was not convinced that Mayor Drapeau had violated any obligation under the city's charter by closing the meeting without a motion.

# Le tribunal a donné raison au maire Drapeau

**(RD) - Le juge Gerald McCarthy, de la Cour supérieure, a rejeté, hier matin, la requête du Rassemblement des citoyens de Montréal qui voulait que soit reprise une assemblée du conseil municipal levée "abruptement" par le maire Jean Drapeau, le 21 juin 1978.**

Le juge a donné raison au maire Drapeau qui, durant deux heures la semaine dernière, avait évoqué les circonstances qui l'avaient amené à lever la séance devant le fait qu'il ne pouvait en assurer le contrôle. A ce moment, il avait dû faire face à de vives protestations de la part de l'opposition qui était insatisfaite du déroulement des discussions sur certains critères de l'Office municipal d'habitation.

Le magistrat affirme qu'il serait "impossible de faire revivre les circonstances qui prévalaient à ce moment-là". Il ne voit

d'ailleurs aucune utilité concrète et déterminante à la reprise de l'assemblée.

Le juge McCarthy ne trouve aucunement illégale la façon d'agir du maire Jean Drapeau, puisque, dit-il, les sujets non-discutés ont été subséquemment débattus par le conseil municipal.

Par sa requête devant les tribunaux, le RCM espérait voire déclarer nulle l'assemblée du 21 juin 1978, et reprendre la discussion de plus belle sur ce sujet... même si le conseil municipal n'est plus le même aujourd'hui qu'il était avant l'élection municipale de novembre dernier.

# La requête du RCM est rejetée

par Bernard Morrier

Tout en expliquant que même un jugement favorable ne pourrait avoir aucun effet, le juge Gerald McCarthy, de la Cour supérieure, a rejeté hier une requête en mandamus du Rassemblement des citoyens de Montréal, visant à obliger les administrateurs municipaux montréalais à reprendre une assemblée du conseil, que le maire Drapeau avait subitement levée, le 21 juin dernier, alors que le chahut s'était installé dans la place.

Selon les prétentions du RCM, c'est illégalement que le maire avait mis fin à cette assemblée, mais le magistrat trouve pour sa part que les requérants n'ont pas montré à la Cour qu'il avaient un intérêt suffisant pour obtenir qu'on ordonne la poursuite de ladite assemblée.

« La preuve, a-t-il encore dit, a démontré que les sujets dont les membres du RCM se plaignaient de n'avoir pu discuter, à l'assemblée controversée, ont effectivement été l'objet de débats par la suite. »

De plus, vu que tous les conseillers du RCM, à l'exception d'un seul, ont été défaits lors des élections de novembre dernier, le juge McCarthy opine qu'il est maintenant impossible de faire revivre les circonstances qui prévalaient le 21 juin de l'an dernier.

« Aussi, commente-t-il, une ordonnance de reprendre l'assemblée ne créerait pas d'utilité concrète et déterminante. »

Bien que le procureur du RCM, Me Filkenstein ait soutenu qu'il y avait danger que de semblables abus d'autorité se répètent dans l'avenir, le juge estime que cette éventualité n'a pas été démontrée, lors des audiences, où les deux parties ont fait entendre plusieurs témoins, et qu'il n'est pas lui-même convaincu qu'un tel danger puisse exister.

Enfin, le juge McCarthy se range du côté du procureur de la ville, Me Neuville Lacroix, quand celui-ci soutient que le maire Drapeau, agissant alors comme président d'assemblée, ait effectivement pu contrevenir à une obligation imposée par la charte de la ville, lorsqu'il a interrompu la séance sans qu'il y ait eu une motion de présentée à cet effet.

## La requête du RCM contre Drapeau rejetée

La demande de mandamus présentée par le RCM pour obliger l'administration municipale à poursuivre une assemblée du conseil qui, selon ses prétentions, aurait été levée illégalement par le maire Jean Drapeau, le 21 juin 1978, a été rejetée hier par le juge Gerald McCarthy, de la Cour supérieure.

Ce dernier a déclaré que même si on prenait pour acquis que la cour avait le pouvoir d'ordonner une telle reprise de la réunion à laquelle le maire avait mis fin pour «cause de chahut», il fallait toute de même que les requérants démontrent qu'ils avaient un intérêt suffisant pour obtenir une telle décision.

«Or, dit-il, de la même façon que dans les jugements déclaratoires, ce qui est décidé doit être de nature à s'appliquer, et non pas constituer uniquement une déclaration théorique, il faut que le mandamus, qui constitue un recours extraordinaire, puisse avoir un effet». Dans le cas présent, demande alors le juge McCarthy, quel est l'intérêt de ceux qui ont présenté la requête?

«La preuve, répond-t-il, a démontré que les sujets dont ils se plaignaient de ne pas avoir pu discuter, le 21 juin, ont effectivement fait l'objet de débats par la suite.

«Au surplus, de souligner le juge, il serait maintenant impossible de faire revivre les circonstances qui prévalaient à ce moment-là». (On sait notamment que la plupart des conseillers qui avaient voulu interroger le président de l'Office d'habitation de Montréal, M. Legault, ont été défaits aux dernières élections de novembre).

«Dans les circonstances, dit-il, une telle ordonnance ne créerait pas d'utilité concrète et déterminée».

L'avocat du RCM, Me S. Filkestein, avait soutenu, dans sa plaidoirie, qu'il y avait danger que de semblables abus d'autorité ne se reproduisent.

Le juge McCarthy rétorque toutefois que ce danger n'a pas été démontré au cours des journées d'audiences où les deux parties ont présenté plusieurs témoins, et qu'il n'est donc pas convaincu que tel danger existe.

A la suite des arguments invoqués par l'avocat des autorités municipales, Me Neuville Lacroix, il dit finalement ne pas avoir été convaincu que le président de l'assemblée, soit le maire Drapeau, ait effectivement contrevenu à une obligation imposée par la charte de la ville, lorsqu'il a mis fin à la séance sans qu'il y ait du motion au préalable ou OUI



# Low-rent housing by luck of the draw?

By RAY DOUCET  
of The Gazette

Montrealers waiting to get into the city's low-cost housing units may get a break if council approves a plan to "draw names out of a hat."

Councillor Edmond Synnott plans to introduce the proposal at Monday's weekly council meeting. He hopes his scheme will reduce the number of people allegedly occupying low-cost housing "without the proper credentials."

The issue has been controversial in the city for the past 10 years. Critics of the present system say many people with high income are living in units designed for people of moderate or low income — pensioners in particular.

There are about 10,000 people on the waiting lists for some 2,000 units.

Synnott says in his proposal that a "fair" way to give every "qualified" citizen an even chance is to draw names, as in a lottery.

The major qualification is based on income, but there is a complicated series of other elements, such as a mother with no visible means of support, or pensioners who have only their monthly cheques to rely on.

Some opposition to the proposal was

expected from the Municipal Housing Bureau, which has always contended that allocation of low-cost housing has been carried out "with a maximum of discretion and fairness."

Other items on next Monday's council meeting agenda include:

- Voting a relatively paltry \$5,000 grant to Cardinal Paul-Emile Leger on his 50th anniversary as a priest.

The sum would be a contribution to his work with African lepers.

There were suggestions at city hall yesterday that some councillors may suggest the grant be increased to \$25,000 to demonstrate a more effective contribution from the city where the cardinal was a church leader for 25 years before leaving to help fight poverty in the Third World.

- Approving \$250,000 for Operation Orange, the city's continuing program to install flashing orange lights on streets to warn of snow removal.

The flashers spare city crews the task of placing No Parking signs on streets designated for clearing.

Lights for more than 24,000 linear meters of roadway should be installed before November, with most scheduled for the west end, particularly in Notre-Dame-de-Grace.

- Granting of \$7,000 to the Montreal Firefighter's Philharmonic, a concert group made up of firefighters which gives public concerts.

- Payment of \$115,000 for a parcel of land southeast of Upper Lachine Rd. between Old Orchard and Girouard streets in N.D.G. for low-cost housing.

- Discussion on a revamped building code which would require all new public buildings to provide easy access for handicapped people.

- Discussion of new bylaws which would allow many restaurants in the more "swinging" parts of the city to extend their properties to include outdoor cafes from May 1 to Oct. 31.

The council will also be presented with proposals outlining projects for the elderly, and plans for private schools and day care centres to be located in now vacant housing units.

The city would pay part of the costs of renovation while the major contribution would come from the Quebec Housing Corp.

The city will also outline plans to spend some \$1.3 million for repairing sidewalks, repaving streets and installing sewers in several parts of the city, with much of the work for N.D.G.

## Loosen the city's purse-strings

*People think I can do everything, that I can transform Africa. I am a poor man alone — I don't even have a secretary. I can only ask humbly if Canadians can help me.*

— Paul-Emile Cardinal Léger, in a *Gazette* interview May 8.

The agenda for tonight's City Council meeting shows that, minutes after the councillors rubberstamp the Drapeau Administration's request for a \$7,000 grant to the Firemen's philharmonic band, they will also be asked to approve a \$5,000 gift to Cardinal Léger to mark his 50th year as a priest.

Some councillors may suggest that this amount be increased to \$25,000 to demonstrate a more effective contribution from this city, where the cardinal was a leader for a quarter century before helping fight poverty and disease in the Third World.

These councillors will be entirely right.

Granted, it's not up to Canadian cities to have foreign aid programs. Agencies to help the Third World already exist on the federal level, and that's where they belong.

But this is not an ongoing program with its own bureaucracy. It is gift to a man who

has given Montrealers, and now Africans, his life and his love.

Someday Montrealers may want to give the cardinal, now visiting the city on his 50th anniversary as a priest, a monument. But far more appropriate than any park statue would be a gift to assist the cardinal's charitable institutions.

Obviously, Montreal has its share of needy causes and of other, perhaps less needy, groups which nonetheless deserve our support. But much though we approve of the Firemen's philharmonic band, surely there is something wrong with our priorities when as a city we are prepared to give less for Cardinal Léger's work than to the band.

The cardinal has said, "The question is: How will *you* resolve the dilemma? How will your generation change your lives in order to even out the balance between the 600 million living in our rich centres of prosperity and consumption and the 3 billion starving and dying...?"

In a sense, a larger municipal gift would be conscience money. But it would also save lives. And it would show that, though not doing nearly enough, Montreal gives more than lip service to its native son's work.

## COUNCIL GIVES LEGER \$5,000

Montreal city council voted unanimously last night to grant \$5,000 to Paul-Emile Cardinal Leger to help fight poverty in the Third World.

The motion to give Cardinal Leger the grant to mark his 50th anniversary in the priesthood passed within less than 10 seconds, although there

were hints earlier that some councilors would demand that the figure be raised to at least \$25,000.

During his current visit here the cardinal had said in an interview, "I can only ask humbly if Canadians can help me." He was referring to his work among African leper colonies.

**\$5,000. au  
Cardinal Léger**

Le conseil municipal de Montréal a voté la semaine dernière de remettre un cadeau de \$5,000. au Cardinal Paul-Emile Léger.

C'est pour marquer le 50e anniversaire d'ordination sacerdotale du Cardinal que le conseil a décidé de lui envoyer un don.



## *No tape recorders in council*

Tape-recording or broadcasting Montreal city council meetings could make Montreal city councillors more nervous about speaking their minds, Montreal Mayor Jean Drapeau says.

He made the comment in answering a question from opposition councillor Michael Fainstat at this week's meeting, who wanted to know why councillors could not bring tape recorders to meetings.

Many other Canadian councils permit their meetings to be recorded and even broadcast.

The mayor said city council members

do not enjoy the same privilege as members of federal and provincial legislatures, who are immune from lawsuits based on their comments in their legislatures. He said it might inhibit free expression if city councillors knew their every word was being recorded.

Drapeau said the tape-recording of procedures is not a normal parliamentary practice and would not be permitted unless the council actually voted to permit it. Fainstat said the usual tradition is that anything not expressly prohibited is permitted.

Un «Drapeaugate», dit le conseiller Fainstat

# Enregistrement secret des délibérations à Montréal?

par Marc DORÉ

L'administration municipale de Montréal fait-elle enregistrer secrètement et pour son compte les délibérations du conseil municipal, alors qu'elle refuse la mise sur pied d'un journal des débats, qui serait accessible aux conseillers, aux journalistes et au grand public?"

C'est la question qu'a posée hier soir le conseiller Michael Fainstat, du Rassemblement des citoyens de Montréal, en déposant devant le conseil un dossier du comité exécutif comprenant des notes qui semblent être une transcription littérale des propos tenus par plusieurs conseillers, lors de l'assemblée du mois de mai.

Le dossier en question a trait à un avis de motion déposé par le conseiller Edmond Synnott et rapporte les paroles des conseillers Synnott, Fainstat, Réal Laramée et Louis-Jacques Léger et du président du comité exécutif Yvon Lamarre. Les paroles des conseillers, qui sont tous, sauf Fainstat, membres du Parti civique, sont rapportées dans le style haché qui caractérise souvent la langue parlée des hommes publics. Le texte comporte par ailleurs plusieurs fautes de français.

Ce qui étonne le conseiller Fainstat dans

cette affaire, qu'il qualifie de «Drapeaugate», c'est que le président du conseil, le maire Jean Drapeau, a déjà rejeté les demandes de l'opposition du RCM, dans le conseil précédent, visant à permettre la création d'un journal officiel des débats. Le maire avait alors dit que le droit de parole des conseillers pouvait être menacé par l'enregistrement et la diffusion des propos qu'ils tiennent dans l'enceinte du conseil.

Selon le représentant de Notre-Dame-de-Grâce, les droits et privilèges du conseil sont lésés par la procédure secrète de l'administration, et le comportement de celle-ci soulève des questions sur son honnêteté.

Le maire Drapeau, qui a répété hier sa position de principe, selon laquelle personne ne peut enregistrer les propos des membres du conseil en délibération sans l'autorisation du président, s'est engagé à faire enquête sur le problème soulevé par le conseiller Fainstat. Il a toutefois précisé qu'à son sens le danger provenant de l'enregistrement des débats tient au fait que les conseillers municipaux n'ont pas, comme les députés fédéraux ou les membres de l'Assemblée nationale, l'immunité parlementaire qui les met à l'abri des poursuites devant les tribunaux.

## Magnétophone

L'autre conseiller de l'opposition, Nick Auf der Maur, du GAM, a de son côté révélé qu'il y a quelques mois le greffier de la Ville l'avait appelé pour savoir s'il s'opposait à l'enregistrement des débats. «J'ai dit que non seulement je ne m'y opposais pas, mais que pour moi, c'était une nécessité», a expliqué M. Auf der Maur, à condition évidemment que la chose se fasse en plein jour.

L'exemple soulevé hier par le conseiller Fainstat n'est pas le seul soupçon qu'on ait que les débats sont, au moins à l'occasion, enregistrés à des fins inconnues.

Des journalistes ont en effet vu, lors de la séance du conseil consacrée au budget, le printemps dernier, deux hommes assis à une table derrière le siège du président, en dehors de la salle du conseil, et qui avaient avec eux un magnétophone posé sur la table. Selon les informations prises à ce moment, ces deux personnes étaient des membres du service du budget, qui alimentaient en données le président du comité exécutif, pour lui permettre de répondre avec précision aux questions de l'opposition.

# Drapeau promises inquiry into 'secret' council tapes

Mayor Jean Drapeau has promised a "full investigation" into a charge that city council meetings are being secretly taped for the exclusive use of the civic administration.

Councillor Michael Fainstat made the accusation last night after producing a typewritten report of part of a council debate last May.

Fainstat, the sole councillor representing the Montreal Citizens Movement (MCM), said he came across the report by accident while going through

files in the city archives department.

Drapeau said he had no knowledge of any council meeting being taped and "I will order a full investigation."

However, apart from the report, senior journalists at city hall said they have seen employees changing tapes in a large sound console behind the council chambers.

The console is supposedly to ensure proper amplification of council debates.

The issue has always been a thorny one at city hall. Fainstat has asked many times for council debates to be taped by both the administration and journalists "so that we can have a full record of what has transpired in meetings.

"The liberty of expression in council is being threatened by this latest development."

Drapeau has always refused official taping of council meetings and the publication of debates saying the "public does not have sufficient interest to warrant the expense."

Fainstat rose on a question of privilege before last night's monthly council meeting and suggested the administration has been taping the meetings "for the sole use of the (six-member) executive committee . . . and transcripts are

neither available to councillors from any party nor journalists."

(Tape recorders have never been permitted at council meetings).

He said the rules, privileges and prerogatives of councillors are being "jeopardized."

Drapeau replied: "This is the first time I have heard of this matter. In fact, these notes (that Fainstat produced) have no value since they have not been authorized with our consent.

"I will check where the notes originated and make a report (to the council)."

# Drapeau enquêtera sur les enregistrements des débats du conseil

**Le maire Jean Drapeau a promis au conseiller Michael Fainstat d'enquêter sur l'«affaire» des enregistrements des débats du conseil municipal.**

Malgré le fait que le conseil municipal n'a jamais autorisé l'enregistrement des débats (comme à Québec et à Ottawa), M. Fainstat a trouvé dans les archives de la ville un rapport du greffier au comité exécutif, rapport datant de quelques mois, qui contient la transcription mot à mot d'un débat survenu au conseil au sujet des logements à loyer modique.

Lundi soir, le conseiller a soulevé une question de privilège pour demander au maire de faire la lumière quant à ces enregistrements mystérieux. M. Drapeau a indiqué que c'était la première fois qu'une telle situation était portée à sa connaissance. Ces notes, a soutenu le maire, n'ont de toute façon aucune valeur légale si elles n'ont pas été autorisées.

Quoi qu'il en soit, le maire fera enquête là-dessus. Soulignons que l'«opposition», MM. Michael Fainstat et Nick Auf Der Maur, ont

profité de l'affaire pour réclamer une fois de plus l'enregistrement des débats auquel ils ne se sont jamais opposés.



## Enregistrement des travaux du conseil

# Drapeau reconnaît que c'est arrivé

par Mac DORÉ

Le maire Jean Drapeau a reconnu hier au terme d'une enquête sommaire qu'il s'est engagé à poursuivre, que les travaux du conseil municipal ont été enregistrés, au moins à l'occasion, sans que les conseillers en soient avertis et sans autorisation.

La veille, le conseiller Michael Fainstat du RCM avait déposé devant le conseil un dossier du comité exécutif comprenant des notes qui semblent être une transcription littérale de propos tenus par plusieurs conseillers lors de l'assemblée de mai dernier.

Lundi soir, la question du conseiller Fainstat avait visiblement pris la majorité du Parti civique par surprise. Hier, le maire, qui est aussi président du conseil, a déclaré que c'était la première fois qu'il était mis au courant d'une telle pratique. «Ma première impression, a-t-il alors dit, c'est que ce n'est pas une habitude, ça a été exceptionnelle.»

Le maire a ensuite donné au conseil la garantie qu'il n'y aurait pas à l'avenir d'enregistrement de ses travaux, «ni par fonctionnaire, ni par l'administration», sans que le conseil n'accepte unanimement une telle pratique.

Il s'est enfin engagé à poursuivre son enquête, afin d'apporter des éclaircissements.

On sait que les débats au conseil municipal ne font l'objet d'aucun enregistrement, du moins de façon officielle, comme la chose se fait au Parlement fédéral ou à l'Assemblée nationale. Il est même interdit aux journalistes d'utiliser leur magnétophone dans la salle du conseil.

Le maire Drapeau s'est toujours opposé à l'enregistrement des débats, pourtant réclamé fortement par le RCM qui y voyait un moyen de rapprocher le conseil de la population, parce que, selon lui, le droit de parole des conseillers pourrait être menacé. Les membres du conseil municipal ne jouissent pas, comme les députés fédéraux ou provinciaux, de l'immunité parlementaire qui pourrait les mettre à l'abri de poursuites devant les tribunaux pour des propos tenus en Chambre.

# Drapeau admits meetings taped, but denies he knew

Mayor Jean Drapeau has acknowledged that some city council meetings have been taped but he had no prior knowledge of them.

Drapeau would give no further information except to say that "I will investigate further ... but I believe that these were exceptional cases."

He said the first he heard of tapes in city council meetings when he was confronted Monday with a test of a council discussion involving Montreal Citizens' Movement (MCM) councillor Michael Fainstat.

Fainstat found the text by accident in the city archives last week.

Drapeau denied any knowledge of

the tapes at the meeting.

Less than 48 hours later he said a preliminary investigation conducted by himself led him to believe that "there were in fact tape recordings of some meetings."

He said he felt there may have been an administrative error.

Fainstat accused the administration of using the tapes exclusively for the city's six-member executive committee.

The text of the taped session was part of a file studied by the executive committee last June making it obvious, according to Fainstat, "that this administration certainly did have knowl-

edge of the tapes."

Mayor Drapeau is a member of the executive committee.

Under council rules, tape recorders are not permitted during council meetings, either for the administration or journalists.

One city official said the practice of not taping is an old one and "since councillors do not have parliamentary immunity as do provincial and federal representatives, it always seemed a danger that tapes could be subpoenaed in a law suit."

Mayor Drapeau has always refused to amend that rule.

## Untangle tapes at City Hall

The question of who has been making tape recordings of Montreal city council meetings must not be allowed to disappear into an inconclusive internal investigation.

Mayor Drapeau has always forbidden journalists and councillors to record debates electronically. That rule is fair so long as it applies to everyone: tapes available to one group in council give them debating and other advantages over their rivals.

But it now appears that tape recordings have been made, and transcriptions from those tapes have turned up in the administration's files. Thus the administration — but no one else — has a verbatim account of what was said in at least some council sessions.

The mayor says he was unaware of the recording of debates. Since he is a member of the executive committee, which controls everything the administration does, and since he is in practice the master of city hall, it is astonishing that such a thing could happen without his knowledge and consent. But for now we must take his word for it.

It remains to be determined who carried out this direct violation of council rules and who ordered it; who made the transcriptions, and at whose request; what disciplinary action will be taken against the violators and what defence they can offer.

The whole council has been injured and the whole council, not merely the administration, deserves the answers.

## Mayor releases - report on taping

Mayor Jean Drapeau will make public Monday his report on the discovery of tapes made during some city council meetings.

Drapeau, who has claimed he knew nothing of the tapings before he was informed last month, says he has made a thorough investigation and will inform the council at the opening of the monthly session.

Drapeau has never permitted the taping of any council meeting in the past and said he would never do so without prior consent from council members.



## **Drapeau fera rapport sur les enregistrements des assemblées du conseil**

Le maire Jean Drapeau rendra public demain le rapport sur la découverte d'enregistrements pris lors d'assemblées du conseil.

Le maire a déjà dit qu'il n'en savait rien avant qu'on l'informe le mois dernier. Il a fait alors une enquête et en

fera rapport lors de l'ouverture de la séance de demain.

M. Drapeau n'a jamais permis qu'on enregistre une assemblée du conseil municipal dans le passé et a dit qu'il ne le permettra sans le consentement des membres du conseil.

# No one - to blame in taping: mayor

No one was to blame for the taping of Montreal council meetings. Mayor Jean Drapeau said last night as he gave the results of his personal inquiry into the matter.

Drapeau cleared all city employees and said the city clerk had taken the initiative to make easier his job of recording of questions councillors asked during meetings.

The mayor said that no such tapings would ever be taken again. He then refused to answer any further questions on the matter.

Drapeau has always been against tape recorders and after he was informed last month that some meetings were taped, he claimed ignorance and said no such action could be taken without the full consent of council.

However, following his report, councillor Nick Auf der Maur said he personally had received a call from the city clerk asking if "I would agree to some sessions being taped."

"I agreed and that's all this whole thing amounts to," said Auf der Maur.

Marc Boyer, the city clerk, refused to answer any questions on the tapes while the mayor conducted his inquiry.

Drapeau said there was "nothing secretive" about the tapings and dismissed the matter as an administrative problem.

He emphasized that the councillors were approached individually by the clerk and asked if they would consent to some questions being taped.

Most councillors asked about the matter said they did not recall, but Drapeau insisted the clerk had done "nothing wrong."

"This just goes to demonstrate the problems the clerk can run into, even when he has the consent of council," said Drapeau.

The matter was brought before council last month by Michael Fainstat who said he had never been approached on the matter.

In other business, the city presented the first draft of a tough bylaw dealing with dogs. The bylaw, to be passed next month, calls for fines of up to \$1,000 for dog owners who do not conform with the leash-and-scoop regulations.

Drapeau confirme l'enregistrement d'une partie des débats

# Au Conseil municipal de Montréal, la maigre opposition marque des points

par Alain Duhamel

Même réduite à sa plus simple expression, l'opposition au Conseil municipal parvient tout de même à marquer quelques points et persuader le comité exécutif de la Ville de Montréal d'entreprendre certaines démarches ou de retirer des résolutions.

Hier, le conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat, dont les interventions sont habituellement accueillies dans l'indifférence générale de la majorité, a pu obtenir la confirmation de l'enregistrement d'une partie des débats du Conseil, persuader le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, d'inciter la CUM à s'intéresser aux risques du transport des matières dangereuses, fait retirer une résolution sur une acquisition coûteuse et a même obtenu un ajournement de l'assemblée pour approfondir un dossier.

En début d'assemblée, le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, a confirmé l'enregistrement d'une partie des débats du Conseil municipal. Le greffier a effectivement enregistré et, avec le consentement des intervenants, retranscrit une partie de la période des questions à l'assemblée du 28 mai 1979 dans le but de faciliter la retransmission des questions auxquelles le comité exécutif se propose de répondre par écrit.

Dans son rapport au maire de Montréal, le greffier du Conseil, M. Marc Boyer, affirme qu'à défaut de cet enregistrement, les conseillers devront désormais mettre par écrit leurs questions.

« L'incident démontre comme il peut être difficile, pour le greffier et ses assistants, de recourir à certaines formules techniques de travail même avec le consentement des intéressés, a dit le maire Drapeau en indiquant qu'il n'y avait plus d'enregistrement des assemblées du conseil municipal depuis le 29 octobre.

A cette date, le conseiller Fainstat, étonné de retrouver dans la réponse écrite du comité exécutif la transcription intégrale d'un échange de questions et réponses, avait demandé que cette transcription des débats, non permise par les règlements, soit au moins disponible à tous les conseillers et au public.

Le maire de Montréal a rejeté cette requête en précisant que la transcription d'une partie de l'assemblée du mois de mai faisait partie d'un dossier public du comité exécutif déposé à une autre assemblée du Conseil municipal dès le mois de juillet.

A la période des questions, le conseiller Fainstat a rendu publiques deux lettres qu'il adressait au président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre, et au président du comité exécutif de la Communauté urbaine, M. Pierre Desmarais II relativement aux enseignements à tirer des événements de Mississauga.

Dans l'île de Montréal, 267 usines fabriquent et utilisent des produits chimiques ou pétrochimiques. Tous les jours, des camions ou des trains transportent à travers la ville des matières dangereuses sans qu'il n'y ait, par règlement municipal, des mesures de sécurité contre les risques et des plans d'évacuation en cas de conflagration. De l'avis du conseiller Fainstat, la ville et la CUM doivent s'intéresser au transport des matières dangereuses et explosives.

Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a indiqué qu'un groupe de travail tentait d'identifier les risques et en viendrait peut-être éventuellement à proposer de limiter le transport des matières dangereuses à certaines artères seulement. Comme le lui suggérait le conseiller du RCM, M. Yvon Lamarre se propose d'en saisir aussi le comité

exécutif de la CUM.

Ni le service de la police, ni le service des incendies ne sont informés de l'arrivée dans le port ou du transport dans la ville des matières dangereuses ou toxiques. Des règlements pourvoient à l'entreposage sécuritaire des matières inflammables, mais non à leur transport. Tout au plus, un règlement inappliqué jusqu'à ce jour fait-il une interdiction de transport des matières inflammables dans les rues au-dessus des lignes de métro. En cas d'accident grave, l'évacuation massive de la population ne pourrait semble-t-il, s'appuyer sur aucun plan d'exécution.

Le Conseil municipal allait adopter machinalement l'acquisition, pour une somme de \$70.000, d'un poste d'essence abandonné de la compagnie Texaco lorsque le conseiller Fainstat a soulevé des objections qui ont apparemment persuadé M. Yvon Lamarre de passer en revue le dossier.

Dans le cadre du programme de relocalisation du parc-école Émile-Nelligan, la ville de Montréal voulait acquérir un terrain évalué au rôle municipal à \$27.100 avec une bâtisse dessus érigée, évaluée elle à \$30.900, située sur l'avenue Henri-Julien.

Photos en mains, le conseiller Fainstat a voulu démontrer que la ville consentait à payer \$33.568 pour un bâtiment en ruines qu'elle allait de toute façon démolir. Dans d'autres transactions avec des compagnies pétrolières pour l'acquisition de postes d'essence désaffectés, la ville de Montréal s'en tenait généralement à la valeur du terrain seulement. Dans ce cas-ci, non seulement la ville allait-elle payer pour un bâtiment voué à la démolition, mais encore allait-elle payer une somme plus élevée que la valeur inscrite au rôle d'évaluation.

Le conseiller Fainstat est fréquemment intervenu au Conseil municipal pour dénoncer les pratiques de l'administration municipale en matière d'acquisition. Pour une des rares fois, hier, il a pu persuader le président du comité exécutif de revoir une acquisition projetée. Cette démarche, a laissé entendre M. Lamarre, pourrait cependant compromettre un projet municipal auquel le RCM tenait beaucoup.

Les conseillers municipaux ont le droit et habituellement l'occasion d'examiner avant les assemblées les dossiers de l'administration municipale au soutien des résolutions inscrites à l'ordre du jour. Dans le cas d'un projet de construction présenté à la Société municipale d'habitation, ni les notes explicatives, ni le dossier n'avaient été disponibles en temps utile.

Le conseiller RCM a soulevé des objections et le maire Drapeau paraissait y faire droit lorsque le président du comité exécutif a proposé un ajournement d'une quinzaine de minutes afin de permettre à M. Fainstat d'examiner ce dossier tout juste disponible.

Il s'agissait d'approuver un projet de bail entre la ville et la Société municipale d'habitation pour des terrains situés dans la Petite Bourgogne. La Société municipale d'habitation, qui veut offrir des logements à (entre \$225 et \$300 par mois) prix modérés, se propose de construire 21 logements dans le cadre de l'opération « 10.000 logements » sur des terrains de la ville. Par le biais de cette société paramunicipale sans but lucratif, l'administration municipale entend donner l'exemple afin de donner un élan à un programme qu'elle destine d'abord à l'entreprise privée.

Le président du comité exécutif tenait particulièrement à ce que la Société municipale d'habitations puisse mettre en chantier ce projet avant l'hiver.

Le Devoir, mardi 27 novembre 1979

**Drapeau s'engage à ce que  
cela ne se reproduise plus**

# L'enregistrement des débat n'a pas été «systématique»

par Marc DORÉ

Tout en admettant, ainsi qu'il l'avait fait lors de la reprise de l'assemblée du conseil municipal d'octobre, qu'il y avait bel et bien eu enregistrement de certaines parties des débats du conseil, le maire de Montréal a affirmé hier soir qu'une telle pratique n'avait pas été «systématique».

Il s'est de plus engagé à ce qu'à l'avenir aucune partie des séances du conseil ne soit enregistrée.

Mais comme l'enquête faite par le maire Drapeau, à titre de président du conseil, était basée sur une question de privilège soulevée le 29 octobre dernier par le conseiller Michael Fainstat du RCM,

il n'a pas été possible d'avoir plus de détails concernant ces enregistrements, que ceux directement reliés à la question de privilège.

Le conseiller Fainstat avait alors produit, à l'appui de sa question de privilège, une transcription d'une partie des débats de l'assemblée du mois de juillet dernier, estimant que ses droits étaient brimés par cette pratique et que les transcriptions des débats qui semblaient être une chose courante, devraient être disponibles à l'ensemble des conseillers et aux journalistes.

Or, a indiqué le maire Drapeau, c'est avec le consentement des intéressés (lire les conseillers)

que le greffier de la ville faisait enregistrer les questions des conseillers à l'administration, de façon à les rendre le plus fidèlement possible.

Apparemment, ce qu'on peut déduire en tout cas de la lettre d'explications du greffier, ces enregistrements n'étaient destinés qu'au seul usage du personnel du greffe. Ce n'est qu'accidentellement donc qu'une transcription, celle qu'a utilisée le conseiller Fainstat pour sa question de privilège, a été rendue publique.

Malgré tout, la question de privilège du conseiller n'est pas recevable, et est donc rejetée, parce que la transcription en question a été déposée au conseil en juillet et faisait partie des documents publics de la ville, gardés aux archives.

Le maire Drapeau dit s'étonner par ailleurs du temps mis par le conseiller Fainstat à soulever la question, le conseil s'étant réuni à deux occasions entre juillet et octobre.

Le président du conseil a par ailleurs déposé un autre document hier, provenant du secrétaire administratif de la ville, qui nie des informations selon lesquelles des fonctionnaires auraient procédé à l'enregistrement des questions lors de l'assemblée du budget, en avril dernier.



# Les chrétiens ont mangé du lion, et deux fois par surcroît!

par Marc DORÉ

Scène inhabituelle hier soir au conseil municipal de Montréal: les chrétiens ont mangé du lion.

Et plutôt deux fois qu'une.

Le conseiller Michael Fainstat, du RCM, qui a subi plus que sa part de défaites parlementaires depuis qu'il y a un an, il est devenu l'unique représentant de son parti à l'hôtel de ville, a enregistré hier deux étonnantes victoires aux dépens du président du comité exécutif, Yvon Lamarre, malgré les moyens disproportionnés dont jouit ce dernier.

Un premier rapport au conseil recommande l'acquisition d'une station-service désaffectée, au 1695 rue Henri-Julien. La ville envisage d'y relocaliser le parc Emile-Nelligan, après avoir démoli l'édifice abandonné.

Le conseiller Fainstat souligne alors que cette acquisition représente un caractère très particulier: l'administration accepte de payer plus cher que l'évaluation municipale un bâtiment abandonné qu'elle devra démolir. Et cette pratique est même contraire à ce

qui semble être la politique de la ville depuis plusieurs années: le conseiller Fainstat cite alors trois exemples d'acquisitions de stations-service depuis trois ans. Dans chacun de ces cas, la ville n'a payé que le prix du terrain, et pas celui d'un bâtiment condamné.

Or, dans le cas présent, non seulement l'administration accepte d'acheter la station désaffectée depuis deux ans, mais accepte aussi de payer plus cher que le total de l'évaluation municipale, bâtiment et terrain.

Le président Lamarre se lève, tente de placer Fainstat dans une situation inconfortable en rappelant que c'est le RCM qui a insisté longtemps pour que le parc Emile-Nelligan soit aménagé. Mais sans grand succès. Et il annonce sur-le-champ que l'administration retire ce dossier de l'ordre du jour.

Et d'un lion.

Quelques minutes plus tard, le conseil est saisi d'un rapport permettant à la Société d'habitation de Montréal de construire une

vingtaine de logements dans le sud-ouest.

Le conseiller Fainstat se lève et souligne qu'il n'a pas eu le dossier et que par conséquent, il n'a pu l'étudier et ne peut donc prendre de décision. Comme il le souligne ensuite, c'est là une «erreur» qui se produit de plus en plus souvent, les conseillers ne recevant parfois qu'à quelques minutes d'une assemblée, des pièces importantes des dossiers qu'ils doivent étudier. Et il prend à témoin le président du conseil, le maire Jean Drapeau, qui est bien forcé de convenir, contre le président de l'exécutif, que le conseil ne peut prendre de décision sur des dossiers qu'il n'a pu étudier.

Bon prince, le conseiller Fainstat se contente d'une suspension de quinze minutes de l'assemblée, pour se pencher sur le dossier.

Et de deux lions.

### ■ **Montréal et Québec en retard**

La Ville de Montréal et la Ville de Québec ont déjà signifié, il y a un certain temps, leur intention de demander à l'Assemblée nationale de modifier leurs chartes. A chaque année ou presque, du moins dans le cas de Montréal, de tels amendements sont demandés, et en principe les deux villes sont bien au courant du processus à suivre, notamment de cette règle qui demande qu'un projet de loi devant être adopté avant le 21 décembre doit être déposé devant la chambre avant le premier décembre.

Le leader parlementaire du gouvernement, M. Claude Charron, a rappelé hier que ni Montréal ni Québec ne pouvant maintenant satisfaire à cette exigence, elles devront s'en prendre qu'à elles-mêmes si jamais leurs projets de loi n'étaient pas adoptés avant l'ajournement de la session, car maintenant pour procéder à leur présentation et à leur adoption il faudra le consentement unanime de la chambre, ce qui n'est pas toujours facile à obtenir plus on s'approche de la fin de la session.

— Bernard Descôteaux

# Justification des enregistrements: Fainstat accuse Drapeau d'erreurs

par Marc DORÉ

Même s'il ne s'oppose pas, au contraire, à l'enregistrement et à la diffusion des débats du conseil municipal, le conseiller Michael Fainstat estime que le maire Jean Drapeau a commis des «erreurs et inexactitudes» dans le rapport qu'il a remis au conseil sur cette question le 26 novembre dernier.

Lors de cette assemblée, le maire avait livré, on s'en souvient, les conclusions de l'enquête menée, à la suite d'une question de privilège du conseiller Fainstat, sur l'enregistrement des séances du conseil. Le représentant du RCM avait alors produit une transcription des propos tenus lors de la discussion d'une motion présentée en mai dernier par le conseiller Edmond Synnott, transcription qui faisait partie d'un rapport du comité exécutif.

L'administration fait-elle enregistrer les séances du conseil à ses propres fins et sans l'autorisation des conseillers, se demandait alors le conseiller Fainstat?

Dans sa déclaration au conseil, après qu'il eut lui-même mené enquête, le maire Drapeau, tout en admettant qu'il y avait bel et bien eu enregistrement de certaines parties de certaines assemblées du conseil, démentait toutefois que cette pratique ait pu devenir systématique. De plus, disait alors le maire en citant à cet effet une lettre du greffier, c'est avec le consentement des intéressés (les conseillers) que le greffier avait procédé à l'enregistrement des questions posées par les conseillers.

## Période des questions

Or, a souligné lundi soir le conseiller Fain-

stat en posant une nouvelle question de privilège, ni lui, ni le conseiller Nick Auf der Maur n'ont donné au greffier leur consentement à l'enregistrement des débats. A la suite d'un appel du greffier, en janvier 1979, ils admettent toutefois tous les deux avoir donné une réponse affirmative à l'enregistrement de la période des questions.

Normalement placée au début de l'assemblée, la période des questions permet aux conseillers d'interroger l'administration pour obtenir des renseignements qu'ils ne peuvent se procurer en consultant les documents publics. En pratique, cette période est utilisée par les conseillers de l'opposition.

Les autres interventions des conseillers sont habituellement de deux ordres: soit des questions sur des points à

l'ordre du jour, soit des motions, des propositions au conseil, qui doivent être précédées d'un avis d'au moins dix jours et être faites par écrit et qui se retrouvent à la toute fin de l'assemblée.

Dans la lettre qu'il a fait parvenir au maire Drapeau, et que celui-ci cite dans sa déclaration du mois de novembre, le greffier de la Ville déclare qu'il a demandé aux conseillers leur consentement à l'enregistrement «des questions qui sont posées par les conseillers durant les assemblées».

Mais les deux conseillers de l'opposition soutiennent de leur côté qu'ils ont donné leur accord à l'enregistrement pour la période des questions «seulement».

Et même, font-ils l'hypothèse, si le greffier avait eu l'autorisation d'enregistrer toutes les questions, comment se fait-il qu'il existe une transcription d'une motion et de la discussion l'entourant, ce qui n'est manifestement pas une question?

Bref, pour le conseiller Fainstat en particulier, la déclaration du maire Drapeau est loin d'être claire, et le maire lui-même a ajouté à la confusion, dit-il, en rappelant les règles gouvernant les questions orales ou écrites, sans rien dire des motions, alors que le cas particulier qu'il avait à étudier portait précisément sur la transcription d'une motion.

Le maire Drapeau a toutefois refusé, lundi soir, de revenir sur le sujet, considérant la question close, en particulier parce que les conseillers avaient consenti à l'enregistrement.

## Drapeau a déjà dit oui à Câblevision

(A.B.) — Les dirigeants de Câblevision nationale aurait prétéré télédiffuser en direct les assemblées du conseil municipal de Montréal ou celles de la Communauté urbaine de Montréal, mais des problèmes d'ordre technique ont empêché la réalisation de ce projet.

L'été dernier, en effet, le maire Jean Drapeau avait bien accueilli une sollicitation relativement à ce projet de la part de Câblevision nationale. Le maire avait mis en garde les gens du canal 9 contre «le manque d'intérêt» que pourrait avoir une telle émission de télévision, les «débat» et les sujets soulevés au conseil municipal n'étant pas comparables à ceux de l'Assemblée nationale dont la télédiffusion des débats jouit d'une bonne quote d'écoute.

Mais cette difficulté au-

rait été surmontée par une préparation adaptée aux besoins du moments (reportages, entrevues, explications de dossiers, etc.)

Le projet a été abandonné par Câblevision nationale à cause du manque d'espace dans la salle du conseil. On imagine facile-

ment qu'il aurait fallu plus d'une caméra dans la salle du conseil de ville de Montréal.

Mais Câblevision nationale voulait réaliser une expérience du genre et c'est à Anjou finalement qu'elle aura lieu, à compter de ce soir.



Nick  
**Auf der Maur**



## City hall answer: 'We're studying it'

**COUNCIL HANSARD:** Ever since an epic 1972 breakthrough in democracy, Montreal city council meetings start off with a half-hour question period.

On Tuesday night, about 200 welfare recipients showed up at city hall to protest the water tax. NDG councillor Michael Fainstat led off the question period on that topic, reported in yesterday's news pages.

However, many questions and answers that never get reported provide a clue to the concerns and preoccupations of Montrealers. Herewith a summary of Tuesday's question period, paraphrased to squeeze it all in.

**Edmond Synott:** Does the administration intend to send a letter of congratulations to the Cote des Neiges cemetery authorities for planting 150 trees?

**Yvon Lamarre** (executive committee chairman): We are happy the cemetery did that. It should be noted the city has doubled its own tree-planting objective this year, with 8,000 spring plantings.

**Auf der Maur:** Concordia University wants to demolish the Royal George apartment building on Bishop St. What's the city's attitude?

**Lamarre:** We're discussing it with interested parties and studying the matter.

**Claude Freniere:** There's a paving and street lighting problem on Henri Bourassa Blvd. near Riviere des Prairies and Pointe aux Trembles.

**Lamarre:** We'll look into it.

**Angelo Anfossi:** There have been more than 5,000 requests for free flowers from the city in the St. Henri area alone. If that's the case all over, how is the city going to get them distributed?

**Lamarre:** This extraordinary success has given us some problems. We're supposed to deliver the flowers to people's homes. We may have to ask them to come and pick them up. We're studying it.

**George Savoidakis:** Is the administration satisfied with the new La Ronde security precautions?

**Lamarre:** The new measures are an improvement. We took councillor Stevens' suggestions seriously. We had 80,000 people at the opening. I don't think we had that many since Expo. Did La Ronde have that many during Expo, Mr. Mayor?

**Drapeau:** Yes, but over a whole day — not all at one time.

**Fainstat:** South Africa is present at the Florales with the flowers of apartheid. Does the city's silence over protests indicate it is in favor of apartheid?

**Drapeau:** The flower show is sanctioned by the International Bureau of Expositions and all countries with which we have diplomatic relations must be invited. We follow international law.

**Jean K. Malouf:** What is happening to the summer concert series at the Maurice Richard arena?

**Drapeau:** We have yet to arrange a musical program because the Montreal Symphony has a very tight schedule this summer. Their Mozart cycle requires a lot of rehearsals and there is a problem with the Musicians' Guild. We'll work something out.

**Rocco Lucissano:** Now that the referendum is over, what can we do about all the propaganda posters still up?

**Lamarre:** Quebec refused to give us a charter amendment so we could pass a bylaw dealing with the proliferation of posters. We've asked the beautification department to look into it.

**Fainstat:** Some time ago the city created a land reserve for park purposes in a wooded area in the Wilderton-Cote St. Catherine Rd. area. It expires soon, and a developer wants to build on it. What does the city intend to do?

**Lamarre:** I went to see it recently and part of it can be made into a beautiful park and part can be developed residentially. We're studying it.

**Auf der Maur:** Whatever happened to Admiral Nelson's statue and are we going to restore his column in Place Jacques Cartier in front of city hall?

**Mayor Drapeau:** It was in a bad state of repair and we're trying to fix it. The city archivist has written to other cities with Nelson columns (ours was first) to get details so we can restore it to historical authenticity.

# Auf der Maur banni du conseil lundi

■ (UPC) — M. Nick Auf der Maur, l'un des deux conseillers de l'opposition à l'Hôtel de ville de Montréal, ne pourra participer à l'assemblée municipale de lundi soir, ayant été temporairement rayé du conseil par le maire Jean Drapeau pour avoir soumis avec deux journées de retard les états financiers de son parti, le Groupe d'action municipale.

La réunion de lundi sera la première depuis la publication du rapport Malouf, qui critique fortement le maire Drapeau pour le déficit encouru par les

Jeux olympiques de 1976. M. Auf der Maur s'était proposé d'interroger le maire sur les conclusions du juge Albert Malouf.

Le conseiller a déclaré que cette mesure prouvait jusqu'où le maire était prêt à aller pour écraser ses deux adversaires, qui ont exigé la démission de l'administration Drapeau-Lamarre et le déclenchement d'élections municipales.

«C'est tout à fait son style», a dit M. Auf der Maur, «et je suis absolument certain que cela n'a rien à voir avec la bureaucratie de l'Hôtel de ville.»

Quant au second conseiller de l'opposition, M. Michael Fainstat, du Rassemblement des citoyens de Montréal, il s'est dit outré de la décision de l'administration. «Il est inadmissible qu'une personne élue ne puisse conserver son siège à cause d'une vague considération technique qui prive ainsi les électeurs de son quartier d'un représentant à l'Hôtel de ville», a-t-il dit.

M. Auf der Maur a laissé entendre qu'il avait demandé l'avis de ses avocats, et qu'il était possible qu'il tente malgré tout d'occuper son siège lundi soir.

Audition en Cour provinciale

# NICK AUF DER MAUR

par Pierre Leroux

L'unique échevin portant la bannière du Groupe d'action municipale, M. Nick Auf Der Maur, devra se faire relever par la Cour provinciale, demain matin, du défaut d'avoir présenté, dans les délais requis par la loi concernant les élections dans certaines municipalités, le certificat du vérificateur du GAM, en annexe de son rapport biennuel, s'il veut siéger en soirée, à la reprise des activités du Conseil de la ville de Montréal.

La loi 44 prescrit le dépôt d'un rapport biennuel de la part de chacun des partis représentés au Conseil municipal. Le 31 mars dernier constituait la dernière échéance pour présenter ledit rapport. Exigence à laquelle s'est conformé le GAM. Cependant, la même loi stipule également que le rapport doit être accom-

## devrait siéger demain soir au Conseil municipal

pagné d'un certificat du vérificateur, du parti concerné, authentifiant le contenu du rapport. Or, après avoir été avisé de son omission d'avoir respecté cette seconde exigence, le GAM n'aurait, selon les dires de M. Auf Der Maur, rempli cette formalité que le 10 avril dernier, soit dix jours après la date limite pour ce faire.

En l'occurrence, il semble avéré qu'il n'y a pas de contradiction entre l'attestation du comptable du GAM M. Paul Guay, et le contenu du document déposé conformément à la Loi.

Il n'en demeure pas moins, qu'à moins d'être relevé du défaut technique que constitue le retard

dans la présentation du certificat du vérificateur, le GAM fonctionne dans l'illégalité. Aussi, M. Nick Auf Der Maur aurait été avisé, jeudi dernier, par la voix de M. Fernand Denis, trésorier de la Ville de Montréal, de la nécessité de corriger cette situation, s'il entend se présenter à la session de lundi soir du Conseil municipal.

Aussi, le GAM a-t-il dit, procédera-t-il demain matin à faire entendre une requête à cet effet en Cour provinciale. Autre difficulté technique, en procédant ainsi, le GAM n'a pu satisfaire aux exigences du délai de signification de trois jours francs, comme la loi le prévoit. Les intimés (MM. Denis, Corney et Duquette) pourront donc demander remise du dossier à mardi, mais M. Gaspard Fauteux, président du GAM, a affirmé à la presse montréalaise réunie, hier en l'appartement de l'échevin contesté, qu'il avait reçu l'assurance que tel délai ne serait pas demandé.

### Drapeau nie qu'il s'agisse d'une machination

Pour M. Auf Der Maur, il s'agit d'une machination légaliste dirigée contre lui par les hautes sphères du Parti civique. Il se dit convaincu qu'après avoir dénoncé l'affaire Nidding et provoqué l'enquête Malouf, M. Drapeau lui en veut personnellement.

Or, M. Drapeau, rejoint au téléphone hier matin par DIMANCHE-MATIN, a déclaré qu'il n'avait eu vent de toute cette histoire que vendredi soir par la voie des médias radiophoniques, au même titre que la population montréalaise. Il a, en outre, affirmé qu'il ne s'agissait aucunement d'une action concertée envers M. Auf Der Maur et a invité celui-ci à se blâmer lui-même pour n'avoir pas respecté les stipulations de la loi.

La réunion de demain soir sera la première après la publication du rapport Malouf, et M. Auf Der Maur entend questionner les membres du conseil exécutif en poste au cours de l'aventure olympique.

Il lui semble bien irrégulier que Régis Trudeau ait contribué à cinq reprises à la caisse du Parti civique et trouve exorbitant le montant de \$40 000 remis à M. Huot, auteur du sigle olympique.

Même s'il ne désire pas entreprendre de procédures en vue de provoquer la démission de M. Drapeau, il estime que celui-ci devrait moralement abandonner ses fonctions de maire de Montréal.

M. Auf Der Maur a également attaqué le gouvernement Lévesque qui n'a pas commenté le fond du rapport mais n'a soulevé que les points alimentant les rivalités du P.Q. envers le Parti libéral du Québec.



# Auf der Maur prétend qu'on veut l'empêcher de siéger!

**Nick Auf der Maur**, l'unique conseiller du GAM au conseil municipal de Montréal, est convaincu que le maire **Jean Drapeau** veut empêcher la tenu d'un débat d'urgence sur le rapport Malouf en l'empêchant de siéger demain à l'assemblée régulière du Conseil de ville.

*Michel Rousseau*

Selon lui, le maire pourra invoquer le fait que le GAM se trouve en situation illégale depuis jeudi parce qu'il n'a pas remis un rapport complet de ses activités le 1er avril dernier, comme le stipule la loi 44.

À cette date, le GAM avait oublié d'inclure dans son rapport le certificat du vérificateur pour ses états financiers.

Le président du GAM, M. Robert Bouvier, a admis cet oubli et il a fait parvenir le certificat le 10 avril dernier pour corriger la situation.

M. Auf der Maur trouve étrange que le Contentionnaire de la ville de Montréal ait attendu jeudi dernier pour avertir le GAM qu'il se trouvait dans une situation illégale.

«C'est trois jours ouvrables avant l'assemblée du Conseil municipal de lundi

soir, soit moins que le délai prévu pour l'audition d'une requête selon les termes de la loi», a affirmé le représentant du GAM.

Si Nick Auf der Maur était empêché de siéger au Conseil lundi prochain, le conseiller Michael Fainstat du RCM se retrouverait seul dans l'opposition, ce qui l'empêcherait de demander un débat d'urgence sur le rapport Malouf, puisqu'il faut un second tour lors d'une telle demande.

Les avocats du GAM vont tenter demain matin de faire excuser le Parti par un juge de la Cour pro-

vinciale, ce qui lui permettrait de faire siéger son représentant au conseil de ville.

Pour se faire, le GAM a besoin de l'appui des autres partis représentés au Conseil de ville. Guy Duquette, candidat du RCM aux dernières élections municipales, a déjà donné son appui au GAM sur cette question.

Cependant, Nick Auf der Maur doute beaucoup de l'appui du Parti civique.

«Depuis mon arrivée au Conseil municipal en 1974, j'ai soulevé beaucoup de



**Nick Auf der Maur**, conseiller du GAM au Conseil municipal de Montréal

questions relatives au dossier olympique. J'ai même écrit un livre là-dessus. Depuis ce temps, le maire Drapeau essaie souvent de me mettre des bâtons dans les roues», a révélé M. Auf der Maur.

On saura demain si le GAM sera excusé par le juge et si le conseiller du GAM sera en mesure de siéger à l'assemblée du conseil demain soir.

M. Auf der Maur a déclaré que s'il ne pouvait être présent demain soir lors de l'assemblée, il reviendra à la charge à la prochaine réunion du Conseil.



# Les citoyens de Montréal pourront dès l'automne interpeller leur conseil de ville

par Alain Duhamel

Les citoyens de Montréal pourront interroger directement le Conseil municipal l'automne prochain en lui adressant des questions écrites auxquelles l'administration municipale est tenue de répondre.

Cette innovation dans le déroulement des assemblées du Conseil municipal de Montréal provient des dispositions de la loi sur la démocratie municipale et la rémunération des élus municipaux adoptée par l'Assemblée nationale dans les dernières heures de la session, en juin.

À la prochaine assemblée des conseillers de Montréal, le 18 août, l'administration présentera un projet de règlement en ce sens. La loi prévoit que les questions écrites sont transmises au greffier de la ville lequel les consigne dans un registre public. Le maire ou le président du comité exécutif doivent y répondre, oralement ou par écrit, au cours d'une assemblée du Conseil. La réponse est elle aussi consignée au registre.

Bien que la participation des citoyens aux affaires municipales ait été l'une des préoccupations du législateur

québécois dans les réformes survenues depuis quelques années, on doute qu'elle puisse s'accroître au point de modifier significativement le scénario habituel des assemblées du conseil municipal de Montréal.

Dominé par les 52 conseillers du Parti civique de Montréal (PCM) et un maire expérimenté et omnipuissant, le Conseil municipal de Montréal se déroule habituellement à vive allure, d'une manière mécanique, que seul le conseiller Michael Fainstat, du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), parvient parfois à ralentir, le temps d'une intervention qui lui attire ou l'indifférence, ou la raillerie.

M. Fainstat ne peut même pas compter sur des rapports de bon voisinage du seul autre conseiller de l'opposition, M. Nick Auf Der Maur, du Groupe d'action municipale (GAM), dont les interventions, à l'exception des questions touchant les jeux olympiques, demeurent habituellement flatteuses pour l'administration municipale.

Le règlement des assemblées du Conseil municipal de Montréal ne laisse pas beaucoup d'initiative aux conseillers, de l'opposition ou de la majorité. Tout au plus, par une motion, peuvent-ils inviter le comité exécutif à étudier certaines questions qui les préoccupent, ou encore l'inciter à retirer une résolution. Une résolution n'est jamais battue. Le déroulement du «débat» a atteint un tel rythme de croisière que le greffier n'a même plus le temps de lire au long le titre du règlement: le président du conseil en proclame l'adoption «sous réserve de la dissidence du conseiller Fainstat», s'il y a lieu.

La période des questions orales qui, dans les assemblées délibérantes, demeure le moment privilégié de l'opposition, a pris depuis quelques mois une nouvelle allure. On voit de plus en plus des conseillers du PCM mobiliser le temps de la période des questions en faisant lecture d'une question préparée ailleurs. La réponse, elle aussi, a été préparée...

Le Conseil municipal de Montréal n'a constitué aucune commission d'étude, permanente, temporaire ou ad hoc, sur quelque problème que ce soit. Toutes les résolutions proviennent du comité exécutif, sont présentées par le vice-président, M. Pierre Lorange, qui compte en toute circonstance sur l'appui indéfectible du président, M. Yvon Lamarre.

Il arrive parfois que le Conseil municipal se transforme

en comité plénier afin d'entendre le témoignage des directeurs des services municipaux. Ces occasions se limitent à l'étude du budget, du programme triennal des immobilisations et des requêtes en ce sens du conseiller Michael Fainstat, s'il les a faites suffisamment longtemps à l'avance et si le président du comité exécutif y consent.

L'addition à l'ordre du jour d'une période des questions écrites provenant des citoyens ne modifie pas significativement le cours des affaires au Conseil municipal de Montréal.

La loi 105 comporte d'autres dispositions qui, elles, affectent la charge de conseiller municipal. En effet, avant la prochaine assemblée, tous les conseillers de Montréal devront déposer une déclaration dans laquelle ils sont tenus de divulguer leurs intérêts financiers dans des compagnies ou dans des immeubles. Chaque année, le conseiller municipal doit reprendre cette déclaration dans les 60 jours suivant l'anniversaire de son élection sans quoi il devient incapable de siéger.

La nouvelle loi a aussi ajusté la rémunération des élus municipaux. Désormais, les conseillers municipaux de Montréal reçoivent un revenu de \$20.599.50 comprenant une allocation de dépenses non taxable et traitement de la Communauté urbaine de Montréal.

# Les Montréalais à l'hôtel de ville

TOUTE la population montréalaise se verra bientôt reconnaître le droit d'interpeller le maire Drapeau, le Comité exécutif et le conseil municipal. Ainsi, les contribuables mécontents, ou simplement préoccupés, pourront se porter au secours du conseiller Michael Fainstat qui, presque à lui seul, assure au nom du RCM, avec courage et compétence, l'opposition au régime.

Il n'est pas sûr que ce droit sera effectivement exercé ou que les citoyens en feront le meilleur usage. Et, seraient-ils d'exemplaires démocrates que les citoyens n'obtiennent pas encore dans la Loi concernant la démocratie des municipalités, sanctionnée à la mi-juin, l'assurance que les autorités montréalaises apporteront à leurs questions des réponses véridiques, complètes et rapides.

Cette loi marque toutefois un progrès, du moins en théorie. L'article 77 prévoit en effet que quiconque, même s'il n'est pas contribuable de cette municipalité, peut transmettre par écrit une question au greffier qui l'inscrira aussitôt dans un registre. Lorsque le Conseil se compose de plus de 20 conseillers, comme à Montréal, la question est formulée par écrit. Le maire ou le président du Comité exécutif doit y répondre, soit oralement, soit par écrit. Le Conseil peut, par règlement, limiter le nombre de questions qu'une même personne peut transmettre au greffier. Mais rien dans cette loi n'indique le délai à l'intérieur duquel la réponse doit être faite. Toutefois, comme la question est inscrite au registre et fait en quelque sorte partie des archives, les conseillers peuvent consulter les documents et, s'il y a lieu, reprendre les interpellations à leur compte.

Si l'on songe au cas particulier de Montréal, il y a dans cette nouvelle procédure des éléments de démocratie directe et de participation qui ne sont pas négligeables. Mais la démocratie sera-t-elle mieux servie et plus vivante au conseil municipal de la métropole où

les nombreuses et pertinentes questions que pose le conseiller Fainstat à chacune des séances ne reçoivent souvent que des réponses vagues, évasives, incomplètes? Le maire, qui préside toutes les assemblées du conseil en même temps qu'il préside à toutes les politiques de la Ville, parvient facilement à éviter les questions gênantes que lui adresse verbalement, à lui ou au Comité exécutif, le seul membre de l'Opposition qui connaît bien le règlement et les dossiers. Comment les Montréalais pourront-ils faire beaucoup mieux par des questions écrites? Il n'est pas jusqu'à notre collègue Nick Auf Der Maur, élu sous la bannière du Groupe d'action municipale, qui n'ait renoncé à son rôle pourtant vital d'opposant au régime dans une assemblée qui compte 52 élus du Parti civique de Montréal. Les Montréalais, par leurs demandes écrites de renseignements, réussiront-ils là où une opposition minuscule, présente au conseil, n'obtient pas satisfaction? Rappelons que M. Fainstat, malgré l'insistance qu'il a mise à réclamer du maire des explications sur le rapport Malouf, malgré les bons arguments qu'il a invoqués en faveur d'un examen par le Conseil de la réplique qu'il doit prochainement déposer, n'a jamais reçu la moindre information. Le Conseil municipal n'a rien appris et n'apprendra rien. Tout se passe entre le maire et le peuple. Les élus n'ont rien à dire, estime M. Drapeau, dans une affaire qui va hypothéquer les finances publiques durant de nombreuses années. Si donc M. Drapeau réagit de la sorte envers ceux qui ont été élus pour représenter les intérêts des contribuables, on voit mal comment la loi votée par l'Assemblée nationale, bien qu'elle ouvre une fenêtre étroite sur la démocratie de participation, suffirait à changer les règles du jeu à l'hôtel de ville.

Certes, il eût d'abord fallu que les Montréalais élisent une opposition numériquement supérieure. Ils ont bien tenté de le faire puisqu'ils ont accordé 45% des suffrages au RCM et au GAM contre 55% au PCM. Mais, comme il arrive si souvent, cette opposition divisée n'a pas réussi à faire l'unité contre l'adversaire commun. La démocratie au conseil municipal et à l'hôtel de ville n'est cependant pas tributaire de la seule opposition, celle-ci fut-elle plus importants. Il faudrait encore réunir d'autres conditions, comme l'accès facile des citoyens aux documents publics au même titre que le droit du peuple à l'information émanant des pouvoirs publics. Il serait indispensable aussi que les conseillers puissent se regrouper en commissions d'étude, à l'instar des commissions parlementaires de l'Assemblée nationale, afin d'entendre les chefs de service et les représentants du Comité exécutif. Des représentants du public devraient pouvoir se faire entendre de ces commissions au sujet de projets d'envergure qui intéressent la collectivité. Dans certaines municipalités, ces pratiques ont produit de bons résultats.

Montréal est encore loin du compte. Pourtant le maire Drapeau est un partisan du régime parlementaire dont il a voulu imposer la réplique à l'hôtel de ville, mais en prenant la précaution d'en éliminer certaines caractéristiques essentielles et de maintenir le régime en vertu duquel il est, en sa qualité de maire et de président d'assemblée, à la fois juge et partie. En réalité, M. Drapeau ne croit pas à l'efficacité d'un régime qui tolère l'opposition. Il faut savoir cela, qui est au cœur de sa conception politique, pour mieux comprendre cet homme et son comportement. On peut dès à présent prédire qu'il fera merveille en répondant aux questions que lui adresseront directement les contribuables. Il n'aime pas les intermédiaires qui s'interposent entre le peuple et le pouvoir: quiconque exerce celui-ci avec la faveur de celui-là durant plus d'une dizaine d'années est d'ordinaire séduit par la même théorie.

Michel ROY

# DING! DING! YOU'RE OUT OF ORDER!

In theory, Montreal's city council is an open, democratic affair. In practice it is a rigid, clandestine, one-man show

**M**ONTREAL City Hall. It's 7:55 p.m. on an early July evening. The huge, golden front doors are locked as usual and two students are beating on the side door, hoping to attend a city council meeting that begins in minutes. Finally, the door opens a crack and an elderly police officer peers outside:

"You want to come in... Ohhh," he says, mouthing them in and fastening the door again. Wordlessly, he shuffles away, abandoning them in the empty hallway to find council chambers by themselves.

For the casual visitor, this is a fairly typical introduction to city council: a cloistered exercise in rules, regimentation and secrecy that few Montrealers have ever glimpsed.

Little wonder. No council meeting has ever been taped, filmed or photographed. No transcripts are kept although minutes of council meeting are drawn up. The city does not even tell taxpayers though the newspapers when meetings are to be held.

In Ottawa, Toronto and most other North American cities, municipal reform movements have opened up city hall over the past decade and brought it closer to the people it is supposed to serve. Committees of city council allow citizens' groups a voice in making policy before it becomes law and concerned taxpayers routinely buttonhole councillors to argue about changes planned for their neighborhood.

In theory, at least, Montreal's council is also an open, democratic exercise. In practice, Mayor Jean Drapeau's Civic Party controls 52 of its 54 seats and it's a rigid, almost clandestine affair so stifling that many first-time visitors go away amazed.

■ ■ ■

"Debout, s'il vous plait!" bellows a huge policeman at the front of the council chamber, ordering all to rise for the start of a regular meeting. A few stragglers in the spectators' gallery high above the chamber floor are slow getting to their feet and the officer is quick to intervene:

"DE - BOUT!"

Council meets in a regal, 100-foot-long chamber, an intimidating setting more suitable for a 17th century session of the House of Lords than a modern municipal council. Paunchy councillors in pale suits slouch in rows of high-backed oak chairs, while spectators and the press are relegated to a small, 40-seat gallery so high in the rafters they must strain their eyes to follow the proceedings.

Mayor Drapeau scurries into the chamber and quickly ascends a throne-like dais some 10 feet high. He intones a prayer and then signals everyone to be seated.

The mayor is armed with a huge pile of documents and a small bell that he dings like a schoolmaster when he wants si-

lence. The bell is a tiny thing — but it can have the weight of a church gong when Drapeau wields it in council.

Ding! The meeting starts with the official question period. It lasts just 30 minutes but it can be the most important part of the meeting: the only time council's two opposition members — Michael Fainstat and Nick Auf der Maur — can question the mayor's overall policies.

Their job isn't easy. Drapeau sits as chairman of the meeting and decides whether their questions are "in order." It sometimes gives him a marked advantage.

Last week, Auf der Maur opened debate by trying to question Civic Party councillor Gerry Snyder about the Malouf Commission report that criticized the administration's role in Olympic cost over-runs. But the mayor's bell cut in well before Snyder had to say a word.

Ding! "I'm sorry, councillor Auf der Maur... your question is inaccurate," said the mayor. He has labelled the whole Malouf report inaccurate.

"I have no right to permit inaccuracies of this kind during the question period... You may not ask the question."

Still, Auf der Maur fared better than he had a week before, when he also brought up Malouf and felt the wrath of the mayor's little bell. Ultimately, Auf der Maur was expelled from the meeting in one of the stormiest sessions in recent memory.

Auf der Maur had come to that meeting although his right to attend was in question because his party, the Municipal Action Group, missed a deadline for filing some election papers. But the meeting was the first since Justice Albert Malouf issued his report on the 1976 Games and Auf der Maur was anxious to grill the mayor.

Unfortunately for him, Drapeau, the man he hoped to question was also chairman of the meeting, interpreting the rules of debate that could prevent him from speaking. No sooner did Auf der Maur mention Malouf than Drapeau and his bell were upon him.

Ding! "I'm sorry, councillor Auf der Maur. I don't wish to persecute you but it is my duty to intervene as chairman of the house," Drapeau said, changing official hats as smoothly as a haberdasher.

**O**NE moment Drapeau was playing the role of a neutral chairman, enforcing rules that prevented Auf der Maur from challenging the mayor. The next he was Mayor Drapeau, defending his own position on the Malouf report:

"I have already said that I will make public a document on the Malouf report!"

"But Mr. Mayor... Mr. Chairman..." stuttered the weary Auf der Maur, clearly confused about just which Drapeau he was addressing.

Ding! Ding! and Chairman Drapeau launched into a long explanation of council's rules, as Auf der Maur slumped into his seat. When the mayor was finished Auf der Maur began to answer, but Drapeau one-upped him again:

Ding! "STAND UP if you wish to address the chair!" the mayor commanded, and the dejected councillor rose to his feet like a schoolboy facing his headmaster.

The Malouf report was not discussed in

**‘I'm sorry councillor  
Auf der Maur... your  
question is inaccurate.’  
The mayor has labelled  
the whole Malouf  
report inaccurate**

council that night, and minutes later Drapeau ordered Auf der Maur to leave the meeting.

■ ■ ■

Until recently, question period gave the two opposition councillors their main opportunity to confront the administration and air their grievances. But lately, Drapeau's Civic Party has found a way to thwart them.



As Fainstat and Auf der Maur poke their hands in the air asking permission to speak, Civic Party councillors who have not spoken in council for years rise slowly to ask their own questions. Often they are gentle lob balls that give Executive Committee Chairman Yvon Lamarre, Drapeau's right-hand man, a chance to release statistics favorable to the administration.

"Would the chairman say that business had re-gained confidence in Montreal?" asks one councillor.

"Yes," beams Lamarre, breaking into a five-minute recitation of his administration's achievements while Fainstat and Auf der Maur look on in frustration. "The mood of business is increasingly confident."

In the past, the opposition members asked as many as 10 questions each in a 30-minute question period. Now they are lucky to squeeze in two or three, and the half hour invariably ends with Fainstat and Auf der Maur still poking up their hands and waiting to complete their questions.

■ ■ ■

Once question period is over the regular meeting begins. It's a speed-reading exercise that covers as many as 100 items in two hours.

"It has been proposed by the executive committee that..." begins each item read by executive committee vice-chairman Pierre Lorange, and the words are still rolling from his lips when the mayor's voice breaks in:

"ADOPTÉ!"

Council steams on to the next item. Lorange's voice already intoning: "It has been proposed by the executive committee that..."

"ADOPTÉ!"

The only break in routine occurs when Fainstat or Auf der Maur leaps up to contest a motion, while bored Civic Party councillors wander out to a comfortable lounge just outside the council chamber.

**S**EVERAL new Civic Party members, such as Sid Stevens and Dr. Edmond Synott, do speak out occasionally. But once a vote is called the party closes ranks and votes as one. Only once has a Civic Party councillor voted against the administration in the past two years: it was Raymond Rail of north-end District 17, who voted against closing a park in his district.

In every other case, the closest vote was 52 to two.

■ ■ ■

Members of the Civic Party, of course, do not agree that Montreal's uniquely disciplined democracy is out of step with what voters want. They point to the last city election 18 months ago — when voters elected Civic Party councillors to all but two of the 54 council seats and gave Drapeau more than 60 per cent of the vote for the mayoralty — as proof that Montrealers are quite happy with the system they've got.

Sid Stevens, still in his first term as the councillor for District 34, says he's especially impressed with how council's 15 committees work. He sits on two — studying sports and recreation and public safety — and says councillors can question top city staff about their departments.

"We do things and analyze policy," he says. "We approve or disapprove. We answer to the executive committee. Most of our recommendations are approved."

Unlike council committees in other major cities, however, Montreal's meet in private. And neither of the two opposition councillors belongs to a committee.

Stevens acknowledges his fellow Civic Party members rarely tackle the administration in public, but he insists many have their questions answered in private by Lamarre and other top administration members. And he says many disagreements are

ironed out in the private caucus meeting the party holds before each regular city council session.

"We discuss things openly at the caucus," he says. "Asking questions at council meetings often seems a waste of time since these things get straightened out beforehand."

And Stevens says the Civic Party has "bent over backwards" to let Fainstat and Auf der Maur ask questions — even seconding an opposition motion just to let it be discussed.

Council's agenda is set by the city's powerful executive committee, a cabinet of six men and one woman whose meetings are shrouded in the secrecy of a military tribunal. The executive meets behind closed doors; ordinary councillors may not attend and no transcript is available later. Yet these meetings determine every detail of city policy — from repairing fire hydrants to major bylaws.

An ordinary councillor who wants to put an item on the agenda may only suggest it to the executive committee, prefacing his request with the words "We request that the executive committee study the possibility of..."

As a result, only the seven members of the executive know what will be discussed by council until 48 hours before a meeting, when the official agenda is issued. Key items may be buried among a list of routine road repairs, where even the closest observer of council may miss their significance.

Even Michael Fainstat of the Montreal Citizens Movement, the tireless opposition critic who scrutinizes each agenda with the diligence of an income tax auditor, is sometimes overwhelmed.

Last month, Fainstat received a 145-item agenda on a Thursday afternoon for a meeting the following Monday. By Friday afternoon he had made his way to items 80 and 31 and was flabbergasted to discover they were two major bylaws he had never heard of — broadening police powers over sexual soliciting and drinking in public.

"I had to rub my eyes a few times before I believed it," he recalls. "I was utterly shocked. This was such important legislation, involving civil liberties, city tradition... and an entire style of life for many people in our city."

"Anywhere else it would have been made public long in advance, discussed in committee and opened up to public debate before it came up in council. But here it was the first time anyone had heard of the proposed legislation that was going to be passed in just three days."

Fainstat spent the weekend mustering information and support to delay the proposed bylaws until they could be more fully discussed. He called civil libertarians, women's rights groups and others — but his ef-

**‘We do things and analyze policy. We approve or disapprove. We answer to the executive committee. Most recommendations are approved.’**  
— Civic Party Councillor Sid Stevens

forts were too late. Items 80 and 81 were passed by council after just 20 minutes of debate.

"A quick row of hands went up, the mayor said 'Adoptes' and it was law," recalls the frustrated Fainstat. "What can you possibly say?"

In Toronto's city hall, seats for visiting citizens occupy most of the council chamber just a few feet from those reserved for

councillors. But in Montreal, spectators are banished to tiny galleries as remote from the proceedings as the "blues" at the Forum.

From this distant perch, many councillors are hidden from view and debate is often heard as just a garble of sound. Not surprisingly, only a handful of people come to an average meeting.

Those who show up are given neither an agenda nor a floor plan, and generally sit confused, vainly trying to follow what's going on below. Though few know it, agendas are available at the city clerk's office — for \$5.50. In other cities, such as Toronto, agendas are distributed free at the council room door.

Other cities also have open committees of council where citizens can discuss bylaws before they reach council. In Winnipeg, Vancouver and Toronto several committees meet each week and hundreds sometime participate.

**M**ONTREAL once had a committee system, too. But when Drapeau began his 20-year stretch as mayor in 1960 he chafed at dealing with committees that he saw as a source of corruption and delay. He did away with them, and now only full council meetings are open to the public.

■ ■ ■

By the time most council meetings have droned to an end, the spectator gallery is almost deserted. On a recent Monday night, the gallery was empty except for one reporter and a young student searching the press row for a discarded agenda.

"I was hoping to see a schedule of tomorrow's events... the committee and sub-committee meetings," the young man began, but he stopped cold at the reporter's disbelieving look. "You mean there aren't any committees?" he wondered. "But... but where does policy come from? Surely the public must have some input!"

"You're from Toronto aren't you?" broke in the reporter, finally understanding.

A smile lit up the student's face: "Yeah. I am... but how did you know?"

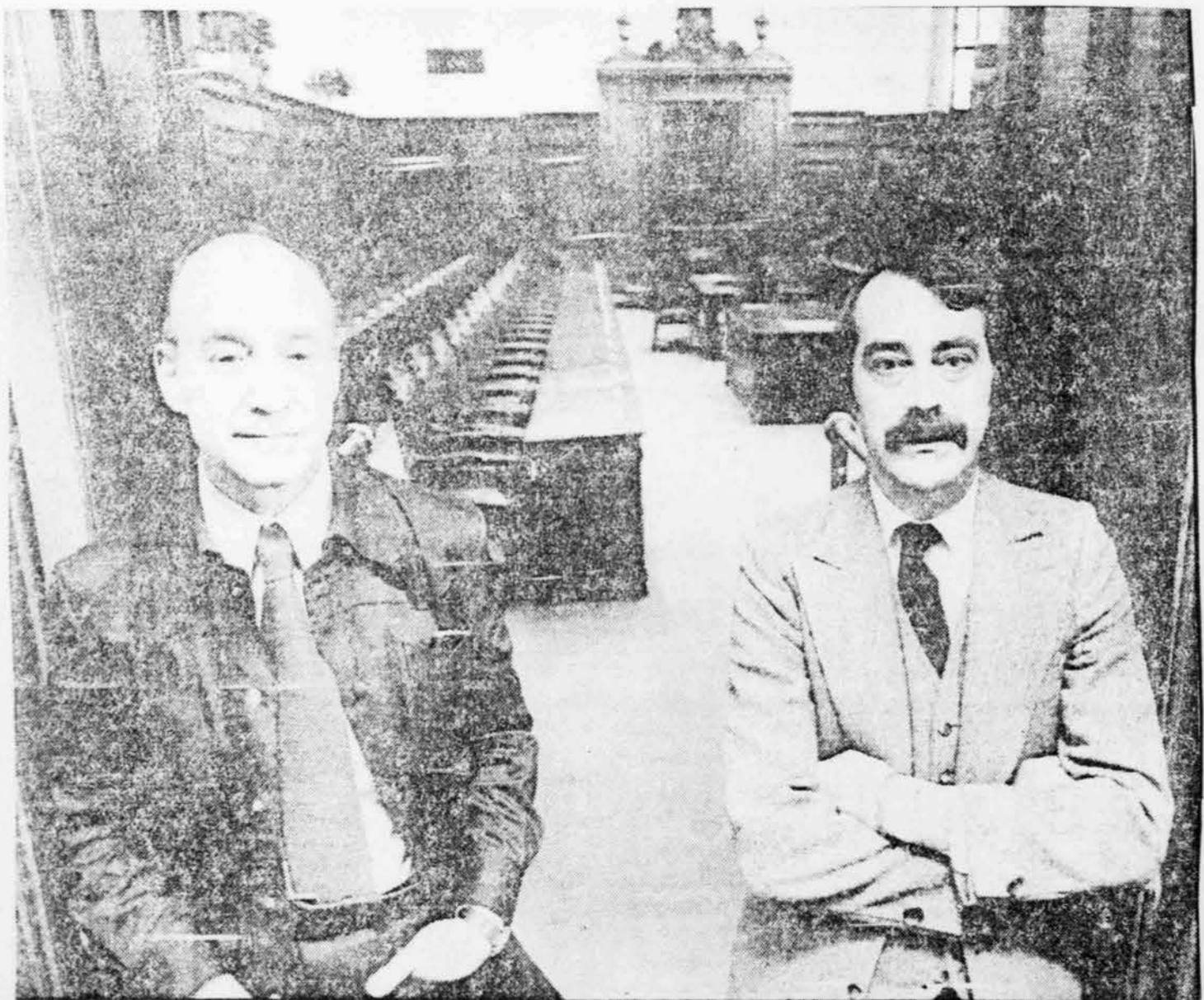




**JEAN DRAPEAU**  
Switching roles from mayor to chairman



**SID STEVENS**  
Impressed with committees



Opposition councillors Michael Fainstat (left) and Nick Auf der Maur outside the city council chamber

Gazette, Len Sidaway

### ■ Maire et président

'LE DEVOIR' du 12 juillet nous annonce qu'il sera possible pour les citoyens de Montréal d'envoyer des questions à notre Conseil municipal, auxquelles le dit Conseil sera tenu de répondre. C'est bon mais ne changera pas le fait qu'à Montréal le maire est aussi président du Conseil municipal!

Nous trouverions saugrenu — pour ne pas dire plus — de voir M. René Lévesque présider les délibérations de l'Assemblée nationale, ou M. Pierre Trudeau les séances de la Chambre à Ottawa. Toute assemblée démocratique demande un président qui soit impartial. Mais cette impartialité n'existe simplement pas à Montréal. Ceci est d'autant plus essentiel que le maire dispose de toutes les voix au Conseil municipal, sauf deux! Quand donc le gouvernement de Québec aura-t-il le courage de corriger cette grave erreur, ce qui ne nuirait nullement à la majorité du Parti civique? Le PQ a-t-il peur de M. Drapeau, ou juge-t-il que les citoyens de Montréal n'ont pas droit à tous les privilèges de la démocratie?

Claude de MESTRAL

Montréal, 15 juillet

## CONSEIL DE MONTRÉAL

# Des questions, oui; des réponses peut-être

■ Les Montréalais pourront bientôt poser des questions à l'administration municipale, mais celle-ci se réserve le droit de répondre quand elle le veut et même de ne pas répondre du tout et sans en donner les raisons.

---

MARC DORÉ

---

C'est en tout cas ce que dit le projet de règlement qui sera soumis au conseil lundi prochain et qui vise à instaurer une procédure permettant aux citoyens de poser des questions aux administrateurs municipaux. L'adoption d'un règlement de ce type est obligatoire pour toutes les municipalités du Québec depuis l'entrée en vigueur de la loi 105 en juin dernier.

Le projet de règlement de l'administration de Montréal limite aux questions écrites posées dix jours avant une séance du conseil le droit des administrés de demander des comptes aux élus.

De plus, la forme des questions est précisément régie: c'est ainsi que sera jugée irrecevable toute question qui serait plus longue qu'une page dactylographiée (250 mots), ou qui contiendrait une hypothèse, une expression d'opinion, une allusion, ou qui exigerait une opinion professionnelle comme réponse.

Et s'il indique clairement comment et quand toute person-

ne intéressée à poser une question doit s'y prendre, le règlement ne dit pas quand l'administration peut répondre à une question: tout au plus parle-t-on d'une séance du conseil, sans indiquer, comme on s'y serait normalement attendu, que ce doit être celle qui suit le dépôt de la question.

Toute réponse de l'administration est finale, statue encore le règlement, ce qui élimine toute possibilité de sous-questions qui pourraient naître d'une réponse d'un élu.

De toute façon, le règlement accorde en plus au président du comité exécutif, qui est celui qui répond normalement au nom de l'administration, «une certaine latitude» quant à l'obligation qu'il a de répondre.

Ainsi, il pourra refuser de répondre s'il juge la question contraire à l'intérêt public, s'il juge la question inutile par rapport au travail de recherche qu'elle demande et pour quelques autres raisons un peu plus techniques.

Et s'il est à court d'explications, le président pourra toujours s'enfermer dans le mutisme: le règlement prévoit qu'il peut refuser de répondre à une question sans donner de raison...

«...et son refus ne peut être discuté d'aucune façon», ajoute le texte du règlement.

# À n'importe quelle question ...n'importe quelle réponse?

par Alain Duhamel

Les Montréalais pourront interroger directement l'administration municipale et les conseillers, mais les chances qu'ils obtiennent une réponse demeurent faibles.

Dans un projet de règlement porté à l'ordre du jour de la prochaine assemblée du conseil municipal, lundi prochain, l'administration municipale définit la procédure, la recevabilité et la forme des questions écrites des citoyens et conclut que le président du comité exécutif ou un conseiller «peut toujours refuser de répondre à une question sans donner de raison et son refus ne peut être discuté d'aucune façon».

Le projet de règlement ne prévoit pas de semblable exception pour le maire de la ville de Montréal, mais attribue à ce dernier la tâche de juger la recevabilité des questions écrites.

L'adoption, en juin dernier, à l'assemblée nationale, de la Loi la démocratie et la rémunération des élus dans certaines municipalités permet désormais à tous les citoyens de poser des questions directement aux conseillers municipaux, aux membres du comité exécutif et au maire. Dans les villes plus peuplées, la loi a prévu une procédure de questions écrites à définir dans un règlement municipal.

Le texte de la loi précise que «le maire ou le président du comité exécutif répond à la question lors d'une séance du conseil, soit oralement, soit en déposant devant le conseil une réponse écrite qui est consignée au registre. Ni dans la loi, ni dans le texte du projet de règlement, il n'est prévu un délai quelconque pour répondre aux questions écrites.

Tout citoyen de Montréal peut interroger un membre du conseil municipal. La question doit parvenir au greffier de la ville au moins dix jours juridiques avant la date de l'assemblée du conseil municipal. Chaque citoyen a droit à un maximum de deux questions par assemblée du conseil.

La question doit se rapporter à un sujet d'intérêt public et municipal. Elle doit rechercher des renseignements que l'on ne peut obtenir normalement dans les documents public. Le maire de la ville jugera une question irrecevable si elle comporte plus de 250 mots, des hypothèses, des opinions, des déductions, des allusions, des suggestions ou des imputations de motifs. Il refusera aussi toute question dont la réponse constituerait une opinion professionnelle.

La réponse se limitera au sujet de la question, sera brève, claire et factuelle. Le président du comité exécutif jouit d'une certaine latitude dans ses réponses, s'il consent à y répondre.

Outre la possibilité de refuser de répondre sans s'expliquer, prévue au projet de règlement, le président du comité exécutif ou un conseiller peut invoquer toute une série de motifs pour justifier son refus de répondre: la réponse est jugée contraire à l'intérêt public, les renseignements demandés exigeraient une somme de travail sans commune mesure à leur utilité, la question porte sur les travaux d'une commission du conseil, d'une commission d'enquête

dont le rapport n'a pas été déposé au conseil; la question a déjà été posée en perte sur une affaire inscrite à l'ordre du jour; la question porte sur une affaire en instruction devant un tribunal ou un organisme quasi judiciaire tel une commission d'enquête instituée par un gouvernement supérieur ou la commission municipale du Québec.»

La même loi de l'Assemblée nationale a défini le mode de calcul de la rémunération des élus municipaux. Un autre projet de règlement porté à l'ordre du jour de l'assemblée

du conseil municipal établit désormais la rémunération du maire de Montréal, comprenant indemnités et dépenses de sa charge à la ville de Montréal et à la Communauté urbaine de Montréal; à \$68,798,50. Le président du comité exécutif recevrait la même somme si la Loi ne limitait sa rémunération à \$65,000. Le vice-président du comité exécutif recevra \$57,498,75 tandis que les autres membres du comité exécutif recevront \$49,199. Les conseillers municipaux reçoivent \$20,599,50.



## Mayor to people: Shut up

For sheer contempt of the public, the stunt Mayor Drapeau is about to pull at next Monday's meeting of Montreal City Council is hard to beat. His administration will propose a bylaw which would effectively smash a provincial reform to inject more democracy into council meetings.

The reform was contained in Bill 105, a excellent law which received little publicity when passed by the National Assembly during last June's pre-adjournment rush. Addressing itself to not only Montreal but every other city and town in the province, the law required all municipal council meetings to include a question period during which citizens could quiz elected representatives.

In theory, then, Montrealers could submit in writing questions on anything ranging from, say, the quality of snow clearance to what mayor had to say about the Malouf Commission's conclusion that he had displayed systematic incompetence in staging the Olympics. But Mr. Drapeau clearly intends to abort any meaningful attempt at accountability. He is exploiting a loophole in Article 77 which says a council may enact a by-law prescribing "the procedure to be followed in putting a question."

Accordingly, he has scheduled for consideration by council on Monday a by-law which would allow councillors (and that includes the mayor) to "refuse at any time to answer a question without giving the grounds for such refusal which shall not be open to any kind of debate."

That's brutal. And other passages in the proposed by-law verge on absolute mockery of the law.

Example: "A councillor to whom a question is submitted may refuse to answer . . . if he deems it against the public interest . . .", a loop-hole to end all loop-holes. Example: A question is inadmissible if it "includes either an assumption, an expression of opinion, an inference, an allusion, a suggestion or an imputation of motives"; this would prevent anyone from even asking, say, "What is being done to slow the deterioration of Montreal's economy?"

In any normal city council, such a measure could never pass. Here it will no doubt be rubber-stamped by Mr. Drapeau's minions. But other towns have until Sept. 1 to draw up procedures for citizen question periods. Residents of those towns and cities should insist on their full rights.

# City executive drafts bylaw to avoid answering queries

By ANTHONY WILSON-SMITH  
of *The Gazette*

Montreal's two opposition city councillors are respectively angry and resigned about a proposed city bylaw that would give the executive council to power to ignore citizens' questions at council meetings.

Montreal Citizens' Movement (MCM) councillor Michael Fainstat said the bylaw, which would allow the chairman of the council's executive committee to refuse to answer questions without giving a reason, violates "the spirit, if not the wording" of provincial legislation passed last spring.

The new law, amending legislation governing municipalities, requires municipalities to allow time for a public question period at council meetings.

It does not, however, oblige anyone to answer those questions.

Fainstat called the proposed bylaw "shameful," but Nick Auf der Maur, of the Municipal Action Group (MAG), said he wasn't surprised.

"That's the way it works already," Auf der Maur said. "They don't have to reply to councillors' questions."

He said the only reason Montreal has a council "is that the law says we have to have one. It really exists only to ratify decisions of the executive committee."

The bylaw is one of several the two councillors plan to challenge at length in a record 224-item agenda at the next council meeting Monday night.

Auf der Maur also plans to challenge a planned series of pay increases that would include a \$19,000 raise for Mayor Jean Drapeau.

The new pay scale would give Drapeau a total in salary and expense allowances of \$69,000 a year, while Yvon Lamarre, chairman of the executive committee, would receive \$65,000 — an increase of \$20,000.

The salaries of regular executive committee members would rise to \$49,000 from \$35,000. Councillors' salaries would jump to \$20,600 a year from the present \$12,500.

Auf der Maur is opposed to all the increases because, he said: "We don't deserve it. If we did something,

maybe yes. But the council is less useful than the Canadian Senate."

Fainstat said he supports the increase for councillors because "it will attract more quality people and make it more attractive as a full-time job." But he opposes the increase for executive committee members.

"As things stand now, there's no law that says this has to be the only interest or job they can have," he told *The Gazette*.

"That's an awful lot of money to pay for a part-time job, and while it's true that Drapeau puts in a full day as mayor, I don't think you could say that about all of them."

He said he would be prepared to support the increases across the board "if there was to be a clause inserted saying these people should then divest themselves of all other interests."

Fainstat also plans to quiz Drapeau on when he'll be producing his promised reply to the Malouf report, which held the mayor largely responsible for cost overruns during the 1976 Games.

The mayor had originally said his reply would be ready in July, and Fainstat said "people are getting awfully tired of waiting."

Both opposition and Civic Party members agree that the Monday agenda is the largest in memory.

Justine Sentenne, of the city's executive committee, said there is no special reason for the high number of items "except that it just seems we have an unusually large number of public tenders and work contracts to be approved."

Councillors were given the first 168 items last Tuesday, and a second list was distributed shortly before the deadline of midnight last night.

## Il y aura des questions mais bien peu de réponses

■ Vous avez peut-être cru, le temps d'un rêve, pouvoir bientôt poser quelque pertinente question aux distingués membres de votre conseil municipal. Si vous habitez Montréal, il est temps de vous réveiller: rares, très rares sont ceux qui pourront profiter de ce privilège exceptionnel.

La loi 105, sanctionnée le 18 juin dernier, article 43, prévoit en effet ceci: «La session du conseil comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.» Excellente disposition pour soutenir la démocratie dans les conseils municipaux.

Mais l'article se poursuit ainsi: «Le conseil peut, par règlement, prescrire la durée de cette période, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre» dont les règlements seront soumis aux conseillers présents à la prochaine assemblée de lundi prochain. C'est là, en fait, que se jouera le jeu démocratique.

Or, le projet de règlement commence par déclarer que le maire de la ville a la responsabilité de juger si la question, nécessairement écrite, est recevable. Ensuite, il ajoute que le président du comité exécutif ou un

conseiller «peut toujours refuser de répondre à une question sans donner de raison et son refus ne peut être discuté d'aucune façon». Ce qui donne, on le voit bien, une totale liberté devant toute question posée.

Mais il peut être gênant d'utiliser un tel procédé: c'est sûrement ce que doivent se dire plusieurs conseillers qui n'aiment pas se taire inopinément quand on s'adresse à eux. Pour ceux-là, le règlement prévoit une aide spéciale. Car le maire de la ville, maître de la recevabilité, peut refuser une question si elle comporte plus de 250 mots, si elle contient des hypothèses, des opinions ou des déductions, bref tout ce qui peut ressembler à un certain commentaire. Il ne faut donc pas montrer qu'on a des idées si l'on veut être écouté.

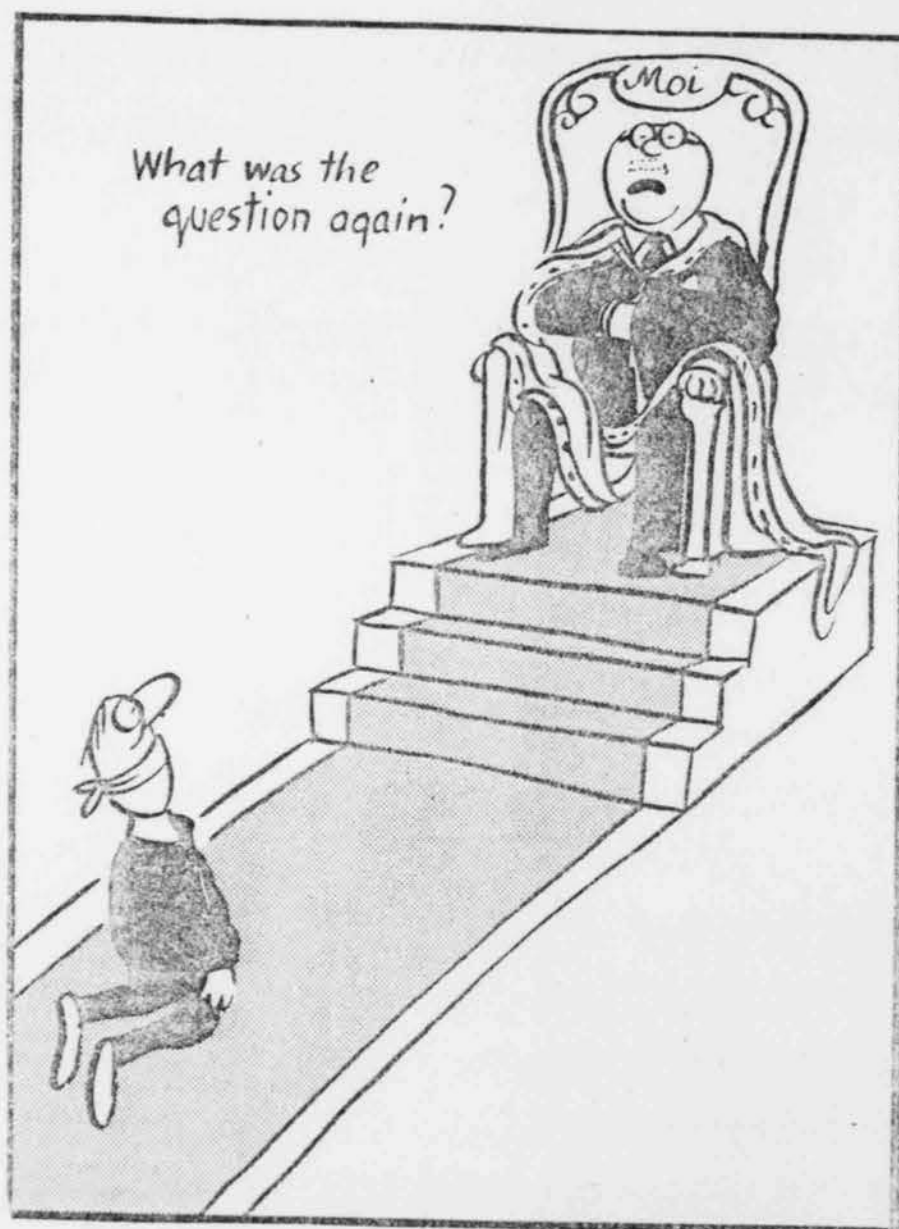
En plus du jugement du maire, le président du comité exécutif ou un conseiller peut se servir d'autres éléments du règlement pour ne pas répondre. Il peut affirmer, par exemple, que la réponse offenserait l'intérêt public ou qu'elle exigerait une somme de recherches excessive; ou encore, que la question concerne les travaux d'une commission ou que la réponse se trouve

dans les travaux d'un rapport qu'on ne peut encore dévoiler, etc. Bref, on a là toutes les excuses pour ne pas avoir à répondre aux questions les plus pertinentes et les plus significatives du droit à l'information que doit défendre la démocratie.

Bien sûr, ce serait porter un jugement d'intention que d'accuser le conseil municipal de vouloir utiliser ainsi une loi qui devait favoriser la démocratie. Mais il faut bien admettre que le règlement qui sera soumis au conseil ce soir offre trop de tentations à des hommes faillibles pour ne pas les inciter à contourner l'esprit d'une loi saine et importante.

Il est certain qu'un tel règlement risque de rendre inutile la loi 105. De cela, plusieurs conseillers doivent sûrement se rendre compte. Il ne faudrait pas que, finalement, le seul aspect de la loi que retiendraient les conseillers soit celui qui accorde \$20,599.50 à chacun d'eux, \$65,000 au président du comité exécutif et \$68,798.50 au maire de la ville. Si cette partie de la loi est juste et appliquée selon son esprit, il devrait en être de même pour le reste, inspiré du même souffle.

**JEAN-GUY DUBUC**





# La démocratie à l'hôtel de ville de Montréal préoccupe les corps intermédiaires

■ Les corps intermédiaires de Montréal, notamment la Chambre de commerce et le Conseil central de la CSN, sont préoccupés par l'ensemble du climat démocratique qui prévaut à l'hôtel de ville. Ces organismes — et d'autres — auraient souhaité que les dispositions générales de la Loi 105 concernant la démocratisation des administrations municipales s'appliquent à la métropole comme au reste de la province.

## FLORIAN BERNARD

La Loi 105 oblige désormais les conseils municipaux à instituer des périodes de questions. Cependant, cette loi comporte une exception dans le cas des administrations municipales comprenant plus de 20 élus. Pour de tel-

les villes, ce qui est le cas de Montréal, la période de questions est remplacée par des questions « écrites » adressées au comité exécutif qui est libre de répondre ou de ne pas répondre, et dans les délais de son choix.

### Offensive de la CSN

Au Conseil central de Montréal on se prépare à une vaste offensive d'automne dont le but est de démocratiser non seulement l'hôtel de ville, mais l'ensemble de l'administration publique dans la région de Montréal. La secrétaire générale du Conseil, Irène Ellenberger, a déclaré à LA PRESSE que la condition de vie des travailleurs ne s'arrête pas à la sortie de l'usine. Les travailleurs de la région de Montréal, a-t-elle précisé, sont parmi les plus brimés au Québec en ce qui touche leur participation aux administrations publiques, que ce soit au plan municipal ou scolaire. Le Conseil central a dénoncé vivement, hier, la décision du maire Drapeau et de son équipe de ne pas instituer une véritable période de questions lors des assemblées. « Une fois de plus — a dit Mlle Ellenberger — le maire de Montréal a affiché son mépris à l'endroit des institutions démocratiques. »

### À la Chambre de commerce

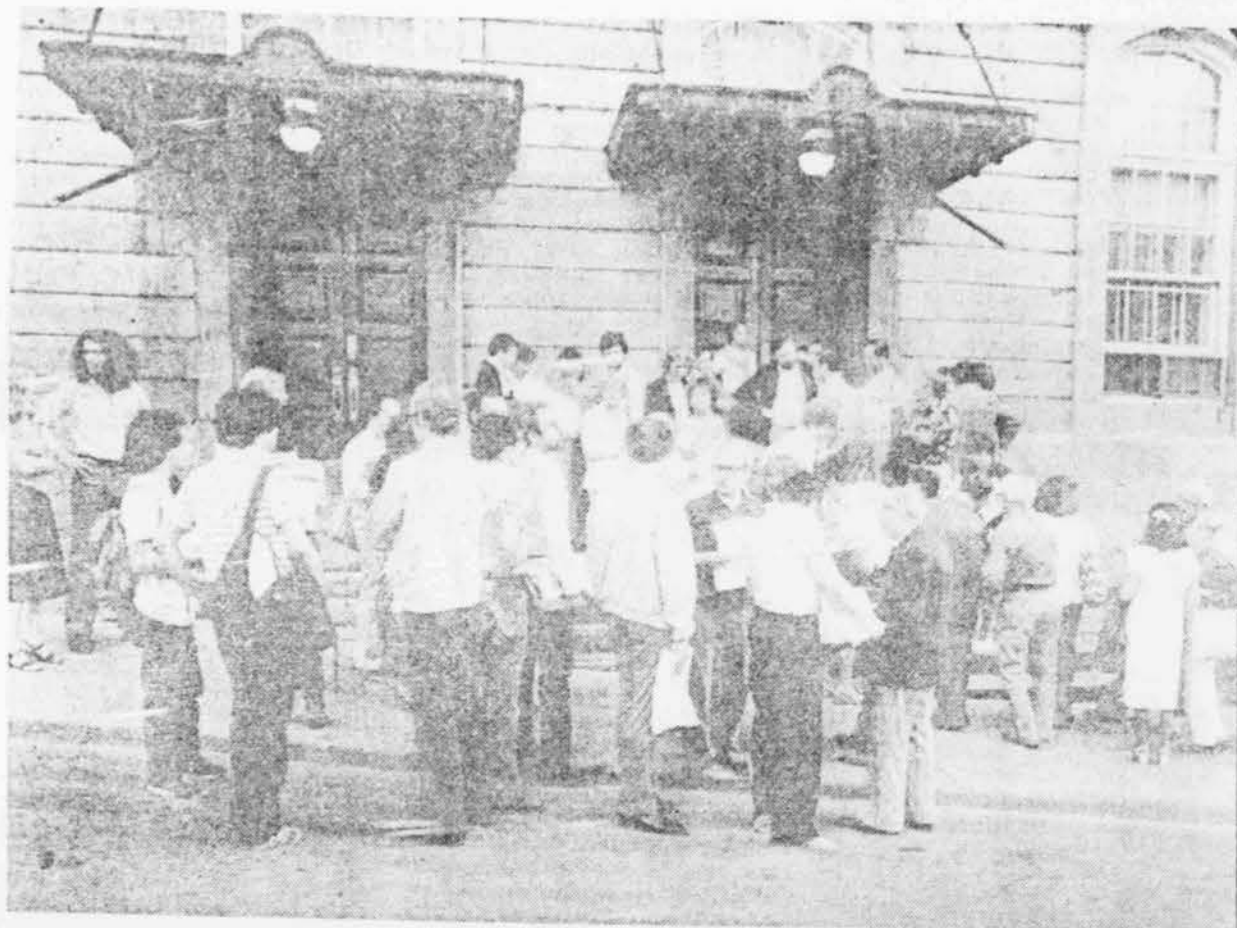
Les membres de la Chambre de commerce s'intéressent, eux aussi, à toute cette question de la démocratie municipale. Le comité des affaires municipales de la Chambre entreprendra, sous peu, une étude sur l'ensemble de la question. Un porte-parole de

la Chambre, M. Fernand Béland, a déclaré que la Loi 105 et ses retombées sur l'administration de Montréal feront partie de l'étude. D'autre part, dès le 21 octobre, à son dîner inaugural, la Chambre de commerce compte inviter à titre de conférencier le président du comité exécutif de Montréal, M. Yvon Lamarre.

### Le RCM prendra l'offensive

Pour sa part, décidé non seulement à instaurer une période de questions dans l'esprit de la Loi 105, mais également à démocratiser l'ensemble de l'administration, le Rassemblement des citoyens de Montréal entend mener sa propre offensive cet automne.

Interrogé par LA PRESSE, le conseiller Michael Fainstat a déclaré que l'attitude actuelle du maire Drapeau face à la Loi 105 est « hypocrite » et « tartuffienne ». Le remplacement d'une véritable période de questions par des « questions écrites » au comité exécutif éloignera encore davantage les citoyens de l'administration publique — a soutenu M. Fainstat — ajoutant d'autre part que le chef du Parti civique, en l'occurrence M. Drapeau, aura ainsi le privilège d'étudier à l'avance les questions venant de l'opposition. « Une telle procédure est contraire à toutes les règles de saine démocratie », a conclu le conseiller Fainstat.



## Mini-manifestation pour la démocratie municipale

Les questions touchant la démocratie municipale semblent préoccuper bien peu de Montréalais. À preuve, la manifestation organisée hier soir par le Rassemblement des citoyens de Montréal dans le but de protester contre le fameux règlement de la ville de Montréal qui régit maintenant la période de questions ouverte au grand public a attiré cinq protestataires qui ont fini par se joindre à la cinquantaine de contribuables venus assister à la réunion du conseil.

photo Denis Courville

# ARMEZ-VOUS DE COURAGE POUR ADRESSER VOS QUESTIONS AU CONSEIL

Le conseil municipal de Montréal vient d'adopter dans l'esprit (?) de la loi 105 sur la démocratie municipale un règlement qui permet dorénavant aux citoyens de Montréal d'adresser des questions, écrites, à l'un ou l'autre des conseillers ou aux membres du comité exécutif.

andré  
  
beauvais  
aux affaires  
municipales

Précisons immédiatement que cette loi oblige toutefois les plus petites municipalités à prévoir une période de questions à chaque assemblée.

Dans le cas des villes où les élus sont au nombre de 20 et plus, la loi autorise les questions écrites. Le conseil de Montréal a donc adopté un règlement laborieux pour «faciliter» les communications entre les citoyens et les élus. Comme on le verra, l'administration du Parti civique a passé un règlement qui correspond à la détermination des Montréalais!

Avant d'adresser votre question, armez-vous de courage et souvenez-vous de ceci: votre question devra être adressée au bureau du greffier dans les dix jours juridiques précédant une assemblée du conseil. Et cette question devra avoir pour objet d'obtenir des renseignements que vous ne pourriez normalement vous procurer en consultant les documents publics déposés aux archives de la Ville.

On imagine que vous

possédez tout le temps voulu sur semaine, entre 8h30 et 16h30, pour vous présenter aux archives de la Ville de Montréal!

Votre question devra, bien entendu, se rapporter à une matière d'intérêt public. Si votre question est posée à un conseiller, elle devra de plus toucher une matière dont le conseil est saisi et dont le conseiller a pris l'initiative (voilà qu'on nage en pleine présomption...!)

Très important, l'article 6: «La question doit être posée dans la forme interrogative et ne contenir que les mots nécessaires pour obtenir les renseignements demandés.»

On prévoit par ailleurs des catégories de questions irrecevables: celles qui excèdent une page dactylographiée ou 250 mots; celles qui contiennent une hypothèse, une expression d'opinion, une déduction, une allusion, une suggestion ou une imputation de motifs, et celles dont les réponses seraient une opinion professionnelle.

Si vous parvenez à for-

muler une question en suivant cet étroit sentier de la démocratie, vous n'êtes pas encore assuré d'obtenir une réponse orale, au conseil, ou écrite. En effet, le règlement prévoit que le président de l'exécutif ou un conseiller peut refuser de répondre s'il juge contraire à l'intérêt public de fournir les renseignements.

Il y a d'autres motifs pour le refus de répondre. Faites votre choix:

— si les renseignements ne peuvent être corrigés qu'à la suite d'un travail considérable ne correspondant pas à leur utilité;

— si la question porte sur les travaux d'une commission du conseil ou d'une commission d'enquête dont le rapport n'a pas été déposé au conseil (c'est le cas du rapport Malouf...);

— si la question a déjà été posée ou si elle a pour objet une affaire déjà à l'ordre du jour;

— si la question porte sur une affaire pendante devant les tribunaux ou un organisme quasi-judiciaire.

Si votre question a franchi toutes ces étapes vous n'avez pas encore, mais non, la garantie d'obtenir une réponse! L'article 10-2 dit bien: «Le président du comité exécutif ou un conseiller peut toujours refuser de répondre à une question sans donner de raison et son refus ne peut être discuté d'aucune façon.»

Après avoir bien digéré toute cette réglementation, il vous restera peut-être un peu d'énergie pour adresser des questions au conseil. Mais ne vous fatiguez pas trop; vous avez droit à deux questions, chacun, par assemblée du conseil.



## À Montréal, l'information se porte toujours aussi mal

■ On a pu espérer un instant que quelqu'un se lèverait, au conseil municipal de Montréal, pour suggérer quelque amendement au règlement proposé. Mais non. La démocratie devra se satisfaire de ces procédures. Et la loi sera faussée, au moins dans son esprit.

Il va de soi qu'il est difficile de susciter l'intérêt des citoyens face aux réunions de leur conseil de ville. Et encore plus difficile de trouver des moyens de les rendre participants des débats, de leur transmettre le sentiment de responsabilité commun. La loi 105 relève tout un défi et on peut s'attendre à ce que les résultats escomptés prennent du temps à donner des signes de vie.

Dans les petites villes, il faut trouver une procédure capable de donner directement la parole à ceux qui se présentent à une réunion du conseil municipal pour poser les questions qui les intéressent. Là, il faudra éviter les prises de bec, les affrontements verbaux et les échanges agressifs. Un bon président d'assemblée, préoccupé autant des citoyens que de l'administration, pourra y parvenir.

La loi prévoit que les villes de plus de 20.000 habitants pourront exiger que les questions parviennent par écrit aux membres du conseil. Mais si le maire,

chef de son parti et chef de l'administration est celui qui juge de la recevabilité des questions, il va de soi que tout le jeu est faussé. Il est vrai qu'à Québec, un député ou un ministre n'est pas obligé de répondre à une question de l'Opposition. Mais la question n'a pas été filtrée auparavant par un allié ou par un opposant; et celui qui ne veut pas répondre sait fort bien que, maintenant que la question est connue de tous et inscrite au Journal des débats, il devient responsable autant de son silence que de sa réponse.

À Montréal, la démocratie devient plus bafouée que jamais du seul fait qu'on utilise une loi pour se taire, pour cacher de l'information et pour taire des questions que l'on dissimule sans donner de raison. Si le ministre des Affaires municipales avait un tout petit peu de cran, il empêcherait Montréal de se moquer ainsi de la loi.

Même quand l'administration municipale est obligée de répondre à une question, comme à celle d'un conseiller, on peut s'attendre à des surprises. Par exemple, le conseiller Michael Fainstat avait demandé des précisions sur la date de parution de la fameuse réplique du maire Jean Drapeau au rapport Malouf.

C'est le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, qui a répondu à M. Fainstat, par écrit. Il lui dit qu'on ne peut plus fixer une date au document du maire à cause des nombreuses études nécessaires, à cause des vacances du personnel de l'hôtel de ville, etc. Donc, une réponse qui signifie simplement que les réponses antérieures ne comptent plus.

Mais surtout, une réponse qui signifie que les citoyens ne peuvent encore rien savoir au moment où ils ont le droit de savoir.

Il y a une dizaine de jours, on apprenait que le ministre de la Justice devait bientôt faire savoir s'il tenterait des poursuites à certaines personnes citées dans le rapport Malouf.

S'il advenait que certaines poursuites concernent des collaborateurs de l'administration municipale, le maire se verrait obligé, dans sa réplique, de se taire sur un certain nombre de sujets brûlants qui se trouveraient subitement sub judice...

Pour éviter qu'un tel malheur se produise, il serait sage que le ministère de la Justice prenne son temps et attende la réplique du maire Drapeau avant d'agir. Et en même temps, qu'il le presse de répondre au plus tôt.

**JEAN-GUY DUBUC**



## Un simulacre de démocratie municipale

■ Avant même d'avoir lu le projet de règlement concernant la période de questions réservée aux citoyens, il était facile de prédire qu'il serait émasculé au point d'être inutile.

Pourquoi? D'une part parce que les conseillers du Parti civique ont compris depuis longtemps (et surtout depuis l'expulsion des Robert, Marchand et autres rares contestataires audacieux du parti) qu'il faut suivre la ligne du parti et estampiller aveuglément les décisions prises dans les hautes officines du comité exécutif. D'autre part parce que les citoyens de Montréal ont abdicqué et accepté l'interprétation que donne le maire à son élection, à savoir l'émission d'un chèque en blanc valable pour quatre ans.

Tout comme le droit à l'intervention par conseiller (d'opposition évidemment) interposé, le droit du citoyen à l'information est encore plus bafoué à la suite de ce règlement parce qu'il laisse planer l'illusion d'une démocratisation de l'administration municipale. Le règlement est clair: l'administration peut refuser de répondre, et elle utilisera fréquemment cette porte béante pour repousser toute question embêtante.

Il faut voir comment l'administration traite l'opposition lors des séances du conseil pour comprendre qu'elle n'a aucunement l'intention d'étancher la soif d'information qui pourrait surgir d'un corps électoral complètement amorphe depuis deux décennies.

L'opposition, on la ridiculise, on la nargue, on l'avilit, du maire au dernier des fonctionnaires (on est fringant quand on se sait «du bon bord»). Et pourtant, Dieu sait si Michael Fainstat prépare ses dossiers. Il travaille plus fort que les 48 «backbenchers» du Parti civique mis ensemble et ça paraît aux réunions du conseil: alors que Fainstat surveille à lui seul (Nick Auf der Maur se voit déjà à l'Assemblée nationale) les moindres gestes de l'administration, les «backbenchers» s'épouventent dans des félicitations dithyrambiques envers leur bon parti. C'est parfait, ça gruge du temps pendant la période des questions...

Les exemples, on peut les trouver sans s'éreinter, il suffit d'as-



Guy Pinard

sister à une réunion du conseil. En voici quelques-uns.

- La même personne, Jean Drapeau, porte les chapeaux de maire, président des délibérations, président du Parti civique et membre ex-officio du comité exécutif. Difficile d'être impartial dans un tel contexte...

- Fainstat veut demander au maire si ce dernier confiera des responsabilités additionnelles aux membres du comité exécutif, qui toucheront dorénavant \$49.199 par année pour un job qu'ils n'occupent pas en exclusivité, comme ce serait de mise à d'autres paliers de gouvernement. Gerry Snyder l'interrompt sur un point d'ordre avant la fin de la question, le maire donne raison à son coéquipier, et Snyder quitte la salle du conseil pour refaire ses forces. Il est 21h15, il reviendra à 23 h 30. Fainstat, lui, ne peut s'offrir le moindre répit.

- Devant la présence de nombreux citoyens intéressés par l'article 224 (le dernier... pourquoi justement?) de l'ordre du jour, Fainstat demande si on ne pourrait pas l'étudier plus tôt. Le maire refuse et ma foi il a raison: on ne peut pas manipuler indéfiniment l'ordre du jour. Sauf que, quelques instants plus tard, le maire propose d'avancer la discussion des points 170 à 178 afin d'en faire un tout avec les points 3 à 89. Ainsi dit, ainsi fait: quand c'est le Parti civique qui propose, ce n'est pas de la manipulation de l'ordre du jour.

- Fainstat a posé une série de neuf questions très précises quant à la préparation de la réponse du maire au rapport Malouf. Le président du comité exécutif, Yvon Lamarre dépose une réponse écrite de cinq paragraphes sybillins, où il prétend entre autres que «ces travaux relèvent des fonctions régulières des services municipaux». Comme dirait l'autre, ou bedon ils ont dû retarder leurs travaux habituels puisque le maire a déjà affirmé que la réponse impliquait une somme de travail considérable, ou debon ils n'ont pas grand-chose à faire en temps normal. Et tant pis pour ceux qui désiraient savoir combien pour-

rait coûter cette initiative du maire (le conseil ne s'est jamais prononcé sur la question)!

- Fainstat a tenté d'obtenir, mais sans succès, un document aussi explosif que le cahier des charges pour l'appel d'offres des contrats de déneigement. La copie qu'il détient, il l'a obtenue d'un entrepreneur. En sus, Fainstat a dû préparer lui-même un tableau comparatif des soumissions parce que le directeur du service a «oublié» de le faire. Il s'en excuse bien humblement... puis continue de répondre avec arrogance aux questions du conseiller.

Et je pourrais continuer indéfiniment ce tableau du respect qu'on voue à l'opposition au Conseil municipal de Montréal. Pourquoi grand Dieu élire une opposition?

## Quebec 'will be strict' on council questions

QUEBEC (CP) — Strict conditions will be imposed on people using the province's new municipal reform law giving citizens the right to ask questions at city council meetings, says Quebec Mayor Jean Pelletier.

Pelletier said this week they would be necessary to "prevent a few people from monopolizing the meetings."

In proposing the rules, Quebec City appeared to be following the lead of Montreal, which Monday night circumvented the law's section obliging councils to hold public question periods.

Montreal adopted a regulation placing numerous conditions on submission of questions and permitting the city administration to refuse to answer the questions.

The Montreal bylaw said: "The chairman of the executive committee or a councillor may refuse at any time to answer a question without giving the grounds for such refusal, which shall not be open to any kind of debate."

Quebec City opposition councillor Pierre Racicot said the rules — which among other things impose a time limit for the question period — observe the letter of the municipal reform law but not its spirit, which was to make council meetings more democratic.

He said the rules will hinder exchanges between citizens and councillors.

The first public question period for Quebec City council under the new provincial law will be Sept. 15.

Under council rules, citizens will have 15 minutes to question representatives — but only on matters on the current agenda.

The mayor and councillors have the right to answer questions in writing or to postpone responses to a later meeting.

Questions must be concise and objective or they will be rejected, Pelletier said, adding that the rules could later be changed if the citizens wanted.

## QUESTIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

# Le RCM réclame l'intervention du ministre Tardif

■ Le Rassemblement des citoyens de Montréal a réclamé hier l'intervention du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, pour obliger la Ville de Montréal à modifier son règlement destiné à permettre

aux administrés de poser des questions aux membres du conseil municipal.

Le RCM estime que l'administration Drapeau a institué «un simulacre de période de questions qui est une négation tant de l'esprit que de la let-

tre de la loi 105», loi sanctionnée en juin dernier visant à revitaliser les mécanismes démocratiques à l'intérieur de la vie politique municipale, de manière à relever le prestige de l'élu local et la confiance, la participa-

tion des citoyens à la chose municipale.

Le règlement adopté le 18 août par l'administration Drapeau, en relation avec la loi 105 sur la démocratie municipale, «n'est qu'une nouvelle tartuferie des autorités de Montréal qui n'en sont pas à leurs premières armes dans ce domaine».

Michael Fainstat, porte-étendard du RCM au conseil municipal ainsi que Abe Limonchik, président du RCM et M. Jean Roy, autre membre de l'exécutif du parti, entendent d'ailleurs contester le règlement Drapeau, dans l'hypothèse où le ministre Tardif refuse d'intervenir.

## Quebec asked to rule on city's question time

An opposition party at Montreal City Hall has asked Quebec to force the city council to include a genuine question period in its meetings.

Councillor Michael Fainstat of the Montreal Citizens Movement (MCM) said at a press conference yesterday that a bylaw adopted this week by the city council "negates both the letter and the spirit" of a recently adopted provincial law requiring municipalities to include public question periods in their meetings.

The city bylaw provides for written questions in stead of an oral question period — as demanded by the provincial law — but gives the city wide latitude to refuse to answer any questions.

In a letter to Guy Tardif, municipal affairs minister, the MCM says people will have difficulty complying with a requirement that questions must be submitted 10 days ahead of a council meeting, since dates of meetings are not well known.



## Le RCM fait appel au ministre Tardif

(JMB) — Sous les signatures de Michael Fainstat et Abe Limonchik, le RCM a fait parvenir hier au ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, une lettre par laquelle le RCM exprime ses craintes et inquiétudes de ne jamais voir les citoyens de Montréal pouvoir poser des questions à leurs élus.

La Loi 105 prévoit en effet que «Une séance du conseil comprend une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil. Le conseil peut, par règlement, prescrire la durée de cette période, le moment où elle a lieu et la procédure à suivre pour poser une question...»

Le conseil municipal de la ville de Montréal exige que la question soit déposée dans un délai de 10 jours ce qui est, selon le RCM, difficile car les dates des assemblées ne sont pas statutaires et ne sont pas connues d'avance par la population. D'autre part il n'y a aucune publication de l'ordre du jour de ces assemblées et celui-ci n'est généralement disponible aux conseillers que deux jours juridiques avant une assemblée.

En fait, dans la lettre au ministre, le RCM conteste point par point le règlement que la ville de Montréal a passé sur ce sujet, car ce règlement, selon le RCM, rend la période de question inopérante et donne de plus le pouvoir au maire de refuser que telle ou telle question soit posée.

# Les questions écrites au Conseil: le RCM fait appel au ministre

par Alain Duhamel

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) a réclamé l'intervention du ministre des Affaires municipales, M. Guy Tardif, afin que la ville de Montréal se conforme à la nouvelle loi sur la démocratisation municipale en ce qui a trait à la période des questions écrites.

À sa dernière assemblée, le Conseil municipal a adopté un projet de règlement qui, tout en permettant aux Montréalais d'interroger directement un membre du Conseil municipal par des questions écrites, en limite l'exercice au point de contredire la loi.

«Il nous apparaît que ce règlement n'est qu'une nouvelle tartuferie de l'administration Drapeau qui n'en est pas à ses premières armes dans ce domaine», écrit le RCM dans une lettre au ministre des Affaires municipales.

Sur au moins sept articles du règlement municipal, l'administration municipale a contredit, contourné ou détourné l'intention du législateur. «C'est une bouffonnerie tragique» a dit le conseiller Michael Fainstat. «Ce règlement n'ajoute rien aux droits des citoyens. Les Montréalais ont les mêmes droits que tous les autres citoyens du Qué-

bec» ajoute le conseiller en rappelant que l'Assemblée nationale n'a fait aucune exception dans la loi 105.

La loi sur la démocratisation municipale prévoit que le président du comité exécutif ou le maire répond à la question. Le règlement municipal prévoit que le président du comité exécutif peut refuser de répondre sans s'expliquer.

La loi permet à tout citoyen de poser une question à un membre du conseil municipal, ce qui inclut le maire, les membres du comité exécutif et tous les conseillers. Le règlement ne prévoit nulle part que le maire doit répondre.

Le maire de la Ville, en sa qualité de président du Conseil, juge de la recevabilité de toutes les questions, y compris des questions adressées à des conseillers des partis de l'opposition. Ne seront donc inscrites dans le registre municipal que les questions recevables. Or, la loi dit que le greffier doit inscrire les questions dès leur réception.

Le règlement, pas plus que la loi, ne précise à quel moment un membre du Conseil répond à la question de telle sorte qu'elle peut demeurer inscrite au registre indéfiniment.

De plus, le règlement municipal précise que la question

doit parvenir dix jours avant une assemblée du Conseil municipal et elle ne peut porter sur un sujet inscrit à l'ordre du jour. Or, les dates des assemblées du Conseil municipal ne sont pas statutaires, bien qu'il y en ait au moins une par mois, et l'ordre du jour n'est connu, officiellement, que deux jours juridiques avant l'assemblée.

Le Rassemblement des citoyens de Montréal estime que le ministre des Affaires municipales peut faire pression sur l'administration montréalaise et user de son autorité pour redresser un règlement municipal non conforme à une loi de l'As-

semblée nationale.

Le RCM, comme tout citoyen de Montréal, pourrait contester devant les tribunaux la validité du règlement municipal. Toutefois, son président, M. Abe Limonchik, affirme que le parti n'a pas les moyens d'instituer ce recours. «Nous n'avons pas les moyens de le faire. Si des citoyens veulent nous donner un coup de mains, nous sommes prêts à envisager cela».

Toutefois, le RCM affirme qu'il appartient en premier lieu à un ministre du gouvernement québécois de faire en sorte que les administrations municipales respectent les lois de l'Assemblée nationale.

## QUESTIONS AU CONSEIL

# Tardif n'a pas l'intention de changer la loi pour Montréal

■ QUEBEC — Le ministre des Affaires municipales, Guy Tardif, n'a pas l'intention, du moins pour le moment, de rendre plus sévères les articles de la loi 105 sur la démocratie municipale qui obligent les administrations à répondre aux questions des citoyens.

---

### GILLES GAUTHIER

de notre bureau de Québec

---


Interrogé hier sur le règlement adopté par l'administration Drapeau à Montréal, M. Tardif a dit en substance qu'il appartiendra à la population de juger lors des prochaines élections ceux qui ne veulent pas répondre aux questions et que ces dernières peuvent être reprises par le RCM et le GAM si on n'y a pas donné suite.

«Nous avons, a dit le ministre, fait notre part pour le moment en établissant les principes et nous verrons comment ça fonctionne».

«Si, d'ajouter M. Tardif, des corrections s'avèrent nécessaires éventuellement, nous aviserons».

Il a en outre fait remarquer qu'il y a dans l'ensemble un progrès grâce à la loi 105 étant donné que les périodes de questions seront dorénavant obligatoires, ce qui n'était pas le cas dans le passé.

M. Tardif a enfin déclaré en réponse à une question d'un journaliste qu'il n'avait pas d'objection à ce que les deniers publics soient utilisés pour préparer la réponse de M. Drapeau au rapport Malouf, étant donné que des fonds publics ont été dépensés pour la préparation de ce rapport.

 To Municipal Affairs Minister Guy Tardif, who says Quebec doesn't plan to tighten the provincial law on municipal question periods, even though it was so clumsily drafted that Montreal Mayor Jean Drapeau has been able to circumvent the requirement for public question periods at council meetings. Mr. Tardif says he is through with "democratizing municipalities for the moment."





**JEAN DRAPEAU**  
Keeping his silence

### 'City tells us to shut up'

It seems incredible that in democratic Canada, a city executive can propose and pass, with almost no discussion, a bylaw giving itself the power not to answer questions at council meetings.

This, in effect, makes them not accountable to the people who elected them and permits them, at will, to pass laws that may prove detrimental to its citizens.

As *The Gazette*, on Aug. 18 editorial so aptly put it, we are being told to "shut up".

**EILLEEN BELL**  
Montreal

**'Not much has changed'**

# No big lineups for council questions

By L.A. MacDONALD

The public was supposed to arrive in droves to submit questions to be answered during city council meetings under the new provincial regulations of Bill 105.

But only three questions were submitted this time around and only one made it onto the roster of public questions for tomorrow night's historic debut of the public question period.

City Hall had reacted fearfully to the thought that dozens of questions by the public would tie up council meetings each month.

## **One question**

However, as Councillor Sid Stevens pointed out yesterday: "They aren't breaking down the doors of city hall to

ask questions."

But Michael Fainstat of the opposition party Montreal Citizens Movement, one of the vocal opponents to the city's handling of the question period said: "Really not very much has changed.

"The whole point of the question period is for people to be able to come down, pose their question, put forth their argument and have some kind of human interaction with the people to whom they

have directed their question," Fainstat said.

"But the law adopted by the city is one that completely discourages any kind of questions," he said.

The questioner who made the deadline for tomorrow night's meeting is Bob Silverman of the Citizens on Cycles group. He is asking what the city intends to do to make it easier for cyclists to get from Montreal to the South Shore.

# Cyclist to put first question to Montreal council tonight

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Cyclist Louis Piche of Rachel St. will have the distinction tonight of being the first citizen of Montreal who holds no elected office to pose a question to city council.

The meeting tonight is the first since Aug. 18, when council adopted a bylaw allowing citizens to pose written questions to their elected representatives.

The procedure takes the place of a

municipal question period required by recent provincial legislation. Although the legislation permits an alternative procedure of written questions for larger cities, the Montreal bylaw has been sharply criticized for the wide latitude it gives the city administration to refuse to answer questions.

Despite the outcry in recent years about the closed nature of Mayor Jean Drapeau's administration, only one question — Piche's — was submitted

in time for the meeting tonight.

The bylaw requires questions to be submitted 19 working days before a council meeting.

Piche's question is whether the city will ensure that cyclists can get across the Floralties site on Ile Notre-Dame when the flower exhibition resumes next year.

"Since Ile Notre Dame is the safest access to the St. Lawrence Seaway bicycle path and the footbridge... do you plan the necessary installations to make sure cyclists can reach these destinations from the Concorde or Cosmos Bridge during and after the 1981 Floralties?" Piche asks in part.

Councillor Sid Stevens says the clerk's office received two other questions about basement flooding too late for tonight's meeting.

In other business tonight, council will consider the city's 1981 construction budget, up 26.2 per cent to \$164 million.

Yvon Lamarre, chairman of the council executive committee, said the construction budget reflects the city's emphasis on sprucing up commercial streets, older neighborhoods and housing. Spending for such purposes will be up 43.7 per cent this year, at \$59.5 million.

## Un cycliste posera la première question adressée à Lamarre

■ C'est un représentant du Monde à bicyclette qui sera le premier Montréalais à tester le règlement autorisant les citoyens à poser des questions à l'administration municipale, ce soir.

Louis Piché, de la rue Rachel, a fait parvenir dans les règles au greffier municipal, une question adressée au président au comité

### MARC DORE

exécutif Yvon Lamarre, concernant la possibilité d'établir un lien cyclable entre l'île de Montréal et la Rive sud.

L'île Notre-Dame, qui servait de lien auparavant, est fermée aux cyclistes depuis plus de deux ans: en 1978, pour la préparation du Grand Prix, en 1979 pour les travaux des Floralies, et cette année, à cause de la tenue de l'exposition florale.

«L'île Notre-Dame étant la voie d'accès la plus sécuritaire à la piste cyclable de la Voie maritime et à la passerelle cyclable qui traverse la Voie maritime, permettant ainsi de joindre la Rive sud, prévoyez-vous la construction des aménagements nécessaires pour assurer que les cyclistes puissent joindre ces destinations à partir du pont de la Concorde ou du pont du Cosmos pendant et après les Floralies 1981?», dit le texte de la question.

Selon le Monde à bicyclette, ce lien ne coûterait pas plus de \$100,000, et Québec serait prêt à en assumer plus de 75 p.c. Certaines informations laissent croire que la ville a déjà des plans en main pour assurer la liaison.

Un autre contribuable, Pierre-René Perrin, qui s'identifie comme président du RCM-L'Acadie, demande aux conseillers Jean-V. Arpin, du district 23, et Germain Roy, du 22, quelles mesures la ville entend prendre concernant les problèmes d'inondation qui se produisent sur les rues Crevier et Cousineau, et dans le viaduc Salaberry.

Les trois questions ont été jugées recevables par le greffier, ce qui signifie qu'elles seront soumises à ceux à qui elles sont adressées. Mais comme l'indique le règlement adopté par le conseil le mois dernier, le président de l'exécutif pourra toujours refuser de répondre, sans expliquer les raisons de son refus.



# No question about it: City angered him

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Louis Piche weighed municipal democracy in the balance last night — and found it wanting.

Piche, author of the first question submitted by a citizen to Montreal city council under a new city bylaw, showed up at City Hall to hear how the administration would reply to his question about bicycle access to Ile Notre Dame.

But things didn't go smoothly.

First, he couldn't get into the packed public galleries to hear the reply to his question.

He was among about 30 people turned away by security guards.

Many of the 125 people who

jammed the galleries were east end Montrealers angry about proposals for a housing project that will cut into green space.

Second, there wouldn't have been much for him to hear even if he had been there.

Executive Committee Chairman Yvon Lamarre simply said he was replying to the question, and to two others, in writing.

Third, Piche wasn't impressed with the answer when he saw a copy city officials made available to journalists.

Piche, a bicycle enthusiast, wanted to know if the city will make sure cyclists can get across the Floralties site on Ile Notre Dame when the flower exhibition resumes next year.

Lamarre replied that a working group from two city departments, the organizing body for Man and His World, the Montreal Urban Community and Parks Canada is working on the problem, and a study is under way to find out how much it would cost.

"We hope that progress will be made next year to permit the use of Ile Notre Dame by cyclists," wrote Lamarre.

"I don't know what a working group means," said Piche.

"The city administration has been studying this matter for a year already. They already have the plans. I'll never believe in municipal democracy while (Mayor Jean) Drapeau is in the chair."

# Angry residents protest sale of city tree farm site

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

The neighborhood surrounding the city's former tree farm is already blessed with parks and recreation facilities, Montreal Executive Committee Chairman Yvon Lamarre said yesterday.

Police were ordered to quiet about 25 people in the public galleries of city hall late Monday night who had come to protest plans to build 370 units of housing on the site.

The uproar over the site, bounded by Gerin-Lajoie, Carignan, de Jumonville and Duquesne streets, produced some of the stormiest moments at city council since Mayor Jean Drapeau's landslide victory in 1978.

Lamarre issued a statement yesterday defending the city's decision to sell part of the old tree farm site as part of its housing program.

The statement said the housing project will fit in well with the existing street network and architecture.

The issue sparked bitter procedural wrangling between the mayor and opposition Councillor Michael Fainstat.

At one point, police officers, who said they were acting on the mayor's instructions, asked the 25 spectators remaining to clear the public gallery.

The people, some of whom had been cheering Fainstat's angry comments and jeering at those of Civic Party members, refused to leave, but did quiet down.

The council approved the sale of 40,686 square metres of land to Ma Baie Construction Co. — for \$427,500 — for the construction of 370 housing units in duplexes and triplexes.

The city estimates the buildings will eventually sell for about \$13 million under the city's Operation 10,000 Homes.

The program encourages contractors to build housing for people of moderate income by selling them city-owned land at attractive prices.

The local group, the Comité de Surveillance du Nouveau-Rosemont, has collected about 8,000 signatures on a petition opposing the project.

The group has proposed CP Rail's Angus Shops site as an alternative.

As the council meeting continued last night, Lamarre confirmed that the provincial and city governments have been discussing the Angus Shops but refused to provide details. Fainstat said he understands the province has offered to pick up half the cost of acquiring land on the site.

Comité Vice-president Jacques Fournier said Civic Party members appeared to have packed the public gallery Monday with elderly residents of the district of Rivière des Prairies to ensure there would be little room left for Nouveau-Rosemont residents.

Claude Freniere, councillor for the Rivière des Prairies district, denied the accusation.

Freniere said they were present because of keen local interest in the problem of danger from hunters' firearms, a subject he raised at the meeting.

## 'Guests of city executive clog the public galleries'

Monday evening (Sept. 22) concerned citizens were prevented entry to the public galleries for the monthly Montreal City Council meeting.

Why?

Because it was conveniently packed to the rafters with "invited guests" — white-haired golden agers from Rivière-des-Prairies, as well as "guests" of executive committee member Fernand Desjardins, who also threw in a wine and cheese "dégustation."

It all looked pretty fishy to the citizens of Nouveau-Rosemont who arrived half-an-hour early and couldn't get in.

These citizens have 8,000 signatures on a petition to save their community gardens (the "ancienne pépinière") from the Drapeau administration's latest green spaces guillotine, its Operation 10,000 housing scheme.

It looked pretty fishy to me, too, when I found myself barred at the foyer door at 7.30 p.m. by an imposing security guard who announced, "Sorry, it's full tonight." Traditionally, only a handful of citizens attend City Council meeting.

Persistence paid off, however, and as golden agers began drifting out about two hours later, the Rosemont citizens did get in along with members of Le Monde à Bicyclette who had come on the historic occasion of

the first question to be put to Montreal City Council by a citizen — cyclist Louis Piché.

Montreal citizens should be alarmed at such tactics to keep citizens out of the public galleries just when a contentious issue is on the agenda.

Montreal citizens should be alarmed when reasoned demands by a large body of citizens to save valuable green space in their area are so flagrantly ignored at City Hall.

They should be alarmed that it is a news event when a citizen in their city is permitted a question at City Hall, standard practice in other North American cities:

And they should be alarmed that: "The chairman of the executive committee or a councillor may refuse at any time to answer a question without giving the grounds for such refusal which shall not be open to any kind of debate." (By-law 5509).

For a whiff of such municipal democracy in action, concerned Montreal citizens should consider themselves invited guests and attend the next Council meeting Monday, Oct. 20, 8 p.m.

Better get there early.

ANN RAJAN  
Montreal

## Excellente occasion ratée par la Ville

▲ L'événement était historique: pour la première fois depuis l'adoption de la loi sur la démocratie municipale, le simple contribuable pouvait s'adresser à son administration en lui soumettant des questions.

Hélas, l'événement a été complètement raté. Les médias d'information, loin de lui accorder la manchette, en ont traité du bout des lèvres. Et loin de moi l'idée de leur jeter la pierre; ils avaient raison de ce faire, puisqu'en moins d'une minute, le président du comité exécutif, Yvon Lamarre, a réglé le cas en se contentant d'aviser le conseil du fait qu'il avait reçu trois lettres, et qu'une réponse était attachée à chaque question. Pas un mot sur l'événement lui-même. Lui qui pourtant sait s'étendre longuement sur un sujet lorsqu'un collègue lui pose une question rédigée d'avance (et surtout préparée afin d'empêcher l'opposition d'occuper le haut du pavé), il n'a pas jugé bon de souligner l'événement de quelque façon que ce soit.

Si j'étais méchant, je pourrais penser qu'Yvon Lamarre se serait senti dans une mauvaise position en commentant un événement que l'administration municipale a préalablement cherché à atténuer au maximum par l'imposition d'une foule de carcans. On sait que le règlement municipal adopté à cet effet laisse finalement très peu de latitude aux citoyens un tant soit peu contestataires. Le meilleur exemple, c'est sans contredit la possibilité pour l'administration de ne pas répondre et, pire encore, de ne pas dire pourquoi elle ne répond pas. En résumé, si la Ville de Montréal respecte le texte de la loi sur la démocratie municipale, elle en bafoue (pour ne pas dire ridiculise) l'esprit. Mais pouvait-on s'attendre à mieux d'une administration autocratique?

Respecter l'esprit de la loi, c'eût été d'installer un micro à un endroit déterminé et d'accorder, pendant une période de temps fixée à l'avance, la chance aux citoyens de poser leurs questions sans les soumettre préalablement à l'administration. Mais c'est un rêve irréalisable.

Pire encore, l'administration en est venue à trouver des subterfuges pour remplir les galeries réservées au public de sympathisants bien tranquilles afin d'empêcher des contestataires de se faire entendre. Lundi dernier, le conseiller Frenière a même défrayé le coût d'un autobus (ce sont des visiteurs qui nous l'ont admis) afin d'occuper 75 places dans les gradins, de sorte que les méchants contestataires de l'agglomération du

parc de la Pépinière ont dû faire le pied de grue à l'extérieur. Dès 19h40, plus personne n'avait accès à la salle du conseil, soit 20 minutes avant le début des délibérations. Consolons-nous, le maire a promis au conseil qu'il ferait enquête...

Heureusement, grâce à leur ténacité, ces citoyens frustrés de premier abord ont quand même réussi à se faire entendre. Admis au compte-gouttes et au rythme des départs, ils sont parvenus à obtenir une place. On connaît le résultat: ils ont chahuté avec tellement de véhémence devant la décision de l'administration de transformer le parc de la Pépinière en îlots de logements qu'ils ont forcé l'administration à suspendre les délibérations et à les poursuivre le lendemain soir.

Ce phénomène est sain. Il démontre que les citoyens de Montréal commencent enfin à s'occuper de leurs affaires et à se préoccuper des faits et gestes d'une administration laissée trop longtemps à elle-même. Il faut absolument que l'opposition commence à s'organiser pour les élections de 1982, qu'elle adopte une position commune pour rallier les forces plutôt que des les diviser. Peut-être qu'un jour, le processus démocratique sera autre chose que des mots de dictionnaire à l'hôtel de ville...

### Mesquinerie bien inutile

On sait que le maire Drapeau n'a jamais digéré la décision du gouvernement Lévesque de l'obliger à inscrire «taxe spéciale olympique» sur le compte de taxes des contribuables et perçue afin d'éponger le déficit olympique, pour la simple raison que quatre ans (et \$400 millions en intérêts) plus tard, le maire refuse toujours de reconnaître l'existence même d'un déficit olympique.

L'administration vient de fournir une réplique plutôt mesquine. Le manuel «Programme triennal d'immobilisations — 1981-1983» contient, à la page B-12, les «données sur l'endettement à long terme estimatif au 31 décembre 1980». On y trouve le motif (réseau initial du métro, améliorations locales, boulevard Métropolitain, Régie de la place des Arts, etc.) et le montant de chaque emprunt négocié. Un seul, un montant de \$202,6 millions n'est pas clairement indiqué, étant flanqué de l'explication «Chapitre 52 des Lois de 1976». Ce n'est qu'en consultant la note explicative 3 qu'on apprend que cette dette a été négociée en vertu de la «Loi concernant le déficit olympique de la Ville de Montréal et modifiant la Charte de la Ville de Montréal». Et vlan pour le Parti québécois!



## 'Montreal city council meetings should be run on cable television'

It seems that certain concerned Montreal citizens cannot attend City Council meetings because the public galleries are "overcrowded" (Ann Rajan, letter, Sept. 26).

Well, Mayor Drapeau always says there are never problems, there are only solutions.

Montreal City Council and Montreal Urban Community Council meetings should be televised, by cable televi-

sion.

The House of Commons in Ottawa and the National Assembly in Quebec City offer us televised debates.

Why not have television at the Montreal City Council and the MUC Council meetings to provide us with open democracy at the municipal level of government?

MARC WILLIAMS  
Outremont

## BOISÉ DES SULPICIENS

# L'opposition impuissante à bloquer les projets de construction de logements

■ Les efforts de l'opposition n'auront pas réussi hier soir à amener l'administration Drapeau-Lamarre à revenir sur sa décision concernant la construction d'immeubles de logements en copropriété à même le Boisé des Sulpiciens, dans l'ouest de la ville.

Le président Yvon Lamarre s'en est en effet pris aux «exagérations» des

### MARC DORÉ

défenseurs du boisé, avant de refuser une proposition du conseiller Michael Fainstat, du RCM visant à faire conjointement avec le gouvernement du Québec, l'acquisition des terrains en question.

Selon ce qu'on a pu apprendre de la bouche du président Lamarre, ce n'est qu'une faible partie du boisé — environ 202 pieds par 206, a-t-il dit — qui servira à la construction de trois tours de 6 et 7 étages sur un de leurs côtés, et de 12 et 13 sur l'autre, à cause de la forte pente du terrain.

Pour l'administration, le projet étant conforme au zonage en vigueur à cet endroit depuis 1968, et le caractère historique ou architectural des environs n'étant pas particulièrement remarquable, la ville n'a aucun intérêt à empêcher la construction des tours, pour lesquelles le permis d'excavation est d'ailleurs déjà émis. En fait, elle a même

intérêt à ce que des propriétaires autres que religieux s'y installent: les nouveaux occupants ne jouiront pas, comme les actuels, d'exemptions fiscales.

Sur un autre sujet, le comité exécutif n'a pas encore décidé ce qu'il ferait dans le dossier de Georges Huel, et Associés, cette firme engagée par le conseil au coût de \$300,000 plus un compte de dépenses de 10 pour cent, afin de créer un sigle pour la ville. La Commission municipale du Québec a refusé d'entériner le contrat, qui est ainsi resté sans valeur légale.

Enfin, l'administration a répondu à un certain nombre de questions de conseillers et de contribuables. On a ainsi appris que la ville avait acquis des terrains pour une valeur de \$904,429 et fait des ventes pour \$2.4 millions depuis le début de l'Opération 10,000 logements, ce qui lui laisse un bénéfice de près de \$1.5 million.

Malgré la demande en ce sens de Mme Anne Usher de l'avenue Melrose, la ville n'a pas l'intention pour le moment de réduire le coût d'achat de l'ordre du jour des assemblées du conseil, disponible pour la somme de \$5.50. L'administration songe par ailleurs à poursuivre les «échanges de vues» qu'elle a entrepris depuis quelques années avec un téléviseur par câble pour la télédiffusion des débats du conseil.



Publié par  
la Ville de Montréal  
CIDEM-Communications

# Montréal

Le thème budgétaire de 1980

## Procurer aux Montréalais «un milieu beau, attrayant et surtout humain»

Dès le début de son mandat, l'administration a dû faire face à un certain nombre de problèmes complexes et de situations difficiles.

Certains, comme le ralentissement de l'industrie de la construction, étaient essentiellement le fruit d'une conjoncture, mais d'autres, comme ce phénomène de déclin de la ville traditionnelle, étaient beaucoup plus graves car ils constituaient une tendance à long terme.

Face à ces problèmes, l'administration a défini rapidement ce que seraient ses priorités. Au cours de son mandat, elle allait mettre de l'avant une série de mesures visant à régénérer la ville et à insuffler un dynamisme nouveau à son économie.

C'est en fonction de ces priorités qu'ont été préparés les budgets que nous avons déposés depuis trois ans. Durant cette période, en effet, le développement du secteur manufacturier, la relance de l'industrie de la construction, la revitalisation du tissu urbain traditionnel et la rationalisation administrative ont été les préoccupations majeures autour desquelles se sont articulées nos interventions.

En 1980, tout en poursuivant ces grandes orientations, nous avons voulu introduire une autre dimension et dépasser la seule perspective socio-économique en faisant de l'amélioration de la qualité de la vie des Montréalais le thème budgétaire de l'année.

Concrètement, cela veut dire que nous nous proposons de poursuivre l'application de nos grandes politiques, mais en développant un souci constant pour l'aspect esthétique, culturel et environnemental de nos réalisations. Nous voulions ainsi rappeler l'objet premier de nos efforts de relance économique et de régénérescence du milieu urbain qui est de procurer aux Montréalais un milieu de vie à la fois beau, attrayant et surtout humain.

### La promotion industrielle

Soucieux d'offrir une alternative montréalaise aux entreprises désireuses d'accroître leurs installations ou de s'implanter à Montréal, nous avons donné mandat aux services municipaux de procéder à la création de parcs industriels.

Dans le cadre de cette même politique, nous avons confié aux services, et plus particulièrement à la CIDEM, la mission d'étudier les possibilités qui s'offrent en matière de rénovation et de restauration industrielles conjointement avec les gouvernements supérieurs, de mettre sur pied des organismes de promotion industrielle et également d'améliorer le processus administratif afin de créer un climat propice au développement industriel.

### La revitalisation des artères commerciales

C'est en ayant à l'esprit cette priorité de relancer l'économie de Montréal que nous avons entrepris le processus de revitalisation des artères commerciales. Parmi les projets retenus figuraient l'installation de parcourètes, la plantation d'arbres et de fleurs,

la création d'oasis de verdure et de repos, le réaménagement et l'embellissement de terrains de stationnement, l'installation de lampadaires décoratifs d'ambiance et la création de sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales (SIDAC).

L'objet de ces mesures est double: fournir aux marchands les outils nécessaires afin qu'ils puissent faire meilleure concurrence aux centres commer-



Jean Drapeau



Yvon Lamarre

ciaux et créer dans ces rues des lieux dont l'attrait incitera les consommateurs à s'y rendre faire leurs achats.

### La promotion touristique

L'industrie touristique est l'un des principaux moteurs de l'activité économique de la métropole avec un chiffre d'affaires annuel de \$ 700 millions. Elle doit donc être encouragée. Différentes mesures avaient été envisagées, pour 1980, autant pour l'amélioration du produit que pour sa mise en marché.

Parmi les démarches prévues, mentionnons les efforts d'embellissement de la ville et d'amélioration des vieux quartiers, la mise en place d'une structure unique d'accueil et de promotion touristique, la publication de nouvelles brochures, la mise en marche d'une campagne de publicité, l'inauguration d'un nouveau centre de renseignements touristiques dans le Vieux Montréal et, de façon générale, l'établissement d'un climat favorable au tourisme.

### La rationalisation administrative

Bien que la réforme de la fiscalité municipale n'ait pas procuré la marge de manoeuvre financière espérée, le budget de 1980 n'en prévoyait pas moins le maintien de l'évaluation foncière des immeubles au même niveau que l'année précédente, une baisse de \$0,02 du taux général de taxe foncière, la suppression de la surtaxe sur les immeubles résidentiels de \$100 000 et plus ainsi que l'introduction d'un crédit de taxe d'affaires pour les petites et moyennes entreprises touchées par la réforme.

### La relance de l'industrie de la construction

#### L'Opération 10 000 logements

En jetant les bases de ce programme, l'administration visait un double objectif: relancer l'industrie de la construction résidentielle et favoriser le retour à la ville traditionnelle de personnes qui avaient dû s'installer en banlieue parce qu'elles ne pouvaient trouver à Montréal un logement répondant à leurs besoins.

Pour mener à bien ce programme, plusieurs services municipaux ont dû joindre leurs efforts car

il a fallu déterminer les emplacements, planifier leur développement, acquérir des terrains, clarifier des titres, préparer des cahiers d'appels d'offres, mettre en place des infrastructures et vanter les avantages de cette opération auprès des constructeurs.

#### La restauration de logements

Nous avons poursuivi notre politique d'accorder des subventions à la restauration tout en jetant les bases d'un nouveau programme d'intervention dans les quartiers anciens.

#### L'embellissement du milieu urbain et l'amélioration de la qualité de la vie des Montréalais

Un certain nombre de programmes furent élaborés en fonction de cet objectif.

Parmi ces programmes, mentionnons l'Opération Tournesol destinée à encourager la démolition de vieux hangars, l'Opération Montréal ville fleurie et la distribution de plus d'un million de fleurs aux Montréalais, la mise en valeur du Vieux Montréal, l'ouverture de marchés aux fleurs et l'aménagement de rampes d'accès de manière à rendre les édifices et les services municipaux encore plus accessibles aux personnes handicapées.

#### L'élargissement des activités culturelles

Les programmes prévus à cet effet comportaient l'élargissement des services de la bibliothèque en la transformant en maison de la culture et en présentant un programme d'activités culturelles de plus en plus varié.

L'année 1980 a également été marquée par la présentation des Floralies internationales qui, de la même façon que l'exposition universelle de 1967, allaient ouvrir aux Montréalais une fenêtre sur un monde méconnu, celui des fleurs.

#### L'animation de la vie de quartier

Plusieurs programmes comme les jardins communautaires, les jardinets d'écoliers et divers projets d'animation communautaire ont été mis de l'avant afin de favoriser une vie de quartier plus intense.

#### Conclusion

Dans l'ensemble, retenons que la compression des dépenses fut facilitée par l'application de mesures adoptées l'année précédente, et par d'autres prévues dès le début de l'année et mises en oeuvre graduellement. Les revenus ont aussi augmenté de façon appréciable.

Les prévisions budgétaires étaient donc sagement prudentes, la gestion énergétique et vigilante.

L'une des heureuses conséquences des politiques de l'administration municipale est évidemment de procurer aux citoyens de Montréal la certitude d'une gestion à la fois stable et dynamique au cours des années qui suivent car les mesures et les politiques appliquées se révèlent des facteurs de progrès continu, ce dont tous nos concitoyens se réjouissent avec nous.

Le maire de Montréal,  
Jean Drapeau

Le président  
du Comité exécutif,  
Yvon Lamarre



## Mesures en vue d'insuffler un renouveau dans les quartiers anciens

Le Service de l'urbanisme a entrepris un programme d'intervention dans les quartiers anciens (PIQA), qui comprend différentes mesures visant à insuffler un renouveau au coeur du territoire montréalais par l'amélioration de la qualité de vie des populations habitant ces quartiers. Onze secteurs de la ville feront l'objet de ce programme.

Le programme de mise en valeur du Vieux Montréal et du patrimoine montréalais, qui a fait l'objet d'un protocole d'entente entre le ministère des Affaires culturelles du Québec et la Ville, a été révisé. Il impliquera des dépenses gouvernementales de l'ordre de \$ 12 millions jusqu'au début de 1983. Aux termes de cette entente, les travaux de restauration de la caserne d'Youville, en vue de sa transformation en centre d'interprétation de l'histoire de Montréal ainsi que des fouilles archéologiques sous la place Royale ont déjà été effectués.

## \$100 millions de films tournés à Montréal

Il s'est tourné pour \$ 100 millions de productions cinématographiques à Montréal au cours de l'année, soit environ 60 pour 100 de la production canadienne. De ce nombre, les équipes de production de 18 longs métrages, 15 courts métrages, 18 messages publicitaires et 14 productions de télévision ont eu recours aux services de la Ville par l'entremise de CIDEM-Cinéma.

## 10 millions d'entrées aux sports et loisirs

À la suite d'une vaste consultation populaire amorcée en 1979, la Ville a créé au sein du Service des sports et loisirs neuf régions administratives.

Le Service compte 552 employés permanents et quelques centaines d'employés auxiliaires. Ce personnel a été épaulé par un grand nombre de travailleurs bénévoles.

Les chiffres indiquent un grand intérêt pour les diverses activités tant sportives que socio-culturelles. Plus de 10 millions d'entrées ont été relevées dans les installations du Service malgré le fait que plusieurs facteurs défavorables aient perturbé les activités.

## Hausse dans les abonnements, les prêts et les demandes à la bibliothèque

Le Service des activités culturelles a maintenu une Bibliothèque centrale, 19 succursales et un bibliobus ainsi que des services techniques et extérieurs et une Cinémathèque.

Les faits saillants de l'année:

- ouverture de la bibliothèque Langelier: 8 500 nouveaux abonnés, 250 000 prêts de documents,
- nouveau système d'acquisition et d'analyse documentaire: 100 000 nouveaux volumes mis en circulation dans les succursales;

### Statistiques comparatives pour les bibliothèques

	1979	1980	% d'augmentation
Abonnements	56 169	78 738	+40%
Prêts	1 536 269	1 818 842	+18%
Demandes de référence et documentation	690 867	1 083 238	+57%
Animation culturelle			
Nombre de manifestations	1 509	2 773	+84%
Nombre de participants	31 500	81 114	+158%

## L'Opération 10 000 logements prend son essor

L'Opération 10 000 logements, visant à ramener à Montréal les personnes qui l'ont jadis quitté ou à attirer de nouveaux citoyens, a pris son véritable essor au cours de l'année. Depuis le lancement de l'opération, le 10 septembre 1979, jusqu'au 31 décembre 1980,

- la Ville a mis sur le marché, en vente ou en location, des terrains pouvant accueillir 3 448 logements;

## Près d'un demi-million de participants aux activités socio-culturelles

Le Service des sports et loisirs a offert des services dans le domaine des activités socio-culturelles à près d'un demi-million de participants, sans compter le soutien aux clubs et aux groupes de citoyens.

Le module des arts plastiques a supervisé la réalisation de dix projets dont l'un a suscité un intérêt peu commun, celui de la murale de la station de métro Henri-Bourassa qui a attiré la participation de 360 enfants. Outre cette murale, il faut souligner le projet ruelle *Par la porte d'en arrière* qui s'est échelonné sur une période de six mois. Réalisée dans le quartier Hochelaga-Maisonneuve, cette activité a pris des allures de grande fête populaire à laquelle près de 1 000 enfants ont participé de différentes manières.

Les arts populaires ont aussi connu une série de manifestations importantes. Une grande fête enfantine, intitulée *Drôle de cirque*, s'est déroulée en décembre au centre culturel Calixa-Lavallée et a attiré quelque 1 150 enfants.

À l'intérieur du module spécialement destiné aux tout-petits, 2 274 périodes d'activités ont regroupé 35 211 participants. Au cours de l'été, près de 10 000 enfants ont profité des services d'animateurs spécialisés dans 35 parcs municipaux.

Quelque 100 000 personnes ont été touchées par les services offerts dans le domaine de la danse, soit par les cours ou les périodes de pratique, soit encore par des compétitions spéciales.

Quant aux deux autres modules, celui du cinéma et de la photo et celui des métiers d'art, les activités régulières ont attiré 23 799 participants dans le cas des métiers d'art et 2 350 pour le cinéma et la photo.

Les programmes socio-culturels ont connu leur apogée lors d'une manifestation annuelle du nom de *Retrouvailles d'Arlequin*. Cette manifestation de la culture des différents quartiers montréalais permet aux participants de s'exprimer en exerçant leur art favori. Environ 5 000 personnes provenant de 130 groupes de loisirs de la ville ont participé à cette rencontre. Plus de 27 000 Montréalais ont eu l'occasion d'apprécier les talents de leurs concitoyens et de voir les différentes expressions de la vie culturelle de leur communauté.

## Voies cyclables

Les voies cyclables font 48,4 km et plusieurs prolongements sont à l'étude.

## Les personnes handicapées accéderont plus facilement aux immeubles publics

Une part importante de l'activité du Service des travaux publics a été orientée vers les personnes handicapées.

Depuis 1976, on a construit 4 042 rampes d'accès pour les personnes handicapées (bateaux pavés) sur 525 intersections différentes. De ce nombre, 1 400 le furent en 1980.

Dans le même ordre d'idées, il fallait procéder à des modifications architecturales à l'intérieur des bâtiments. C'est ainsi que des salles de toilettes ont été modifiées, des fontaines déplacées et que, dans certains cas, on a procédé à l'installation de monte-personnes entre deux niveaux où la construction d'une rampe était impraticable.

## Libéralisation du stationnement

La Ville a libéralisé considérablement le stationnement sur la chaussée en limitant au minimum les interdictions et les réglementations pour accommoder le plus possible les citoyens en zones résidentielles et la clientèle dans les rues commerçantes et d'affaires. À cette fin, le Service de la circulation a posé 16 700 nouveaux panneaux en 1980. Ces changements ont été effectués sur 910 km de rues.

La Ville a aussi installé près de 5 000 parcomètres. Au total, 37 km de rues sont contrôlés par ces appareils. Les tarifs des parcomètres varient de \$0,25 à \$0,80 l'heure selon les endroits, ce qui présente une économie par rapport aux loyers des stationnements. Sur rue, on peut stationner pour deux heures d'affilée et dans les autoparcs, pour 10 heures consécutives. Dans plusieurs rues, les parcomètres ont été accommodés à une moyenne de sept clients par jour, certains parcomètres accommodant jusqu'à 16 automobilistes différents.

Les 114 autoparcs municipaux ont accueilli 1,8 million de clients en 1980. Un effort considérable a été déployé pour embellir ces stationnements.

## Concerts de musique classique présentés en primeur

Le Service des activités culturelles a présenté une première série de concerts de musique classique dans les églises et les polyvalentes de quartier. Il a aussi organisé et présenté, en collaboration avec un commanditaire, le concours officiel de photographie lors des *Fioralies internationales*.

De nouvelles cimaises quatre saisons ont été installées au Square des Arts du square Dominion et à l'exposition d'été a succédé la première exposition d'hiver.

Dans le décor naturel du Mont-Royal, des pièces d'envergure ont été installées lors de l'exposition *Confrontation 80* organisée par le Conseil de la sculpture du Québec.

Au Centre d'art du Mont-Royal, 40 748 personnes ont vu 16 expositions d'oeuvres de 175 artistes.

Au Théâtre de Verdure, 56 concerts Campbell ont attiré 52 635 spectateurs.

Il y a eu 4 893 spectateurs aux 18 représentations de la Roulotte. On y jouait *Le Cerveau Magique*, *Le Vagabond*, pour sa part, a donné devant 5 880 spectateurs 44 représentations du spectacle *Méchante petite poire et méchante pomme*.

Dix concerts d'été et une exposition de peinture ont été présentés à l'arena Maurice-Richard. Au total, 31 989 personnes ont suivi ces activités.

Les danses en plein air ont attiré 6 861 participants et un vaste auditoire au lac aux Castors ou au square Dominion. Il y a eu 29 représentations.

peut se voir accorder une subvention de \$ 2 000 par logement si l'immeuble compte 12 logements ou moins, ou \$ 1 000 par logement s'il compte 13 logements ou plus, des subventions totalisant \$ 148 000 ont été accordées à 21 acquéreurs depuis le lancement de l'Opération 10 000 logements.

Dans un autre ordre d'idées, CIDEM-Habitation a remis 889 logements neufs à l'Office municipal d'habitation de Montréal.



## Subventions de \$14 millions dans le domaine du patrimoine résidentiel

Le Service de la restauration et de la conservation du patrimoine résidentiel a distribué aux contribuables montréalais quelque \$14 millions en subventions à la restauration, à la démolition-déblaiement et à la démolition-reconstruction. Ces subventions ont généré des travaux de restauration affectant 1 509 logements au montant de \$25 500 000 et des travaux de déblaiement de quelque 3 400 bâtiments auxiliaires au montant de \$8 millions.

Il est important d'attirer l'attention sur deux aspects particuliers des opérations de 1980, soit les bâtiments barricadés et l'opération *Tournesol*.

Au mois de septembre 1979, on dénombrait 1 555 logements barricadés dans 28 des 38 quartiers municipaux. Au mois de mai 1980, 219 d'entre eux, parce que non restaurables, avaient été démolis; 675 étaient en restauration ou faisaient l'objet d'un dossier de subvention.

L'opération *Tournesol*, lancée le 5 mai 1980, avait pour objet d'encourager la démolition des nombreux hangars et vieux garages. L'opération relevait en fait d'une intensification du programme de subventions à la démolition mais elle comportait deux aspects nouveaux.

- un amendement à la charte a permis d'attribuer pour la première fois une partie des subventions à la démolition aux travaux d'aménagement qui découlent de la démolition;

- le montant de \$1 000 de subvention à la démolition a été doublé grâce à la participation financière du gouvernement du Québec qui a offert de partager 50 pour 100 des coûts du programme jusqu'à concurrence d'un montant de \$2 millions.

L'opération *Tournesol* a nécessité plus de 18 000 visites sur les lieux; de plus, le Service de la restauration a répondu à 25 000 appels téléphoniques.

## Ski de randonnée

Des pistes de ski de randonnée ont été agrandies ou aménagées. C'est ainsi que le kilométrage s'est accru de l'ordre de 40 pour 100 et qu'un balisage uniforme permet aux skieurs de se retrouver facilement d'un endroit à l'autre.

## Naissance de SIDAC

C'est avant tout la question de la revitalisation des artères commerciales de Montréal qui a retenu l'attention de la Commission d'initiative et de développement économiques de Montréal (CIDEM) dans le domaine commercial. À cette fin, une enquête a révélé que les marchands se préoccupaient du manque de structuration de leurs associations.

On espère remédier à cette situation et relancer les artères commerçantes par la création de SIDAC. Ces sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales sont en fait des associations de marchands aux pouvoirs accrus et dont la mise en place a nécessité un amendement à la charte de la Ville. L'année 1981 verra la création des premières SIDAC dont l'objectif est d'accroître de 25 pour 100 la capacité concurrentielle des artères commerciales de Montréal d'ici trois ans.

## \$42 millions de commandes

Le Service de l'approvisionnement a effectué des achats d'une valeur approximative de \$42 millions répartis sur 25 000 commandes exécutées par 2 900 fournisseurs à la suite de plus de 600 appels d'offres.

## 7 000 véhicules à la fourrière

La fourrière du Service de l'approvisionnement a reçu 7 000 véhicules comprenant des véhicules abandonnés, accidentés, saisis ou volés-retrouvés. Environ 5 000 ont été remis à leurs propriétaires tandis que les autres ont fait l'objet d'un désistement du propriétaire en faveur de la Ville. Après les délais légaux, les véhicules ont été vendus aux enchères.

## Les Jeux de Montréal: l'événement sportif de l'année

L'événement sportif majeur fut sans contredit les *Jeux de Montréal* où s'affrontaient près de 3 000 finalistes dans 20 disciplines. Le principal siège de cette manifestation a été le centre Claude-Robillard.

Les *Jeux de Montréal*, qui se veulent une initiation à la compétition pour les jeunes sportifs, ont été précédés de compétitions auxquelles ont participé environ 15 000 jeunes de chaque centre de loisirs et de chaque région administrative de Montréal.

La Ville met à la disposition des amateurs 162 courts de tennis et près de 500 000 entrées y ont été perçues.

Les jeux de balle, qui comprennent le baseball et le football, sont en pleine période d'expansion. Au baseball, 519 équipes ont regroupé 6 300 joueurs dans cinq catégories. Au cours de l'année, 271 personnes ont suivi les stages de formation des entraîneurs et 34, ceux de marqueur officiel. Le softball est le sport qui compte le plus grand nombre d'équipes à Montréal: 1 400.

Dans les sports de combat, l'accent a été mis sur une démarche pédagogique visant la découverte des sports de combat par le jeu. En tout, 63 compétitions regroupant 13 507 participants de niveaux international, national, provincial et régional ont eu lieu dans les disciplines suivantes: boxe, judo, lutte et escrime. Les autres disciplines sportives comme la gymnastique, le tir à l'arc, l'athlétisme et le condi-

tionnement physique ont aussi poursuivi leur élan, particulièrement l'athlétisme dont la fréquentation se chiffre à 75 000.

Le réseau des patinoires intérieures s'est enrichi d'une nouvelle installation, l'arena Howie-Morenz. Certaines modifications ont été effectuées aux arenas Maurice-Richard, Père-Marquette, Marcelin-Wilson et Étienne-Desmarreau afin de les rendre accessibles aux personnes handicapées.

Un total de 1 763 937 personnes ont fréquenté les 25 piscines intérieures et les 19 piscines extérieures de la Ville. Six piscines ont fait l'objet de modifications pour être accessibles aux personnes handicapées et sept autres ont été modifiées afin de permettre une utilisation mixte.

Autres faits saillants de l'année:

- le Championnat mondial junior d'haltérophilie, tenu au centre Pierre-Charbonneau, a regroupé les 260 meilleurs athlètes de 35 pays;
- le Service a collaboré à l'organisation du 2<sup>e</sup> *Marathon international de Montréal*;
- la semaine réservée au patinage artistique à l'arena Maurice-Richard a connu un vif succès (2 500 spectateurs);
- un nouveau programme de cours prénatals a été instauré dans les piscines municipales;
- des compétitions aquatiques, regroupées sous le thème *Les jeux dans les îles*, ont été tenues en août à l'île Sainte-Hélène et à l'île Notre-Dame.

## Valeur des travaux de construction

	1978	1979	1980
Habitation	\$ 80 385 344	\$ 84 231 072	\$ 112 769 931
Commerce	54 991 512	53 670 747	94 499 177
Industrie	11 620 400	12 473 475	26 338 683
Gouvernements et institutions	69 704 417	137 887 888	105 965 824
	\$ 216 701 673	\$ 288 263 182	\$ 339 573 615
Construction neuve	\$ 124 863 296	\$ 185 648 027	\$ 201 579 536
Modification réparation	91 838 377	102 615 155	137 994 079
	\$ 216 701 673	\$ 288 263 182	\$ 339 573 615

## Nouveaux logements

	1978	1979	1980
Unifamilial	281	460	558
Duplex	194	230	259
Triplex	348	363	888
Multiplex	1 587	1 249	1 059
Total partiel	2 410	2 302	2 764
Logements issus de bâtiments modifiés	168	307	414
Total	2 575	2 609	3 178

## 5 981 immeubles

À la fin de l'exercice, l'inventaire des immeubles appartenant à la Ville dénombrait 5 981 immeubles d'une évaluation totale de \$920 211 570.

## Un centre d'informatique fort occupé

Le Centre d'informatique du Service du secrétariat administratif a traité quelque 400 systèmes informatisés pour l'ensemble des services municipaux.

Le Centre a assuré l'exploitation et l'évolution des systèmes de taxes pour l'émission de 180 000 comptes de taxes foncières, 150 000 comptes de taxes scolaires, 500 000 comptes de taxes d'eau, 91 000 comptes de taxes d'affaires, 30 000 comptes de taxes d'eau pour les banlieues, 100 000 certificats, 215 000 mises en demeure, 200 000 sommations, 16 000 avis de shérif et 1 200 000 états de comptes et reçus.

Les contraventions, au nombre de 1 500 000, émises par les policiers et les préposés au stationnement, ont été gérées à l'aide du nouveau système de télétraitement. L'ordinateur a de plus émis 460 000 avis préliminaires, 260 000 sommations, 70 000 jugements et 65 000 mandats.



# Opération 1 million de fleurs: un projet d'envergure

Le programme *Montréal, ville fleurie* — Opération 1 million de fleurs, qui avait comme objectif de fleurir Montréal, a eu un impact considérable sur la population. Plus de 1 200 255 plants à fleurs ont été distribués à 29 654 Montréalais.

En vue d'aider à réaliser ce projet d'envergure, 54 comités locaux d'embellissement formés de personnes bénévoles supervisées par les conseillers municipaux ont été créés.

Au cours de la même période, le patrimoine végétal de la Ville s'est accru de 5 017 végétaux et l'inventaire total s'est élevé à 272 115 arbres et 162 712 arbustes situés sur les propriétés de la Ville.

Dix-huit artères commerçantes ont été, pour une deuxième année, fleuries et embellies.

Des milliers de boîtes, corbeilles et bacs à fleurs ainsi que des arbres en baquets y ont été disposés; de plus, durant la période hivernale, des conifères pourvus de lumières décoratives ont été installés aux lampadaires dans certaines de ces rues.

La Ville a également procédé à la plantation de 3 057 arbres dans de vieux quartiers, sur un ensemble de 7 314 plantés dans toute la ville.

En vue de fleurir les espaces verts, 235 219 fleurs annuelles ont été plantées en massifs dans les parcs et les places publiques.

La Ville a aussi coordonné plusieurs campagnes d'embellissement: nettoyage des ruelles, des cours d'écoles et des parcs, plantations d'arbres, traverses de piétons, boîtes à fleurs, jardins communautaires, etc.

Le Service des travaux publics a poursuivi et intensifié ses programmes relatifs à la réalisation de 4 100 jardins communautaires qui, en 1980, se sont accrus de 803 familles qui aménagent « leur » potager.

Le Service a amélioré le contenu des activités reliées aux 650 jardins d'écoliers situés au Jardin botanique, au parc Angrignon et dans le domaine Saint-Sulpice.

Guidés par le souci de permettre à des milliers de Nord-Américains de se familiariser avec le patri-

## Programmes horticoles et botaniques

	1976	1977	1978	1979	1980
<b>Jardins communautaires</b>					
Nombre d'endroits	5	10	25	2	40
Nombre de familles montréalaises cultivant leur potager	128	516	2 145	3 297	4 100
<b>Jardins Jeunesse</b>					
Nombre d'endroits	2	3	3	3	3
Nombre de jeunes Montréalais cultivant leur potager	519	650	650	650	650
<b>Collections et variétés végétales du Jardin botanique</b>					
Nombre d'espèces et variétés végétales	24 217	25 786	26 142	27 458	28 100
Nombre de plantes vertes	15 994	19 666	16 404	15 325	18 110
Nombre de fleurs annuelles	295 867	345 302	438 435	475 430	580 070
<b>Fréquentation</b>					
Nombre de visiteurs (serres)	837 402	855 812	832 823	817 555	448 964

<sup>1</sup> Diminution attribuable à la grève des employés cols bleus et à la tenue des Floralies

moine horticole de toutes les régions du globe, le gouvernement du Québec et la Ville ont puisé à même les traditions européennes le concept des *Floralies internationales* 1980.

À la suite d'une entente entre le gouvernement et la Ville, l'organisation des *Floralies internationales* a été confiée à l'Association montréalaise d'action récréative et culturelle. Le Jardin botanique y a joué un rôle préminent. En plus de susciter la participation de la plupart des exposants, il a pris charge de l'aspect technique de cet événement de même que des manifestations scientifiques qui l'ont entouré: colloques, conférences, etc.

Par ailleurs, la Ville a vu à la coordination des travaux non horticoles relatifs à l'aménagement: électricité, égouts, éclairage, etc. de même qu'à la réfection totale ou partielle de 15 bâtiments sur l'emplacement des *Floralies* extérieures.

## Près de 30 000 demandes de renseignements

Le bureau des conseillers a dirigé 2 950 demandes d'aide des citoyens dans les divers services municipaux, répondu à 11 600 demandes de renseignements, et rédigé et transmis 3 850 lettres ou rapports à l'intention des conseillers municipaux.

## Le recrutement des fonctionnaires

Le Service du personnel a ouvert, en vue du recrutement des fonctionnaires, 126 concours. Des 8 011 candidatures reçues, environ 40 pour 100 ont été jugées acceptables.

La Commission de la fonction publique a tenu 191 concours et 5 870 candidats ont subi les divers examens écrits, oraux, physiques ou pratiques.

## 3,6 km additionnels de rues libérées de fils et de poteaux

La construction de conduits souterrains par la Commission des services électriques de la Ville a entraîné des immobilisations de \$8 millions. Les travaux se sont déroulés sur une longueur de 3,6 km de rues, portant à 563 le total de kilomètres de rues libres de fils et poteaux. Des modifications substantielles du réseau existant ont été effectuées dans d'autres artères.

Les travaux du centre-ville sont rendus nécessaires, entre autres, par la hausse annuelle de 7 pour 100 de la charge électrique requise par la clientèle d'Hydro-Québec qui se voit dans l'obligation d'implanter la classe de 25 000 volts.

## Aide envisagée pour la relance industrielle

La Ville, intéressée à la restauration et à la rénovation industrielles, a conçu un programme en vertu duquel une aide financière pourrait être consentie pour la restauration d'immeubles industriels et la rénovation de zones industrielles.

Le Conseil municipal a approuvé les projets de lettres patentes pour la création de deux organismes de relance et de promotion industrielles: la Société de développement industriel de Montréal et la Société de développement de Montréal.

Parmi les quelque 300 dossiers étudiés, une quarantaine traitaient d'implantations, 60 de réinstallations, 40 d'expansions et 30 de zonage.

## Réunions fréquentes du Conseil et du Comité exécutif

Au cours de l'année 1980, le Conseil municipal a tenu 16 assemblées, étudié 306 projets de règlements et 1 523 dossiers et adopté 177 règlements.

Le Comité exécutif, pour sa part, a tenu 115 assemblées et adopté 7 477 dossiers.

## Incendies importants, victimes et citoyens secourus

	1976	1977	1978	1979	1980
Incendies importants	151	153	143	149	145
Victimes du feu	51	45	34	24	27
Citoyens secourus lors des incendies	273	163	164	351	165

## États comparatifs des services rendus aux citoyens

	1976	1977	1978	1979	1980
Demandes de secours reçues des citoyens	27 157	25 880	24 294	23 092	18 141
Incendies de bâtiments	3 234	3 051	2 835	2 954	2 869
Incendies de véhicules automobiles	1 166	1 011	987	1 114	1 050
Incendies de broussailles, déchets, etc.	2 036	2 417	2 128	1 855	1 883
Total des incendies	6 436	6 479	5 950	5 923	5 802
Interventions autres que l'incendie	9 036	8 444	8 722	8 811	9 103
Fausses alertes	11 685	10 957	9 622	8 358	3 236

## Sensibilisation des citoyens à la sécurité contre l'incendie

	1976	1977	1978	1979	1980
Formation d'équipiers de sécurité dans l'entreprise	413	466	918	590	1 487
Écoliers sensibilisés lors de visites des casernes de pompiers	3 243	5 632	5 563	7 764	4 258

## État comparatif des activités relatives aux mesures préventives

	1976	1977	1978	1979	1980
Inspections préventives effectuées	32 459	42 356	55 353	52 305	55 245
Anomalies décelées au cours des inspections	16 668	21 603	19 457	24 139	27 167
Demandes d'inspection reçues des citoyens	5 640	5 931	5 581	4 693	4 569

## Huit parcs industriels d'ici 1983

On prévoit que huit parcs industriels auront été créés d'ici 1983.

En 1980, les parcs industriels Moreau et Rivière-des-Prairies ont été pourvus de services d'aqueduc et d'égout. À ceux-ci sont venus s'ajouter trois autres parcs dits de la deuxième génération, ce qui porte la superficie des terrains disponibles à plus de 66 hectares.

## La dette et l'indice des prix

La dette obligatoire directe nette per capita à Montréal n'a pas suivi la progression de l'indice des prix à la consommation de la région, ce qui représente, en dollars constants, une baisse marquée de cette dette per capita.

Le pourcentage de cette dette par rapport à son évaluation impossible équivalente a baissé de façon appréciable de 1977 à 1980.

# Smaller apartment project goes to city council tonight

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

A scaled down version of an apartment project planned for the former site of the St. Patrick's Orphanage in Cote des Neiges, the subject of a green-spaces controversy, will be discussed at a city council meeting tonight.

A zoning bylaw to clear the way for a project called Les Residences du Sanctuaire in a block bounded by Deacon and Cote St. Catherine Roads and Van Horne and Wilderton Avenues will come before the council for the first of two readings.

Executive committee member Gerry Snyder said city planners had

persuaded the project developers to "tone down a bit" their original proposals. He said the new plan called for about 700 units in five apartment buildings between 10 and 15 storeys high.

Snyder said the project would preserve most of the "good" wooded areas west and north of the buildings.

The developer is Rene Lepine, one of the partners in the Zarolega group, which built the Olympic Village.

Another zoning bylaw to be introduced tonight would clear the way for a residential development on Ile Rochon, a small island in Riviere des Prairies off the east end of Montreal Island.

Other proposals before council:

- The city plans to shift \$8.59 million from one part of the budget to others, with \$6.69 million going to reduce debt and other \$1.9 million going to cover wage and benefits increases for firefighters, other city employees and Montreal Urban Community (MUC) police.

- The money would be taken from city operations including road maintenance, city administration, planning and development, bylaw enforcement, sewage, garbage collection, health and welfare, recreation and culture.

- The city would lease space on the promenade of the McGill Metro station for a public library in a five-year pilot project.

- The city alone would continue its Operation Sunflower program of subsidies for the demolition of rear sheds and other dilapidated outbuildings. The program was funded jointly by the city and province in 1980.

- The city's program of subsidies for rehabilitating housing in danger of becoming unfit for habitation would be made more flexible.

- Height limits would be adjusted to permit Alcan Aluminium Ltd. to proceed with development of its new international head office on Sherbrooke St. between Stanley and Drummond.





Gazette, Richard Arless Jr.

Ann Rajan grimaces at council reply to question on how city would handle a disaster

## Writers claim 'snow job' over questions to council

By TOM SPEARS  
of The Gazette

In early January Ann Rajan of NDG wanted to find out whether Montreal has plans to cope with any spills of toxic materials. She wrote to City Hall for information.

A month and a half later, she has given up hope of getting the facts she seeks.

Claire Morissette wrote asking council why snow clearing crews blow their horns at parked cars late at night, and was told crews are instructed to go quietly after 11 p.m.

Rajan and Morissette took advantage of a six-month-old system that allows Montrealers to write in questions to Yvon Lamarre, chairman of the city's executive committee, or to other councillors.

That system stems from provincial legislation requiring municipalities to allow a public question period at council meetings.

The provincial law allows larger cities to demand that questions be in writing as Montreal does. But it doesn't compel city councils to answer.

An official in Lamarre's office said yesterday the system works well, both for citizens and for the administration.

The idea of writing questions to elected representatives still hasn't caught on with the public.

Since the Montreal bylaw was enacted in August only 21 questions have come in, six of them from Rajan alone.

And many of those who have bothered to write say it's not an effective means of citizen participation.

Too many of the answers, they claim, say simply that an anonymous department at City Hall is studying the issues they want to know about.

When Rajan asked how the city would protect its citizens against spills of nuclear materials or dangerous chemicals — she gave as an example the 1979 chlorine spill in Mississauga, Ont., that forced 225,000 people from their homes — she wasn't happy with the answer.

It told her the city has an emergency plan "flexible enough to apply to any situation which might be qualified as being a major disaster."

The fire department would be called out to deal with toxic chemicals, it said. And if there is a nuclear spill, the emergency plan "is designed to adapt to all such conditions and sets out the mechanisms needed to carry out the rapid and massive evacuation of all areas involved."

Medical help would be "rational and effective," the city's answer said.

Rajan thinks that she got short-

changed, that calling plans "rational and effective" isn't as important as saying what the plans are.

Resident Leslie Lutsky, who wrote to ask why council agendas cost the public \$5.50 each, had the same view: "They give you very vague answers."

In Lutsky's case, the answer was that \$5.50 is a fair price for agendas, which are distributed free to city councillors and reporters.

But he said there's a more serious problem: "Every month (at the monthly council meeting) there's only one or two or three people who ask questions. To me it's a comment on the people of the city that they can't be bothered."

The city's bylaw on questions limits what taxpayers can ask. No question can include "an assumption, an expression of opinion, an inference, an allusion, a suggestion or an imputation of motive."

In addition, questions must be received at city hall at least 10 business days before meetings.

The final catch is that council members can refuse to answer any question without giving the grounds.

Put together all the rules, Rajan said, "and you really feel like a third-class citizen."

She added: "You feel like a nasty little child bothering busy Papa."

But she said she'll go on asking.



## Mother knows best

Well, well. The City of Montreal has a disaster plan for nuclear spills that "is designed to adapt to all such conditions and sets out the mechanisms needed to carry out the rapid and massive evacuation of all areas involved."

And how would the plan keep this admirable promise? Don't ask.

In particular, don't bother asking City Hall. What you will get is a reprint of the above, which is what it told N.D.G. resident Ann Rajan when she asked, under the new policy by which citizens can put written questions to the city government.

Never mind that if people are likely to face evacuation, it helps if they have been told ahead just where they should go.

People who have tried sending questions in to City Hall since the new policy took effect report similar runarounds are common even when, as the rules require, the questions are carefully phrased to exclude assumptions, allusions, suggestions, imputations of motive and the like. (Ideally, under these rules, it would help to know the answer to the question before asking.)

There have not been many questions — only 21 as of last Saturday. That is understandable, since every Montrealer knows his government is utterly uninterested in telling him anything of any substance.

But meaningless replies such as this are insulting to every Montrealer's intelligence.

# Montreal city bylaw torpedoed 5 questions from welfare group

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

A welfare-rights group is the first victim of a not quite year old City of Montreal bylaw governing written questions from the public.

The Organisation Populaire des Droits Sociaux received a letter yesterday saying its five questions on water and service tax submitted to the city clerk Feb. 12 "have been judged inadmissible . . . under the law and Bylaw 5509" by Mayor Jean Drapeau.

The questions dealt with a recent bylaw making landlords responsible for taxes in buildings assessed at \$20,000 or more a year in rents. The group opposes the change, ar-

Yesterday's letter to the group, signed by J.-J. Regnier, deputy clerk, referred to Article 6 of the bylaw stating that a question "shall be submitted in the interrogative form and


The public questions bylaw was criticized when it was approved by city council last August for the wide latitude it allows the administration in refusing to answer questions from citizens.

Group officials said yesterday they have not had time to discuss further

The article outlaws any question longer than one typewritten page or 250 words and those including "an assumption, an expression of opinion, an inference, an allusion, a suggestion or an imputation of motives." The questions were submitted by the group on a single typewritten page. They were about 125 words long and preceded by an introduction of more than 200 words. Drapeau and Yvon Lamarte, chairman of the city executive committee, were unavailable to comment last night.

guing that welfare recipients, who previously avoided paying the taxes, would now pay them indirectly as

shall include only those words needed to secure the requested information."

 To Mayor Jean Drapeau who, not content with having framed a by-law which sharply limits the kind and form of questions citizens are allowed to ask City Council, also sits as the judge of which questions about his administration will be admissible. This week he turned down five questions from a welfare-rights group. The job of admitting questions would be better handled by an impartial person.

## SÉANCE DU CONSEIL EN MATINÉE SUR DEUX PROJETS IMPORTANTS

# Fainstat: Drapeau préfère des galeries vides

■ Le Rassemblement des citoyens de Montréal, le Comité pour le parc Wilderton et le Comité de vigilance du quartier Rivière-des-

### YVON LABERGE

Prairies trouvent arbitraire la décision de l'administration Drapeau-Lamarre de tenir la séance du conseil municipal du lundi 30 mars à 10 heures contrairement à l'habitude de siéger à 20 heures.

Cette assemblée du

30 mars prend son importance, pour ces trois groupes, du fait que le conseil municipal aura à adopter en deuxième étude les projets de règlements portant approbation des plans de construction et d'occupation de Les Résidences du Sanctuaire et de L'Île d'Argent.

Pour un, le Rassemblement des citoyens de Montréal, par la voix de son représentant à l'hôtel de ville, M. Michael Fainstat, dénonce cette décision arbitraire de

l'administration.

«Nous savons très bien, l'administration Drapeau-Lamarre y compris, que le Comité pour le parc Wilderton et le Comité de vigilance s'opposent respectivement aux projets Les Résidences du Sanctuaire et de L'Île d'Argent. Leurs positions sont connues du public et ces deux groupes avaient l'intention d'assister à cette assemblée pour y déposer des pétitions pour dénoncer ces projets.

«Nous savons également que le maire Drapeau n'aime pas que les galeries réservées au public soient occupées par les citoyens de Montréal. Le maire préfère des galeries vides», a dit M. Fainstat hier.

Selon lui, la tenue de la séance en matinée sabotera la présence des citoyens de Côte-des-Neiges et de Rivière-des-Prairies. «C'est un acte politique et anti-démocratique de l'administration.»

Quant au porte-parole du Comité pour le parc Wilderton, M. Hubert Simard, cette décision indique clai-

rement que l'administration ne veut pas voir de contribuables à cette séance. «Malgré tout, le Comité pour le parc Wilderton demande aux gens sensibilisés au projet Les Résidences du Sanctuaire d'assister à la réunion du conseil municipal.»

Le porte-parole du Comité de vigilance du quartier Rivière-des-Prairies, M. Jean-Pierre Frick, abonde dans le même sens et parle de «court-circuitage» de l'action des deux groupes de citoyens. «Pour notre part, nous y serons quand même et le Comité de vigilance déposera alors une pétition d'au moins 1,500 noms pour dénoncer le projet L'Île d'Argent.»

Le Comité pour le parc Wilderton dénonce le projet de construction de cinq tours pyramidales du promoteur René Lépine, l'un des quatre associés de l'entreprise Les Terrasses Zarolega qui a construit le village olympique, sur le terrain compris entre l'avenue Van Horne, le chemin Deacon, le prolonge-

ment de la limite d'Outremont et l'avenue Wilderton.

Le Comité aimerait plutôt voir construire un centre d'accueil pour personnes âgées sur l'ancien site de

l'Orphelinat St-Patrick et l'aménagement d'un parc de détente pour les citoyens du quartier Côte-des-Neiges. Une pétition de plus de 7,000 noms a déjà été

déposée au greffe de la Ville de Montréal à cet effet.

Pour sa part, le Comité de vigilance du quartier Rivière-des-Prairies souhaite que l'île Rochon, site

du projet de développement domiciliaire L'Île d'Argent, soit achetée par la Ville de Montréal pour l'aménagement d'un parc de détente et d'observation sur la rivière des Prairies.

Le Comité craint que ce projet n'ouvre la porte à d'autres projets de construction en hauteur sur les berges de la rivière.



## **Montréal lance son sigle lundi**

(A.B.) — L'administration de Montréal lancera lundi matin, à l'assemblée du conseil prévue pour 10h, le sigle qui identifiera dorénavant la Ville de Montréal.

Ce serait pour cette raison, d'ailleurs, que l'assemblée a été fixée à lundi matin. Un porte-parole du bureau de M. Yvon Lamarre a fait savoir qu'on veut ainsi permettre aux journalistes de respecter leur heure de tombée.

Car l'assemblée comme telle sera ajournée à lundi soir, 20 heures. Il serait donc faux de prétendre, souligne-t-on à l'hôtel de ville, que le maire Jean Drapeau veut éviter les groupements de citoyens qui désirent protester contre les projets immobiliers Wilderton et Ile d'Argent, ce dernier étant situé dans l'Ile Rochon.

Ces deux points à l'ordre du jour, figurant sous les numéros 57 et 58, seront donc étudiés (lire: approuvés) lundi soir et les citoyens intéressés pourront donc s'y rendre.

## **Le nouveau symbole de Montréal sera étudié lundi**

■ Le Conseil municipal de Montréal ne se réunira, lundi matin, que pour la période des questions et pour étudier un nouveau symbole pour la Ville de Montréal. S'il est adopté, il y aura une brève cérémonie, Place Vauquelin, pour souligner l'événement. L'assemblée du conseil sera alors ajournée à vingt heures pour la suite de l'ordre du jour.

La convocation d'une assemblée du conseil un lundi avant-midi avait soulevé des protestations, le public intéressé à certains projets de construction ne pouvant y assister. Or, selon le greffier adjoint, seule la question du nouveau symbole pour Montréal sera discutée avant l'ajournement.

# City will unveil \$330,000 symbol

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

The City of Montreal will unveil a new symbol today following the failure of an opposition council member to block the \$330,000 project.

The city has kept the symbol under wraps but it is reported to be a red and white design incorporating the Montreal flag enclosed in an octagon.

Council approved a \$330,000 contract to Georges Huel et Associes last April for the design and "visual identification program."

Opposition Councillor Michael Fainstat, who opposed the expenditure as excessive, urged the Quebec Municipal Commission to look into "a procedure that is dubious at best and could take on the dimensions of a political scandal."

Fainstat said last week that Commission secretary Caroline Pouliot told the city last fall that the contract could not be approved because it involved a commitment of funds for more than a year.

But he said the commission later changed its mind saying it had no jurisdiction over consultants' fees.

Also on the agenda for today's meeting — expected to adjourn until this evening after the morning approval of the new symbol — is approval of a city-provincial agreement for the development of between 2,100 and 2,300 flats and apartments on the Canadian Pacific Angus Shops site in east-end Montreal.

Costs of the development would be split 50-50 between the two govern-

ments and the development would be supervised by a city-provincial corporation. The development would cover the eastern 85 acres of the site.

The agreement provides for expropriation if agreement for the purchase of the land cannot be reached with the owners, Marathon Realty Co. Ltd., the real-estate arm of Canadian Pacific.

Last year, negotiations with Marathon were reported at a stalemate with the governments offering \$7.7 million and Marathon holding out for at least \$20 million.

Council will also consider rezoning bylaws for two controversial development projects.

One project calls for 720 condominium apartments in five towers on a largely wooded site, part of which formerly held St. Patrick's Orphanage, a historic building destroyed by fire.

The other project is for 700 condominium apartments in four towers on Ile Rochon, a small island off east-end Riviere des Prairies.

A neighbor of a condominium development planned for the wooded site in Cote des Neiges says he has succeeded in negotiating modifications to the project with the developer, Rene Lepine.

The neighbor, lawyer Jacques Beaugard, of Plantagenet Ave., refused to discuss the contents of the agreement.

A group which presented city hall Friday with a petition of 5,200 signatures seeking to block the project said that they understand the conces-

sions agreed on between Lepine and Beaugard were "derisory." But Beaugard says he is "very happy" with the outcome.

Councillor Fainstat, who opposes the projects, said that Mayor Jean Drapeau had advised him most items on the agenda of the council meeting, scheduled for 10 a.m. today, will be postponed until the evening.

Fainstat had protested against the unusual 10 a.m. starting time, saying it would make it difficult for opponents of the projects to watch the debate.

He called the rescheduling of the meeting "a small victory for democracy and public pressure."

Representatives of the Wilderton Park Committee said they want the Wilderton project in Cote des Neiges halted, with the entire site becoming a park with an old folks home.

They understand Lepine has agreed with Beaugard to drop the height of the tower behind houses on Wilderton Ave. to 10 from 11 storeys, making up for the change by adding suites to another of the five pyramidal towers, to move the building a few feet further from the houses, change the form and to eliminate an access road to Wilderton Ave.

"This does not meet any of the needs previously stated and has no object but to divide the opposition," said Hubert Simard of the Wilderton Park Committee.

Simard said the committee had collected 5,200 signatures on a petition in favor of a park and 2,500 on another petition in favor of a residence for the aged. He said the city had set aside the site for parkland in 1978, basing the action on advice from city planners who said the amount of parkland in the area falls short of recognized norms.

The Gazette

MONTREAL, MONDAY, MARCH 30, 1981

# Lamarre mum on investigation by private firm

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

What is the City of Montreal paying about \$11,000 to investigate and why did it hire a private company to do it?

Opposition MCM Councillor Michael Fainstat couldn't get an answer to that question at a Montreal city council meeting yesterday.

He said documents from a March 10 meeting of the city executive committee, which meets in private, show approval of the payment to RK Investigations et Securite Inc., of Montreal.

He said the documents show the investigation included the taking of 22 photographs, but there was no indication of what it was for, or why it could not have been entrusted to the Montreal Urban Community (MUC) police.

Yvon Lamarre, chairman of the council executive committee, said he could not discuss the matter in public. But he said he would check into it and, if the investigation was complete, he might be able to give Fainstat the information.

Answering other questions:

● Lamarre told Civic Party Councillor Sid Stevens that city staff are studying the possibility of tightening up

bylaws concerning the fencing of swimming pools after the recent drowning of two boys in an unused pool in north-end Montreal.

But Mayor Jean Drapeau said this might involve a jurisdictional problem. Present laws appear to give the city responsibility for water quality in pools, but put the provincial government in charge of their safety.

● Lamarre said he would look into Fainstat's suggestion of an advertising campaign to help apartment tenants who have difficulty understanding how new rules for property and water taxes on apartment buildings affect their rents.

He said tenants having problems with landlords over the new rules should get in touch with the city or the Quebec Rental Board.

● Lamarre said two aides in his office — lawyer Alain Andre and housing expert Richard Lasalle — are paid salaries of \$62,400 because it is "essential and necessary."



# Delay overpass for a year NDG group urges council

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

An organization of NDG residents is asking Montreal city council for a year's study before converting the Monkland Ave. overpass over the De-carie expressway to two-way traffic.

The two opposition members of the council, Michael Fainstat and Nick Auf der Maur, have put the residents' request on the agenda of today's council meeting.

Organizers of the protest say they have collected signatures from more than 500 residents and 96 per cent of nearby merchants on a petition supporting their stand.

The residents say two-way traffic on the overpass — which was one-way westbound until it was closed for widening — is needed only for buses that will serve the new Villa Maria Metro station, just east of the expressway.

They are proposing an eastbound lane for buses only for 12 months, while further studies are carried out.

They are afraid heavy two-way traffic will cause the neighborhood to deteriorate, will endanger school children and the aged and overload Monkland farther west.

Council members will also have a look today at the latest proposals by city staff for redrawing the boundaries of about 13 of the city's 54 electoral districts in preparation for the November, 1982, city election.

The changes are in part due to changes in provincial law — which could among other things lead to the unheard-of phenomenon of ordinary citizens appearing before the council on May 25.

That's when the council will finally adopt the boundaries and provincial law, making no exception for Montreal, provides for citizens wanting boundary changes to make their case before the council itself.

While citizen deputations on various subjects before councils are common in Quebec municipalities, the Montreal city charter does not provide for them.

Citizens wanting to appear before the council — or simply to comment on proposed boundaries in writing — should get in touch with the city clerk's office before May 18.

In other business:

- Councillors will give final consideration, and probably approval, to proposals for a couple of modest changes in developer Rene Lepine's plans, already approved by the council in general, for a major condominium development on the site of the former St. Patrick's Orphanage in Cote des Neiges.

- They are also expected to give final approval to a bylaw to prevent the opening of further bars and licensed restaurants on residential streets around St. Denis St.

- Companies that store such inflammable substances as gasoline would no longer be limited to 15,000 gallons at a time.

# City refuses NDG appeal on overpass

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Montreal city council yesterday rejected a plea by a group of NDG residents for a 12-month freeze on plans to introduce two-way car traffic on the Monkland Ave. overpass over the Decarie expressway.

Annette Duhamel of Brodeur Ave. was escorted from a visitors' gallery by a security guard after shouting that council's refusal to consider the freeze was "a scandal" and "sickening."

Council voted 45 to 2 to go along with NDG councillor Justine Sentenne, who said she placed at least as much reliance in local residents she had talked to as in "fringe group" members opposed to two-way traffic.

The overpass, formerly one-way westbound, is being widened and is to be a two-way street when it reopens and the Villa Maria Metro station begins service this summer.

The residents' group said they had the signatures of 500 residents and 95 per cent of affected merchants on a petition urging that the overpass be two-way for buses only, with car traffic remaining one-way for a year, pending further study.

Sentenne was skeptical about some of the signatures and how they were obtained.

Opposition Councillor Michael Fainstat unsuccessfully urged the council to act on "a constructive, non-partisan suggestion that comes from the citizens of the area."

In other council business last night:

- Executive Committee Chairman Yvon Lamarre said the city plans to buy part of the Francon quarry in the north end for use as a snow dump. He said a firm of consulting engineers is to study such issues as the possible effect on the water table.

- Fainstat had questioned the \$130,000 cost of the consultants' contract.

- A bylaw covering street fairs organized by merchants, which would allow bars and restaurants to serve drinks in paper cups at tables on the sidewalk, was approved without debate.

- In the latest of a series of administrative changes, council abolished the city's real estate department, merging it with the administrative secretary's department, and agreed to pay the consulting firm Cegir \$350,000 to help reform the city's revenue section.

- Fainstat was also critical of the price tag of \$350,000, or \$1 a square foot, the city will pay Canada Cement Lafarge Ltd. for a site near an east-end quarry for housing.

- He also blasted the city for permitting high-rise apartment construction along the waterfront on Riviere des Prairies.

# Projet de construction sur les rives de Rivière-des-Prairies

■ Quatre tours d'habitation seront construites en bordure de la rivière des Prairies dans le quartier Rivière-des-Prairies.

Situé au nord du boulevard Gouin, près de l'emprise de l'autoroute 25, non loin de l'île Rochon, le projet de la Compagnie Condominium la Baie des Prairies prévoit la construction de 216 logements répartis dans deux tours de 14 étages et deux autres de 16 étages.

## YVON LABERGE

Le plan de construction et d'occupation déposé hier en première étude au conseil municipal prévoit de plus l'aménagement de 314 unités de stationnement aux niveaux dusous-soletdurez-de-chaussée.

Baptisé du nom de «La Baie des Prairies», le projet déroge à trois articles du règlement de zonage de cette partie du quartier Rivière-des-Prairies en ce qui concerne la hauteur des bâtiments, le nombre des logements et les proportions de la cour arrière. «Cependant, peut-on lire dans les notes accompagnant le projet de règlement, ces bâtiments sont bien dégagés, leur forme et leur disposition minimisent l'obstruction visuelle de la rivière».

Le règlement du conseil prévoyant que la deuxième étude du projet ne peut se faire dans les 30 jours suivant le dépôt du plan de construction et d'occupation, aucun permis de construction ne sera émis entre-temps.

De plus, une partie du terrain étant inclus à la zone inondable, les promoteurs devront obtenir du ministère de l'Environnement que ce terrain soit radié de la plaine inondable et tout remblayage devra se faire selon les normes du ministère.

Selon le conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Michael Fainstat, ce projet de construction prouve que l'administration montrealaise donne aux développeurs privés les meilleurs endroits de la ville.

«Par son règlement de zonage du quartier Rivière-des-Prairies, la ville de Montréal protégeait les rives de la rivière. Voilà maintenant qu'en dérogeant à ces propres règlements, la ville de Montréal fait place aux édifices en hauteur qui bouchent une fenêtre sur la rivière des Prairies.»

Dans cette perspective, se demande le conseiller du RCM, que nous réserve maintenant l'avenir? «Il y a quelques semaines, c'était le projet de développement domiciliaire de l'île Rochon. J'espère maintenant que le ministère de l'Environnement refusera d'accorder la radiation de la zone inondable», a ajouté M. Fainstat.

Pour sa part le président du Comité exécutif de la ville, M. Yvon Lamarre, défend la thèse de la consolidation du développement du quartier Rivière-des-

Prairies et des priorités de son administration.

«Nous savons que d'ici peu le quartier sera desservi par le métro de surface et ça veut dire qu'il faut densifier ce territoire. Qu'on regarde du côté de Laval et du développement des rives de la rivière. Aussitôt que Montréal a le projet pour faire de même, il y a toujours des prophètes de malheurs pour nous dire que ce n'est pas comme ça que le développement doit se faire. Tout ceci est non conforme à notre politique de consolidation du territoire», a commenté M. Lamarre.

Les citoyens du secteur, Villa-Maria, dans le quartier Notre-Dame-de-Grâce, ont par ailleurs échoué dans leur tentative visant à retarder d'un an, à partir de la date d'ouverture de la station de métro Villa-Maria, le projet de la ville de convertir la partie à sens unique de la rue Monkland, entre Girouard et Décarie, en artère à double sens.

Ce refus de l'administration a amené l'expulsion d'une militante du Comité du secteur Villa-Maria, Mme Annette Duhamel.

«C'est un vrai scandale. Si un enfant est tué sur la rue Monkland, M. Drpaeau, vous serez poursuivi. C'est un vrai scandale, c'est la première fois que je viens ici et c'est écoeurant», a-t-elle lancé à l'endroit des membres du conseil.

## Restructeur coûte cher

Le conseil municipal a d'autre part accordé à la firme CEGIR la somme de \$350,000 pour la restructuration du module revenu du service des Finances.

«C'est pour répondre aux attentes de la population et il est important que ce module ne soit pas seulement reconnu comme un percepteur mais également comme le pourvoyeur d'importants services à la population. Je reconnais que c'est là l'une des sommes les plus importantes que nous ayons à voter, mais c'est essentiel», a déclaré le président du Comité exécutif.

Le conseil a également voté un montant de \$180,000 pour la préparation d'une étude relative à l'aménagement d'une partie de la carrière Francon en un lieu de disposition de la neige.

Le Comité exécutif prévoit d'ailleurs, lors de la prochaine séance du conseil, recommander l'achat d'une partie de la carrière, a annoncé M. Lamarre.

Les associations de marchands qui en feront la demande pourront tenir des foires commerciales en plein air. Lors de ces manifestations, les commerçants pourront vendre leurs marchandises entre les côtes de la façade du bâtiment qu'ils occupent légalement.

Quant aux restaurateurs, ils pourront servir des repas avec préparation et service d'aliments et de boissons dans des contenants de plastique.

# Council asked to reshuffle city's electoral boundaries

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Montreal city council is expected to approve with little debate tonight changes in 33 of the 54 electoral districts for the November, 1982, municipal elections.

City clerk Marc Boyer says no formal complaints or requests to appear before the council to object to proposed changes have been received.

However, even if the changes are approved tonight, voters will still have the right to file objections with an officer of the provincial government.

Many boundary changes are relatively minor and some of the more important changes originally proposed by the city clerk's office have already been adjusted following discussions with city councillors.

Adjustments are designed to take into account population shifts and respect new provincial legislation that requires boundaries to be based on the number of voters rather than population, and stipulates that no district may vary by more than 15 per cent from the average of about 12,500 voters.

The numbers of voters in the proposed districts will vary from 14,436 in Councillor Michel Hamelin's District 20 in the north-end Ahuntsic ward — unchanged from its limits for the 1978 election — to 10,627 in Councillor Andre Roussei's District 32, somewhat enlarged from last time, on the eastern boundary of Outremont.

In other business tonight:

• Proposed norms for sidewalk cafes in the downtown and Old Montreal districts would prohibit temporary shelters erected around and over such cafes elsewhere in the city, allowing only tables, chairs, parasols and awnings.

• The city is to increase its 1980 contribution to Man and His World and La Ronde by \$245,924 over the originally budgeted sum, to a total of about \$7.9 million.

Gilles Chatel, general director, says the city is virtually handing back \$236,567 that it had billed Man and His World for wage increases.

The exhibition spent \$377,443 less than budgeted last year but blames poor weather and competition from the Florales Internationales flower exhibition for revenues that were \$623,367 under budget.



# Drapeau hints at Malouf reply 'by next year'

By  
**HARVEY SHEPHERD**  
of The Gazette

Mayor Jean Drapeau hinted last night that his long-awaited reply to the Malouf Commission report should be out in time to be an issue in the November, 1982, municipal elections.

The mayor was replying to Michael Fainstat of the Montreal Citizen's Movement (MCM), who noted that June will see the first anniversary of both the Malouf commission report on overspending for the 1976 Olympic Games and Drapeau's promise to reply to it.

Drapeau would promise only that the his long-awaited reply will be issued before the election.

He said he would be willing to fight the campaign on the issue of his reply.

Drapeau said he'd been required to testify before the Malouf hearings while fighting the 1978 campaign, and that for him to campaign on the reply would be "no more scandalous."

Drapeau also told council that an agreement between the city and province would protect the city even if the two governments lose a \$26 million lawsuit recently filed by

Olympic architect Roger Taillibert.

Drapeau told council that the city's share of the Olympic deficit was limited some time ago to \$260 million, so any money Taillibert might win would be reimbursed by the Olympic Installations Board.

In other council business, Drapeau accused the opposition Municipal Action Group (MAG) of "false representation" in a survey on the new city symbol.

MAG Councillor Nick Auf der Maur filed the petition, which asked whether people preferred the new symbol or the traditional city coat of arms. Of 7,141 signatures, 6,997 opted for the coat of arms.

Drapeau noted that a preamble on the petition said the city would replace the coat of arms with the symbol.

"This is a demonstration of how you get signatures by false representation," said the mayor.

"The symbol will not replace the coat of

arms. It will not replace the flag."

He added he will reply in writing to a letter filed by Auf der Maur asking whether the city will reconsider the symbol.

Auf der Maur said the city may not be ready to replace the coat of arms in all instances by the symbol, but that it will largely replace the coat of arms on vehicles and stationery.

Executive committee chairman Yvon Lamarre said in a written answer to Auf der Maur that the committee has decided not to go ahead with a decision to change the color of city vehicles to white.

The council also approved a \$246,000 increase, to \$7.9 million, in its contribution to the 1980 deficit of Man and His World.

## LE SIGLE

# Le GAM n'obtient pas de réponse

■ Le Groupe d'action municipale n'a pu savoir hier soir si l'administration Drapeau-Lamarre avait l'intention de reconsidérer le choix du nouveau symbole adopté le 30 mars. Malgré une pétition signée par 7.141 citoyens dont 6.995 dénonçant le choix du symbole du graphiste Georges Huel, le maire Drapeau a rappelé que le nouveau symbole ne remplace ni le drapeau ni les armoiries de la ville de Montréal.

### YVON LABERGE

«Dans votre pétition, vous auriez dû dire aux gens que le drapeau et les armoiries ne changeraient pas. En omettant de le faire, vous avez trompé les signataires de la pétition», a dit le maire Drapeau au conseiller du GAM, M. Nick Auf der Maur.

Tout au plus, le conseiller Auf der Maur a-t-il pu savoir que le maire Drapeau répondra par écrit à la question puisque que c'est par écrit que le conseiller Auf der Maur s'est adressé au maire en déposant les résultats de la pétition devant le conseil municipal.

C'est alors que le conseiller du GAM a déclaré que si le nouveau symbole ne remplaçait pas les armoiries et le drapeau, ce nouveau symbole remplacera l'emblème de la ville sur les véhicules-moteur, la papeterie et autres moyens d'identification de la ville.

«Les résultats de la pétition montrent que la majorité des gens sont contre le nouveau symbole pour son manque d'originalité. En conséquence, peut-on savoir si l'administration va résilier le contrat la liant à la firme Georges Huel?», a demandé M. Auf der Maur.

La réponse viendra par écrit.

Par ailleurs, les poursuites intentées par l'architecte Roger Taillibert contre la ville de Montréal et la RIO n'empêcheront pas le maire Jean Drapeau de répondre au rapport de la Commission Malouf publié le 6 juin 1980.

Cette réponse à la Commission Malouf, a assure le maire Drapeau, sera rendue publique avant les prochaines élections municipales de novembre 1982. «et j'espère que personne ne viendra me reprocher de faire campagne avec ma réponse à la Commission Malouf».

# Montreal backward: MAG

Montreal is the most backward city in North America when it comes to municipal democracy, leaders of a City Hall opposition party say.

And Gaspard Fauteux, president of the Municipal Action Group (MAG), said last night that democracy may become one of the major issues of the

November, 1982, city election.

He said he was reasonably encouraged by a turnout of more than 50 people, about half of them MAG members, at a seminar on the subject last night. It was the first attempt by MAG at a public seminar or conference since the 1978 city election, in

which the party won just one of 54 seats.

He said the "countdown" for the election will begin in the fall, when MAG plans a policy and leadership conference. The party "wants to see how far it can carry" the admittedly abstract issue of democracy as an election issue.

Fauteux said the seminar was also a "follow-up" to a recent poll-petition campaign against the new city symbol, in which the party collected about 7,000 signatures supporting its stand.

A working paper prepared for yesterday's seminar said democratizing City Hall could be done largely under the existing city charter with a change of mentality.

The paper, by MAG executive member Andre Bougie, says democracy is absent from City Hall because Mayor Jean Drapeau "doesn't believe in it" and has "nothing but scorn for the most elementary forms of democracy."

It says more democracy at City Hall would help provide better civic services at less cost and that the absence of democracy was largely responsible for the "fiasco" of overspending for the 1976 Olympics.

AU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRÉAL

## Fainstat: la période des questions

### est monopolisée par le PC

■ La période des questions au conseil municipal de Montréal est de plus en plus la chasse gardée des représentants

**YVON  
LABERGE**

de l'administration municipale, laissant peu de place aux questions des deux conseillers de l'Opposition.

C'est l'opinion émise hier par le conseil-

ler du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Michael Fainstat, qui dénonce ainsi ce qu'il qualifie d'accroc à la démocratie parlementaire.

Selon le conseiller du RCM, il est reconnu par tous les parlementaires que la période des questions est consacrée au premier chef pour les partis d'opposition.

«Depuis quelques mois déjà, la période des questions est monopolisée par les

représentants du Parti civique et il devient difficile, dans ces conditions, pour un représentant de l'Opposition de poser plus de deux questions», estime M. Fainstat.

Cette situation est d'autant plus ridicule, soutient encore le représentant du Rassemblement des citoyens de Montréal, que les conseillers de l'administration siègent à des comités de travail où ils ont tout le loisir pour obtenir

réponses à leurs questions puisque des directeurs de service siègent également à ces comités.

«En plus de bénéficier d'antennes privilégiées auprès des hauts fonctionnaires de l'administration, ces mêmes représentants du Parti civique au conseil municipal privent l'Opposition de son seul moyen d'obtenir des explications venant des dirigeants politiques de la Ville.»

Le conseiller Fainstat estime que l'administration Drapeau-Lamarre devrait agir avec l'Opposition de la même façon qu'elle le font les gouvernements fédéral et provinciaux.

«Si le gouvernement québécois, par exemple, agissait avec l'Opposition parlementaire comme le fait l'administration montréalaise, il y aurait sûrement plus d'une personne pour le lui reprocher. A

Montréal, tout semble permis. L'Opposition n'a aucun droit de citer et n'a aucun droit à l'information.»

Le seul moyen dont dispose les deux représentants de l'Opposition à l'hôtel de ville pour obtenir réponses aux questions — «elles sont on breuses», soutient M. Fainstat — est de procéder par voie écrite.



# City plans to use garbage to generate extra income

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Montreal is going ahead with its long-studied proposal to turn garbage into heat for offices, warehouses and plants and into dollars for the city.

City council will be asked tonight to award a \$300,000 contract to the engineering firm Surveyer, Nenniger et Chenevert Inc. to plan and supervise construction of a pipe network to distribute steam generated at the

city's Des Carrieres garbage incinerator to nearby buildings.

The city's works department and economic-development agency have been studying the idea and talking to potential clients in the surrounding area for some time.

Steam from the incinerator, near the Rosemont Metro station, has provided heat to offices and shops in the nearby complex of city buildings for years, but has not hitherto been sold to commercial clients.

In other council business, a proposed bylaw permitting merchants to use the sidewalks in front of their stores during special sidewalk fairs sponsored by merchants' associations and approved by the city is to be amended to remove any impression the city has the power to let restaurateurs serve alcoholic drinks on the sidewalk during such fairs.

Following introduction of the bylaw in its original form, officials of the provincial alcohol permits board

insisted that the city lacks this power.

The bylaw, they said, does not alter the fact that liquor licences are issued for specific premises and a restaurateur must obtain a special permit in the normal way if he hopes to serve alcohol on a sidewalk not covered by his regular permit.

Also, the council, which abolished its real-estate department last month, is to set up a new real-estate management department headed by Guy Lacoste, 46, a notary who was a city councillor in Mayor Jean Drapeau's Civic Party from 1966 to 1974.

Yvon Lamarre, chairman of the city executive committee, says the new department will be quite different from the old, with new responsibilities for planning as it affects city property and for preserving such property from vandalism and other dangers.

• Anne Usher (President, N.D.G. Community Council) for creating the impression that Councillor Justine Sentenne ran amok at a recent City Council meeting. Anne says (if we read her correctly) that Justine displayed total disrespect for the Villa Maria Neighborhood Group. We think that Anne should be a little more specific in her charges and not make it sound as though Justine was uncaring. Just because someone is a little heavy in their answers (and Anne, if anyone, should realize this) doesn't really mean that they're disrespectful. We've always found that a strong, honest rebuttal is unfairly taken for arrogance?

## Missing the boat, picking up raspberries

By Mark Sullivan

A snarl loomed behind the stubby cigar BUTT, and with his best Dead-End kid style, our beloved John O'Meara greeted me across the desk.

"You liberal, left wing trendie."

It would have been a low blow from anyone else than the red neck with a heart of gold, but coming from John it just served as a simple reminder that our politics were somewhat apart.

Still, there are times we both come to the same conclusion, even though it's usually after taking decidedly different routes, and his well aimed poke at N.D.G. Community Council President, Anne Usher, was right on target.

Anne became a charter member in the recently unveiled O'Meara Raspberry Club, earning the distinction for a particularly pointless letter she wrote to local Councilor, Justine Sentenne, with a copy to "The Monitor".

Well, here we go again, Annie, but this time from the other side.

To provide a little background, Anne's letter took aim on Miss Sentenne, or 'Just Justine' to her friends, for her part in all of the traffic shenanigans surrounding the soon to be opened (?) Villa Maria Metro Station.

Some very well organized community groups had managed to get a sizeable ball rolling Sentenne's way, with the main complaint being the ultimate widening of the Monkland overpass to the Decarie Expressway. Once widened, the traffic on Monkland avenue would run two-ways between Decarie boulevard and Girouard Avenue and residents argued on the basis of

safety, traffic, and noise pollution.

Local merchants jumped into the action, adding their names to a petition against the project, and the Villa Maria Neighborhood Group managed to get the issue into debate before Montreal City Council.

When Sentenne got up to air her point of view to council, opinion was that she would support the project, but at least pay some lip service to fears expressed by a large number of her constituents.

To everyone's surprise, Sentenne not only defended the project, but she also heaped a fair bit of abuse on the Villa Maria Neighborhood Group, confusing the issue and challenging the validity of the petition.

### OPINION

Call it what you like, but it certainly wasn't safe politicking.

Sentenne's soliloquy set the stage for the Usher letter: a monument to beating around the bush that is somewhat reminiscent of another community council protege, Arnold Bennett.

Like Arnold, Anne found herself with some pretty effective material to turn on Sentenne with, but she chose instead to dole out some old cliches about democratic societies and rights of the people.

Nowhere in her letter was there any indication of what Sentenne had done that was so despicable, and unless readers were already well versed in the matter it would have been impossible to make sense of.

By the way, Anne, speaking of a democratic society certainly seems a little odd from the leader of a group who hosted a hideously one-sided 'Meet the Candidates' night prior to the last PSBGM elections.

I digress.

The sad part about the Usher letter, apart from its failure to ever arrive at its intended destination, is that some very key issues, issues that Miss Sentenne should have been asked to face, were tossed by the wayside.

Instead, the letter doesn't ask any questions, leaving a lot unanswered as well, and what results is a public tongue-lashing, something that even a fairly new politician like Sentenne can easily handle.

She handled it quite well, in fact.

Sentenne responded to the Usher letter, and since Anne didn't ask any questions, Justine didn't find it necessary to give any answers.

Her reply:

*I have your letter of May 25, 1981, concerning my comments at the meeting of the City Council of the City of Montreal, on Monday, May 4, 1981.*

*I have taken note of your remarks.*

As soon as that reply came in, the council had it bought over to "The Monitor," seeing as definitive proof for their case against Sentenne, as well as justification for their letter.

While normally a letter like Sentenne's will strike me as being a copout, it appears perfect in this case.

She wasn't asked to acknowledge the letter or to explain herself, and her reply was short and to the point.

Yes, she read the letter, period.

The fact that Sentenne's letter didn't attempt to defend her role at City Council is the fault of the Community Council, because their letter failed to make any kind of sense at all.

In fact, much of the Community Council's letter seems to be just an excuse to print some very laudable, but in this case wasted, thoughts on government and the people.

It's been done before.

So, instead of Justine Sentenne being faced with backing up some of her charges against the Villa Maria Neighborhood Group, some of which would have been awfully hard to do, we end up with an egg-free politician and a community spokesperson who couldn't see the forest for the trees.

You're a nice lady and a hard worker, Anne, but it seems as if you missed a good piece of the boat on this one.

Next time you'll get another raspberry, but this time it's just a little razz.

# Prostitution: le règlement amendé

Les prostituées ne seront plus seules à subir les foudres de la réglementation interdisant la pratique du plus vieux métier du monde dans les endroits publics de la métropole.

**YVON LABERGE**

Le conseil municipal a en effet décrété lundi soir que la personne qui aborde une autre personne dans un endroit public pour lui offrir une somme d'argent en contrepartie de services de caractère sexuel est dorénavant coupable au même titre que les prostituées qui sollicitent leur clientèle.

Cette modification au règlement 3164 était rendue nécessaire, selon le Service de

police de la CUM, parce qu'une «nouvelle technique» s'est développée depuis l'adoption du règlement le 26 mai 1980. Cette nouvelle technique est la suivante: ce ne sont plus les prostitué(e)s qui abordent les clients, mais ces derniers qui accostent indifféremment des personnes qui circulent sur la rue, espérant trouver ainsi une personne qui réponde à leurs offres.

Plusieurs plaintes ont été déposées par des personnes ayant été victimes de ce genre de sollicitation et par des marchands de la rue Sainte-Catherine qui estiment que la prostitution décourage la clientèle normale des établissements commerciaux.

La «grande famille» des services municipaux compte un nouveau-né: le service de la gestion immobilière est en effet réalité depuis lundi soir.

Le nouveau service sera dirigé par un ancien conseiller du Parti civique, M. Guy Lacoste, notaire de profession, qui a successivement représenté le district de Saint-Henri au conseil municipal de 1966 à 1970 et le district de Notre-Dame-de-Grâce de 1970 à 1974. Il avait été défait lors de l'élection de 1974 par la candidate du Rassemblement des citoyens de Montréal Ginette Kérouac.

Selon le conseiller Michael Fainstat du Rassemblement des citoyens de Montréal, ce nouveau service est né des cendres

encore fumantes du service des immeubles démantelé à la réunion du conseil municipal du 4 mai.

«Ce nouveau service jouit des mêmes pouvoirs que l'ancien service des immeubles: gestion et planification des immeubles appartenant à la ville, dresser l'inventaire des immeubles dont la ville est propriétaire ou locataire, etc. J'ai voté contre la création du service et contre la nomination de son directeur», a expliqué le conseiller RCM. «Ça ressemble trop à un cadeau politique pour récompenser un ancien conseiller défait... justement par une candidate du RCM.»

## Le Gesù bien entouré...

Un règlement portant approbation d'un plan de construction et d'occupation d'un développement immobilier entourant l'église du Gesù a été déposé en première étude au conseil municipal lundi.

Cet ensemble immobilier sera constitué d'une tour d'habitation de 32 étages et d'une tour de bureaux de 32 étages également. Les deux tours seront reliées au sous-sol par une galerie de boutiques. Le complexe prendra forme dans le quadrilatère du boulevard Dorchester et les rues Saint - Alexandre, Saint-Edward et de Bleury. Le ministère des Affaires culturelles a donné son accord au projet.

La compagnie à qui appartiendra cet ensemble immobilier

n'est pas encore constituée légalement.

## Droits du public à l'information

Si le gouvernement du Québec légifère dans le sens des recommandations de la commission Paré, la ville de Montréal fera en sorte de les appliquer à l'hôtel de ville.

C'est ce qu'a déclaré le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, lundi soir au conseil municipal. «Nous nous conformerons à ce qui sera adopté par le gouvernement québécois, même si notre administration est l'une des plus transparentes qui soit.»

Ce n'est évidemment pas partagé par les deux conseillers de l'opposition, MM. Fainstat du RCM et Auf der Maur du GAM.

## Commissaire au français

La ville de Montréal a depuis le 15 avril un commissaire à la qualité de la langue française en la personne de M. Denis Rouillé, au salaire annuel de \$52,000.

Son travail consiste, comme le dit son titre, à surveiller, non pas comme un préfet de discipline, a dit M. Drapeau, la qualité de la communication écrite à l'intérieur des services municipaux.

M. Rouillé n'a pas été engagé non plus, a encore précisé le maire à une question du conseiller Fainstat, pour la rédaction d'un certain ouvrage (lire la réponse au rapport de la commission Malouf).



# • Council will rezone for Bleury high-rise

City council plans to rezone the block around Eglise du Gesu to permit construction of an office tower and apartment building, both 32 storeys high.

The bylaw to accommodate the project, which would share a city block with Eglise du Gesu, built in 1864, was introduced at city council this week.

Under the proposal, which has been accepted by the cultural affairs department, a building with 480 apartments and an office tower would occupy a 119,000-square-foot site on the block bounded by Dorchester Blvd. and St. Alexandre, St. Edward and Bleury Sts.

John Kryton, a St. Lambert architect, and Michel Cote, a lawyer who formerly headed the city legal service, have been working with the developers.

Interests associated with Corinne Sevigny, wife of the former federal and provincial politician Pierre Sevigny, are behind the project.

In other council business Monday night, opposition councillors criticized the appointment of a former Civic Party councillor to head a new real-estate management department.

Councillor Michael Fainstat termed the appointment of Guy Lacoste, 46, a notary and city councillor between 1968 and 1974, to the real-estate post "shameful" and "scandalous" and Councillor Nick Auf der Maur said it was an obvious case of patronage.

Executive committee chairman Yvon Lamarre said the new department will set policies for city real estate and the development of industrial parks.

Also criticized was the appointment of a CEGEP teacher as a \$62,400-a-year aide to Lamarre.

Auf der Maur said that the \$62,400-a-year salaries of Alain Andre and Richard Lasalle, two members of Lamarre's staff, exceed salaries paid for comparable jobs in the federal and Quebec governments.

He said Andre, a lawyer, was teaching a course in penal law at John Abbott College and was not even available full-time to the city.

Lamarre said he often requires Andre to work at late evening meetings and other unusual hours and the aide was working more than a 40-hour week. Andre said yesterday that his teaching duties, at least for this season, finished in May.

The council gave final approval to rezoning a site where La Cie Condominium la Baie des Prairies plans 216 condominium apartments in four towers of 14 and 16 storeys.

# High-rise starts in summer

Developers hope to begin excavation this summer on a \$100-million complex to be built around Eglise du Jesu.

The site, on Dorchester Blvd. at Bleury St., will include two 32-storey towers — one containing 480 apartments and the other offices and stores.

Michel Cote, a lawyer and former head of the city's legal department, said a Montreal group — which includes him, Corinne Sevigny of Horizon Realities Inc., "builders" and others — plans to begin excavation "within a week" after a rezoning bylaw is adopted by council.

The towers will have a common base and five underground storeys of parking and machinery. The apartments and much of the office space would be sold on a condominium basis.

The project would occupy a 119,000-square-foot site in the block bounded by Dorchester and St. Alexandre, St. Edward and Bleury Sts.

Eglise du Gesu will be preserved and its immediate surroundings will be landscaped by the developers.

They hope council will approve the rezoning bylaw on second reading in July, Cote said, although this would require some adjustment in meeting dates. The July 13 meeting would fall just short of the required 30 days after the first presentation of the bylaw at Monday's council meeting; the next meeting after that is scheduled for Aug. 17.

Cote said some European investors have expressed interest, but Cote hopes the final group of developers will be entirely Montreal investors.

The architect for the project is John Kryton, who helped design CIL House, Westmount Square, Carrefour Laval and Galeries d'Anjou shopping centres.

# Qui mettra de l'ordre dans le transport en commun?



Les usagers du transport en commun de la région de Montréal ne sont décidément pas gâtés depuis quelques semaines. Il ne se passe pas en effet une semaine sans qu'un incident ne vienne perturber les activités de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Montréal (CTCUM) ou celles de la Commission de transport de la Rive sud (CTRSM).

Les arrêts de travail sans avertissement succèdent aux «épidémies» les plus imprévisibles à un rythme qui pourrait décourager à la longue les usagers les plus tenaces du transport en commun, et plus particulièrement ceux qui ne sont pas captifs de la CTCUM ou de la CTRSM en ce sens qu'ils peuvent utiliser un autre mode de transport, soit, hélas, la voiture dans la majorité des cas.

A la CTCUM, même le président de la Fraternité admet tacitement qu'il ne peut plus contrôler ses troupes dans au moins un garage, celui de Saint-Henri. Et il aura suffi d'un incident anodin, qu'on aurait pu régler par les voies habituelles prévues dans la convention collective sans pour autant débrayer et laisser des milliers d'usagers en plan sur le trottoir.

A la CTRSM, la technique est plus subtile. Pour éviter de se faire accuser de déclencher des grèves illégales, les chauffeurs se déclarent malades au moindre vent contraire, et comme il s'agit ordinairement d'épidémies incontrôlables, c'est le service en entier qui est perturbé. Et encore là, la question des horaires d'été aurait pu être réglée par voies habituelles prévues dans la convention collective.

Le résultat est le même dans les deux cas: c'est le public qui est pris en otage, et la répétition

«ad nauseam» de ces gestes impromptus ne peut que se traduire par une désaffection des usagers.

La situation est d'autant plus déplorable que le gouvernement provincial se prépare à améliorer sensiblement la situation du transport collectif dans la région du Grand Montréal. La création des lignes de métro urbain, l'intégration des trains de banlieue modernisés à la CTCUM et l'instauration de la passe inter-rives sont autant de moyens qui contribueront, d'ici à cinq ans, à ter les automobilistes à laisser leurs véhicules à la maison et à recourir au transport collectif.

Mais à quoi bon investir des centaines de millions de dollars dans des projets aussi envoutants, si la fiabilité, qualité première et indispensable d'un service de transport collectif, doit faire défaut de façon régulière pour des enfantillages? A moins que les deux commissions de transport ne fassent la preuve qu'elles pourront assurer cette fiabilité, elles ne parviendront jamais à convaincre les automobilistes d'utiliser le transport collectif, et les centaines de millions investis dans le «plan de Belleval» ne produiront jamais les résultats attendus.

Il serait donc grandement temps que les ministères québécois du Transport et de la Main-d'oeuvre rencontrent les parties concernées et trouvent le moyen de mettre fin à ces grèves perlées sans motif valable.

Certains usagers, surtout parmi ceux qu'on veut justement convertir au transport collectif, pourront toujours se passer du train, du métro ou de l'autobus, mais pour des dizaines de milliers de Montréalais, c'est là le seul moyen économique de se rendre à leur travail.

## L'information et la Ville de Montréal

Dans le sillage du rapport Paré sur l'accès du public à l'information gouvernementale, le président Yvon Lamarre, du Comité exécutif de la Ville de Montréal, affirmait le 16 juin dernier que «notre administration est l'une des plus transparentes qui soient.»

Je serais curieux de savoir ce que Lamarre entend par «administration transparente». Veut-il parler des communiqués ano-

dins dont on inonde les salles de rédaction, pour nous «apprendre» par exemple que «Montréal est une ville qui bouge» parce que le ministère fédéral de l'Énergie, des Ressources et des Mines vient de déplacer de l'aéroport international de Dorval à l'Hôtel de ville la borne-repère géodésique qui permet de situer Montréal sur les cartes géographiques?

Si oui, il a sans doute raison. Sauf qu'une administration transparente est une administration qui ne laisse sans réponse aucune question (même la plus embarrassante) même si elle vient de l'opposition officielle. Or, monsieur Lamarre ne peut certainement pas prétendre que l'administration actuelle répond à ce critère (parlez-en à Nick Auf Der Maur et Michael Faïnstat!). Après dix ans de frustrations et de rebuffades venant de fonctionnaires plus acquis à l'autorité qu'aux citoyens, je crois plutôt que toutes les conclusions de la commission Paré devraient s'appliquer intégralement à l'administration actuelle de la Ville de Montréal. Car sur le plan «cachotier», Montréal n'a absolument rien à envier aux administrations fédérale et provinciale... la raison d'État en moins!



# Démocratiser l'hôtel de ville de Montréal

par  
André Bougie

Politicologue et professeur au Collège Édouard-Montpetit de Longueuil, l'auteur est aussi membre du Groupe d'action municipale. Ce texte a servi de document de travail lors d'un colloque sur la démocratie municipale organisé par le GAM le 12 juin dernier.

Si la démocratie n'existe pas à l'hôtel de ville de Montréal, c'est que le maire, M. Jean Drapeau, n'y croit pas. Méprisant les formes les plus élémentaires de démocratie, le maire prétend que les débats sont inutiles et qu'ils empêchent les administrateurs de prendre des décisions rapides. Au point de vue du fonctionnement de l'hôtel de ville, Montréal est la ville la plus arriérée de toute l'Amérique du Nord. Ça ne prendrait pas une révolution pour démocratiser l'hôtel de ville. Il ne serait même pas nécessaire, dans la plupart des cas, de modifier la charte de la Ville.

C'est un changement de mentalité qu'il faut à Montréal. L'absence de démocratie tient à un ensemble de petites choses qui, si elles étaient modifiées, amélioreraient considérablement la vie politique à Montréal.

Le secret et l'absence de démocratie sont sources de gaspillage. Contrairement à ce que prétend le maire depuis 20 ans, la démocratie est rentable économiquement. Elle permet d'offrir aux citoyens des services qui répondent à leurs besoins au plus bas coût possible.

## Redonner le pouvoir au Conseil

À Montréal, les décisions se prennent en secret et les conseillers élus sont incapables de faire leur travail. L'hôtel de ville est le royaume du maire Drapeau depuis 20 ans. S'il a pu faire main basse sur toutes les décisions qui se prennent à l'hôtel de ville, c'est qu'il exerce un contrôle total sur les conseillers du Parti civique qui siègent au conseil et au comité exécutif.

Le maire Drapeau fuit les journalistes cela est bien connu. Il n'a pas donné de véritable conférence de presse depuis au moins un an, soit depuis la publication du rapport Malouf. Devant le tollé de protestations qu'a soulevé le nouveau symbole de la Ville, le maire a choisi une audience captive, la Chambre de commerce de Montréal, pour répondre à ses détracteurs, alors même qu'il refusait de répondre aux questions des journalistes et des conseillers de l'opposition. À Québec et à Ottawa, une telle arrogance serait inadmissible: Les premiers ministres y donnent une conférence de presse où ils se soumettent aux questions des journalistes au moins à chaque mois, sinon à chaque semaine.

À l'hôtel de ville, la circulation de l'information est bloquée. Les études payées par les contribuables sont difficiles à obtenir et les projets de règlement sont élaborés en secret, sans consultation aucune. Il n'existe pas de politique d'accès à l'information qui permettrait aux conseillers et à la population d'avoir accès aux documents de l'exécutif, alors que c'est devenu un des grands sujets de préoccupation aussi bien à Québec qu'à Ottawa.

À Montréal, le travail est mal partagé entre les membres du comité exécutif. Il n'y a que le maire et le président, M. Yvon Lamarre, qui s'y emploient vraiment à plein temps. Pour la plupart des autres membres, il s'agit là d'une occupation à temps partiel, ce qui est anormal au salaire de \$49,199 par année. Comme c'est le cas au conseil des ministres, il faudrait que tous les membres du comité exécutif travaillent à plein temps et que chacun soit responsable d'un secteur d'activité spécifique (Développement économique, Travaux publics, Aménagement et Habitation, Sports et Loisirs, etc.) dont il serait responsable devant le conseil.

En sa qualité de président des assemblées du conseil municipal, le maire Drapeau exerce un contrôle total sur les travaux. Cette situation le place dans une situation de conflit d'intérêt, étant très souvent juge et partie aux débats. À Québec ou à Ottawa, il serait inadmissible que ce soit le premier ministre qui agisse comme président de l'Assemblée nationale ou des Communes. On vit pourtant une situation équivalente à Montréal.

C'est à la période de questions réservée aux conseillers que ce conflit d'intérêt est le plus flagrant. Depuis 1978, siéger au conseil pour un conseiller d'opposition, c'est descendre dans la fosse aux lions. A moins de poser des questions anodines, il est généralement incapable d'obtenir des réponses claires et précises: depuis un an, on attend la réplique du maire Drapeau aux accusations du rapport Malouf. Pourtant, dans notre régime de gouvernement, la période de questions est considérée comme le principal instrument de contrôle de l'opposition sur l'exécutif.

Au conseil, les débats sont de pure forme. Les assemblées ne servent qu'à entériner les décisions du comité exécutif. En pratique, les conseillers sont incapables de discuter le fond des règlements qu'on leur présente. Ils reçoivent l'ordre du jour des assemblées seulement quelques jours à l'avance et on ne leur fournit pas assez d'information pour qu'ils puissent juger du bien-fondé des propositions de l'exécutif.

Il serait pourtant facile de faire du conseil un véritable instrument décisionnel. Il s'agirait de créer des commissions permanentes du conseil, donnant ainsi aux conseillers la possibilité de scruter les projets du comité exécutif et d'y proposer des modifications avant que la décision finale ne soit prise.

De grandes villes comme Toronto, Vancouver, Calgary, San Francisco, New York et Boston possèdent déjà de telles commissions. À Montréal, la seule qui existe est la commission de toponymie, chargée de recommander le nom à donner aux rues!

Il faudrait que des commissions permanentes soient créées pour chacun des grands secteurs d'activité de la Ville (Finances, Développement économique, Travaux publics, Urbanisme, Sports et Loisirs, etc.). Composées de conseillers du parti au pouvoir et de l'opposition, elles effectueraient leurs travaux avant que le vote ne soit pris au conseil. Elles auraient le pouvoir de tenir des audiences publiques afin d'entendre les arguments de toutes les parties impliquées et de rendre publique toute l'information pertinente. Elles pourraient aussi faire comparaître les directeurs de service.

Un tel mécanisme de contrôle aurait pu empêcher le fiasco financier des Jeux olympiques de 1976. À Los Angeles, lorsqu'on a discuté de l'opportunité d'y présenter les Jeux olympiques de 1984, une commission permanente du conseil a tenu des audiences publiques pendant environ six semaines. Après avoir entendu de nombreux témoins, les conseillers ont recommandé d'amender la charte de la Ville pour fixer à \$10 millions le maximum d'endettement permis (le reste des coûts devant s'autofinancer). Cet amendement fut par la suite adopté lors d'un référendum auprès des citoyens.



Enfin, une des grandes réformes que le gouvernement du Québec a effectuées ces dernières années est l'introduction du système des partis politiques au niveau municipal. A ce titre, M. Nick Auf der Maur, le seul conseiller élu du Groupe d'action municipale, représente à lui seul à l'hôtel de ville les quelques 90,000 Montréalais qui ont voté pour les candidats du GAM en 1978. La Ville ne lui fournit pourtant absolument aucune aide financière pour remplir son mandat. Pour leur part, les quelques 193,000 électeurs qui ont voté pour les candidats du Parti civique sont représentés par 52 conseillers. Chacun représente en moyenne 3,700 électeurs et dispose de l'appui de toute la machine administrative de la Ville pour remplir son mandat.

Depuis quelques années déjà, les gouvernements fournissent une aide financière aux partis d'opposition pour leur permettre de jouer leur rôle parlementaire. Il est urgent que dans une grande ville comme Montréal, dont la population est plus nombreuse que celle de cinq des

dix provinces canadiennes les partis municipaux disposent d'un budget pour faire fonctionner un bureau permanent et engager le personnel nécessaire (secrétaires, chercheurs, etc.), afin que les conseillers disposent des ressources leur permettant de mieux représenter leurs électeurs.

#### Ouvrir l'hôtel de ville aux citoyens

La seule forme de participation démocratique que le maire Drapeau concède à ses concitoyens est l'exercice de leur droit de vote à tous les quatre ans. Il ne croit pas qu'il est important que les Montréalais soient informés des affaires municipales, ni même qu'ils soient consultés ou qu'ils participent aux décisions qui les concernent.

À l'hôtel de ville, on n'écoute pas les citoyens. Les Montréalais sont tenus dans un état d'ignorance des décisions de leurs dirigeants. Les services municipaux leur sont difficilement accessibles et sont peu sensibles à leurs besoins.

L'année dernière, Québec a adopté une loi obligeant les municipalités à réserver une période de questions aux citoyens à chaque assemblée du conseil municipal; il a cependant laissé aux autorités de la Ville de Montréal le soin d'en fixer les modalités. Ce fut une erreur, car le maire Drapeau en a profité pour établir des procédures qui en restreignent la portée. Les questions ne peuvent être posées verbalement à l'assemblée mais doivent être déposées par écrit plusieurs jours à l'avance. Les réponses écrites de l'administration sont seulement déposées au conseil, ce qui fait que bien souvent elles passent inaperçues.

C'est une parodie de participation. Il faudrait qu'à Montréal les citoyens puissent intervenir verbalement lors d'une période de questions qui leur serait réservée et que les autorités soient tenues de leur répondre sur-le-champ. C'est ainsi que cela se passe dans certaines grandes villes du Québec comme Laval et Longueuil. À Edmonton, cette pratique est aussi en vigueur depuis plusieurs années.

Quiconque assiste pour la première fois à une assemblée du conseil municipal reste abasourdi par la faible assistance du public: à peine quelques dizaines de citoyens. Il serait utopique de croire que chaque Montréalais désirera un jour y assister, mais il serait facile de prendre des dispositions pour que ceux qui désirent s'y rendre en soient informés. Pour pouvoir participer, il faut être informé. La Ville de Montréal devrait annoncer dans les journaux la date et l'ordre du jour des assemblées du conseil. C'est ainsi que cela se passe à Toronto.

Dans le même ordre d'idées, il y aurait probablement beaucoup plus de contribuables qui seraient intéressés à suivre les travaux de leur conseil municipal à la télévision. On connaît le succès qu'a la télédiffusion des débats de l'Assemblée nationale. La télévision communautaire diffuse les travaux du conseil dans de nombreuses municipalités du Québec, entre autres Anjou. Il serait de mise que les autorités de Montréal entreprennent des démarches auprès des entreprises de câblodiffusion pour que les assemblées du conseil soient télédiffusées dans les meilleurs délais.

Un jour ou l'autre, chaque Montréalais est touché par une décision de l'administration municipale qui risque de transformer le quartier où il habite. Pourtant,

c'est la politique du silence et du secret qui domine. Les citoyens ne sont pas informés des modifications que la Ville compte apporter à leur quartier, et encore moins consultés. Deux exemples récents peuvent servir d'illustrations.

Depuis plus d'un an, l'hôtel de ville travaille à une modification au règlement de zonage du centre-ville. Ce projet a été élaboré en secret et circule sous le couvert: Les autorités ont consulté quelques dizaines d'hommes d'affaires, mais ne l'ont pas encore rendu public pour discussion. Les conseillers municipaux concernés n'en connaissent pas le contenu, et encore moins les citoyens du quartier. Lorsqu'il sera rendu public, il y a de fortes chances qu'il soit trop tard pour réagir.

C'est justement ce qui s'est produit l'automne dernier lorsque l'hôtel de ville a décidé en secret de permettre la construction d'un édifice dans une partie du boisé des Sulpiciens. Les citoyens du quartier ont été mis devant le fait accompli; lorsque par hasard ils ont découvert l'existence du projet, les travaux étaient déjà en branle.

Pour rendre impossibles de tels coups de force, il faudrait, comme à Ottawa ou Toronto, que la ville tienne obligatoirement des audiences publiques dans les quartiers concernés, pour toute modification aux règlements de zonage et pour toute question se rapportant à l'urbanisme. Ces audiences publiques permettraient aux parties intéressées (l'entreprise privée, les experts, les citoyens, etc.) de faire valoir leurs objections ou proposer des modifications. Elles devraient être précédées d'un affichage public informant la population et être tenues avant que la décision finale ne soit prise.

Une manière de pousser encore plus loin la participation démocratique serait de consulter les citoyens concernés par voie de référendum. La pratique du référendum est chose courante dans les villes du Québec, pour trancher toutes sortes de questions litigieuses. C'est la meilleure procédure pour connaître l'opinion des contribuables. Pourtant, il y a 20 ans qu'aucun référendum n'a été tenu à Montréal. Il faudrait donc que, pour toute modification aux règlements de zonage et pour toute question se rapportant à l'urbanisme, la Ville organise un référendum à la suite d'une pétition endossée par au moins 10% des citoyens concernés.

Il n'est pas facile pour un contribuable de se débrouiller seul dans les dédales de l'hôtel de ville. Comme tout organisme bureaucratique, les services municipaux sont dépersonnalisés et difficilement accessibles. Ils sont une source de frustration et de perte de temps pour les citoyens, quand ces derniers ne se découragent tout simplement pas avant d'obtenir satisfaction. L'hôtel de ville pourrait se rapprocher davantage des citoyens et rendre les services municipaux plus accessibles en mettant sur pied dans chaque grand secteur de la ville des bureaux de quartier qui auraient pour fonction d'informer, de conseiller et d'aider les citoyens. Ce faisant, il faudrait tenir compte des multiples groupes ethniques qui constituent le tiers de la population de Montréal et dont la langue maternelle est autre que le français.

André BOUGIE  
994 Fournier,  
Longueuil J4J 5A9  
(670-7182)

## Clôture obligatoire autour des piscines

Quatre mois environ après la mort par noyade deux jeunes indochinois dans la piscine de la Place meilleur, maintenant désaffectée, le conseil municipal de Montréal vient d'adopter, en première lecture, un règlement visant à forcer les Montréalais à clôturer leurs piscines.

**Yvon Laprade**

Ce nouveau règlement concernant les clôtures comporte certaines obligations, dont celle consistant à pourvoir chaque clôture, à chaque accès, d'une barrière fermant à clef. Toute clôture devra être d'une hauteur approximative de qua-

lité. La clôture devra en outre se trouver à 1,50 mètre au plus du bord du bassin et être assemblée de façon à empêcher le passage d'un objet quelconque de plus de 12 centimètres de diamètre.

Ceux qui contreviendront à ce règlement, sont passibles d'une première amende de \$100. Il est également précisé que les propriétaires de piscines seront tenus, dorénavant, d'entretenir leurs clôtures comme il se doit.

C'est des villes comme Longueuil et Laval que vient un règlement sur les clôtures depuis un bon moment.

### Démolition rue Saint-Hubert

Au cours de l'assemblée régulière du conseil, hier, le président du comité exécutif de Montréal, Yvon Lamarre, a fait le point sur les travaux de démolition effectués à une quinzaine de résidences maisons sur la rue Saint-Hubert, entre la rue Ontario et le boulevard de Maisonneuve, non loin de la compagnie Voyageur.

Dans le dossier présenté par M. Lamarre, le

Service des Permis et Inspections de la Ville de Montréal souleve le danger d'incendie que présentent ces maisons appartenant à une fille de Montréal Trust, qui appartient à son tour à la multinationale Power Corporation.

Il semble que le Service d'urbanisme de Montréal ait demandé en vain, en 1976 au ministère des affaires sociales, de procéder au classement de ces résidences situées à proximité de la maison des Pères Blancs.

Plusieurs estiment que ces maisons auraient pu être réaménagées un peu comme c'est le cas sur la rue Saint-Denis. Le pic des demoiselles est cependant passé par là...

### La fin des pataugeuses...

Par ailleurs, M. Lamarre a fait savoir, hier, que Montréal n'a plus l'intention de construire de nouvelles pataugeuses dans les quartiers de Montréal. «Nous sommes tous favorables à l'implantation de jets d'eau qui sont moins dangereux pour les enfants et qui pourraient permettre aux parents de se rafraîchir avec leurs jeunes», a-t-il déclaré tout en ajoutant que Montréal maintient sa décision de garder les pataugeuses fermées les fins de semaine d'été «parce que la fréquentation y est insuffisante durant cette période».



Yvon Lamarre, chairman of the City of Montreal executive committee, said yesterday he is looking into a possible conflict of interest of the head of security for Man and His World.

He told the city council yesterday that he had just received but had not had a chance to study fully a report from city Controller Roger Gagneau on the hiring of security guards at La Ronde from a firm in which the security head, Gilles Desormeaux, "seems to have certain interests."

Opposition Councillor Michael Fainstat said the situation is "compromising and suspect" and appears to contradict disciplinary guidelines adopted by the city in 1977. He filed what he described as invoices and cheques in which payments to the firm for guards' time were "falsified" by indicating they were for the installation and maintenance of metal detectors.

According to an earlier published report (in *La Presse*), Al Carriere Extincteur Inc., owned by Desormeaux, who has been security chief of the Man and His World complex since February, 1980, supplied guards to La Ronde last summer, at a time when Desormeaux himself was responsible for supervising their work.

It said another company had eventually been hired to supervise the work of the guards.

"I certainly intend to correct this situation," Lamarre told the council yesterday.

Answering other questions:

• Lamarre said a "public place" in downtown Montreal will be named after Marathon of Hope runner Terry Fox, who died of cancer recently, but that details have not been decided and.

• Mayor Jean Drapeau provided no information on when his long-awaited book-length reply to the Malouf committee report on overspending for the 1976 Olympic Games will be issued.



# Montréal peut exiger la rénovation nécessaire des bâtiments abandonnés

■ La Ville de Montréal a les pouvoirs de forcer les propriétaires de bâtiments abandonnés à effectuer les rénovations nécessaires visant à leurs rendre une vocation résidentielle, mais elle ne peut forcer personne à rendre ces bâtiments à l'épreuve du feu.

## YVON LABERGE

C'est la réponse pour le moins curieuse qu'a fournie hier le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, au conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal, M. Michael Fainstat, qui s'est eievé contre la décision du Comité exécutif d'accorder les permis de démolition d'une quinzaine de maisons anciennes du versant ouest de la rue Saint-Hubert, entre la rue Ontario et le boulevard de Maisonneuve, alors que le dossier de classement de ces maisons est en attente depuis 1976 entre la Ville de Montréal et le ministère des Affaires culturelles.

Pour le conseiller Fainstat, il aurait semblé normal que l'administration montréalaise intervienne en se servant de son règlement sur la restauration et la conservation du patrimoine résidentiel pour interdire la démolition et forcer le propriétaire, Treavor Properties, à renover ces maisons centenaires d'un type architectural inédit à Montréal.

A cela, le président du Comité exécutif a expliqué qu'effectivement ce dossier est en attente depuis bientôt cinq ans, mais c'est pour la sécurité du public que le Comité exécutif a finalement pris la décision d'accorder les permis de démolition.

Mais l'octroi de ces permis de démolition, a soutenu M. Lamarre, ne s'est pas fait sans que le ministère des Affaires culturelles ne soit informé de la situation. C'est ainsi qu'à la suite de plusieurs incendies au cours des derniers mois, suivis à chaque fois d'un rapport du Service des permis et inspections, le président du Comité exécutif a demandé au sous-ministre des Affaires culturelles, M. Jean-Jacques Chagnon, accompagné de Mme Danielle Rondeau, du ministère des Affaires culturelles à Montréal, et de Me Alain André, de visiter les lieux et de constater de visu les craintes exprimées par 740 personnes deman-

dant, par voie de pétition, que soit accordés les permis de démolition devant les risques d'une conflagration majeure.

La pétition ayant été signifiée le 4 mai dernier et un rapport alarmant du Service des permis et inspections signalant la gravité de la situation, c'est le 19 juin dernier, deux jours après la visite du sous-ministre, que le Comité exécutif a émis les permis de démolition.

Et nous connaissons la suite: une quinzaine de maisons ont été rasées... et la compagnie Voyageur a un projet d'expansion pour son terminus d'autobus.

Par ailleurs, c'est hier également que le conseil municipal a reçu en première étude un projet de modification du règlement portant approbation des plans de construction et d'occupation du développement domiciliaire des frères Argento sur l'île Rochon, dans le quartier Rivière-des-Prairies.

Ce projet de modification vise essentiellement l'émission du permis de construction sans que les promoteurs n'aient besoin d'un permis de radiation de la plaine inondation, telle que défini dans l'entente Québec-Ottawa sur la cartographie des zones inondables.

Cette entente prévoit qu'aucun organisme sous la juridiction des deux gouvernements n'encourage le développement domiciliaire en zone inondable précisant que le Québec doit faire pression auprès des corporations sous sa juridiction pour contrer de tels développements.

Par cette modification au règlement portant approbation des plans de construction et d'occupation voté à la séance du 30 mars dernier, les promoteurs n'auront qu'à respecter la ligne des hautes eaux telle que tracée par les techniciens du ministère de l'Environnement du Québec dans leurs travaux de remblaiage, puisque le même ministère reconnaît son impuissance à bloquer le projet de construction de quatre tours d'habitation sur la partie est de l'île Rochon.

La deuxième étude de projet de modification de règlement aura lieu à la prochaine séance du conseil prévue pour le 24 août prochain.



## ■ Montréal ville fortifiée

Ainsi donc nos édiles municipaux sont descendus jusqu'à nous! En effet, LE DEVOIR du 23 juillet nous apprenait que le comité exécutif de la Ville de Montréal s'est réuni... dans un autocar circulant dans quelques quartiers de Montréal et, fait encore plus surprenant, en présence de journalistes. Un vent de démocratie serait-il en train de souffler sur notre administration municipale qui semble vouloir se rendre compte «de visu» de la qualité de la vie à Montréal? Un thème qui, incidemment, commence à s'avérer électoralement rentable...

«Cette année, écrit Alain Duhamel, les conseillers municipaux sont invités à se joindre à la troupe de l'administration municipale, ce qui leur vaut d'apprendre en même temps que les journalistes l'existence d'un certain nombre de politiques municipales d'intervention dont la formulation était demeurée jusqu'à ce jour ou obscure, ou imprécise.»

Il faut dire que la transparence n'a jamais été la principale qualité de l'administration Drapeau! Interrogé par Radio-Canada, M. Yvon Lamarre a déclaré au sujet de cette tournée: «C'est comme une armée qui se rend sur le terrain.» Chacun sait que l'armée est une institution autoritaire et fort peu démocratique: en haut on décide, en bas on exécute. Des esprits pervers pourraient voir là une troublante analogie avec notre administration municipale...

La politique, disait Valéry, est l'art d'empêcher les gens de se mêler de ce qui les regarde. Cet art a atteint un rare degré de perfection sous l'administration actuelle. Quand les citoyens de chaque quartier pourront faire valoir leur point de vue et avoir un pouvoir décisionnel sur les politiques qui les concernent directement, la démocratie aura fait un grand pas à Montréal. Mais on voit mal les dirigeants du Parti civique accorder aux citoyens ce qu'ils refusent à leur propres conseillers!

On nous objectera que les Montréalais sont, dans l'ensemble, satisfaits de leur administration municipale, comme l'indique un récent sondage. C'est un fait, et cela prouve que cette même administration est passée maître dans l'art de nous faire prendre nos réalités pour des désirs. Cet art est proche parent de celui qu'évoquait Valéry. Ce fait démontre également que la conscience de ce que pourrait être une vraie qualité de vie et une réelle démocratie municipale, ne se fait jour que lentement dans l'esprit d'une population fascinée par les mirages de la fausse grandeur. Il faudrait aussi parler de la faiblesse et de la division de l'opposition ainsi que de son peu d'enracinement chez les francophones. Enfin le fait, qu'à l'inverse de ce qui existe à Toronto, environ 75% des Montréalais sont locataires, explique peut-être bien des choses...

Montréal est une ville fortifiée. Les chroniqueurs municipaux ne parlent-ils pas parfois de la forteresse de l'Hôtel-de-Ville? Cette forteresse a une caractéristique bien particulière cependant: c'est contre les citoyens de cette ville qu'elle a été érigée.

Suzanne MARTIN

Montréal, le 26 juillet

# Coin 29ème avenue et Boul. Rosemont AUTORISATION POUR LA CONSTRUCTION D'UNE ÉGLISE BAPTISTE ÉVANGÉLIQUE ET \$38 000 POUR REFAIR LES TROTTOIRS DE LA RUE CHABOT

Approuvé par un règlement de zonage ayant subi les deux lectures réglementaires, une église baptiste évangélique sera prochainement construite au coin nord-ouest de l'intersection formée par le

Boulevard Rosemont et la 29ème Avenue.

Ce terrain vacant situé dans le secteur nord-est du district se verra alors doté d'un édifice de deux étages ayant environ 60 pieds de façade. Les entrées de l'église seront situées à l'arrière et sur le côté ouest.

Cette demande de permis de construction, par l'Église Baptiste Évangélique Centrale de Rosemont, a été passée en première lecture lors de l'assemblée du conseil du 23 février 81 à l'article 54 F. La deuxième lecture suivit par après à l'assemblée du lundi 30 mars, cette fois à l'article 63 F. Pour fins d'informations générales rappelons simplement que les procédures de l'hôtel de Ville prévoient que la première lecture doit être faite pour permettre au conseil d'annoncer publiquement un projet de règlement. Suite à cette première lecture toute personne ayant une



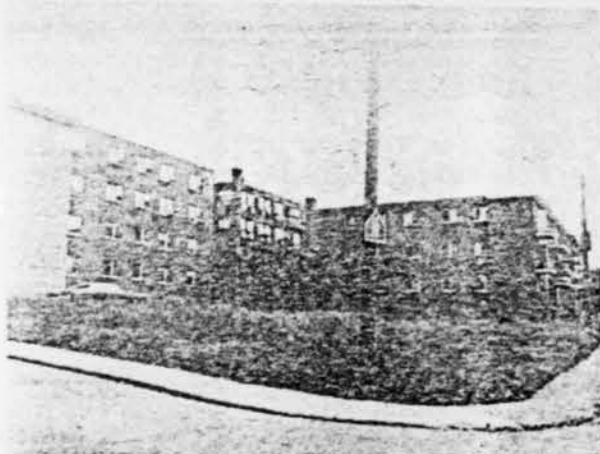
dissidence doit en faire le dépôt au bureau du greffier dans les 30 jours. Si aucune dissidence n'est enregistrée alors le conseil peut procéder en deuxième lecture pour approbation de la demande.

C'est donc dire que la demande de l'Église Baptiste Évangélique de Rosemont a été acceptée et que dans les prochaines semaines la construction

débutera, aussitôt que les plans de construction auront été approuvés par le Service des Permis et Inspection de la Ville de Montréal.

## RUE CHABOT

Dans un autre ordre d'idée les résidents de la rue Chabot, du côté est de la rue située au nord de Masson, seront fiers d'apprendre que le conseil mu-



C'est ce terrain situé à l'angle nord-ouest de l'intersection du Boulevard Rosemont et de la 29e Avenue qui recevra la future église Baptiste Évangélique de Rosemont. La construction a été autorisée suite aux deux lectures du règlement de zonage par le conseil municipal. La construction devrait débuter incessamment et l'édifice aura deux étages sur 60 pieds de façade.

(photo - Régeant Gosselin)

nicipal a accepté de voter des crédits de l'ordre de \$38 000.00 au Service des Travaux Publics pour voir à la réfection des trottoirs.

Ces crédits ont été approuvés à l'article 10 de l'assemblée du mois d'avril. De ce montant de \$38 000.00 quelques \$25 227.50 seront accordés en contrat privé à la firme Pavage C.S.F. qui a été le plus bas soumissionnaire. La balance des crédits servira au Service des Travaux Publics pour les services parallèles à offrir et les dépenses imprévues.

Comme le démontre la photo accompagnant ce texte les travaux ne sont pas encore débutés mais il ne s'agit ici que d'un délai dû au fait que le nombre de travaux de même nature à effectuer pendant l'été, sont nombreux et que la coordination de l'ensemble exige une répartition. Quoi qu'il

en soit on nous assure que le tout sera terminé d'ici l'automne.

#### BLOC-NOTES "

- Les réactions à cette nouvelle chronique ont été très positives et nous vous en remercions. Vous pouvez toujours me contacter à 527-1958 pour des informations de toutes natures.

- Concernant l'article de la semaine dernière sur le Service des Affaires Sociales, il faut préciser que lorsque nous disions que tous les bureaux déménageaient sur le boul. Rosemont il s'agissait des bureaux de Rosemont. Il

ne faudrait pas croire qu'il s'agisse du seul bureau de ce service dans toute la ville.

- en réponse à une lectrice, je voudrais dire qu'il est possible à toute personne d'assister aux assemblées du conseil,

dans les galeries publiques situées au deuxième étage de l'hôtel de Ville, et l'agenda de l'assemblée ainsi que les notes explicatives sont accessibles pour quelques dollars en s'adressant au bureau du greffier au 1er étage.

# À Montréal, on n'accepte aucun reproche

■ Personne n'a le droit de critiquer Montréal. Et si quelqu'un ou quelque organisme s'y risque d'aventure, il devra en subir les conséquences: il sera ridiculisé, bafoué et insulté.

Cette semaine, c'était le directeur du Service des incendies de Montréal qui refusait les conclusions d'une enquête gouvernementale. On se souvient qu'à la suite de l'incendie qui avait causé la mort de trois pompiers dans le Vieux Montréal, le 16 mai dernier, la Commission de la santé et de la sécurité du travail avait ouvert une enquête.

Or, les conclusions de l'enquête sont très sévères. L'inspecteur du gouvernement considère que les méthodes de travail et les techniques utilisées par le Service sont inadéquates et insuffisantes pour assurer la santé et la sécurité des pompiers, que ces derniers sont mal préparés parce que leurs méthodes d'entraînement sont déficientes. L'inspecteur exige donc de Montréal un nouveau programme de formation pour les pompiers et leurs officiers.

Le directeur du Service n'est pas d'accord: il est convaincu que ses méthodes sont les meilleures en Amérique. Il refuse donc les conclusions du rapport, il refuse l'autorité de l'enquêteur et même celle de la Commission qui l'a désigné. Bref, le directeur du Service des incendies de Montréal signifie qu'il n'a aucune leçon à recevoir de l'organisme gouvernemental chargé d'enquêter sur son action.

Mais ce directeur suivait l'exemple du directeur du Service de police de la Communauté urbaine de Montréal et du président du Conseil de sécurité. Eux

aussi, la semaine dernière, ils avaient écarté d'un revers de main des conclusions aussi sévères, venant d'une enquête aussi sérieuse, menée par des commissaires aussi respectables. Le directeur et le président, avec une désinvolture qui a dû en surprendre plusieurs, ont attaqué directement la personne et l'intention des commissaires, les traitant de frustrés et d'adeptes de sensationnalisme.

Comme l'a fait le directeur du Service des incendies, ils ont signifié au gouvernement et à son organisme officiel qu'ils ne supportaient pas la critique et qu'ils étaient prêts à dire n'importe quoi pour se protéger contre n'importe qui. Ils veulent bien tenir une petite enquête maison qu'ils pourront garder secrète; mais ils refusent que des gens libres et objectifs leur fassent le moindre reproche.

Leur exemple à eux vient de plus haut.

Il y a 14 mois, une commission d'enquête menée par le juge Albert-H. Malouf tirait des conclusions gênantes pour le maire de Montréal. On y trouvait des accusations de manque de réalisme, de mauvaise administration et d'irresponsabilité, parmi d'autres qu'il n'est plus nécessaire de répéter.

Le maire a promis une réponse, on l'attend encore. Ce qui montre son respect pour les conclusions d'une enquête pourtant officielle, pourtant présentée au ministre de la Justice.

Le maire a d'ailleurs bien exprimé son sentiment pour le juge Malouf en déclarant devant la Chambre de commerce de Montréal, au printemps dernier, qu'il ne voulait pas «tomber dans le piège de ceux qui n'ont pas vérifié avant d'écrire».

Bref, à Montréal, au niveau supérieur des diverses autorités, on n'accepte aucune autre autorité. Ni celle des organismes gouvernementaux ni celle du peuple qui veut savoir.

Pourtant, au lendemain de l'incendie du Vieux Montréal, des experts avaient mis en doute la valeur du système de notre Service d'incendie. Et le président de la Fédération des pompiers du Québec se dit parfaitement d'accord avec les conclusions du rapport d'enquête.

Pourtant, des photos parues dans nos journaux et des séquences de films ont prouvé la brutalité inutile et indisciplinée d'un groupe de policiers, le soir du 20 mai 1980.

Pourtant, les conclusions des ingénieurs concernant le toit du stade, s'ajoutant à bien d'autres conclusions aussi diverses que négatives, prouvent bien la pertinence des accusations du rapport Malouf. C'est-à-dire que partout où l'on tente de diminuer la crédibilité des enquêtes officielles, on ne fait qu'infirmier davantage la qualité des personnes ou des structures de l'administration municipale.

Il est extrêmement dommage que des gens en autorité croient pouvoir se disculper ou se valoriser en ridiculisant des études sérieuses qui méritent la confiance de la population. Il est extrêmement dommage que des hommes publics s'acharnent à détruire la crédibilité de nos institutions démocratiques que l'on croit gardiennes d'une qualité démocratique.

Montréal pourrait accepter certains reproches. Ses citoyens apprendraient à réagir civilement plutôt qu'à salir les autres pour camoufler d'évidentes faiblesses.

**JEAN-GUY DUBUC**



L'étonnant silence des spécialistes

# Montréal livrée à l'anarchie

**M**ONTREAL apparaît depuis deux décennies comme un espace mort où s'occulte la démocratie, où il n'existe plus de règles entre les «décideurs» et la population, où les citoyens contempnent un phénix vieillissant qui tranche les questions en solitaire.

Cette ville, gouvernée sans débat, a décapé ses quartiers à coups de démolition, à la faveur d'incendies souvent criminels, au milieu d'une spéculation effrénée, bref par tout ce que résume le vocable de «crise du logement».

Le pouvoir municipal séjourne dans la clandestinité opaque, ourdit, dans l'ombre des projets qui se répercutent sur des citoyens abasourdis.

Montréal est la ville du non-dit, des décisions ponctuelles, car il n'y a pas de normes, d'approche globale d'aménagement. D'ailleurs nous attendons depuis dix ans le plan d'aménagement global de la CUM prévu pour... 1971. Véritable tour de Babel de l'urbanisme, Montréal, couronnée du triste titre de reine des parkings et des terrains vagues, va de petits projets en décisions improvisées et apparaît comme détruite (1).

La stratégie spatiale du pouvoir montréalais a détruit les foyers d'appartenance — que reste-t-il aujourd'hui des quartiers du centre-sud ou de la Petite Bourgogne? — et ne laisse pas de lieu de discussion. Plusieurs groupes de pression ont fait un travail remarquable, mais le simulacre de démocratie est si fameux qu'il est impossible de suivre le pouvoir sur son terrain: tout arrive avant que la nouvelle parvienne, les décisions sont connues du public lorsque les travaux sont commencés. Un véritable dialogue de sourd s'établit entre le pouvoir et le milieu — de la maison Van Horne à la rue Saint-Norbert, du Carré Viger à la rue Saint-Hubert, du parc olympique à Corridart, du boulevard des *fast foods* (rue Sherbrooke est) au projet du siège social de l'Hydro-Québec, l'opposition s'usa. L'espace montréalais se trame sans connexion entre pouvoir et citoyens, entre les transformations du milieu et ceux qui les vivent. Le promeneur qui arpente Montréal sera surpris par l'état délabré du tissu urbain: les maisons barricadées, les terrains vagues, les parkings, les rénovations délirantes, un manque total de respect des particularités inhérentes au milieu, tout ça tisse une ville éclatée.

Il est curieux de constater comment l'absence de débat sur la stratégie urbaine a conduit, aujourd'hui, à la démission des spécialistes. D'ailleurs depuis le «centre d'une ville bombardée» de Jean-Claude Marsan, il semble de ces mêmes spécialistes se contente de railler (non sans raison) un Yvon Lamarre débordé qui découpe la ville comme un fruit mur. L'embryon d'opposition à Montréal perce sans que les spécialistes de l'urbanisme la suive, l'encadre, propose un nouveau projet urbain.

La géographie est une science qui s'in-

par  
**Gilles Sénécal**

*L'auteur de cet article prépare une maîtrise en géographie à l'Université du Québec à Montréal.*

duit sur le terrain, et le géographe qui se risquerait sur le terrain de Montréal serait submergé, tant cette ville est un embrouillamini. Il n'y a plus de volonté politique d'agir sur le terrain, le pouvoir montréalais se présente comme dépourvu d'autorité et incapable d'agréer les divers courants en les homogénéisant. Le pouvoir qui se déploie sur le terrain a plusieurs visages: spéculateurs, hommes d'affaires, firmes privées d'aménagement, fonctionnaires et policiers. Alain Duhamel titrait bien à propos «Montréal, ville ouverte» (2). Ville où tout est permis par le promoteur passé maître dans l'art de la maquette et où le citoyen a perdu son environnement. De la crise du logement jusqu'au pouvoir parallèle de policiers de la CUM se recoupe l'idée d'un espace non démocratique, de l'harmonie rompue entre le développement, l'aménagement urbain et les résidents.

Il apparaît que la crise du logement à Montréal est gérée par les autorités municipales, car les tours de logements, les démolitions et les rénovations sont des mesures tolérées ou même encouragées par elles, alors qu'on expulse les populations résidentes à faible ou moyen revenus.

Il y aurait toute une étude à faire au sujet des subventions à la rénovation qui causent des hausses de loyers substantielles et transforment de grands loyers familiaux en boutiques chics ou en studios cossus. À ce titre l'opération 10.000 logements n'est qu'une panacée, car la banque de logement reste déficitaire et convie une clientèle rapatriée des bungalows de banlieue. Le logement à Montréal est devenu un chauchemar, et il n'y a pas de volonté politique de reloger les évacués de la rénovation, des démolitions et de la taudification. De plus, il n'y a plus d'arbitre: le citoyen ne sait plus à qui s'adresser. De la Régie du logement à l'hôtel de ville, heureux celui qui trouve un interlocuteur. Les dédales administratifs terrent la réalité, les appartenances et l'espace approprié des citoyens à bas et moyen revenus sont rompus et cette brisure est gérée par le tandem Drapeau-Lamarre.

Le terrain montréalais est donc occupé par les spéculateurs, les promoteurs, les hommes d'affaires, des fonctionnaires, tous peu empressés de discuter leur projet au grand jour. Ce contre-pouvoir se traduit par un désordre total dans le développement urbain et tend à produire un autocratie à ras le sol.

Ce contre-pouvoir s'actualise dans le service de police de la CUM qui s'installe



### **Une ville bombardée**

Véritable Tour de Babel de l'urbanisme, Montréal, couronnée du titre de reine des parkings et des terrains vagues, apparaît sous le jour d'une ville éclatée.

dans cette ville et véhicule un nouveau code social. La police de la CUM se targue de ne plus reconnaître le pouvoir politique et administre l'ordre public selon ses propres règles qui, des injures au passage à tabac, achèvent de miner le lien homme-milieu. Il est important de lier la «pretrocratie» de la SPCUM, véritable secte secrète, à la notion d'espace démocratique, car c'est l'appareil de répression qui complète l'abortion des débats sociaux dans la cité.

Trois exemples récents confirment cette coupure du lien démocratie-espace montréalais:

1) la démolition de la rue Saint-Hubert confirme la mainmise des spéculateurs sur l'aménagement urbain, l'absence de règles à suivre et d'une vision d'ensemble;

2) le rapport de la Commission de po-

lice, sur les événements du 20 mai 80 confirme que l'appareil de répression est toujours en place et s'abrite dans un pouvoir parallèle;

3) la hausse des tarifs de la CTCUM est le meilleur exemple d'une décision arbitraire.

Ces trois exemples illustrent l'absence de consultation et de dialogue, la distanciation du pouvoir d'avec le milieu. Trois exemples qui confirment le vide démocratique empreint de technicalités creuses où il n'y a plus d'interlocuteur. Ceux qui créent les impacts sur la ville sont muets et... frappent.

Cette ville sans règle, sans orientation, sans Projet global se terre derrière de petites mesures ponctuelles: l'aménagement de bout de rue (les clôtures de couleurs, les bacs à fleurs), l'opération 10.000 logements qui s'érige sur ce qu'il est convenu d'appeler le syndrome montréalais (taudification-abandon-incendie criminel-démolition-terrain en spéculation). Regardons seulement le plateau Mont-Royal: c'est l'entreprise privée qui sauva des centaines de bâtiments anciens et l'opération s'avéra rentable au point que la Ville cherche maintenant à récupérer le mouvement. Les autorités municipales demeurent retranchées dans la vision strictement historique et monumentale lorsqu'il s'agit de protection; les critères de qualité de vie, d'homogénéité architecturale ne sont pas retenus. Encore là, une simple promenade nous indique qu'une maison rénovée jouxte une maison barricadée, que, pour une maison historique préservée, il y a des centaines de bâtiments caractéristiques du Montréal vivant et vécu qui sont menacés. Montréal agit par petites touches et laisse aller l'ensemble, à ce propos le retrait d'un projet d'aménagement et de zonage particulier au plateau Mont-Royal présente il y a quelques années, est très significatif.

La volonté politique (les décideurs) crée un espace «produit» qui va en contradiction avec l'espace «vécu» par l'ensemble de la population résidente des quartiers. Il en résulte un espace fragmenté, des quartiers hybrides et trous où les gens à revenus modeste et moyen sont expulsés, où les particularités des quartiers ne sont pas respectés et, enfin, où plusieurs types d'aménagement urbain se côtoient en s'affrontant. La réalité, cet espace vécu, c'est la reorienta-

tion des quartiers montréalais qui s'opère sans que la population résidente soit consultée, sans que les changements soient débattus. L'espace créé agresse les tissus sociaux et humains qui forment cette «vie de quartier» propre, fomentent une brisure sociale, transforment une ville harmonieuse et à la mesure de l'homme en un lieu éclaté et générateur de tensions.

En terminant, qu'il me soit permis de justifier cette approche large de l'aménagement urbain par ce reçu au concept que l'espace créé et transformé doit au préalable se débattre sur la place publique, que la notion d'espace urbain doit recouper celle de démocratie. Plusieurs groupes comme Sauvons Montréal et Héritage Montréal réalisent un travail digne de mention, mais il importe de ne pas laisser le monopole du débat aux seuls spécialistes. Derrière tous les «beaux projets» se cachent des géographes, des urbanistes et des aménagistes et c'est eux qui, souvent, avalent les expulsions, les démolitions et les rasages des quartiers. Il convient de s'assurer que le maximum d'individus, de groupes soient impliqués dans une discussion élargie sur l'espace d'aujourd'hui et de demain.

Case study:

## Housing struggle shows how city 'consults' voters

Marie Desjardins of Rosemount lost her respect for city council during the big nursery debate last September. City council announced it was taking over 40,700 square metres of land in Rosemount, for 370 duplex and triplex units of low-priced housing. The hitch was that the spot the city picked, a former nursery and tree farm, has been used for the past three years for individual garden plots for nearby residents.

The neighborhood grumbled about loss of the gardens. When they objected, they were invited by executive committee chairman Yvon Lamarre to put forward their own ideas of how the area could be redesigned for new housing.

"They let us believe that Mr. Lamarre was ready to listen to our group," Desjardins said. Residents hired architects to design a possible landscape, and took their plans to city hall.

Lamarre wasn't there. And when he did show up for a "consultation" meeting, he was unbending and the residents booed him off the floor.

Desjardins said the residents were "disappointed. We went to a lot of trouble to prepare our plans."

She was more disappointed when the issue erupted at city council. Some two dozen Rosemount residents sat in the gallery cheering opposition councillor Michael Fainstat and jeering at Mayor Jean Drapeau's Civic party members.

Lamarre pointed out that the city made a major compromise on the issue, cutting the planned number of homes from 600 to 370. The houses, he said, would fit easily into the area, leaving several other parks within easy walking distance.

As the bitter arguments between Lamarre and Fainstat went on, police appeared in the gallery. Drapeau had ordered the gallery cleared.

What irked Desjardins the most was that her district councillor came to a neighborhood meeting where residents protested the plans, but didn't echo their protest to city council. Whoever was right in the issue, she said, the residents of Rosemount never got the chance to make themselves heard.



# A guide for council-meeting spectators

Montreal city council sits one Monday evening a month, for an average of about four hours. It's not exactly the best show in town, but admission is free, even if the agenda costs you \$5.50.

NDG resident Ann Rajan is one of the small band of regulars who make it a point to go to most of the monthly meetings, and she advises others to go, just for the entertainment.

Like all visitors, she sits in a gallery at one end of the council chamber, high above the councillors and far enough removed that it's hard to see who's who, or to hear if the microphones aren't working properly.

"When I'm sitting beside someone who's there for the first time I notice they're always shocked," she says. "For instance, if a zoning does not suit a (proposed) project, the zoning is simply changed."

There are tricks for any council-watcher to learn, Rajan says. One is to look over someone's shoulder to see the agendas. Free in other cities, these cost \$5.50 each to the general public in Montreal. No discounts, no group rates.

"The price is prohibitive," Rajan says. "I rarely buy one. You look over somebody's shoulder or you ask a journalist — it's humiliating."

Another hint: Don't try taking the stairs up to the visitors' gallery. Security guards make certain everyone takes the elevators, so specta-

tors can't wander around the building.

Rajan is one of a tiny handful of people who watch the monthly meetings with any regularity. City politics in Montreal has never become a major spectator sport.

First-time council-gazers need to know the routine in order to follow the action: You can't tell the players without a program, and that means most people need to shell out for an agenda.

With the agenda comes an impressive pile of explanatory notes. They're cross-referenced; item 26 on the agenda will be explained by item 26 of the notes, and so on.

An item that only takes up a few lines on the agenda may, of course, turn into a major issue, and that's why it's always worth the time to thumb through the background material. There may be several pages of maps and comments from city hall staffers for an issue that only gets a brief mention on the agenda.

After scanning the paperwork, the spectator turns his or her attention to the meeting itself.

Mayor Drapeau chairs the meeting from the front of the council chamber, seated in a chair on a raised platform, like the speaker in the House of Commons. Councillors are arranged in four rows of desks, two along each side of the room. To speak, they rise and face Drapeau.

You've never seen a picture of a city council meeting, because pictures are forbidden. "Permission is never granted," a Lamarre aide said, without explaining why not.

Each meeting starts at 8 p.m. with a prayer. Then comes the highlight, a half-hour, parliamentary-style question period during which any councillor can direct questions at any other councillor.

Most are fired at Lamarre, who, with Drapeau chairing the meeting and technically remaining neutral, is the chief spokesman for the Civic party.

Usually, about half the questions come from the opposition, and these are often the most interesting for the spectators, since the opposition asks them mainly to attack or embarrass Lamarre.

Council meetings once stretched over two or three days because they were the only forum for debate, recalls Arnold Bennett, a former MCM councillor. Not any more. "Now they breeze right through."

The degree of freedom councillors have to prod and pry and debate in other cities, such as Toronto and Ottawa, shows up in the amount of time they spend discussing the city's business.

Toronto council meetings are held every other week and average about 12 hours. Ottawa's council meets every other week too, usually for about half as long.)

At Montreal council meetings, after the question period, the rest of the meeting is a litany of agenda

items, each one read out by Pierre Lorange, vice-chairman of the executive committee. Drapeau replies, "adopté" (carried), unless someone objects and wants discussion. But unless Fainstat or Auf der Maur objects, nothing is discussed.

Even if Fainstat or Auf der Maur does object, everything is passed. The one rule that supersedes all others is that Civic party members never, never, never vote against their leaders.

Civic party councillors don't ask much; what questions they do ask don't make anyone squirm. And there's often a gaggle of councillors around the coffee machine outside the council meeting as one agenda item after another is passed.

Each councillor (again that means mostly Fainstat and sometimes Auf der Maur) can speak for up to 20 minutes on each topic, though many bits of routine business pass without much talk.

And then, generally around midnight, it's all over for another month.

Apart from doing routine business (ordering streets fixed, welfare paid, swimming pools opened and so on) there's one big annual piece of business every year in every city: Fixing a budget.

In Toronto and Ottawa the full council says months ahead of time what kind of budget it wants, then votes at a later meeting on the final draft. Anyone can propose changes as the debate goes on.

In Montreal, there's less flexibility because of a deadline imposed on all budget debates. There's no first draft or guideline.

The executive committee decides how much it wants to spend and what taxes it has to raise in the coming year, and writes these into a proposed budget for the full council to approve. Debate runs several nights a week for about three weeks in November and December.

But at midnight on the last day of debate, if the council hasn't come to an agreement, the budget automatically passes, exactly as proposed by the executive committee.

Budget debates are the only time when department heads appear to answer councillors' questions.

— Tom Spears



ANN RAJAN  
Newcomers are 'shocked'

# 'Open' city hall a hot issue for '82 election

By TOM SPEARS  
of The Gazette

Clelia Cospo has been listening to the city of Montreal's assurances that it's making no financial cutbacks — while recreation programs to keep teenagers off the streets disappear from her NDG neighborhood.

It's bad enough, she says, that city hall has to spend less on such programs.

But what bothers Cospo and others is that the people who use city services are often the last to know what's being dropped and why.

"We have a lot of trouble getting information from the city," said Cospo, the director of Head and Hands, an NDG community centre. "It's not easy. It involves a lot of time."

Many people who have to deal with city hall tend to agree with her assessment. But one of the two top men at city hall claims that Montreal is a model of open government and accessibility to all its citizens.

One of his political opponents, however, says city hall keeps the tax-paying public utterly in the dark.

That kind of talk could be the hot stuff when Montreal's next civic election rolls around in November, 1982.

## Citizens in Toronto and Ottawa have more chance to tell council about policy problems

The first man is Yvon Lamarre, chairman of Montreal's executive committee and second only to Mayor Jean Drapeau in the city's administration. He told a city council meeting this summer that the people who run Montreal are more open than their counterparts in many other cities.

The second man is Michael Fainstat, city council's sole member from the Montreal Citizens' Movement. "Municipal government is supposed to be the closest level of government to the people," he said. But he criticizes Montreal's "for the scorn that (it) exercises with respect to citizens' rights."

Lamarre refused an interview on the subject. His press secretary, Marcel Chouinard, said his claim about Montreal's openness compared with that of other cities wasn't "specific." The chairman, Chouinard added, "is ready to meet to talk about a specific topic, but just to discuss openness? No."

Whether the topic is specific or not, Montrealers are going to hear a great deal about it soon.

Fainstat, whose party sent 18 members to city council in 1974 only

to lose 17 seats in 1978 after internal disputes, says openness will be the opposition's main point of attack in the 1982 election.

There are 55 city councillors in Montreal (counting Drapeau), and they run a big operation. With 13,399 full-time workers Montreal's civic payroll has nearly 2,000 more people than the entire population of Cowansville.

This year, the city's budget is about \$945 million. And as far as the public can see, the key decisions about all that money are all made at the top of the pyramid.

Drapeau and Lamarre head the Civic party, which includes all but two of the 55 councillors. The opposition consists of the other two: Fainstat, the MCM councillor from Notre Dame de Grace; and Nick Auf der Maur, representing western downtown. He is the lone sitting member of the Municipal Action Group.

When a citizen reads a news story from city hall or sees a televised interview, chances are overwhelming that he's seeing or reading about these four men:

• Jean Drapeau. Mayor since 1960, and from 1954 to 1956. Salary: \$71,371, or \$1,372.50 a week.

• Yvon Lamarre. Councillor and member of executive committee since 1970. Salary \$68,900, or \$1,325 a week.

• Michel Fainstat. Councillor since 1974. Earns regular councillor's salary of \$21,457, or \$412 a week.

• Nick Auf der Maur. Councillor since 1974. Salary same as Fainstat's.

Decisions at city hall are made in two stages: First the executive committee (six members, all from the Civic party) meets behind closed doors and makes a recommendation on an issue. Other Civic party members may sit in but not vote.

Next the full city council votes on it in public. What the executive committee wants from council, the executive committee always gets.

The Civic party councillors always support Drapeau, or at worst abstain rather than oppose him. That leaves little room for ordinary councillors to grab headlines and make names for themselves unless, like Fainstat and Auf der Maur, they oppose Drapeau's will.

Insiders joke about the fictional Civic party candidate who had to have a tooth pulled: It cost him \$5,000 because he wasn't allowed to open his mouth.

Fainstat claims Drapeau hand-picks Civic party candidates every election: "The nominating convention takes place in Drapeau's office, and Drapeau and the candidate are the only ones present."

Not so, says Civic party councillor Sid Stevens. He says he and some

other councillors were first approached by Drapeau, but that all new candidates now must be approved by the full party caucus.

"People get the impression that the mayor runs the whole show. It's too bad you people can't come into caucus meetings and see it."

There's no denying Jean Drapeau is the most forceful figure in city hall. He likes being in the driver's seat — and that extends beyond city hall; the mayor often leaves his chauffeur behind to drive himself about the city. Fast.

Even his strongest opponents can't argue with Drapeau's political success. Fainstat shakes his head and speaks of the man's "compelling strength and political savoir-faire."

"He's the leader, the *chef*... the glue of the party," Fainstat says. Without Drapeau, the MCM councillor says, the Civic party's different factions would break apart.

That's high tribute, considering that with Drapeau the party won 52 of 54 seats in the last election.

With the political instincts goes power. Drapeau's position lets him make decisions that few other Canadian mayors could attempt.

In 1971, the mayor took it entirely on himself to appoint a simple police inspector, Jean-Jacques Saulnier, as Montreal's new police chief. The mayor needed no advance consultation with his councillors, no search committee, even though the new chief was the younger brother of Lucien Saulnier, then chairman of the executive committee of the Montreal Urban Community.

The deed was announced, and city



council passed it with just one vote against.

Today the mayor hasn't that same power, but his presence still pervades city hall. Pressed for his response to a report accusing him of much of the responsibility for the \$1.6-billion Olympic deficit, Drapeau can still refuse to say when he'll answer the accusation.

Lamarre's approach to current issues is similar: He can avoid discussing them, and often does. This month he repeatedly refused comment on the annual report from the

---

### **Insiders joke about Civic party member who couldn't even open his mouth for the dentist**

---

Montreal Urban Community's public security council, which calls the island's growing crime rate "disgraceful."

Drapeau and Lamarre hold that ordinary citizens get enough access to their council through the Montreal bylaw (forced on the city by the province) allowing anyone to ask council written questions. Montreal's bylaw also lets the mayor refuse to answer any question without explaining why.

Look, say the critics, at municipal accessibility elsewhere. Look at Toronto and Ottawa. Let's look:

Both cities pride themselves on municipal governments that have been evolving for years. Many council members belong to ratepayers' groups, and have taken activist

routes into politics.

One result in both cities is a system of three (in Ottawa) or four (in Toronto) permanent committees. Their job is to carry out public business in full view of the people who pay for it.

One committee handles land use planning, another "hard" services such as road maintenance and snow clearing, and another financial administration. That split distributes the workload among all the council members (instead of leaving all the work to six persons from one party, as in Montreal's case).

Perhaps more important is the openness of the committees. Almost all their meetings — and there are several during an average week — are in public.

Montreal hasn't had a public committee meeting of any kind in years. In Ottawa any citizen can speak at any committee meeting, though he can't address the full council. (Montrealers can speak neither to their lone committee — the executive committee — nor to council).

In Toronto citizens can speak at all meetings of every committee but one, the executive committee, where they can only speak at every other weekly meeting.

"Deputations (citizens addressing committees) are enormously influential" says Toronto alderman Richard Gilbert. "They can completely change the preconceived notions of committee members."

Council members themselves have the same wide-ranging rights in meetings. While a Montreal councillor can't question city hall's department heads, those in Toronto and Ottawa do so at length.

In debating a rezoning, for example, an alderman may call on the chief planner to explain why he made a particular suggestion, Gilbert said. The bureaucrat "has to stand up then and there and answer."

One way a Toronto bureaucrat gets to be a department head, said Gilbert, is by giving "not fudgy answers, but clear answers."

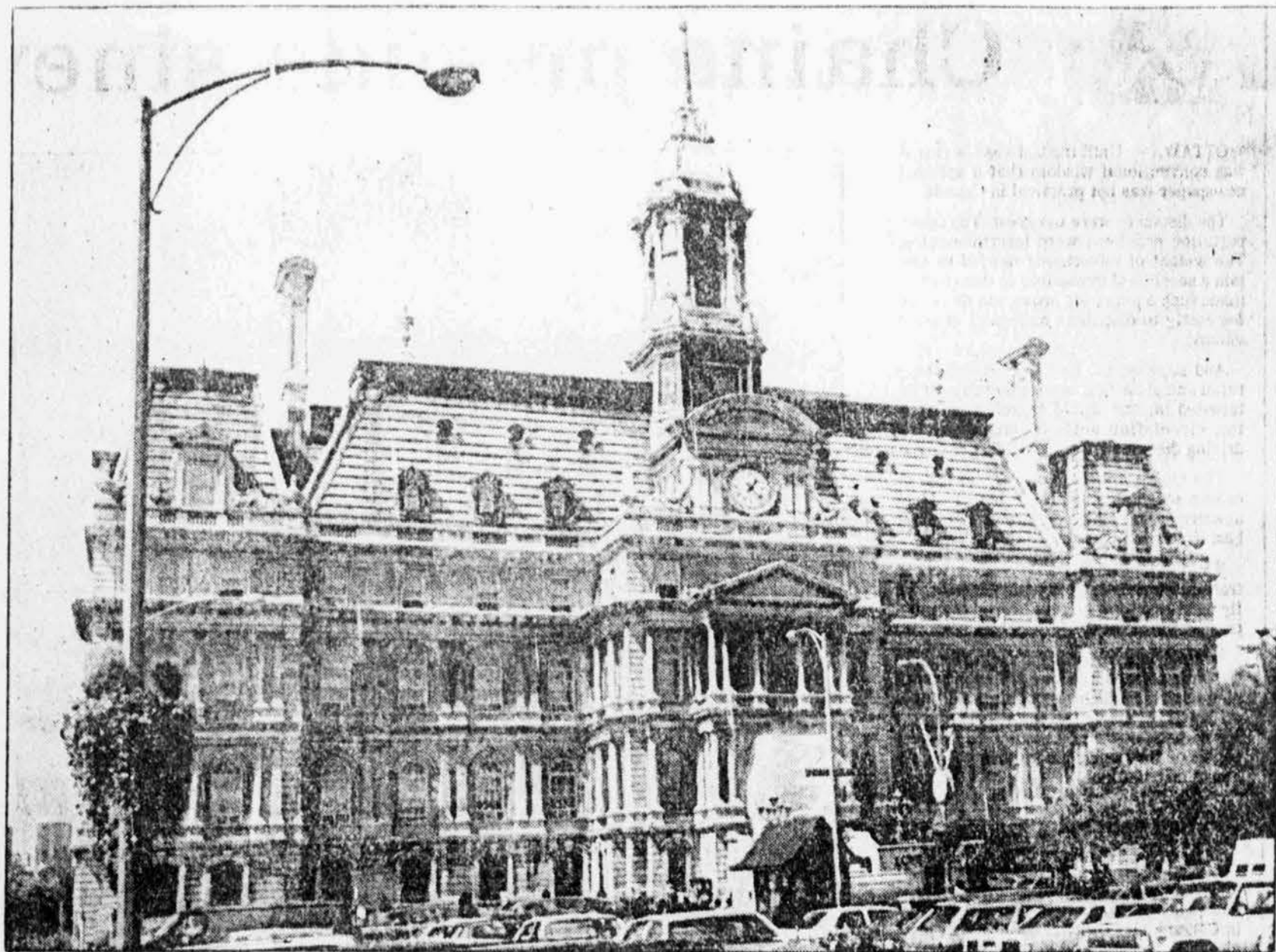
Gilbert estimates that roughly a quarter of each council meeting is spent on questions and answers between aldermen and department heads. The result, he says, is a better-informed city council.

Aldermen in both Toronto and Ottawa have another right. If they want information between meetings (for example, about a planned rezoning or a new street) they simply phone the department that has it, and ask for it.

Not so here. All questions must be directed (in writing) from council members to the executive committee, which relays them. The answer in turn filters back through the committee. Fainstat says his questions generally get answered in two or three months.

Former city councillor Arnold Bennett points to another way Montreal differs from other municipalities in Quebec. Unlike every other member of the Montreal Urban Community — and most cities and towns in Quebec — Montreal doesn't let its citizens hold referendums on contentious issues.

The threat of a referendum can make even a mayor with a comfortable majority think twice about imposing a radical decision, says Bennett — except in Montreal.



Montreal city hall: Sorry, no pictures allowed inside council meetings.

Gazette, Len Sidaway.



# Montreal city hall thrives on secrecy

•This is the second of two articles about the way municipal government in Montreal deals — or fails to deal — with its citizens. The first article appeared in last Saturday's Gazette in the Weekly Review.

By TOM SPEARS  
of The Gazette

Arnold Bennett, a community activist and former city councillor from Notre Dame de Grace, once asked at Toronto city hall for some information on a piece of land being developed there.

A city-hall planner "hailed out about 15 documents and dumped them in my lap," Bennett recalls.

"I asked, 'Isn't there anything here that's secret?' He just said, 'Nope.'"

Unusual? Perhaps not — except in Montreal. Things don't work that way here because of a policy summed up neatly in the City of Montreal's disciplinary code governing all employees.

The city administrators, it says, can discipline any employee "who reveals or makes known, without due authorization, anything he may have learned in the course of his work."

That, according to Gaetan Courcier, a lawyer for the union representing Montreal's blue-collar municipal workers, covers just about everything.

It's not that Toronto is anything special, but Montreal has lagged behind other cities from Boston to Vancouver when it comes to making its municipal bureaucrats serve the ordinary citizen.

That goes beyond making confidential information unavailable. Clelia Cospo of the Head and Hands community centre in NDG has found it's even difficult for a neighborhood group to borrow city garbage cans for a street dance: "It may take 10 hours of time to find someone (at city hall) who can make a decision and has the information."

With 13,399 full-time workers — and a few hundred temporary ones — Montreal's city hall has nearly 2,000 more people than the entire town of Cowansville. It has about half as many as Pointe Claire.

That's big business: The city hall workers pocket \$5.8 million before taxes each week, a payroll in the same league as the \$7.3 million taken

home each week by 18,000 Montrealers who work for Bell Canada.

But for a business that affects every Montrealer every day — plowing their streets, running their parks and, yes, taking their tax money — it's not very well known.

And Montreal's top administrators keep it that way.

The institution that many people simply call "the city" is really 20 different civil services, each working under the 55-member city council.

The city departments are set up like government departments. Some are very big indeed: Public works has 5,233 men and women working for director Richard Vanier and a fleet of 4,366 vehicles to clean the streets, cart away snow, spread salt and sand, and fix roads.

There are 2,292 firefighters and 1,109 employees in the department of supply and services.

Some are small: The public service commission has 26 employees and the auditing department 37.

(The police force works for the Montreal Urban Community, not the city of Montreal.)

Top money goes to Jean Peloquin,

head of the city's legal staff, who makes \$82,831 a year (\$11,000 more than the mayor) or a healthy \$1,592 a week. At the other end of the scale are the most junior clerks at \$10,759, or \$206 a week.

All those workers need buildings to work in, and there are 21 large ones including city hall itself: the former courthouse at 155 Notre Dame St. E.; the Complexe Jacques Viger at 700 St. Antoine E.; an annex to city hall at 750 Bonsecours; and the municipal laboratory at 955 Louvain E.

### 'Enforces bad behavior'

Getting to know city hall is a problem, says former opposition councillor Arnold Bennett, because there's not much access to information: "Joe Citizen just can't get anything."

Bennett claims the villain "is the over-all structure. It enforces bad behavior and penalizes good behavior to the public.

"It forces people to shut up."

If a citizen or opposition councillor wants to find out specifics about how a department is being run, there are two main obstacles.

One is that all questions must go the roundabout route, in writing, through the city clerk's office. They must be filed 10 days before a council meeting, and will usually then be answered in writing at the following council meeting.

The second, says Bennett, is that individual departments no longer put out separate annual reports on their work.

Instead there's one annual report for the whole of city hall, which is less detailed than the old pile of 20-odd separate reports.

Some workers say they'd like to give more information than they do. The trouble, says Gaetan Couturier, is the strict rules swearing all city hall employees to near-absolute secrecy about their work.

Both major unions refuse to recognize the disciplinary code to this day, four years after it was brought in by council. But workers are still forced to follow many of the rules laid down in it.

The most important rules tell all municipal employees to refer all but the most mundane questions to the chairman of the executive committee.

Couturier, who works for the Canadian Union of Public Employees Local 301, says the regulation covers everything.

He cites the case of a parks employee who once answered a citizen's complaint by grumbling about administrative inefficiency. The employee was suspended for five days.

Workers are told by management that "they're paid to work, not think," he said.

One of the topics that gets the fires of public debate burning the hottest in any city is land development.

The idea of high-rise buildings tak-



ARNOLD BENNETT  
'Can't get anything'

ing over low-density or historic sites in particular will draw crowds to public meetings to protest.

But the idea of public consultation hasn't changed in Montreal in the last 15 years as it has elsewhere in the country.

The most notable recent case of lack of communication was the city's decision to allow three high-rise condominium towers atop the former Sulpician property on Atwater Ave.

The neighborhood awoke to find the land being surveyed one day. The sale and building permit sailed through channels, and the bulldozers moved in on the trees.

### No advance notice

A brief citizens' protest failed for two main reasons. First, there was practically no advance notice to the public that condominiums were even being planned.

And secondly, there was no one for the local residents to protest to, or to listen to their ideas of how the land should be used.

"A city consultation meeting is one where the city announces what it's going to do," says Michael Fainstat. "They fear the people and they just don't know how to handle a controversial issue."

People who need information and can't get it from city hall should try going to the unions, Couturier says, because the unions help when and where they can.

Apart from the rules about what a bureaucrat can say, there's another peculiarity in Montreal. With 68 square miles of territory sprawling over the island, the city has a civil service centralized at its most southerly (and least residential) point.

Montrealers with questions, complaints or just ordinary business that can't be done on the telephone often have to travel downtown to do it.

The main city hall building, for instance, houses the finance department. Want to argue about the way they added up your property tax bill?

You'll have to travel down to Notre Dame St. to do it.

The solution isn't simple. One suggestion comes from Fainstat — a decentralized set of "many city halls" scattered about the city.

"It's difficult for a lot of people to go down to city hall," he says.

Boston and Toronto already have such a system, Fainstat argues. Services that cater to regional interests are put in regional offices tied by computer to city hall. For instance, both have small district planning offices.

The idea, of course, raises the issue of what the public would have to pay to decentralize from the downtown focal points to a series of district offices.

### Farming out services

There's one other topic sure to provoke a comment from anyone who deals with city hall. It's called rationalization, and means cutting back services or farming them out to private enterprise to save public money.

With most of its \$215-million Olympic debt still outstanding, Montreal hasn't much ready cash. The choice is one of raising taxes or spending less, and the city is trying the latter.

That has meant some layoffs — whittling city hall's staff from 14,500 in 1976 to 13,399 this year.

This leads to cutbacks in services to the public.

There are nearly 1,000 fewer people working for the city than there were five years ago, leaving services like day camps in NDG to drop by the financial wayside.

"A lot of outdoor rinks have disappeared" in the last few years, says Mark Sullivan, who helps organize sports for the area's youngsters. Recreation centres can offer less gym time, he adds, "and when the gyms are open every night the crime rate drops."

Recreation centres, the kind offering gyms, arts and crafts and other activities, are suffering the most from lack of funds, Sullivan says. Again, the people who use the services say they weren't consulted.

But Sullivan says the city's lack of consultation with its citizens goes beyond recreation to topics like planning the new Metro.

That's partly a Montreal Urban Community affair, but its biggest issue was city business: Widening the Monkland Ave. overpass over the Decarie expressway, which residents fear will lead to heavier traffic.

"The city just treated these people like crap," Sullivan said of the city reaction to protests and requests for changes in the traffic plan. "It told them to take a hike."

There are bright spots, Clelia Cospo has found. The NDG neighborhood's city council members can usually be counted on to come to public meetings when an issue comes up.

## ■ Une bouffée d'air frais

C'est une bouffée d'air frais et d'espérance, que LE DEVOIR nous a offert le 15 août, en publiant M. Gilles Sénécal, qui nous parle du manque total de dialogue, à Montréal, entre la population et son maire, (entouré de « spéculateurs, promoteurs, hommes d'affaires, fonctionnaires, tous peu empressés de discuter leur projet au grand jour. ») Il a dit clairement comment la CUM ne fait que renforcer ce triste état de choses. Mais comment nous sortir de notre fossé, de notre impuissance à empêcher Montréal, la ville que nous aimons, de devenir « un espace mort où s'occulte la démocratie, et où il n'existe plus de règles entre les 'décideurs' et la population, où les citoyens contemplant un phénix vieillissant qui tranche les questions en solitaire » ?

Le problème est politique avant tout. Il s'agit de ne plus voter pour le maire « solitaire » et son équipe du Parti civique qui le suit aveuglement. A ce jour la majorité des électeurs, les plus âgés surtout, ont voté avec ferveur pour l'équipe de M. Drapeau... malgré nos impôts écrasants et le déficit olympique!

L'article de Gilles Sénécal montre que les plus jeunes pensent enfin, et se préoccupent de l'avenir de Montréal. Depuis 1974 Montréal possède une opposition municipale — le Rassemblement des citoyens de Montréal — qui prépare déjà l'élection de novembre '82. Il est temps que tous les jeunes, comme tous ceux qui sont intéressés par les « beaux projets » osent manifester leur volonté par un acte politique... sans lequel tout leur dépôt reste futile.

Claude de MESTRAL

Montréal, 15 août



## Noisy ambulances may get tickets, Lamarre tells council

Private ambulance companies in Montreal have been asked to cut down on their use of sirens as part of city hall's attempt to muffle noise.

Yvon Lamarre, chairman of the city's executive committee, said last night he has written to several companies asking them to comply with the city bylaw against unnecessary noise.

The bylaw isn't new, but Lamarre said the city plans to phase in tickets for offenders during the next few months.

Lamarre made the comments to council as he answered a question from Councillor Luc Larivee, who said sirens are too frequently heard and "have never saved anyone's life."

Lamarre said the city will also try to put a damper on noise from fire department and police sirens as well as from vehicles

with bad mufflers.

In another matter, Lamarre told opposition Councillor Michael Fainstat that the executive committee has appointed Guy Toupin as the head of security for city property, including *Man and His World*.

Toupin, now an adviser to Henri-Paul Vignola, chief of the Montreal Urban Community police, will replace Gilles Desormeaux, who has been fired effective Aug. 31.

In mid-July, Lamarre announced an investigation of an alleged conflict of interest by Desormeaux after Fainstat accused the security chief of hiring security guards from his private security service, Al Carriere Extincteurs Inc., to work at *La Ronde*.

Fainstat said last month — and repeated last night — that

the guards' time was paid for by "falsified" invoices worth \$7,600 supposedly covering the installation of metal detectors.

Lamarre said last month he had received a report on the situation from the city's controller, Roger Galipeau.

The city hired private guards for the exhibition grounds after regular MUC police stopped patrols.

Later in the meeting Mayor Jean Drapeau again refused to say when he will reply to accusations in a report from Superior Court Judge Albert Malouf that he must bear much of the blame for the 1976 Olympic Games deficit.

Drapeau has promised a book-length reply to the Malouf report, which was finished and released more than a year ago.



To Montreal's executive committee chairman, Yvon Lamarre, who kept the door to his office firmly shut, so to speak, in refusing to give this newspaper an interview explaining his claim that the city's administration is "open."

**The Gazette**  
MONTREAL, SATURDAY, AUGUST 29, 1981

## ACCÈS À L'INFORMATION

# Les maires ont une ligne pour approuver le rapport Paré et 499 pour s'y opposer

■ **QUÉBEC** — Les démagogues régneraient en maîtres dans les séances des conseils municipaux, si elles étaient toutes ouvertes au public.

**PIERRE VINCENT**  
de notre bureau de Québec

Telle est l'une des inquiétudes des élus municipaux face à la proposition de loi sur l'accès du citoyen à l'information gouvernementale et sur la protection des renseignements personnels.

Hier, en commission parlementaire, non seulement l'Union des municipalités du Québec a-t-elle fait enregistrer de nombreux désaccords avec des recommandations du Rapport Paré, mais encore a-t-elle fait valoir qu'il serait pour le moins prématuré d'appliquer une telle loi aux municipalités. Un sursis d'environ cinq ans paraîtrait raisonnable à l'UMQ, qui considère qu'elle pourrait alors disposer du temps nécessaire pour mieux faire adopter les modalités d'application de cette loi à la réalité de la vie municipale.

Le mémoire de l'UMQ, soumis hier au ministre des Communications, M. Jean-François Bertrand, consacre une ligne pour dire son accord global au sujet du droit à l'information du public, et prend les 499 autres lignes pour expliquer pourquoi les maires des petites, moyennes et grandes municipalités s'opposent à la proposition de loi contenue dans le Rapport Paré.

D'abord, la Commission Paré a outrepassé son mandat en recommandant d'étendre la loi jusqu'aux municipalités, a soutenu M. Jacques O'Bready, président de l'UMQ.

Ensuite, accuse le porte-parole des élus municipaux, M. Paré et ses commissaires connaissent fort mal la vie des municipalités, ils manquent d'objectivité et se nourrissent de préjugés défavorables à l'endroit des maires

de municipalités. D'où les recommandations irréalistes du rapport. «Le temps est venu de cesser ce qui ressemble à une chasse aux sorcières et de commencer à croire que les élus municipaux ne sont pas nécessairement à cette charge pour en tirer des avantages indus», réclame M. O'Bready.

Ainsi, selon le point de vue des maires, recommander l'abolition du huis clos pour les séances des conseils municipaux n'est rien d'autre que le signe que les commissaires ont cédé «au chantage exercé par une certaine démagogie». L'UMQ réaffirme «qu'une certaine discrétion est nécessaire à la bonne marche des affaires municipales et que «la mise à jour prématurée» de certaines informations ne ferait que créer de la confusion dans la population.

«Que l'on songe à la venue des partis politiques au sein des conseils de ville, venue que semble manifestement souhaiter le législateur, et l'on conviendra que la démagogie s'installera en maîtresse au sein des débats de conseils, s'ils sont ouverts au public», s'est écrié M. O'Bready.

Mais, tout cela étant dit, l'UMQ sent bien qu'elle devra, un jour ou l'autre, se soumettre aux exigences d'une loi d'accès à l'information — l'échéancier envisagé en ce moment les y soumettrait d'ici à un an ou deux —, aussi fait-elle également porter ses critiques sur les implications d'une telle loi.

Dans un premier temps, l'Union des municipalités s'indigne de se voir contrainte à une nouvelle commission de surveillance: «Sans tomber dans la pure paranoïa, il faut se demander si notre société a totalement perdu confiance en ses élus pour vouloir créer une énième instance de surveillance, formée de gens qui ne sont pas des élus.» Et elle ne voit pas pourquoi on ne prévoirait pas les mêmes règles d'exception pour le huis clos de leurs conseils que pour le Conseil des ministres, «les conseils municipaux étant un véritable palier de gouvernement et non de lointaines émanations d'un pouvoir central.

Et, dans un deuxième temps, les municipalités préviennent qu'elles n'ont pas les moyens financiers de faire les frais d'une pareille réforme.

Des frais supplémentaires pour implanter une pareille réforme, il y en aura très certainement!

Au cours de la journée d'hier, les secrétaires municipaux ont d'ailleurs ramené les parlementaires à cette sorte de considérations très terre à terre.

La Corporation des secrétaires municipaux du Québec est à ce point d'accord avec la proposition de loi qu'elle se dit prête à vivre avec une telle loi dès demain matin, sauf que... Sauf que les secrétaires municipaux aimeraient bien savoir qui va payer pour les heures supplémentaires qu'ils vont obligatoirement devoir faire pour répondre aux besoins nouveaux de la population.

Là-dessus, le ministre Bertrand s'est montré plutôt évasif, réitérant toutefois sa ferme intention de tout mettre en oeuvre pour que cette réforme puisse se faire à même les ressources humaines et financières déjà existantes.

Aujourd'hui, la Commission parlementaire des Communications entendra les sept derniers intervenants, dont le Barreau et le Syndicat des professionnels du gouvernement.

# Assez! Monsieur le Maire

Deux grosses augmentations du transport dans la même année à Montréal: une au début de janvier (dans le temps des Fêtes) et l'autre à la fin de juillet (dans le temps des vacances). Malgré tout, une coalition s'est faite parmi plusieurs groupes de citoyens tels que l'Age d'or, les handicapés, les centrales syndicales, des partis politiques, etc... C'est par la voix de Michael Fainstat, conseiller du R.C.M., la seule opposition à l'hôtel de ville, que nous avons demandé une motion d'urgence. A cause des vacances, nous dépassons les délais prévus, mais les motions d'urgence sont acceptées de presque tous les gouvernements. A Montréal, c'est pas pareil: Monsieur le Maire trouve une vieille loi mal faite, se cache derrière et la présentation de la motion d'urgence est refusée. On refuse aux citoyens le droit de s'exprimer, les citoyens protestent et on les met à la porte. A Pointe-aux-Trembles, une requête d'une vingtaine de citoyens sauve le Bout-de-l'Île. A Montréal, dans le Nouveau-Rosemont, une requête de 8.000 citoyens ne peut sauver l'ancienne pépinière. A Rivière-des-Prairies, une requête de plusieurs

milliers de citoyens ne peut sauver l'île Rochon, que nous devons appeler maintenant l'île d'Argent. Des gens feront de l'argent sûrement, mais envers et contre les citoyens. La même chose se passe pour le boisé des Sulpiciens, le boisé du Grand Séminaire, etc... Que reste-t-il en



Le maire Jean Drapeau

espace vert à Montréal maintenant? A l'assemblée de la C.U.M. on nous a dit que les augmentations du transport ne les regardaient pas, que c'était la faute de la C.T.C.U.M., des gouvernements provincial et fédéral, donc la faute de tout le monde excepté eux.

On coupe le budget de la Police, le crime augmente; c'est la faute des policiers. On coupe sur l'équipement des pompiers, les pompiers se tuent, se blessent, c'est la faute des pompiers.

- Qui contrôle la Police?
- Qui contrôle les Pompiers?
- Qui contrôle la C.T.C.U.M.?
- Qui contrôle la C.U.M.?
- Qui d'autres que Drapeau-Lamarre?

L'administration Drapeau-Lamarre choisit toujours le temps estival pour faire des changements impopulaires. Coïncidence ou malhonnêteté?

L'administration Drapeau-Lamarre contourne une loi provinciale et il est presque impossible pour un citoyen de poser des questions aux assemblées du Conseil.

On vient d'apprendre d'un vérificateur courageux que la ville de Montréal, par sa mauvaise administration, a perdu vingt-sept millions de taxes et intérêts.

On augmente les transports sans se soucier des gens de l'âge d'or et des moins fortunés. On dicte aux handicapés ce qu'il leur faut sans les consulter. On détruit nos espaces verts. On zone et on dézone sans le consentement des citoyens. On ignore les requêtes des citoyens.

Il n'y a aucun plan directeur à Montréal.

- Le Village Olympique.
- Le Stade Olympique.
- Taillibert.

L'enquête Malouf... La réponse de l'enquête Malouf et maintenant la perte de vingt-sept millions... et on refuse aux citoyens de s'exprimer.

Assez, c'est assez!

Vous pouvez ridiculiser la démocratie pour encore quelque temps, mais les élections municipales approchent à grands pas et les citoyens auront leur chance de s'exprimer. Vos vieux trucs de deux partis à l'opposition pour diviser les votes et les petits cadeaux avant les élections ne vous sauveront plus. Les citoyens de Montréal seront enfin fiers de vivre dans une ville où la démocratie régnera.

Jacques FOURNIER  
Nouveau-Rosemont

## **Selon le rapport du vérificateur Montréal a perdu \$27 millions en revenus**

Le rapport du vérificateur de la Ville de Montréal qui démontre que la Ville a perdu \$27 millions en revenus de toutes sortes en raison de l'absence d'outils, de gestion efficaces à sa division du revenu, sera passé au peigne fin lundi soir lors de l'assemblée régulière du conseil municipal.

C'est alors que le vérificateur de la Ville, M. Guy A.

*Yvon Laprade*

Trudel, sera appelé à expliquer les grandes lignes de son volumi-

neux rapport de 120 pages, devant les membres du conseil

de ville.

Ce rapport, rappelons-le, n'était pas passé inaperçu lors de son dépôt le mois dernier. Il souligne notamment que des centaines de comptes de taxes sont demeurés impayés au cours des dernières années, privant ainsi

l'administration municipale de revenus importants.

M. Trudel déclarait en outre que «la centralisation au plus haut niveau de l'administration ne permet pas aux cadres et aux employés de prendre des décisions courantes».

De son côté, le ministre des Affaires municipales du Québec, Jacques Léonard, mentionnait que ce rapport est «un exercice démocratique très sain» qui devrait permettre de mieux identifier les problèmes de l'administration montréalaise.

Le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, a précisé hier qu'il était prêt à former un comité plénier pour étudier ce rapport si les membres du conseil en font la demande, lundi soir.



## City will pay more for dump in quarry

A snow dump at the Francon quarry in St. Michel is expected to cost \$815,000 more than the \$1.74 million forecast by the city.

City council will be asked to authorize the additional expenditure at a meeting beginning tonight.

About \$265,000 of the additional cost is the result of city staff underestimating the difficulty of some of the work. About \$250,000 will permit improvements in the planned road system in the quarry, another \$210,000 will cover additional fencing and \$90,000 will pay for clearing and levelling of ground.

Also on the agenda is the 1980 report of city auditor Guy Trudel, who reported that the city's financial records had left up to \$25 million in uncollected taxes, some since 1962.

The report also discusses some aspects of overspending on construction for the 1976 Montreal Olympic Games.

The council is also expected to discuss a \$130-million program of spending on construction and other capital projects next year, a 53-per-cent increase from this year.

In other matters before council for approval:

- Raymond Legault, 48, is to succeed Jean-Paul Moineau, who is retiring, as the director of the city fire department. Legault has been a member of the department since 1953 and a division chief since 1979.

- The consulting firm of Daniel Arbour et Associates is to receive a \$341,675 contract to study the revitalization of 19 commercial streets.

The firm, which carried out a major study of shopping centres for a provincial commission a few years ago, submitted the second-lowest of three bids.

- Construction Myre Ltee and Construction Canco Inc., which submitted the lowest bid, are to receive a \$6.4-million contract for the \$7.15-million expansion of the Patro le Prevost community centre, 7355 Christophe Colomb Ave.

- Rose Mayer would receive a \$990-a-week contract and Service Sanitaire Verdun (1980) Inc. three other contracts at \$1,099 a week each to collect garbage in four districts of the city for the rest of this year and next year, replacing Service Sanitaire Gi-Gi Enrg., which city officials say "abandoned" the contracts.

- A city bylaw would be changed to make it clear vendors can sell newspapers on public property.

- The city would buy a site at the southwest corner of St. Marc and Baile Sts. for \$120,000 from Oxford Development Group Ltd. for a park.

## | *Fainstat raps spending* \

A proposed 53-per-cent increase in City of Montreal construction spending next year is a pre-electoral move and a response to the dilapidated state of city streets, buildings and other property, an opposition city councillor said last night.

Debating a \$130-million 1982 capital-spending program at a city council meeting, Michael Fainstat said past experience also indicates that the city may well wind up spending only two-thirds or half the proposed budget anyway.

But Yvon Lamarre, chairman of the city executive committee, said the budget results from a stringent "rationalization" of city spending that began in 1979, just after he took over the chairman's post.

He also said capital spending in the next three years will be concentrated largely on projects designed to boost housing, commerce and industry — projects that will increase the city's tax base for future years.

Lamarre also announced that the city issued building permits this year to Aug. 31 covering almost \$274 million worth of construction, a 30.7-per-cent increase from a year earlier, despite the unprecedented increase in interest rates.

Fainstat said capital spending in real terms plunged to its lowest levels in a decade in 1979 and last year, as the city went through a financial crisis caused by earlier spending on prestige projects such as the Olympics installations.

# Les corrections ont été faites à la Division du revenu (Lamarre)

par Alain Duhamel

Sur l'essentiel des recommandations du vérificateur général de la ville de Montréal, l'administration municipale estime avoir déjà mis en place les mesures correctives qui lui permettront de percevoir en temps utile les taxes et autres droits qu'elle peut exiger.

Intervenant hier au cours du débat au conseil municipal sur le rapport du vérificateur général, M. Guy A. Trudel, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a indiqué que la réorganisation de la Division du revenu au service des Finances entreprise cette année allait faire sentir ses effets dès la prochaine année d'imposition.

Le conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat, tire du rapport du vérificateur la démonstration non équivoque des conséquences graves d'une administration centralisée peu soucieuse de transparence.

Le dernier rapport du vérificateur général a fait état d'un manque à gagner de \$27 millions imputable à l'inefficacité de

la Division du revenu. Il en attribue la cause à la centralisation des décisions au plus haut niveau, à l'insuffisance de l'encadrement du personnel, à une méthode de gestion à la pièce, à la désuétude des procédés et au manque de formation des employés.

L'administration municipale évalue le manque à gagner réel à \$10 millions, les \$17 autres millions faisant l'objet de poursuites judiciaires ou de contestations dont le règlement se fait attendre. Le création d'un Service du contrôleur général devrait conduire à un accroissement de productivité et d'efficacité. «Le vérificateur vérifie après, le contrôleur vérifie avant», a dit M. Lamarre.

La réorganisation de la Division du revenu, à la tête de laquelle se trouve désormais un directeur adjoint directement comptable à l'administration municipale, permet de reprendre l'an prochain le recensement complet des biens inscrits au rôle des valeurs locatives, d'accroître le personnel préposé à la perception et de préparer, sur une base annuelle, un rapport complet de radiation des comptes qui ne pourront jamais, pour diverses raisons être payés.

«Après 25 ans de pouvoir, on aurait pensé qu'il se trouve dans l'administration des personnes avec compétence administrative, avec l'habileté de gérance et

qui ont confiance dans le processus de management démocratique et de décentralisation du pouvoir décisionnel afin de rendre la Ville plus ouverte, plus efficace, plus humaine et plus près du peuple, a dit M. Fainstat et ce n'est pas en changeant le nom d'un service, ou en créant de nouveaux services que l'on va régler les faiblesses et les incompétences des personnes au pouvoir.»

La démonstration devient particulièrement accablante, estime M. Fainstat, lorsque le vérificateur examine les opérations de l'Association montréalaise d'activité récréative et culturelle (AMARC) responsable de l'administration et de l'exploitation de Terre des Hommes. «Elle est condamnée pour maladministration et procédures honteuses. Nous n'avons pas besoin d'un tel club privé, incompétent, inefficace mal structuré et indiscipliné.»

Le vérificateur a consacré un chapitre de son rapport à l'AMARC dans lequel il affirme que le conseil d'administration n'exerce pas tous les contrôles requis, particulièrement en ce qui a trait aux achats et aux livraisons.

L'administration municipale a résolu depuis de confier au Service de l'approvisionnement l'administration des achats de l'AMARC.

## MCM calls on groups to unite against Drapeau

The Montreal Citizens Movement (MCM) is hoping to unite the city's "progressive and democratic" groups in a force that will topple Mayor Jean Drapeau's Civic Party in next year's municipal election.

Buoyed by an opinion poll giving it almost twice the popular support it won in the November, 1978, election, the MCM yesterday invited political, cultural, social and labor groups to band with it against the Civic Party.

MCM Councillor Michael Fainstat said the poll, conducted in late July and early August by the Metropolitan Polling Institute, shows an increase in support for the MCM from 18.1 per cent in the 1978 election to 31.3 per cent.

The MCM and the Municipal Action Group (MAG), Montreal's two opposition parties, together represent 47.7 per cent of the popular support in the poll, compared with 47 per cent for the Civic Party.

The Civic Party won 55.6 per cent of votes in the 1978 election — and won all but two of the 55 seats on city council.

MCM President Jean Roy said he is convinced a unified opposition can topple the Civic Party in November, 1982, because of the MCM's cumulative efforts over the last eight years.

"We've been present at City Hall. We have an excellent representative in Michael Fainstat. Our performance is recognized by the people."

But he admitted that "if the opposition is still divided at the next election, it might be that we'll deprive the people of a choice."

The MCM plans a series of public seminars in November to solicit ideas from the other groups. A "program commission" is to draw up a political strategy and present it at the MCM's annual convention next April.

Fainstat said the MCM has a confidential list of mayoralty candidates, but will wait until next spring to announce its nominee.

However, he added: "We're getting closer all the time ... Stars are emerging."

He said the MCM has not approached MAG or any other group yet, but is "opening the dialogue" with yesterday's press conference.

Roy said the MCM has about \$8,000 in debts remaining from the last election. The party has just raised \$20,000 in political contributions and plans another fund-raising campaign soon.



# **Le RCM veut prendre la tête de l'opposition au groupe Drapeau-Lamarre**

Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) espère s'allier toutes les forces de l'opposition afin de déloger l'administration Drapeau-Lamarre lors des élections prévues pour l'automne 1982 à Montréal.

**Yvon Laprade**

C'est un appel au ralliement général qu'a lancé hier le président du RCM, M. Jean Roy, au cours d'une conférence de presse où il a parlé de l'urgence de «démocratiser la vie municipale montréalaise», et partant, de mettre un terme au règne de l'administration en place, l'équipe Drapeau-Lamarre.

Pour parvenir à ses fins, à un an du prochain scrutin municipal, le RCM entend procéder à une vaste consultation visant à regrouper l'ensemble des forces progressistes à Montréal.

S'il faut en croire les propos de Jean Roy, le RCM doit être l'opposant unique au Parti civique (le parti du maire Drapeau) en novembre 1982. Cet appel aux «supporteurs» suppose que l'autre parti d'opposition, le Groupe d'action municipale représenté par Nick Auf der Maur, se joigne également au RCM en vue de cette «bataille» qu'entend livrer le RCM «pour se débarrasser, dit-il, du ramassis de «yesmen» qui siègent au conseil municipal».

## **«La grande noirceur»**

Selon M. Roy, «la grande noirceur» municipale achève à Montréal, car, dit-il, l'électorat beau être patient; il n'est pas naïf pour autant. Le président

du RCM estime que Montréal, faute d'une gestion stimulante, s'atrophie de jour en jour. Il attribue de plus à l'ineptie de l'administration Drapeau-Lamarre les années difficiles que Montréal vient de traverser sur le plan économique.

## **Un sondage convaincant**

Le RCM entend respecter l'échéancier qu'il s'est fixé en avril dernier. Ce plan d'action s'articule essentiellement autour de l'organisation de journées de consultation, décentralisées par quartiers de la ville et portant sur des thèmes généraux aussi bien que locaux. Plusieurs colloques portant sur des thèmes de la vie municipale à Montréal se dérouleront jusqu'au congrès du RCM au printemps 1982.

Par ailleurs, un sondage réalisé par l'Institut de sondage métropolitain sur «la situation politique à Montréal», en juillet dernier, place le RCM à quelques points seulement du Parti civique.

En répartissant le vote des indécis, le sondage en arrive au résultat suivant: Parti civique (47 pour cent); Groupe d'action municipale 16,4 pour cent; RCM (31,3 pour cent) et les autres (5,3 pour cent).

Aux dernières élections, le Parti civique avait pris 55,6 pour cent des votes; le GAM, 25,8 pour cent; le RCM, 18,1 pour cent, et les «autres», 0,5 pour cent.



Photo LE JOURNAL

La RCM a manifesté l'intention de battre l'administration Drapeau-Lamarre aux prochaines élections en prenant la tête d'une coalition de l'opposition.

# Le RCM lance un appel à l'unité contre le régime Drapeau-Lamarre

■ Le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) vient de demander aux membres de divers groupes populaires, syndicats et partis politiques de regrouper leurs forces sous un même drapeau en vue de tenter de déloger l'administration Drapeau-Lamarre lors des prochaines élections municipales de Montréal.

## MICHEL GIRARD

Ainsi, selon le président du RCM, Jean Roy, «Le temps est venu pour toutes les forces progressistes montrealaises de s'unir» au sein de son parti politique municipal dans le but d'en faire «l'opposant unique» au Parti civique du maire Jean Drapeau au cours des élections municipales de novembre 1982.

«Le RCM invite les forces vives d'un Montréal qui, faute d'une gestion stimulante, s'atrophie de jour en jour», a ajouté M. Roy. Il faut à tout prix, à son avis, que les groupes populaires, les syndicats et les partis politiques (y compris le Groupe d'action municipale) travaillent ensemble afin de «permettre aux Montrealais et aux Montréalai-

ses de se débarrasser du ramassis de «yesmen» inutiles qui siègent au conseil municipal de Montréal.

Dans son discours «electoral», le président du RCM a accusé le maire Jean Drapeau et son bras droit, le président du comité exécutif Yvon Lamarre, d'avoir mis en place à l'hôtel de ville un régime «autocratique et cachottier».

Pour M. Roy, le bilan de l'administration Drapeau-Lamarre est synonyme de «désastre». «La grande noirceur municipale, a-t-il dit, achève car l'électorat a beau être patient, mais il n'est pas naïf pour autant. Et il s'aperçoit de plus en plus que l'administration Drapeau-Lamarre ne livre pas grand marchandise pour le prix qu'elle coûte.»

En vue de regrouper les opposants au régime Drapeau-Lamarre, le RCM entreprendra ces jours-ci une vaste consultation auprès de tous les groupes susceptibles de faire front commun avec les dirigeants de leur parti politique contre le tandem Drapeau-Lamarre.

Le congrès à la mairie du RCM aura lieu vraisemblablement vers le mois d'avril 1982.

# Confiant, le RCM prépare ses élections

par Alain Duhamel

Confiant d'effectuer une percée significative aux élections de l'automne 1982, le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) entre dans une période pré-électorale au cours de laquelle il se propose de mettre à jour son programme en consultation avec tous les organismes populaires de Montréal.

«Le RCM lance en effet un appel à tous les groupes populaires et corps intermédiaires intéressés de près ou de loin aux affaires montrealaises» a dit le président du parti, M. Jean Roy, en ajoutant que cet appel s'adressait aussi aux partisans du Groupe d'action municipale. «Le RCM invite les forces vives d'un Montréal qui, faute d'une gestion stimulante, s'atrophie de jour en jour, à une concertation en vue d'un regroupement qui pourrait enfin permettre aux Montréalais et aux Montréalaises de se débarrasser du ramassis de «yesmen» inutiles qui siègent au Conseil municipal».

Avec un seul candidat élu en 1978, M. Michael Fainstat dans Notre-Dame-de-Grâces, le RCM a réussi à maintenir une activité de parti politique démocratique, à liquider les

dettes de la dernière campagne électorale (environ \$25.000), à conserver une permanence rue Mont-Royal et se prépare, un an à l'avance, à une campagne électorale. «Tout peut arriver l'an prochain» dit M. Fainstat. Pour moi, le Parti civique de Montréal est en danger.»

Pour affirmer cela, M. Fainstat s'appuie sur les données d'un sondage d'opinion conduit auprès de 516 personnes, l'été dernier, par l'Institut de sondage métropolitain. Les résultats avec la distribution des indécis donnent 47% des répondants au PCM, 31,3% au RCM, et 16,4% au GAM. Les indécis demeurent en nombre important puisqu'ils représentent la moitié des répondants.

En comparant ces résultats à la distribution des votes à l'automne 1978, le PCM et le GAM ont chuté de 9% chacun et le RCM a grimpé de 13%. Les deux partis d'opposition obtiennent dans ce sondage un nombre d'adhésions équivalent à celles du PCM.

À 12 mois de la campagne électorale proprement dite, le RCM compte 800 membres dans ses rangs et s'attend à porter ce nombre à près de trois mille à l'automne prochain au moment où la période élec-

torale produit toujours un gonflement des effectifs.

Le RCM veut se présenter comme la seule alternative crédible au PCM et tentera d'ici son congrès du mois d'avril, au cours duquel il mettra à jour son programme, de rallier à lui toutes les forces progressistes de la ville. Pour ce faire, il mènera dans tous les quartiers de Montréal des consultations auprès des comités de citoyens, des associations et autres organismes locaux afin de faire le plein d'idées neuves sur les besoins des Montréalais. Ces consultations formeront la base d'un document de travail que les congressistes étudieront dans le but de définir le programme électoral de l'automne.

L'opposition entend mettre en évidence dans son discours politique le rétablissement des droits démocratiques des Montréalais que le PCM, avec la complicité du gouvernement du Québec, bafoue. Les Montréalais, note le RCM, n'ont pas la possibilité d'exprimer leur opinion sur l'aménagement de leur territoire par un référendum comme la plupart des citoyens québécois peuvent le faire partout ailleurs.



# Les adversaires de Drapeau se mobilisent

À un an de l'échéance électorale le Regroupement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) invitait la semaine dernière les associations politiques, sociales, syndicales et culturelles qui s'opposent à l'administration Drapeau à unir leurs efforts pour la déloger en novembre 1982.

On sait qu'aux élections municipales de 1978 le Parti civique de M. Drapeau avait récolté 55.6 pour cent des suffrages exprimés et 53 sièges au Conseil municipal, cependant que les deux partis qui lui faisaient la lutte, le RCM et le Groupe d'action municipale (GAM), n'avaient pu remporter qu'un siège chacun.

Malgré les révélations troublantes faites durant l'enquête Malouf qui siégeait à cette époque, en dépit de l'inimitié agissante du gouvernement Lévesque à l'endroit du régime Drapeau, celui-ci infligea une humiliante défaite aux deux partis qui l'avaient combattu avec d'autant plus d'espoir que l'équipe de Jacques Couture avait ouvert une brèche en 1974, qu'ils présentaient des candidats valables, notamment à la mairie, et qu'ils s'étaient dotés de programmes à caractère social passablement élaborés et sérieux.

Voici qu'un sondage effectué l'été dernier montre que l'appui populaire à l'endroit du RCM est passé en quatre ans de 18.1 à 31.3 pour cent et que les deux partis, le RCM et le GAM, ont ensemble la faveur de 47.7 pour cent des Montréalais, comparativement au Parti civique de M. Drapeau qui obtient 47 pour cent.

Aussi le RCM s'apprête-t-il à revenir à la charge. Son président, M. Jean Roy, se dit convaincu qu'une opposition unifiée pourra vaincre le PCM l'an pro-

chain, que les efforts déployés par son parti depuis huit ans et par son représentant au Conseil municipal, Michael Fainstat, porteront fruit.

Or les groupes populaires de Montréal se sont réunis jeudi et ils ont décidé qu'ils n'ont que faire, pour le moment, de la politique partisane: ils craignent comme la peste la «récupération politique» par quelque groupe que ce soit. Quant au Conseil central des syndicats de Montréal, il met plutôt l'accent sur la préparation de programmes à partir de quelques dénominateurs communs: le logement, l'éducation, les garderies, le transport en commun, etc.; mais il trouve illusoire une quelconque action partisane avant que la gauche n'ait réussi à établir un minimum de consensus sur toutes ces questions.

C'est dire qu'en politique un adversaire commun suscite rarement une action commune parce que les opposants ne poursuivent presque jamais la même cause. En démocratie ce n'est pas contre-nature, au contraire.

Les opposants au régime Drapeau auraient plus de chances de succès, certes, s'ils pouvaient unir leurs efforts. En théorie, comme il ne s'agit pas seulement de se débarrasser d'un régime mais de le remplacer par un autre, il est illusoire de vouloir regrouper des gens qui non seulement ne conçoivent pas de la même façon l'action politique municipale mais ne perçoivent pas non plus de la même manière les réformes et le type de gestion qui devraient être instaurés à Montréal.

À part quelques villes d'Europe on trouve peu d'exemples de grandes cités où des groupements armés de programmes essentiellement sociaux ont réussi à se

gagner un appui populaire déterminant. Mais on peut dire cependant que là où s'opèrent des changements de quelque nature, ceux-ci ont généralement été le fruit d'une circulation abondante de l'information qui a contribué à éveiller ou aiguïser les réflexes démocratiques des contribuables.

À Montréal, on ne le dira jamais assez, le problème est essentiellement attribuable à une carence chronique en matière d'information. Celle-ci d'une part, a permis à M. Drapeau de faire de son personnage une sorte de monstre sacré intouchable, et, d'autre part, empêché que se constitue une force d'opposition crédible, susceptible de réinstaurer une alternance qui n'existe plus à Montréal depuis plus de vingt ans et dont les Montréalais n'ont pas fini de faire les frais. Cette carence, en créant un climat d'indifférence quasi général pour la chose municipale, a fait se perpétuer un système politique excessivement avantageux pour le parti au pouvoir et injuste pour les partis d'opposition qui ne peuvent attirer pour y faire une carrière à plein temps des hommes de grande valeur.

Ce mal pourrait être en bonne partie corrigé si le gouvernement provincial légiférait de manière à rendre plus accessible l'information et de faire mieux contrôler par les élus l'administration municipale. Mais les choses ne changeront vraiment que le jour où les médias se décideront de jouer à Montréal le rôle de chien de garde qu'ils jouent avec tant de vigilance à Québec et à Ottawa, et de n'être plus en reste à ce égard avec ceux de toutes les grandes villes nord-américaines.

**MARCEL ADAM**

# Montréal veut limiter les hausses excessives de loyers

■ L'administration municipale montréalaise posera lundi soir un premier geste visant à limiter les hausses excessives des loyers à la suite de travaux de rénovation d'édifices résidentiels.

## YVON LABERGE

C'est en effet par le biais d'un amendement à la charte de la Ville de Montréal que le conseil pourra, par règlement, aux conditions et dans les secteurs de la ville qu'il déterminera, décréter que la Ville de Montréal accorde des subventions devant compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation d'un édifice après la fin des travaux de rénovation.

On peut déjà penser que ce programme de subventions s'appliquera en premier lieu dans le cadre des programmes d'intervention dans les quartiers anciens (PIQA), comme l'a laissé entendre le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, à la dernière séance du conseil municipal du 22 septembre dernier.

Une telle intervention de la Ville de Montréal dans le domaine du contrôle des loyers de logements rénovés s'inscrit dans les revendications d'associations de locataires qui dénonçaient les subventions à la rénovation parce que, disaient ces associations, la Ville de Montréal encourage ainsi des hausses abusives de loyers.

Par ailleurs, à compter de l'exercice financier 1982, si la charte de la Ville de Montréal est modifiée par le gouvernement québécois, toute personne qui, dans la même année, quitte un immeuble où elle est tenue de payer la taxe de l'eau et de services, sera remboursée si elle emménage dans un immeuble où le propriétaire est responsable du paiement de la taxe de l'eau et de services.

On se rappellera qu'en juin dernier le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) avait dénoncé le non-remboursement du trop-perçu résultant d'une modification à la charte de la ville en décembre 1980.

Cette modification créait, selon le RCM, une injustice aux

locataires qui assumaient le paiement de la taxe de l'eau et de services avant le 1er avril et qui, déménageant dans un immeuble dont la valeur locative des logements excédait \$19,999, devaient rembourser à leurs nouveaux propriétaires la portion de la taxe de l'eau et de services pour les mois de juillet à décembre de l'année 1981.

## Taxe d'eau

Dans le même ordre d'idées, la Ville de Montréal s'adressera au gouvernement du Québec pour que sa charte soit modifiée en vue de permettre le paiement de la taxe de l'eau et de service par versements lorsque celle-ci dépasse un montant minimal qui sera déterminé par le conseil municipal.

On suppose que cette dernière modification s'appliquera justement aux propriétaires d'immeubles dont la valeur locative dépasse \$19,999 et qui doivent assumer le paiement de la taxe de l'eau et de services pour leurs locataires en vertu de l'article 635 de la charte de la Ville de Montréal.

Les conseillers municipaux, à la séance de lundi soir, auront également à voter une recommandation du Comité exécutif modifiant la charte de la ville en ce qui a trait à l'adoption du budget municipal dans une année électorale.

Cette dernière modification permettrait l'approbation du budget et des projets de règlements d'imposition des taxes par le Comité exécutif et leur dépôt au bureau du greffier, trois mois après la tenue des élections.

Cela devient nécessaire du fait que les prochaines élections se tiennent début novembre 1982 et que la composition du Comité exécutif n'est connue que dans les 30 jours suivant le scrutin. D'autant plus qu'avec la réforme de la fiscalité municipale, l'exercice financier de la Ville de Montréal s'étend du 1er janvier au 31 décembre.

Tous les amendements à la charte de la Ville de Montréal seront déposés à la deuxième session de la 32e législature de l'Assemblée nationale, la semaine prochaine ou la première de novembre.

# City wants power to curb unsightly election posters

Montreal wants to extend its powers over illegal election posters.

Council will be asked tonight to approve new powers allowing the city to order people defacing walls or posts with illegal posters to take them down.

The new power would be acquired by asking the province to amend the city's charter.

Executive committee chairman Yvon Lamarre has often complained that the province gives the city too little power over election posters illegally pasted to city property.

He feels the city — which can act only against people pasting posters — must be able to take action against parties promoted by illegal posters.

## Annexation plan dropped

The city wants to be able to order those defacing walls or posts with illegal posters to clean them off. Or the city could do the job itself and send the bill to those responsible.

The city also wants party agents identified on posters.

The proposed charter changes include nothing about city plans to annex Ile Ste. Therese in the St. Lawrence River or parts of Pointe aux Trembles, Cote St. Luc, Verdun and Lachine.

Newspaper advertisements published earlier suggesting that the city might request such amendments raised the hackles of politicians in the four communities, and the city appears to have dropped the idea for now.

Under another charter change proposed, a property owner who carried out renovations with a city subsidy and then was hit with a higher tax assessment might get further subsidies to offset higher property taxes. The subsidies would shelter tenants from higher rents due to renovations.

## Payable by instalment

The city would have the power to set a fine of up to \$200, rather than \$100, for a first infraction of any of a wide variety of its bylaws.

Water taxes and a variety of other fees might be payable in instalments for the first time, and the city could abolish an anomaly under which someone moving from a house into an apartment may have to pay water tax for both premises for part of the year.

The city also wants powers to compel owners of buildings infested with rats, mice or insects to get rid of them, or to do the job itself and hand the property owner the bill.



# City aims to get land from 3 suburbs

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Montreal is indeed seeking to annex small sections of LaSalle, Verdun and Cote St. Luc.

Proposals to amend the city charter to include the sites of Montreal-owned water plants in LaSalle and Verdun and some small enclaves of Cote St. Luc were before last night's city council meeting although it appeared last week that the idea, mentioned earlier in newspaper advertisements, had been dropped.

No mention of the proposed annex-

ations was included in a list of proposed amendments to the city charter distributed last week with the city agenda. But annexation proposals were included in a revised set of charter amendments distributed at last night's meeting.

The original annexation proposals had aroused the ire of leaders of the three municipalities — and Pointe aux Trembles as well, mentioned in the earlier advertisements but not in last night's draft.

Verdun and LaSalle leaders have been objecting to increases in the

prices at which Montreal supplies their cities with water treated at Montreal-owned plants in their communities.

Montreal and Cote St. Luc have been at loggerheads over the effect high-rise apartments in a Cote St. Luc enclave south of the Blue Bonnets racetrack could have on adjacent Montreal neighborhoods.

A council debate on the amendments, which would be forwarded as requests to the provincial government, was continuing late last night.

Another of the charter amendments would give the council the power to continue levying a surtax on the portion of a commercial or industrial property that exceeds an assessed value of \$100,000 and to impose a similar surtax on vacant land.

The provincial government abolished most such surtaxes effective at the beginning of 1980 but allowed this one to continue in Montreal for 1980, 1981 and 1982.

In other council business, residents who have for years been fighting proposed high-rise developments on the corner of MacDougall Rd. and The Boulevard on a slope of Mount Royal won at least a temporary victory.

The council agreed to send a rezoning proposal for a nine-storey condominium apartment project back to its executive committee for further study.



# MONTREAL CONVOITE DES TERRAINS A LASALLE, VERDUN ET COTE SAINT-LUC

La ville de Montréal tentera d'annexer à son territoire plusieurs terrains situés dans les villes de LaSalle, Verdun et Côte Saint-Luc.

**Gilles Pilon**

C'est ce qui se dégage du texte des modifications à la charte de la ville de Montréal qui a

été soumis pour étude hier soir au conseil municipal de Montréal avant qu'il ne soit déposé à l'Assemblée nationale pour en recevoir la

sanction du gouvernement du Québec.

Ces terrains sont ceux sur lesquels sont construites les usines de filtration Charles Desbaillets à LaSalle ainsi que l'usine de traitement d'eau Atwater à Verdun.

De plus, Montréal veut s'emparer d'une partie de la ville de Côte Saint-Luc. Le terrain convoité par l'administration Drapeau est situé à l'ouest de la rue McDonald entre les rues Langhorn et Aumont. Cette parcelle de terrain constitue une enclave entre le territoire de la ville de Montréal et une partie de terrain qui a déjà été annexée à Montréal il y a quelques années. L'administration municipale prétend que le

développement de ce terrain risque de se faire au détriment des résidents des quartiers avoisinants s'il ne devient pas la possession de la ville de Montréal.

Avant de devenir officielles, ces annexions devront recevoir l'assentiment du gouvernement du Québec.

## Pouvoirs accrus

Si elles sont entérinées par le gouvernement du Québec, ces modifications à la charte de la ville de Montréal donneront des pouvoirs accrus aux fonctionnaires de l'hôtel de ville. Ainsi, par exemple, dans les cas où la santé publique est en danger à cause de la présence de souris, de rats ou d'insectes nuisibles dans un bâtiment, la ville pourra ordonner la fumigation des lieux ou la destruction des parasites par tout autre moyen et tout sera fait aux frais du propriétaire du bâtiment.

Par ailleurs, la ville veut obtenir le droit d'exercer une certaine surveillance sur les terrains de stationnement privé afin de pouvoir y maintenir l'ordre. De plus, Montréal se doterait de pouvoirs plus expéditifs en ce qui a trait à la perception des comptes de la taxe d'eau et des amendes découlant d'infractions aux règlements municipaux.

Les conseillers ont procédé à l'étude du texte durant plus d'une heure hier soir mais n'ont pu passer à travers le document. Les travaux du conseil reprendront ce soir à 20 h 30 à l'hôtel de ville.

# Montréal renonce pour l'instant à l'annexion de l'île Ste-Thérèse

■ L'administration Drapeau-Lamarre a décidé de reporter sa tentative de s'approprier l'île Sainte-Thérèse pour assurer l'expansion du port de Montréal vers l'est.

## YVON LABERGE

C'est en effet à la mi-septembre que la ville de Montréal avait fait connaître son intention de fusionner l'île du Saint-Laurent, située entre Pointe-aux-Trembles et Varennes, par le biais d'amendements à sa charte. Mais hier soir, lors du dépôt, devant le conseil municipal réuni, des amendements à la charte qui seront présentés au début de la deuxième session de la 32e législature de l'Assemblée nationale, la fusion de l'île Sainte-Thérèse n'apparaissait pas au programme.

À la mi-septembre, le président du Comité exécutif de la ville de Montréal, M. Yvon Lamarre, interrogé par LA PRESSE, avait déclaré que la fusion de l'île Sainte-Thérèse n'était «rien d'autre qu'une intention». Ajoutant que l'administration montréalaise ne présentait qu'un menu de ce qu'elle voulait obtenir, d'autant plus qu'à l'époque les pourparlers qui précèdent la présentation d'un projet de loi devant aboutir aux modifications de la charte n'étaient qu'à l'état préliminaire.

Il faut cependant préciser qu'entre-temps le ministre de l'Environnement du Québec, M. Marcel Léger, s'est prononcé contre ce projet de la ville de Montréal qui aurait fait de cette île à vocation écologique une annexe du port de Montréal.

Si la ville de Montréal a abandonné l'idée de fusionner l'île Sainte-Thérèse, elle n'a pas pour autant laissé de côté ses projets d'annexer le terrain sur lequel est aménagée l'usine de filtration Atwater, situé dans la municipalité de Verdun.

La Ville de Montréal profitera également du dépôt des amendements à sa charte à l'Assemblée nationale pour fusionner, de la cité de La Salle, le territoire sur lequel est construite l'usine de filtration Charles-Desbaillets, tout comme elle profitera de l'occasion pour revendiquer, de la cité de Côte-Saint-Luc, des enclaves de territoire dont le développement risque d'affecter des résidents des quartiers avoisinants de la ville de Montréal.

Au moment d'aller sous presse, tard hier soir, le conseil s'était transformé en assemblée plénière pour étudier point par point les amendements à la charte de la Ville avant d'en accepter les termes.

Par ailleurs, le maire Jean Drapeau a fait savoir hier que son ouvrage de références traitant de l'organisation des Jeux olympiques de 1976, auquel sera greffée sa réponse au rapport de la Commission Malouf sur les coûts de la XXIe Olympiade, était presque terminé. «Mais comme vous n'êtes pas sans savoir que le dossier olympique n'est pas encore fermé (faisant référence au fameux mât du stade), je ne puis rendre ma réponse publique», a-t-il précisé en réponse à une question du conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, M. Michael Fainstat.

*Côte-Saint-Luc, Verdun et LaSalle*

# Montréal veut annexer des portions de trois banlieues

par Alain Duhamel

Dans les amendements à sa charte qu'elle proposera à l'Assemblée nationale, la Ville de Montréal annexe du territoire des villes de Verdun, LaSalle et Côte-Sainte-Luc.

Dans les deux premiers cas, l'administration montréalaise désire annexer des terrains où elle a construit d'importants équipements. Il s'agit de l'usine de filtration Atwater, dans Verdun, et de l'usine de filtration Charles-J.-Desbaillets, dans LaSalle.

Dans le cas de Côte-Saint-Luc, toutefois, l'administration montréalaise réclame deux enclaves de cette banlieue où le laxisme des règlements de zonage compromet la qualité de vie des Montréalais du voisinage. Dans ces enclaves, séparées physiquement du corps principal de la municipalité de Côte-Saint-Luc, des projets de construction à haute densité se préparent. Or, dans les quartiers montréalais voisins, la trame urbaine essentiellement résidentielle ne pourrait

accueillir, sans compromettre la qualité de vie des citoyens, une circulation accrue imputable à la présence d'immeubles en hauteur dans une banlieue. «Le développement risque de s'effectuer au détriment des résidents des quartiers avoisinants», affirme l'administration municipale dans ses notes explicatives au soutien de sa proposition.

Le conseil municipal de Montréal, à son assemblée d'hier soir, a étudié un projet d'amendement à la charte municipale comportant quelques nouveaux articles ajoutés en dernière heure.

Toutefois, le projet révisé d'amendement à la charte ne comportait pas l'intention de l'administration municipale, annoncée plus tôt cette année dans un avis public, d'annexer l'île Sainte-Thérèse pour les fins du port de Montréal. Cette île du Saint-Laurent est depuis quelques années un centre de la nature administré par le ministère québécois de l'Environnement. Les projets d'expansion du port de Montréal vont toujours dans la direction est vers cette

île qui se trouverait dans le territoire de Pointe-aux-Trembles.

Pour la seconde fois depuis 1980, la Ville de Montréal tentera de lever l'hypothèque de certaines dispositions de la loi sur le déficit olympique. Le gouvernement québécois avait obligé l'administration municipale, en 1976, à mettre en garantie de son emprunt de \$214 millions les revenus de transfert provenant de la taxe de vente au détail. Les villes ne touchant plus de revenu de cette taxe depuis la réforme de la fiscalité municipale, la Ville de Montréal affirme que cette disposition ne se justifie plus. Cependant, la loi sur la fiscalité municipale a substitué à cette garantie les revenus provenant des en-lieux versés pour les réseaux d'électricité, de gaz et de télécommunications.

L'administration municipale affirme qu'elle a refinancé cet emprunt et que cette garantie n'est plus exigée de ses créanciers.

Il y a deux ans, le ministère des Finances s'était opposé à cette proposition de la Ville de Montréal.

## Les changements à la charte

# «Des procédures anti démocratiques»

— FAINSTAT

«Les procédures utilisées par le comité exécutif et l'administration Drapeau pour faire adopter par le conseil municipal le texte des modifications à la charte de Montréal, sont anti-démocratiques et autoritaires.»

· Gilles Pilon

Tel est l'avis qu'exprimait hier le conseiller Michael Fainstat à la suite de la longue séance d'étude de ces textes, qui aura duré près de quatre heures et qui aura finalement mené à l'adoption de ces modifications à la charte de la ville de Montréal.

Selon M. Fainstat, le document de 102 pages n'a été remis aux

conseillers, que jeudi dernier et ceux-ci ont à peine eu le temps d'en faire une lecture superficielle, sans pouvoir en référer à leurs électeurs ou encore à des spécialistes.

Le représentant du RCM aurait préféré que le comité fasse preuve de respect et de courtoisie envers l'opposition et même à l'endroit des conseillers du Parti civique en leur permettant de prendre connaissance du dossier une dizaine de jours à

l'avance. Les conseillers auraient alors pu jouer le rôle qui leur revient en tant qu'élus. Les membres ont reçu le texte seulement 48 heures avant l'assemblée et encore, celui-ci a été modifié par la suite.

M. Fainstat a accusé le comité exécutif de tout faire pour empêcher le conseil de se préparer adéquatement à faire son travail. Il a même ajouté que pour le comité exécutif «les assemblées du conseil sont un gaspillage de

temps, une procédure inutile exigée par la loi...» Il s'agit, selon lui, d'un abus de pouvoir du comité exécutif et d'un acte de dévalorisation du conseil municipal.

M. Fainstat a enregistré sa dissidence sur une douzaine de modifications à la charte présentée au comité exécutif.

**Bon prince**

Visiblement touché par les paroles du conseiller Fainstat, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a voulu se montrer «bon prince» et a offert au conseiller du RCM de reporter l'adoption des modifications à la char-

te à la prochaine assemblée du conseil qui se tiendra le 9 novembre prochain. Il voulait ainsi permettre à M. Fainstat de consulter les membres de son parti.

Il a toutefois dû retirer sa proposition puisque l'avocat responsable du dossier lui a fait savoir que, de toute façon, il faut que le texte des modifications à la charte soit déposé à l'Assemblée Nationale avant la fin de la semaine.

M. Lamarre a donc dû se résigner à inviter le RCM à formuler des recommandations d'amendements lors de la prochaine assemblée en assurant qu'on prendrait en considération les «suggestions constructives»... Cette dernière déclaration a valu à M. Lamarre les applaudissements de ses collègues du Parti civique qui, jusqu'alors, avaient été plutôt silencieux.



*Au conseil municipal de Montréal*

# Un geste de transparence qui ne dure que quelques minutes

par Alain Duhamel

Le conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat, venait à peine de terminer une attaque sur l'arrogance et le mépris de l'administration municipale à l'égard de la démocratie, que le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, offrait hier de reporter à la prochaine séance au mois de novembre l'adoption des modifications à la charte de la ville de Montréal.

Le beau geste, fait dans un souci «de transparence et de démocratie», n'a eu d'effet que quelques minutes, le temps pour un avocat de la Ville de Montréal d'indiquer à M. Lamarre que les amende-

ments à la charte devaient se rendre à Québec au plus tôt afin d'être transposés en projet de loi privé à l'Assemblée nationale.

Le conseil municipal a donc adopté les amendements à la charte «en principe» sous réserve d'éventuelles modifications lors de l'étude du projet de loi à l'Assemblée nationale au cours de la prochaine session, si possible, espère-t-on à Montréal; avant Noël.

Le conseiller Fainstat s'était plaint du délai très court accordé aux conseillers municipaux pour étudier un projet d'amendement comportant plus d'une centaine de pages. Les conseillers ont reçu le projet d'amendements à la fin de la semaine dernière. D'autres

amendements se sont ajoutés au début de la semaine.

Auparavant, l'administration municipale livrait son projet d'amendements à la charte au moins une dizaine de jours avant l'assemblée du conseil municipal, ce qui laissait amplement de temps aux conseillers pour l'étudier à fond.

Cette année, l'administration municipale a fait beaucoup d'efforts pour présenter son projet dans des délais convenables à l'Assemblée nationale, afin d'éviter d'en reporter l'étude au printemps, alors que l'année administrative est déjà fort engagée.

On doute cependant que l'Assemblée nationale, dont la session a été reportée de quel-

ques jours, puisse apporter au projet d'amendements à la charte de Montréal et à un éventuel projet d'amendements à la Loi de la Communauté urbaine de Montréal, toute l'attention voulue dans un contexte où elle se préoccupe beaucoup du rapatriement de la constitution. Les débats sur ces deux projets ayant des conséquences importantes sur la ville de Montréal et son île pourraient donc être reportés de toutes façons au printemps prochain... à moins que l'Assemblée nationale n'escamote un débat sur Montréal en adoptant les projets de loi à la dernière heure comme elle a l'habitude de le faire avant les vacances des fêtes.

# DRAPEAU NE PUBLIERA SON LIVRE QUE LORSQUE LE STADE SERA FINI

Si Jean Drapeau et ses proches collaborateurs avaient su, au début des années 1970, que les installations olympiques allaient coûter si cher, ils auraient probablement opté pour d'autres solutions.

C'est ce qu'a déclaré le maire de Montréal hier, alors qu'il répondait aux questions de la journaliste Denise Bombardier dans le cadre de l'émission «Noir sur Blanc».

Le maire de Montréal faisait cette déclaration après que la journaliste lui eut demandé s'il considérait que les Jeux olympiques et les installations construites à cette occasion ont été des dépenses trop considérables pour une ville comme Montréal et une province comme le Québec.

Le maire Drapeau a toutefois nuancé sa réponse en ajoutant que quand on bâtit pour les générations à venir, il faut demander aux générations qui viennent si elles considèrent que les dépenses ont été trop grandes.

Concernant sa réponse au juge Albert Malouf qui le blâmait dans le rapport de son enquête sur les coûts des Jeux olympiques, le premier magistrat a expliqué que celle-ci ne serait rendue publique que lorsque les travaux de parachèvement du stade seraient terminés. Il repoussait ainsi encore une fois l'échéance de la publication de sa fameuse réponse au juge Malouf. M. Drapeau a expliqué qu'il ne voulait pas publier deux volumes sur l'affaire des Jeux olympiques.

Il entend publier un livre sur les Jeux olympiques, c'est-à-dire sur l'histoire de cet événement au Québec et sur l'organisation d'une telle manifestation. M. Drapeau a ajouté qu'il se servirait abondamment des trois derniers cahiers du rapport de la Commission Malouf pour étoffer ses affirmations. Le maire a d'ailleurs déclaré que les journalistes s'étaient trop inspirés du premier cahier de ce rapport pour le blâme, lui et son administration et qu'ils auraient peut-être eu intérêt à lire les autres cahiers.

## Pas irresponsable

M. Jean Drapeau ne se sent pas «irresponsable administrativement». Il a tenu à le réaffirmer hier et il a déclaré qu'il ne s'était pas senti visé par les propos du ju-



Photo Le Journal - Jacques BOURDON

Le maire Jean Drapeau a rompu sa loi du silence pour accorder une entrevue à la journaliste Denise Bombardier dans le cadre de l'émission «Noir sur Blanc», diffusée sur les ondes de Radio-Canada hier. Le maire a été interrogé sur les Jeux olympiques, la démocratie et sa possible candidature lors de l'élection de novembre 1982.

ge Malouf à son sujet. «Un jugement rendu par le même juge peut être renversé en appel, mais son rapport est sans appel...» a déclaré le maire Drapeau qui aimerait bien pouvoir en appeler des conclusions du rapport Malouf.

## Démocratie

Délaissant le sujet des Jeux olympiques et toutes les controverses qui s'y rattachent, Mme Bombardier a tenté de coincer le maire Drapeau sur un sujet qui lui tient à coeur, la démocratie.

Devant l'insistance de la journaliste, M. Drapeau a dû exprimer sa propre définition de la démocratie. Selon lui ce mot veut dire que les citoyens sont libres de choisir eux-mêmes leurs dirigeants et si l'on se fie à sa performance au cours des vingt dernières années, la démocratie semble bien se porter à Montréal. «Cela fait maintenant 21 années consécutives que je me maintiens au pouvoir, et les gens n'ont pas l'air de vouloir changer cela...», a ajouté le maire.

Quant à la possibilité qu'il soit à nouveau candidat lors de l'élection qui se tiendra l'an prochain, M. Drapeau a esquivé la question en déclarant qu'il ne prendrait sa décision que trois ou quatre mois avant la date du scrutin.

**Textes: Gilles Pilon**

Les Jeux de 1976

**DRAPEAU SE RÉSERVE  
ENCORE LE DERNIER MOT**

MONTRÉAL

## Adoption de principe des amendements à la charte

■ Les règles de l'art de l'Assemblée nationale du Québec sont venues, hier soir, hanter le conseil municipal qui s'appretait à accepter une proposition du président du Comité exécutif visant à reporter à la séance publique du 9 novembre prochain l'adoption des amendements à la charte de la Ville de Montréal.

### YVON LABERGE

Tout a commencé quand le conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat, a dénoncé l'administration pour n'avoir fourni que vendredi dernier le projet des modifications à la charte, rompant ainsi avec la tradition voulant que les conseillers puissent en prendre connaissance au moins une dizaine de jours avant que le débat ne soit porté devant l'assemblée du conseil.

Voulant satisfaire le représentant de l'opposition, le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a alors proposé de reporter l'adoption des amendements à une prochaine séance du conseil.

Mal lui en pris, ainsi qu'au conseiller Fainstat, quand le directeur-adjoint du service du Contentieux, Me Jules Allard, indiqua à M. Lamarre que les règles de l'art de l'Assemblée

nationale voulaient que les amendements à la charte soient déposés, à Québec, avant cette fin de semaine.

Sur le coup de cette observation du directeur-adjoint du service du Contentieux, M. Lamarre a donc proposé que les amendements à la charte fassent l'objet d'une adoption de principe. Ce qui fut fait, toute atmosphère un peu confuse.

Quoi qu'il en soit, c'est à la prochaine assemblée publique que nous saurons si le projet de loi qui sera déposé cette fin de semaine à Québec devra par la suite subir des modifications propres à respecter l'esprit de la refonte.

Enfin! même s'il s'agit d'une adoption de principe, il n'en demeure pas moins que si l'Assemblée nationale accepte les amendements à sa charte, la Ville de Montréal rendra permanente la surtaxe de \$0,435 par cent dollars d'évaluation sur les immeubles dont la valeur imposable excède \$100,000 dans les catégories commerciale et industrielle, ainsi que pour les terrains vacants, l'administration se réservant le droit, pour ces derniers, de désigner les secteurs de la ville dans lesquels elle entend prélever cette taxe.

Cet amendement était rendu nécessaire, selon l'administration, pour répartir la charge fiscale entre tous les contribuables,

d'autant plus que cette surtaxe avait été accordée en 1977 en vertu de la Loi sur le déficit olympique pour ne s'appliquer qu'aux exercices financiers de 1980, 1981 et 1982.

«En ce qui concerne la surtaxe sur les terrains vacants, a expliqué le président Lamarre, nous nous réservons le privilège de désigner les secteurs d'application parce que dans Rivière-des-Prairies, par exemple, nous ne pouvons ignorer que c'est un quartier appelé à se développer dans le court et moyen terme.»

Par ailleurs, quant à l'amendement touchant les subventions ayant pour objet de compenser l'augmentation des taxes foncières résultant de la réévaluation de bâtiments après rénovation, le président du Comité exécutif a déclaré que cette modification visait essentiellement la rénovation en milieu industriel et commercial mais, que par son adoption, son influence s'étendra également à la rénovation des immeubles résidentiels ayant pour conséquence de limiter la hausse des loyers après rénovation.

Finalement, M. Lamarre a précisé que ce n'était pas dans les intentions immédiates de son administration de fusionner l'île Sainte-Thérèse pour assurer l'expansion du port de Montréal vers l'est. C'est donc partie remise...



## 20 Point protesters occupy city office

City executive committee chairman Yvon Lamarre's office was occupied yesterday by 20 people from Point St. Charles protesting renovation policies.

Worried the program could force hundreds of fixed-income residents out of their homes, the Point residents demanded to see Lamarre.

They were told he wasn't there.

But, in fact, Lamarre was in an adjoining office, dictating a letter to explain a proposed meeting on the issue

had been delayed "to complete... an important part of the dossier."

An hour later, a messenger passed out copies to journalists just as Lamarre emerged to attend a meeting of the executive committee.

He broke into a nervous smile as the Point residents ran out of the office and cornered him.

"We're not against renovation," said Maureen Ryan. "We need reasonable housing in the Point, but at reasonable rents."

The controversy began last May when the city began sending letters to landlords demanding renovations be started within 60 days, and offering to pay 50 per cent of the costs.

Ryan told Lamarre the plan is unfair to poor landlords who cannot afford the \$2,000 to \$100,000 worth of renovations called for.

"The small landlords just don't have the money, even with the 50-per-cent subsidy. Inevitably, they're going to have to sell to rich landlords, the rich landlords will do the renovations, rents will be driven up and tenants will be out on the streets."

Lamarre promised a meeting on the subject in "about three weeks".

"They're not doing this for the poor people," Ryan said. "It's no secret that they're trying to attract people back from the suburbs to the city. They're after the extra money in taxes. But in doing this they're making the poor people pay."

## LAMARRE INTERPELÉ

# Pointe St-Charles veut dire son mot sur son avenir

■ Accosté dans les couloirs de l'hôtel de ville par une quinzaine de représentants du groupe «Action-Gardien de la Pointe Saint-Charles», le président de l'exécutif, M. Yvon Lamarre, leur a promis hier la tenue, en novembre, d'une réunion publique d'information sur l'intervention que compte y entreprendre la Ville dans le cadre du «programme d'intervention dans les quartiers anciens».

### JACQUES BENOÎT

«On veut une date!», criaient les gens sous les feux des projecteurs de la télévision.

M. Lamarre s'y est refusé, précisant qu'il attendrait, pour ce faire, l'achèvement des documents d'information en cours de préparation.

### Des gens inquiets

Très inquiets de l'avenir de leur quartier, les représentants du groupe disaient hier attendre depuis juillet la tenue de cette réunion — qui doit en être une, à leurs yeux, non seulement d'information mais aussi de consultation.

«Ce qu'on veut, c'est simple: c'est d'abord de connaître les projets de la Ville, parce qu'on n'en sait rien de leurs projets!», a expliqué par la suite M. Jean-Guy Dutil, un des porte-parole de l'organisme où sont représentés neuf organismes populaires du quartier.

Projets qui risquent, a-t-il ajouté, d'entraîner le départ forcé des habitants du quartier, qui seraient ainsi refoulés on ne sait trop où, les rénovations massives étant inévitablement suivies de hausses massives de loyers — alors que la population de la Pointe Saint-Charles est composée, pour 65 p. cent, de gens à très faibles revenus (chômeurs, personnes âgées et bénéficiaires de l'aide sociale) et qu'il s'agit du dernier quartier de Montréal pourvu de logements à loyer modique (dans les 125 \$ en moyenne).

«On dit oui à la rénovation, mais qu'on aide les gens à rester dans le quartier!»

Et déjà, a précisé pour sa part madame Suzanne Laferrière, la Ville a commencé à agir dans le quartier, par le moyen de rénovations exigées des propriétaires en vertu du Code du logement municipal. Rénovations, d'après «Action-Gardien de la Pointe», qui contribuent à la hausse de l'évaluation et des taxes et «embellissent» le quartier mais «sans réellement améliorer les conditions de vie».

Commencée au printemps dernier, l'action des services municipaux a donné lieu jusqu'ici, selon un porte-parole du service de la restauration des logements, à l'inspection de 164 bâtiments du quartier comptant ensemble 290 logements. Dans 60 à 65 p. cent des cas, la Ville a exigé que les propriétaires procèdent à certains travaux de rénovation.

DANS LE VIEUX-MONTRÉAL

## Un parc ornamental sera aménagé au coût de \$404,000

■ Un parc ornamental sera aménagé au-dessus du garage en souterrain de la rue Le Royer dans le Vieux-Montréal. Ce parc ornamental avec terrasse, fontaine et bacs à fleurs, érigé au coût de \$404,000 pourra être inauguré au plus tard au début de l'été 1982.

### YVON LABERGE

C'est en effet à sa séance publique de lundi soir prochain que le conseil municipal, sur recommandation du Comité exécutif, accordera le contrat d'aménagement à la firme Charles Duranceau Limitée au prix de \$324,205, soit au plus bas des trois soumissionnaires: les deux autres étant les firmes Simard-Beaudry Inc. au coût de \$360,000 et Les Constructions P.R.V. Inc. avec une soumission de \$366,350.

L'aménagement de ce parc fait suite à une entente intervenue au moment de la construction du garage souterrain entre la Société immobilière du Cours Le Royer et la Ville de Montréal. Le nouveau parc occupera, grosso modo, l'emprise de la rue Le Royer en retrait du boulevard Saint-

Laurent jusqu'à mi-chemin entre les rues Saint-Sulpice et Saint-Dizier vers l'ouest.

Cependant que la firme Charles Duranceau Limitée assure la construction de bacs à fleurs et arbres, des travaux de drainage et d'adduction d'eau, du pavage en blocs de béton et de granite, d'éclairage et la construction de la fontaine, le module Parcs et Jardin botanique s'occupera de la plantation ornementale.

Le gouvernement du Québec, via son ministère des Affaires culturelles, contribuera pour \$150,000 à l'aménagement de ce nouveau parc.

### Cartographie du Vieux-Montréal

Par ailleurs, toujours à sa séance de lundi prochain, le conseil municipal donnera son accord à l'engagement de la firme Pierre Landry Urbaniste Inc., pour l'exécution du travail de cartographie de l'inventaire architectural du Vieux-Montréal.

Le mandat de firme se lit comme suit: âge des bâtiments, fonctions d'origine, affectations présentes, matériau extérieur des façades, type de toits, éléments et modifications archi-

tectoniques (qui a rapport aux procédés techniques de l'architecture), état de conservation, style architectural, valeur intrinsèque estimée et finalement le paysage urbain.

La firme Pierre Landry Urbaniste Inc. a été choisie à la suite d'invitations lancées par le service de l'urbanisme de la Ville de Montréal à cinq firmes d'urbanistes - conseils selon les critères du plus bas soumissionnaire. Le contrat a été octroyé au prix de \$58,685.

Outre l'aménagement d'un parc au Cours Le Royer et le travail de cartographie du Vieux-Montréal, le conseil municipal devrait donner son accord à la vente de trois immenses emplacements de terrains dans le cadre de l'opération 10,000 logements.

Les deux premiers sont dans le quartier de planification Ville-Emard où le Comité exécutif recommande la vente à l'entreprise Construction Marzin Inc. de deux emplacements situés à l'ouest de la rue Jogues et au sud-est de l'avenue Newman au prix de \$444,500, soit \$164,500 pour le premier et \$280,000 pour l'autre.

L'évaluation muni-

cipale de ces terrains est estimée à \$917,650. L'entrepreneur s'engage à construire, dans les deux ans de la date de la signature de l'acte de vente, 10 cottages, 34 duplex et 9 triplex pour un total de 105 logements hors sol et 35 logements en sous-sol, pour une valeur de \$6 millions.

Le dernier emplacement, situé à l'angle sud-est de l'avenue Emile-Journault et de la rue Saint-Hubert dans le quartier Ahuntsic (encadrant le nouvel aréna Michel-Normandin juste à côté du centre sportif Claude - Robillard) sera cédé à la firme Gendev Corporation au prix de \$600,000.

La compagnie Gendev construira, dans les trois ans, trois bâtiments multifamiliaux de 144 logements, onze duplex, 21 triplex pour un total de 35 bâtiments ou 229 logements hors sol et 27 en sous-sol. La valeur marchande de l'ensemble est estimée à \$19 millions.

Enfin, la séance publique du conseil de lundi soir prochain sera la dernière avant la présentation, le 25 novembre prochain, du budget 1982 de la Ville de Montréal qui devrait atteindre le milliard de dollars, un sommet jamais égalé.

# No-parking fines won't rise to \$20

In an unexpected move, city council decided last night not to increase the fine for parking in a no-parking zone to \$20 from \$15.

After hearing arguments from opposition councillor Michael Fainstat that the proposed increase would discriminate against residents of low-income areas of the city, Yvon Lamarre, head of the city's executive committee, said the fine would remain at \$15.

However, other proposed amendments to the city's parking-ticket bylaw were approved by council.

The fine for stopping in a no-stopping zone increases by \$5 to \$30; the city towing charge by \$5 to \$30; the fine for violating the special Montreal rule against parking a truck or bus in front of a residential building for more than an hour by \$10 to \$20; the penalty for awaiting a preliminary notice before submitting payment by \$1 to \$4; and the charge that accompanies a court summons by \$2 to \$12.

The city decided last week that it would leave as is the \$10 fine for parking beyond the time allowed by a meter, and the \$30 fine for traffic offences not directly related to parking violations.

Fainstat said the proposed \$20 increase would have "discriminated" against residents of high-density, low-income neighborhoods where dwellings are situated one above the other and residents have no choice but to park illegally on the street.

"These people would have a difficult time paying a \$20 fine," he said.

Lamarre consulted with Civic Party whip Pierre Lorange before rising from his chair to tell council the \$15 fine would remain as is both downtown and in outlying areas of the city.

In other council business last night, the YMCA won a reprieve from the threatened sale of two buildings for unpaid taxes.

But Lamarre said it's up to the Quebec Municipal Commission, not

the city, to decide whether the Y should be paying taxes on the two buildings, which it rents to Concordia University.

The two buildings are the main Concordia University building at 1435 Drummond St. and the university's Drummond Building at 1441 Drummond and 1450 Stanley St.

More than \$1.03 million is listed as owing on the two buildings for the last two years' taxes.



## ***City Hall's number is up***

Recently at Ottawa City Hall I asked for some information "to compare procedures for public participation with those in Montreal."

The staff there laughed, rolled their eyes and looked at me sympathetically. Public participation in Montreal affairs struck them as a joke.

Each week the City of Ottawa takes out a full-page advertisement in local papers announcing the dates and places of upcoming committee and council meetings, with phone numbers for further information. The title reads, "Are you interested in participating in the affairs of your city?"

I recently submitted a question to Montreal city council's "public question period" (a procedure gagged by its own restrictions). I asked if the City of Montreal would consider announcements in newspapers advertising its upcoming council meetings.

The reply was neither yes nor no. I was brusquely told that such information is available at the city clerk's office.

But how many citizens know the city clerk's telephone number? It's 872-2850.

The next Montreal city council meeting is Dec. 4 at 8 p.m. Don't wait to be invited.

ANN GAMINA  
Montreal

# Il reste peu d'espoir de sauver la maison Dandurand d'ici à jeudi

par Alain Duhamel

Le comité exécutif de la Ville de Montréal et la First Quebec Corporation ne se sont pas encore entendus sur les moyens de sauvegarder la maison Dandurand située au 1740 boulevard Dorchester ouest.

Le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a laissé peu d'espoir, hier soir au conseil municipal, de la sauvegarder en l'intégrant d'une quelconque façon au projet de construction du promoteur immobilier.

«Nous avons demandé à la CIDEM (Commission d'initiative et de développement économique de Montréal) de tenter de trouver une solution alternative. Toutes les tentatives se sont avérées impossibles et aucune des solutions proposées n'a été retenue», a dit M. Lamarre en réponse à une question du conseiller du Ras-

semblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat.

La Commission d'arbitrage du patrimoine résidentiel avait fixé au 10 décembre le délai accordé à l'administration municipale pour tenter de sauvegarder cette maison en pierre grise de la seconde moitié du 19<sup>e</sup> siècle. À défaut d'entente, le directeur des permis et inspections de la Ville devra émettre à cette date un permis de démolition en conformité avec la décision de la Commission d'arbitrage.

Rappelons que, en août dernier, le comité exécutif avait refusé à la First Quebec Corporation un permis de démolition en fondant sa décision sur le règlement municipal pour la conservation du patrimoine résidentiel. Le promoteur a interjeté appel auprès de la Commission d'arbitrage et lui a accordé le permis réclamé à l'expiration d'un délai de 45 jours pendant lequel on devait tenter, de part et d'autre, de trouver une solution.

Par ailleurs, dans le quartier Côte-des-Neiges, l'avenir de la caserne des pompiers de la rue Gatineau (caserne 27) demeure incertain puisque le comité exécutif lui cherche toujours une vocation nouvelle.

Cette caserne construite au début du siècle sera désaffectée dans deux ans au plus tard lorsque les pompiers occuperont un nouveau bâtiment à quelques pas de là. Un temps, l'administration municipale a songé à aménager dans cet édifice une maison de la culture. Il y a renoncé, la caserne se trouvant trop petite pour recevoir une bibliothèque municipale et une maison de la culture intégrée.

Le conseil municipal a accordé des crédits de \$3,7 millions pour la construction d'une maison de la culture dans un bâtiment neuf à quelques rues de la caserne 27, dépassant de près de \$1 million la somme prévue dans le programme triennal d'immobilisations.

Les questions de M. Fainstat, qui transmettait en fait les questions d'un groupe de citoyens inquiets de ce quartier, ont irrité le conseiller Edmond Synnott, du Parti civique de Montréal, pour qui la caserne n'est pas réutilisable aux fins d'une maison de la culture. M. Synnott, qui représente ce secteur de la ville, a donné son entier accord au projet de l'administration municipale.

LA POLITIQUE

# Montréalaise

## Un conseil municipal

### Suite

Selon Michael Fainstat, conseiller municipal du RCM, nous devrions apporter des changements profonds au fonctionnement du conseil de ville.

"Nous devrions avoir des commissions du conseil pour étudier en détail les grands dossiers: l'Habitation, Budget, Sports et Loisirs, Sécurité publique etc. Ces commissions permettraient à la population de connaître la politique du parti au pouvoir, ses projections pour l'avenir de la Ville et sa philosophie administrative."

Saviez-vous que le conseil de ville a permis de dépenser des millions pour les jeux olympiques sans aucune discussion, sans que personne sache dans quel bateau l'administration voulait nous embarquer.

"Il n'y aura aucun groupe de conseillers affecté à l'étude du budget. Montréal aura le plus gros budget au Canada, nous dépenserons plus de \$1 milliard mais il sera impossible de scruter toutes les dépenses. C'est ça la démocratie du Parti Civique."

"A l'heure actuelle l'administration coupe dans les services à la population mais augmente le personnel bureaucrate, là aussi il est impossible de discuter des politiques de l'administration."

"Le Parti Civique nous a proposé l'Opération 10,000 logements dans un battage publicitaire. A qui profiteront ces logements? D'abord aux entrepreneurs qui ont des taux d'intérêt privilégiés et à ceux qui gagnent plus de \$50,000 par année. Comment une famille peut-elle se permettre une maison quand les paiements sont de \$700. par mois. Là aussi il a été impossible d'avoir une véritable discussion. Vous avez 20 minutes pour vous exprimer puis on passe au vote sans avoir reçu les informations pour bien comprendre le sens du vote."

"Il faudrait en plus décentraliser l'administration. Permettre aux gens de chaque quartier de définir eux-mêmes les services qu'ils désirent; avoir partout dans la ville de petites patries. Pourquoi ne serait-il pas possible d'obtenir des informations dans notre quartier sur tel ou tel service municipal; d'être capable de payer ses taxes, rencontrer son conseiller?"

"Il serait facile d'apporter des modifications au fonctionnement du conseil mais l'administration actuelle ne veut surtout pas que la population sache ce qui se passe dans la Ville. Je ne comprend pas pourquoi un actionnaire qui a une seule part d'une compagnie peut poser toutes les questions qu'il désire mais qu'un citoyen qui paie de grosses taxes tous les ans ne peut poser des questions sur des sujets qui risquent de modifier sa qualité de vie. Surtout pourquoi on limite la possibilité d'interventions d'un représentant qui a été élu par 5,000 électeurs."

LA POLITIQUE

# Montréalaise

## Un conseil municipal

Suite

Selon Michael Fainstat, conseiller municipal du RCM, nous devrions apporter des changements profonds au fonctionnement du conseil de ville.

"Nous devrions avoir des commissions du conseil pour étudier en détail les grands dossiers: l'Habitation, Budget, Sports et Loisirs, Sécurité publique etc. Ces commissions permettraient à la population de connaître la politique du parti au pouvoir, ses projections pour l'avenir de la Ville et sa philosophie administrative."

Saviez-vous que le conseil de ville a permis de dépenser des millions pour les jeux olympiques sans aucune discussion, sans que personne sache dans quel bateaux l'administration voulait nous embarquer.

"Il n'y aura aucun groupe de conseillers affecté à l'étude du budget. Montréal aura le plus gros budget au Canada, nous dépenserons plus de \$1 milliard mais il sera impossible de scruter toutes les dépenses. C'est ça la démocratie du Parti Civique."

"A l'heure actuelle l'administration coupe dans les services à la population mais augmente le personnel bureaucrate, là aussi il est impossible de discuter des politiques de l'administration."

"Le Parti Civique nous a proposé l'Opération 10,000 logements dans un battage publicitaire. A qui profiteront ces logements? D'abord aux entrepreneurs qui ont des taux d'intérêt privilégiés et à ceux qui gagnent plus de \$50,000 par année. Comment une famille peut-elle se permettre une maison quand les paiements sont de \$700 par mois. Là aussi il a été impossible d'avoir une véritable discussion. Vous avez 20 minutes pour vous exprimer puis on passe au vote sans avoir reçu les informations pour bien comprendre le sens du vote."

"Il faudrait en plus décentraliser l'administration. Permettre aux gens de chaque quartier de définir eux-mêmes les services qu'ils désirent; avoir partout dans la ville de petites patries. Pourquoi ne serait-il pas possible d'obtenir des informations dans notre quartier sur tel ou tel service municipal; d'être capable de payer ses taxes, rencontrer son conseiller?"

"Il serait facile d'apporter des modifications au fonctionnement du conseil mais l'administration actuelle ne veut surtout pas que la population sache ce qui se passe dans la Ville. Je ne comprend pas pourquoi un actionnaire qui a une seule part d'une compagnie peut poser toutes les questions qu'il désire mais qu'un citoyen qui paie de grosses taxes tous les ans ne peut poser des questions sur des sujets qui risquent de modifier sa qualité de vie. Surtout pourquoi on limite la possibilité d'interventions d'un représentant qui a été élu par 5,000 électeurs."



# Le règlement sur l'aménagement du centre-ville se fait attendre

par Alain Duhamel

Plus d'un an après avoir déposé son rapport sur l'aménagement du centre-ville de Montréal, le Service d'urbanisme de la Ville demeure toujours en attente d'une convocation du comité exécutif pour l'acheminer vers la préparation d'un règlement municipal.

Promis pour l'année 1981, le règlement municipal portant l'aménagement du centre-ville n'est plus inscrit au plan d'action du Service d'urbanisme pour l'année 1982 déposé hier au Conseil municipal à l'occasion de l'étude du budget de ce service. «Je n'ai prévu au plan d'action de l'année prochaine, a dit M. Aimé Desautels, directeur du Service d'urbanisme, que les choses que je peux réaliser et pour lesquelles j'ai la conviction qu'elles se réaliseront en 1982».

M. Desautels répondait alors aux questions du conseiller Michael Fainstat, du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), lequel s'inquiétait de l'absence de plusieurs grands dossiers au programme du Service d'urbanisme l'an prochain.

Depuis l'automne 1980, le comité exécutif de Montréal a en mains le rapport du Service d'urbanisme. Ce rapport a été transmis à plusieurs services municipaux pour analyse et commentaire. Les directeurs des services ont demandé des délais supplémentaires et, semble-t-il, ont fait tenir au cours de l'année, avec quelques mois de retard, leur avis au secrétariat administratif. M. Desautels a indiqué que ces rapports ne lui sont pas parvenus, pas plus d'ailleurs que les rapports que le comité exécutif a pu commander à des experts hors de l'administration municipale.

En juillet dernier, le comité exécutif a commandé auprès d'un professeur de l'Université McGill une étude sur certains aspects économiques de l'aména-

gement du centre-ville et du quartier ancien de Montréal. Interrogé à ce sujet, le directeur du Service d'urbanisme ignorait l'initiative du comité exécutif.

Aussi longtemps qu'il ignorera les intentions et les instructions du comité exécutif, le directeur du Service d'urbanisme ne se croit pas en mesure d'entreprendre une phase de consultation publique qu'il souhaiterait articuler, ni de publier une série de documents d'information à ce sujet comme il se proposait de le faire cette année.

M. Fainstat a aussi noté que le plan d'aménagement du quartier chinois avait été confié à la Commission d'initiative et de développement économique de Montréal (CIDEM) plutôt qu'au Service de l'urbanisme. Dans le premier cas, le Service de l'urbanisme a estimé qu'il avait trop de travail et l'a confié à la CIDEM tandis que dans le second cas, compte tenu du caractère essentiellement industriel et commercial du secteur, le comité exécutif a jugé plus approprié d'en saisir la CIDEM.

Par ailleurs, le directeur du Service d'urbanisme a trouvé des sources d'encouragement dans le fait que l'Hydro-Québec ait renoncé à construire son siège social sur un terrain situé immédiatement au nord de la Place des Arts. Quelques semaines avant le référendum de mai 1980, l'Hydro-Québec annonçait son intention de construire son siège social à Montréal en bordure de la rue Sherbrooke sur un terrain occupé en partie par l'ancienne Ecole technique et par l'église Saint-Jean L'Évangéliste. Le Service de l'urbanisme de la ville de Montréal s'était opposé à ce choix bien que l'administration municipale n'ait pas voulu faire obstacle au projet.

Depuis, M. Desautels a appris que l'Hydro-Québec, sur la foi de rapports d'urbanistes dans le secteur privé, en était venue à des conclusions semblables aux siennes et recherchait un autre site

parmi une demi-douzaine que le Service de l'urbanisme lui a suggérées. «Cela remonte notre moyenne au bâton», a commenté M. Desautels.

Au plan d'action du Service d'urbanisme pour l'année 1982 figure la révision complète des règlements de zonage de Montréal. Le Service de l'urbanisme a pris la direction d'un groupe de travail dont la préoccupation se porte particulièrement sur toute la réglementation touchant l'habitation. Deux autres groupes de travail de l'administration municipale auxquels le Service d'urbanisme participe ont pour mission de revoir toute la réglementation touchant le commerce et de préparer un code du commerce à Montréal.

Le Service d'urbanisme a également terminé la révision des règlements de zonage dans le quartier Rivière-des-Prairies où le développement urbain s'est considérablement accru depuis deux ans. Son rapport devrait parvenir au comité exécutif dans quelques semaines pour être ensuite soumis, en 1982 espère-t-on, au Conseil municipal.

D'autre part, l'administration municipale n'a pas l'intention de publier son plan des mesures d'urgence comme le lui demande avec insistance le conseiller Fainstat. «Je ne vois pas ce que notre plan gagnerait à être publié», a dit le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre. «Nous croyons qu'il est efficace. Nous avons même l'intention en 1982 de tenter une expérience de simulation».

M. Fainstat ne s'explique pas le refus de l'administration municipale puisque, sur demande, il a pu obtenir le plan des mesures d'urgence des villes de Toronto et de Vancouver. Le conseiller du RCM a déposé ces documents à la galerie de la presse de l'hôtel de ville et ne le remettra à l'administration municipale que lorsqu'elle publiera le plan montrealais des mesures d'urgence.

## LA POLITIQUE

# Montréalaise

### HANNIGAN - GRÈVE

Nous avons subi une grève du transport. Encore une fois, nous avons subi le silence de nos conseillers municipaux.

Bien sûr, la CTCUM est un organisme indépendant du conseil de ville. Les Montréalais paient 60% des frais de la Commission avec leurs taxes et le prix des billets. Nos conseillers auraient pu au moins avoir le courage de défendre nos intérêts et se faire les porte-parole de la population.

Eh bien non! Nous avons eu droit à un bref communiqué de la mairie nous disant qu'il ne fallait pas envenimer les choses. On ne demandait pas d'envenimer mais de régler. Aucun conseiller municipal pour se porter à notre défense, il est si facile de laisser les autres régler nos problèmes. C'est le vide complet à l'Hôtel de Ville de Montréal mais on aura droit à nos boîtes à fleurs cet été; c'est à ça que sert présentement notre conseiller municipal.

### PAUVRE HANNIGAN

Il ne faut plus compter le nombre de grèves depuis que ce pauvre Hannigan dirige la CTCUM. Saviez-vous qu'il avait été durant de nombreuses années conseiller municipal et membre du comité exécutif de Montréal? C'est probablement là qu'il a appris à ne rien faire. Nous avons entendu M. Hannigan sur tous les réseaux de radio et de télé mais à la table de négociations où pouvaient se régler les problèmes: absence et silence.

### LES SYNDICATS

Les syndicats ne sont pas sans reproches; ils ont fait montre d'une inflexibilité crasse; ils n'étaient aucunement préoccupés par les inconvénients que causerait une grève. Ils ont fait preuve d'un égoïsme qui annonce la fin des beaux jours et du pouvoir du syndicalisme au Québec. La population ne supportera plus ces syndicats qui l'écrasent plus qu'ils ne l'aident.

### NOS PRÉDICTIONS

Nous avons prédit cette grève, c'était facile. Les gens en place ne veulent plus prendre leurs responsabilités; au niveau politique il n'y a plus personne pour défendre le pauvre citoyen, payeur de taxes.

Nos conseillers seront pourtant là pour nous offrir des boîtes à fleurs en juin et nous demander notre vote le 14 novembre prochain. Ils étaient silencieux et invisibles quand nous faisons du pouce le week-end dernier.

P.S.: Le prochain conseil de ville aura lieu le 25 janvier à 20 heures. N'oubliez pas de passer par le garage, c'est par là que doit passer la visite.

# City-owned restaurant losing money but will stay open for now: Lamarre

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

The city of Montreal won't close its money-losing Helene de Champlain restaurant on St. Helen's Island until at least spring, Yvon Lamarre, executive committee chairman, told council yesterday.

Opposition councillor Michael Fainstat said the city has voted \$803,000 in management fees, other costs and working capital for the restaurant since it opened last spring under the management of Campeau Corp.

He asked what was being done to stop this "hemorrhage of public funds."

Fainstat said the money provides banquets for the well-to-do while restaurant and snack bar operations in city parks and arenas are being cut back to save money.

The city last spring voted almost \$286,000 for the restaurant, including an initial \$150,000 in working capital, when it approved the operating agreement with Campeau.

Since then, the executive committee has approved infusions of working capital of \$150,000 in April, \$101,000 in September and \$266,000 in December, Fainstat said.

He said Jean-Claude Boudreau,



**MICHAEL FAINSTAT**

**'Hemorrhage of public funds'**

deputy city controller-general, had reported the restaurant is showing "regular monthly losses."

Lamarre said he is keeping a close eye on the restaurant but does not think a decision should be made until the restaurant has had at least a year's operating experience.

Jean Emond, city director of sports and recreation, said last week it is normal for a restaurant to lose money in its first year while building up its reputation.

He also noted that, under the management agreement, the city will not share any profits with Campeau until it has reimbursed it-



**YVON LAMARRE**

**Keeping eye on restaurant**

self for all working capital provided.

The five-year agreement reached by the city and Campeau early last year provides for the city to pay management fees of \$105,000 a year to Campeau, along with half the profits after deducting prior years' losses.

Lamarre also told Fainstat last night that "certain minorities" of merchants are unhappy with the compulsory levies they must pay to support promotional activities by merchants' organizations set up last year.

Lamarre said the Sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales (SIDACs) were established "in a democratic way" with the approval of a majority of merchants concerned.

"We hope the great majority of merchants affected will be able to convince the others that it's good business for them."

Fainstat said petitions are being taken up along affected sections of Monk Blvd. and St. Hubert St. to try to have SIDACs there abolished.

Another question from Fainstat prompted what may be Mayor Jean Drapeau's most succinct answer to date to the oft-repeated question of when the mayor will release his long-awaited book on the 1976 Olympic Games.

The mayor has been promising such a book since the summer of 1980, shortly after the Malouf commission released its report holding him largely responsible for overspending on the Olympics installations.

Fainstat asked whether it was true the mayor now intends to delay his book until work on the Olympic Stadium and its mast is finished.

"The answer is, 'Not necessarily,'" the mayor said.



# Fainstat commence bien son année par des questions embarrassantes

L'opposition et l'administration municipale de Montréal ont renoué avec la compétition lundi, lors de la première assemblée du conseil de l'année 1982 alors qu'ils ont eu l'occasion de se mesurer une première fois dans cette année électorale.

**Gilles Pilon**

Bien documenté comme toujours, le conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal est passé à l'attaque dès le début de l'assemblée, réussissant à poser quatre questions pour le moins embarrassantes pour l'administration Drapeau-Lamarre.

M. Fainstat s'en est d'abord pris au président du comité exécutif en lui demandant s'il est normal que la Ville ait dû investir plus de \$802,000 dans le restaurant Hélène-de-Champlain de l'île Sainte-Hélène depuis mars dernier, alors qu'il semble de plus en plus certain que le déficit d'exploitation sera encore plus élevé l'année que par les années passées. On sait que la gestion de ce restaurant de luxe a été confiée à Campeau Corporation parce que les déficits étaient trop lourds à supporter par la Ville lorsque celle-ci se chargeait de l'exploitation.

Se référant à des documents officiels de l'administration, M. Fainstat a déclaré que le restaurant, où plus de 90% des Montréalais ne peuvent aller parce que les prix sont trop élevés, enregistre régulièrement des pertes et que la situation ne semble pas vouloir s'améliorer. Le conseiller de l'oppo-

sition a donc demandé à M. Lamarre s'il entend mettre fin bientôt à cette «hémorragie de fonds publics». Embarrassé, le président du comité exécutif lui a répondu qu'il faudra attendre au moins un an pour faire le bilan de l'opération. Il n'a pas été plus précis quant aux moyens qu'il entend prendre pour redresser la situation financière de ce restaurant de luxe qui est réservé à l'élite montréalaise et l'administration municipale.

## Fin des Sidac

S'adressant toujours à M. Lamarre, le conseiller du RCM est revenu à la charge en lui demandant s'il est vrai que deux Sociétés d'initiative et de développement des artères commerciales sont présentement en difficulté et que celle de la rue Monk fera face, d'ici peu de temps, à une motion de dissolution. La SIDAC de la Saint-Hubert serait elle aussi en difficulté.

Selon M. Fainstat, les commerçants sont très mécontents à cause des comptes de taxes élevés qu'ils ont reçus dernièrement. Les gros commerçants seraient très satisfaits des SIDAC, mais les propriétaires de petits commerces ne pourraient pas absorber les coûts de réaménagement des rues commerciales.

M. Lamarre a répondu qu'il considère que ce n'est qu'une petite minorité qui est mécontente et il espère que ces commerçants récalcitrants changeront d'avis dans les semaines à venir. On sait que les SIDAC sont l'oeuvre du président Lamarre et qu'il y tient beaucoup.

## Laura Secord

Avant de laisser M. Lamarre à ses préoccupations, M. Fainstat lui a lancé une dernière fleche en lui demandant si la CIDEM-industrie a l'intention d'intervenir dans le dossier Laura Secord pour tenter d'éviter la fermeture de l'usine qui fournit de l'emploi à 95 Montréalais. Il a rappelé que la CIDEM déploie beaucoup d'efforts pour attirer de nouvelles industries, mais qu'on n'a pas encore entendu parler de cet organisme dans le dossier Laura Secord.

## Au tour de M. Drapeau

Tres en forme après la période de vacances, M. Fainstat s'en est ensuite pris au maire Jean Drapeau à qui il a demandé ce qu'il advient de sa fameuse réponse au juge Malouf qui a enquêté sur le scandale olympique. Dans une longue question, le conseiller du RCM a demandé au maire s'il entend rendre publique sa réponse cette année ou s'il a vraiment l'intention de ne la publier que lorsque le toit du Stade olympique serait terminé, soit sûrement après l'élection de novembre prochain. Réponse du premier magistrat de la ville: «Pas nécessairement, y a-t-il d'autres questions...» Com-

me le dit le dicton populaire: si ses yeux avaient été des pistolets...

Plus tard durant l'assemblée, le conseiller Fainstat est revenu à la charge sur quelques points à l'ordre du jour et à notamment reproché à l'administration Drapeau d'augmenter de presque du double ses dépenses en publicité pour les différents services municipaux. M. Fainstat a déploré le fait que l'administration Drapeau Lamarre décide enfin de dialoguer et de communiquer avec la population en année électorale en se servant des fonds publics pour faire sa campagne électorale.

C'est M. Drapeau qui a répondu à cette attaque en déclarant que les propos du conseiller Fainstat étaient nettement déplacés. C'est un fait que Montréal a dépensé \$76,000 en 1981 pour assurer la publicité de ses services et qu'en 1982, année électorale, elle entend dépenser la jolie somme de \$139,000.

Le conseiller Fainstat a de plus reproché à l'administration montréalaise de payer trop cher pour faire l'acquisition de certains terrains pour ensuite les revendre à un prix inférieur au prix coûtant.

En fin d'assemblée, quelques conseillers du Parti civique s'en sont pris au représentant du RCM, mais il ne semble pas qu'ils aient réussi à l'ébranler.

Si l'on se fie au climat de cette première assemblée de l'année, 1982 promet et on peut s'attendre à ce que les assemblées du conseil soit houleuses jusqu'à l'élection municipale de novembre prochain.



FAINSTAT RÉCLAME UNE ENQUÊTE

## Le Hélène-de-Champlain coûte cher aux contribuables de Montréal

■ La réouverture du restaurant Hélène-de-Champlain coûte cher aux contribuables montréalais: plus de \$800,000 depuis mars dernier. C'est suffisant, estime le conseiller Michael Fainstat du Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM), pour que l'administration municipale fasse enquête.

### YVON LABERGE

Le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a déclaré lundi que son administration s'est penchée sur la question mais qu'avant de déposer le bilan d'exploitation du restaurant administré par la Société immobilière Campeau Corporation, il y a lieu d'attendre la fin de la première année d'opération.

«Après cette première année

d'opération, nous analyserons le bilan d'exploitation et nous verrons ce qu'il y a lieu de faire», a répondu M. Lamarre.

Reste que selon le conseiller du RCM, le déficit d'opération du restaurant Hélène-de-Champlain est aussi important qu'à l'époque où c'était la Ville de Montréal qui l'administrerait directement. «Et le pire dans toute cette affaire, c'est que les contribuables montréalais paient pour renflouer les opérations d'une grande corporation qui offre des repas à des prix qu'un grand nombre de Montréalais ne peuvent s'offrir. Alors, si l'administration nous parle de rationalisation ailleurs, il faudrait qu'il en soit de même pour le restaurant de l'île Sainte-Hélène.»

Par ailleurs, c'est lundi en soirée que le conseil municipal a reçu

en première étude un plan de construction et d'occupation d'une centaine de maisons unifamiliales au sud de l'avenue Jean-Bourdon, à l'est du Bois de Saraguay.

Selon le projet de règlement déposé lundi, le propriétaire du terrain, Rémo Construction, construira cet ensemble résidentiel sur une étendue de terrain de 103,000 mètres carrés avec densité maximale de 25 logements par hectare.

Au représentant du Rassemblement des citoyens de Montréal qui s'inquiétait de voir la Ville de Montréal autoriser la construction domiciliaire dans le Bois de Saraguay, le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a rappelé que ce terrain ne faisait pas partie du Bois de Saraguay et que le ministère des Affaires culturelles l'avait confirmé.

Mais étant donné que ce secteur sert de zone tampon entre le Bois de Saraguay et les limites de Saint-Laurent, le constructeur devra respecter les exigences écologiques du Bois et, dans la mesure du possible, est-il écrit au dossier, les arbres, le ruisseau et la clôture de pierres qui délimite le Bois de Saraguay feront l'objet d'attentions spéciales.

Les citoyens et organismes voués à la protection de l'environnement ont maintenant trente (30) jours pour faire connaître leurs oppositions au projet. Le projet de règlement approuvant le plan de construction et d'occupation de ce développement résidentiel subira l'épreuve de la deuxième lecture à la fin de ce délai.



### Vive les journaux de quartier!

De toute manière, ceux qui se sentent lésés dans leurs droits de citoyen par le cadre extrêmement rigide du règlement 5509 pourront toujours se consoler en se disant que l'administration municipale n'entretient guère plus de respect envers les quotidiens montréalais.

En voici un exemple. Dans le «Progrès d'Ahuntsic», on pouvait récemment lire: «Dans son exposé, le maire a souligné la pertinence de l'information locale relativement à des sujets que les grands médias ne peuvent traiter. De plus, a-t-il précisé, «ce sont souvent les journaux locaux qui communiquent sans distorsion la nouvelle politique». Fin de la citation.

Toutefois, il faut dire que d'une part les journaux de quartier passent in-extenso ou presque les communiqués de la Ville de Montréal et donc se font les propagandistes de l'administration, et que d'autre part, le «Progrès d'Ahuntsic», tout comme le «Progrès de Villeray» d'ailleurs, est la propriété de Mme Nicole Gagnon-Larocque, conseiller municipal du district 27...pour le Parti civique évidemment.

Quant aux règles du jeu, elles sont fixées par le maire Drapeau. Lui seul décide du sujet d'une conférence de presse (quand il condescend à en accorder) et s'arroge le droit de décider si une question est pertinente ou non quant au thème choisi pour la conférence de presse.

De toute manière, les grands médias n'ont aucune leçon à recevoir de l'administration municipale et leur refus de jouer les trompettes dans l'orchestre municipale les honore. Et surtout pas de son maire, qui évite toutes les questions embêtantes, y compris les critiques acerbes formulées dans le rapport de la Commission Malouf, pour lesquelles on attend une réponse depuis maintenant 20 mois.



Guy Pinard

## Peu de Montréalais s'intéressent à la politique municipale

■ Lors de l'adoption, le 19 août 1980, du règlement 5509 qui autorisait les citoyens de Montréal à poser des questions à leur conseiller, on était en droit de penser que ce règlement municipal allait sonner le réveil de la «conscience démocratique» des Montréalais. Hélas, il n'en fut rien, et les résultats sont même catastrophiques.

Marcel Chouinard, du cabinet du président du Comité exécutif Yvon Lamarre, a fait la compilation nécessaire, et voici les résultats: entre le 19 août 1980 et le 27 janvier 1982, la Ville a reçu le grand total de ... 65 questions écrites, soit une à tous les huit jours ou, vu sous un autre angle, une par groupe de 15,230 citoyens, statistique qui en fait ne résiste pas à l'analyse, puisque les 65 questions provenaient de 20 citoyens seulement. Pire encore. De ce nombre, trois ont été déclarées irrecevables, et une a été retirée. Quant à l'une des questions acceptées, elle demandait justement le nombre de questions posées depuis l'adoption du règlement 5509!

Et quelles sont les préoccupations des Montréalais? Les pétitions sont très peu nombreuses et les sujets variés. Onze questions traitaient des pistes cyclables, cinq du programme de revitalisation des artères commerciales et trois d'un projet domiciliaire dans Côte-des-Neiges. Quant aux autres, elles traitaient de sujets très différents, de la nomination d'un ombudsman à la télédiffusion des débats du Conseil, en passant par le quartier chinois et par la sécurité d'une scène installée sur le Mont-Royal ... en 1975!

### Une tentative d'analyse

A la lumière de ces résultats, on peut certes juger de l'énorme intérêt que la chose municipale suscite chez les Montréalais et, par ricochet, on peut comprendre mieux pourquoi le maire Jean Drapeau considère le résultat d'une élection comme un chèque en blanc valable pour quatre ans. Il sait que, quoi qu'il décide, il ne soulèvera pas le moindre remous chez ses ouailles.

Comment expliquer ce manque d'intérêt? Certains évoquent la grande rigidité du processus pour justifier ce manque d'intérêt. Et il y a un peu de vrai là-dedans. Quand on sait que, comme le veut le règlement 5509, la question doit être formulée par écrit sous forme interrogative et sans contenir de commentaires ou d'opinions, ne pas dépasser 250 mots et être d'intérêt public (critère très subjectif s'il en est un), puis soumise au greffier au moins dix jours juridiques avant la date d'une assemblée, il faut bien admettre que ce cadre n'est guère de nature à stimuler l'esprit critique des contribuables.

Mais ne serait-ce pas justement une bonne façon de protester que d'inonder l'Hôtel de ville de questions toutes plus pertinentes, plus percutantes les unes que les autres malgré ces règles très strictes? Si l'administration municipale se sentait coincée d'une élection à l'autre, ne croyez-vous pas qu'elle s'intéresserait (même pour des motifs «bassement électoralistes») un peu plus aux préoccupations quotidiennes des contribuables? Je serais porté à répondre oui dans les deux cas.

Hélas, devant les résultats des 17 derniers mois, il faut se rendre à l'évidence: les Montréalais ont complètement décroché et les affaires municipales ne les préoccupent pas. Les quelque 35 à 50 pour cent d'entre eux (selon les années) qui se rendront aux urnes en novembre prochain le feront beaucoup plus par automatisme que par conviction.

# MCM pledges aid to home-owners

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Many Montreal home-owners could sell their houses to city hall in exchange for a lifetime annuity and lifetime occupancy under a draft proposal by a city hall opposition party.

The proposal to aid "small home-owners and especially retired people in difficulty because of the economic crisis and rising interest rates" is part of a draft program released yesterday by Montreal Citizens Movement (MCM) leaders in anticipation of the city election next November.

"To those who want to take advantage of it, this program will offer the possibility of selling their property to the city in exchange for a lifetime annuity and the privilege of remaining in their home for the rest of their lives," the document says.

Elderly home-owners or those on fixed incomes would also be permitted to defer payment of all property taxes until they sold their homes. At that time city hall would recover the taxes, plus interest at less than market rates, from the sale price.

Other "small" home-owners would similarly defer payment for any tax increase exceeding the rate of inflation.

The draft program was drawn up by a special MCM committee and reviewed last week by the general council of the party, for submission to an MCM membership conference in the spring.

Michael Fainstat represents the MCM on city council.

The 30-page document says an MCM administration "will completely reorient" Operation 10,000 Dwellings, a program launched in 1979 by Yvon Lamarre, executive committee chairman, under Mayor Jean Drapeau's Civic Party administration.

The program attempts to encourage housing construction, especially for middle-income families, by leasing or selling land to developers on attractive terms.

The MCM would halt land sales under the program, opt for rentals instead, favor housing co-operatives and non-profit organizations "with a view to building housing accessible to



MICHAEL FAINSTAT  
Party unveils platform

the largest possible clientele," and require local consultation on proposed projects.

An MCM administration would provide working capital and operating subsidies to help non-profit groups buy dwellings in central neighborhoods and turn ownership or operation over to residents.

Among other proposals:

- The province would be asked to change the electoral system so a quarter of the seats on city council would be allocated by proportional representation.

- An MCM administration would negotiate a four-day week with city unions "where workers ask for it and conditions permit it."

- City hall would look into installing central-heating systems for entire neighborhoods, especially new developments.

- A special committee would study ways of decentralizing city services into neighborhood headquarters. The decentralizing trend "should lead to the establishment of neighborhood councils."

- The city would favor public transit over the private car, in part by widening sidewalks and implementing measures "leading to a gradual and balanced reduction in the (traffic) capacity of the streets."



# Le Conseil de Montréal étudie ce soir un règlement de zonage pour Rivière-Des-Prairies

par Alain Duhamel

Après plusieurs années de développement désordonné, le quartier Rivière-Des-Prairies peut enfin aspirer à un avenir mieux planifié. En effet, l'administration municipale vient de déposer un projet de règlement de zonage pour ce vaste quartier de la ville de Montréal situé à l'extrémité est de l'île.

A son assemblée de ce soir, le Conseil municipal entreprendra en première étude l'examen de ce projet de règlement de zonage qui remplacera une soixantaine de règlements municipaux ponctuels adoptés depuis l'annexion de ce territoire à la ville de Montréal en 1963.

Le projet de règlement de zonage traduit la volonté de l'administration municipale de développer ce quartier dans le modèle des quartiers traditionnels de Montréal, distinct des modèles de développement urbain en usage dans les villes de banlieue.

A titre d'exemple, citons le cas des zones de commerce. Dans les banlieues, le commerce s'établit en bonne part dans des centres entourés de vastes espaces de stationnement. Dans le quartier Rivière-Des-Prairies, la ville de Montréal impose la rue commerciale avec ses alignements et ses stationnements à l'ar-

rière des bâtiments plutôt qu'en façade.

En bonne part, le développement de Montréal se trouve dans ce quartier. C'est dans ce territoire que la Ville concentre ses plus importants parcs industriels et c'est aussi de ce côté que son opération 10.000 logements mettra le plus d'habitations familiales en chantier (plus de 1.000 l'an dernier). C'est vers ce quartier, en priorité, que le métro régional décrit au plan de transport intégré de la région de Montréal doit s'orienter. Et c'est aussi de ce côté que se trouvent l'usine d'épuration des eaux de la Communauté urbaine de Montréal et son plus vaste parc régional. Dans quelques années, croit-on à la ville de Montréal, la population de ce quartier dépassera 50.000 habitants.

Depuis deux ans, le développement de ce quartier a pris un tel rythme que les services municipaux ont peine à suivre les entrepreneurs en construction. Une tournée du comité exécutif, l'été dernier, avait clairement démontré l'urgence de définir par un nouveau règlement de zonage le cadre dans lequel Rivière-Des-Prairies allait bâtir son avenir.

Outre la description des occupations permises dans chaque zone, le projet de règlement comporte des contraintes nouvelles destinées à assurer la qualité architecturale du milieu urbain. C'est ainsi que dans les zones d'habitation, il sera interdit de construire une série de maisons identiques afin de briser la monotonie des modèles et des façades répétées. La Ville permettra les toits à versants sur les habitations de deux étages et limite à six le nombre d'habitations dans une rangée continue.

Le projet de règlement précise quels sont les matériaux permis sur les murs, les toits, les saillies. C'est ainsi que les murs extérieurs peuvent être en pierre, en brique cuite de couleur ocre, brune ou rouge en béton non peint ou avec agrégat de couleur naturelle. Cette disposition élimine le revêtement de bois ou de métal.

Dans les zones industrielles, le projet de règlement contient certaines exigences de qualité telles que, par exemple, l'interdiction d'accumuler en façade des matériaux ou d'aménager des stationnements.

Enfin, le projet de règlement décrit une zone «d'activités diverses» où il est impossible de prévoir à court terme l'avenir. Cette zone couvre des terrains agricoles et des bâtiments institutionnels.

# City looks into protests by merchants on levies

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

The city of Montreal plans changes in the bylaw that permits merchants' associations on a few streets to impose compulsory levies on all merchants on the thoroughfares.

Yvon Lamarre, chairman of the city executive committee, told council last night that the city is looking into protests by a number of affected merchants against the size of the levies the year-old associations have been imposing on them.

He was answering a question from councillor Michael Fainstat.

Angry merchants at a recent meeting of one of the organizations, on Monk Blvd. on the edge of the Ville Emard district Lamarre represents on the council, voted 87-67 last week to dissolve it.

But the vote was not enough for dissolution, falling a little short of a majority of all affected merchants, including those absent from the meeting.

Lamarre did not give details of the changes contemplated, but said they would give more flexibility to the "SIDACS" — Sociétés d'initiative et de développement d'artères commerciales.

Four SIDACS — on sections of Monk Blvd. and St. Hubert, Masson and Ontario Sts. — have been

established to date under a bylaw adopted last year.

Answering another question from Fainstat, Lamarre denied that the city had put any pressure on Mediacom Inc., the billboard company, so it would not accept advertising by the Montreal Urban Community (MUC) Policemen's Brotherhood. The brotherhood opposes proposals to phase out MUC police ambulances.

Lamarre, who is also chairman of the MUC Security Council, said Mediacom is free to accept or refuse whatever advertising it chooses.

He repeated assurances that the ambulances will not be phased out until the population can be assured of at least equivalent service.

On another subject, Fainstat said there is "a possibility of a conflict of interest" in the city's permitting the Sun Youth Organization to use premises in the former Baron Byng High School at 4251 St. Urbain St. while Sid Stevens, general director of the organization, sits on the city council.

However, he joined the rest of the council in voting for the city to rent the building from the Protestant School Board of Greater Montreal at \$6,000 a month.

## MCM has plans for 'local' city halls

Neighborhood city halls, which could handle local concerns ranging from parking regulations to park administration, were part of a draft proposal released yesterday by the Montreal Citizens Movement (MCM).

The MCM is preparing its electoral organization to contest all 54 seats on the city council plus the mayoralty in November.

"By decentralizing services we will give citizens a greater voice in city government," said Michael Fainstat, the MCM's lone representative on city council. "There is no need for all decisions to be made at city hall."

Fainstat, however, did not say how many neighborhood city halls would be needed in Montreal or the proposal's cost.

"Each city hall will get so much money and be able to spend it as it sees fit," Fainstat said. "There are some decisions, such as taxes, which still must be made at city hall, but people know what their own neighborhood needs."

Fainstat said the neighborhood city halls are part of an over-all program to "democratize" municipal government. Other aspects include the establishment of a parks and recreation committee, now handled by the city's public works department.

Currently the city council has one standing committee, the executive committee, that handles all council business.

"Other cities in Canada, Toronto, Vancouver, have committees that give more people a voice in city business," he said. "I think Montreal could use a similar set-up."

Besides establishing committees, the draft supports affirmative action for women employees and better relations with labor unions.

The draft also calls for narrowing the gap between high-paid and low-paid city workers.

"A worker's purchasing power must be protected," Fainstat said. "People on the lower end of the pay scale need more money."

# Conception bien particulière du droit à l'information



Depuis sa nomination à la présidence du Comité exécutif de la Ville de Montréal, au lendemain des élections de 1978, le président Yvon Lamarre a déployé des efforts particuliers pour faciliter l'accès aux informations municipales au plus grand nombre de citoyens possibles.

Certains diront que ces efforts dont parle le président Lamarre ont surtout trait à des informations qui s'assimilent facilement à la propagande politique, mais il faut reconnaître que M. Lamarre, à titre d'exemple, est beaucoup plus disponible aux médias d'informations que ne l'était son prédécesseur, Gérard Niding. Sur ce point, M. Lamarre mérite de bonnes notes.

Malheureusement, il n'en reste pas moins que M. Lamarre s'arroge le droit de décider ce qui sera publié ou pas. Le travail est donc loin d'être complété, surtout dans les cas où les informations demandées paraissent désagréables ou embêtantes aux yeux de l'administration. Et si j'en doutais encore le moins, le président Lamarre, dans une récente lettre, a dissipé tous les doutes qui pouvaient subsister.

## La réponse du président Lamarre

Dans cette lettre, M. Lamarre répondait à la déception dont je lui faisais part quelques jours plus tôt de ne pas avoir obtenu les informations complètes demandées au personnel de son bureau. Or, cette lettre exprime très bien la conception que se fait le président Lamarre de l'information. Voyez par vous-même:

*«Il me fait toujours plaisir de satisfaire la curiosité des média d'information. Je conviens avec vous que personne n'est à l'abri des erreurs, même s'il est animé des meilleures intentions et de la meilleure volonté au monde. Il n'est cependant pas de mon ressort de collaborer avec quiconque cherche à ternir l'image de rigoureuse intégrité de notre gestion administrative qui est l'une de mes grandes priorités depuis trois ans et demi. Je reste par ailleurs ouvert et disponible à tous ceux qui, par leurs suggestions, nous aident à servir encore mieux l'ensemble des Montréalais.»*

Autrement dit, journalistes trop curieux ou trop critiques, prière de vous abstenir! Si vous cherchez des informations par trop explosives et si vous n'êtes pas partisan de l'équipe au pouvoir, vous prenez la chance de ne pas obtenir de réponse.

J'aurais peut-être compris cette remarque du président Lamarre si l'information demandée en février avait risqué de causer d'interminables ennuis à l'administration, mais tel n'est pas le cas. Je voulais tout simplement savoir combien de plaintes la Ville acceptait en provenance de citoyens victimes de chutes sur les trottoirs glacés! Ça n'avait rien d'aussi explosif que la question concernant la société Empire Entreprises (des frères Jacobs) et le parc Jarry, question pour laquelle j'attends toujours une réponse près de deux ans plus tard, comme je le soulignais à M. Lamarre dans ma lettre.

Mais, chers contribuables, ne craignez rien. Les journaux de quartier seront toujours là pour vous transmettre les informations que l'administration municipale juge bon de vous communiquer. Quant à nous, les critiqueux et les curieux qui n'acceptons pas le carcan imposé par la Ville, nous en serons quittes pour nous abreuver à d'autres sources d'information...

## Tiens, tiens, tiens...

Au début de septembre dernier, le président Pierre Des Marais II, de la Communauté urbaine de Montréal, divulguait qu'il avait proposé au Conseil des ministres, en juin dernier, la création d'un organisme régional de transport pour le Grand Montréal, et proposait, pour subventionner le transport collectif, l'instauration d'une taxe spéciale sur l'immatriculation et l'essence pour les automobilistes résidant à l'intérieur du périmètre défini dans le document.

Malgré certaines difficultés d'application et politiques, c'était une proposition séduisante. Mais elle avait été accueillie plutôt froidement par le ministre des Affaires municipales, M. Jacques Léonard, qui avait rappelé le 4 septembre 1981 que l'impôt foncier demeurait le seul mode de financement des municipalités. Et il avait reproché à la proposition de ne pas avoir tenu compte de l'accord Ottawa-Edmonton sur le pétrole, accord qui, rappelait-il, se traduirait par une augmentation substantielle du prix de l'essence au Québec, notamment en raison de la taxe à la pompe imposée par le ministre Parizeau. C'était quasiment une fin de non recevoir.

On connaît la suite. Non seulement le ministre Jacques Parizeau, des Finances, décidait-il en décembre dernier, de doubler la fameuse taxe à la pompe, mais voici que le ministre Michel Clair, des Transports, déclarait récemment qu'il faudrait probablement en venir à imposer une surtaxe sur l'essence et sur l'immatriculation pour subventionner les coûts exorbitants du transport collectif. Ce qui ressemblait drôlement à la proposition de M. Des Marais...

Et la suggestion du ministre Clair est moins équitable que celle qu'avait émise M. Des Marais quelques mois plus tôt, puisqu'elle ferait porter par l'ensemble des Québécois le fardeau de la surtaxe, alors que la CUM proposait de la limiter aux résidents de la région touchée par le transport collectif.



## LA PROPOSITION D'ANNEXION DE POINTE-AUX-TREMBLES

# Montréal va trop vite selon le RCM

■ Le Rassemblement des citoyens de Montréal (RCM) estime que l'administration Drapeau-Lamarre exerce, en adoptant son règlement concernant l'annexion de Pointe-aux-Trembles, des pressions abusives sur les contribuables de cette municipalité du bout de l'île.

### YVON LABERGE

Le RCM aurait plutôt favorisé, selon le conseiller Michael Faïnstat, que Montréal attende que les Pointeliens soient prononcés par voie de référendum avant de présenter son règlement d'annexion.

Le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a pour sa part précisé que c'est à l'invitation du Conseil municipal de Pointe-aux-Trembles que les dirigeants montréalais ont accepté, le 2 février dernier, de former un comité de travail qui a mené au règlement d'annexion déposé hier soir à l'Hôtel de Ville de Montréal.

### La guerre des taxes

Ce qui est maintenant convenu d'appeler la guerre des taxes dans le West Island et dans le quartier montréalais de Notre-Dame-de-Grâce a eu ses rebondissements hier soir à l'Hôtel de ville de la rue Notre-Dame.

Le président Yvon Lamarre a déclaré que son administration songe à décréter une sorte de gel de l'augmentation de l'évaluation qui ne dépasserait pas 20 pour cent par année pour les cinq

prochaines années dans les quartiers montréalais fortement touchés par la hausse du rôle d'évaluation des propriétés.

M. Lamarre reprenait en cela ce qu'a déclaré vendredi dernier le conseiller du district 49 (PCM-NDG) Mme Justine Sentenne confrontée qu'elle était à des propriétaires qui subissent cette année, dans certains cas, des hausses d'évaluation allant jusqu'à 49 pour cent.

Par ailleurs, le Conseil municipal a approuvé hier:

- le plan de construction et d'occupation d'un développement résidentiel (100 maisons unifamiliales) à l'est du boisé de Saraguay, malgré l'opposition de groupes de citoyens et du RCM;

- des crédits de \$980.000 à l'Office des congrès et du tourisme du grand Montréal (structure unique d'accueil et de promotion touristique);

- l'échange de terrains entre Trizec et la Ville de Montréal dans le quadrilatère formé par le boulevard Maisonneuve, les rues Bleury, Sainte-Catherine et Jeanne-Mance;

- cependant que le président du Comité exécutif a dit que les audiences publiques du ministère de l'Environnement au sujet de la construction d'un quai récréatif et de déversement de neige à la Promenade Bellerive auront eu comme conséquence de retarder d'un an la réalisation du projet de la Ville et celui du port de Montréal pour le prolongement du quai Cast. Il en coûterait donc \$100.000 de plus aux contribuables montréalais.

# Enquête policière sur des fraudes à Terre des hommes

par Alain Duhamel

La Ville de Montréal hésite de plus en plus à promouvoir une formule d'imposition à taux variable et cherche plutôt une mesure de plafonnement de la croissance des taxes municipales.

Interrogé à l'Assemblée du conseil, hier soir, le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a indiqué que l'administration municipale jugeait plus équitable et plus simple de limiter la hausse des évaluations immobilières à 20% par année pour tous les contribuables dont l'augmentation au rôle d'évaluation dépasserait ce pourcentage.

La formule des taux variables d'imposition selon la catégorie d'immeuble, à l'étude au comité conjoint Québec-municipalités sur la fiscalité, comporte des risques considérables dans la mesure où elle pénalise les établissements commerciaux et les industriels et, de ce fait, compromet la situation concurrentielle de la Ville en matière de promotion économique. La formule a des côtés séduisants qui la rendent populaire auprès des associations de contribuables mécontents de la hausse de leurs taxes municipales.

Dans l'ouest de la ville de Montréal, les évaluations sur les bâtiments résidentiels ont grimpé de 40% et plus alors que dans l'est la progression, beaucoup plus lente, a été inférieure à 19%.

La réforme de la fiscalité municipale et la réforme administrative de l'évaluation foncière imposent désormais une méthode identique d'évaluation de tous les immeubles, de telle sorte que les immeubles résidentiels, dont la valeur sur le marché s'accroît plus rapidement, se trouvent plus rapidement imposés à leur valeur marchande réelle. Ce n'est pas le cas des immeubles commerciaux et industriels, qui se vendent peu.

Pour le conseiller du Groupe d'action municipale (GAM), M. Nick Auf Der Maur, la proposition montréalaise revient à limiter les dégâts et ne constitue en rien un allègement du fardeau fiscal des contribuables.

Aux questions du conseiller Michael Fainstat, du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM) au sujet d'une enquête de police relative à des fraudes à Terre des hommes, le président du comité exécutif n'a pas voulu répondre autrement qu'en admettant l'existence de l'enquête. «Elle suit son cours, a

dit M. Lamarre, et nous verrons à prendre les décisions qui s'imposent dans les jours qui viennent».

Cette enquête aurait porté sur le comportement d'une centaine d'employés et aurait révélé des fraudes dans la perception des billets et des visas.

En fin de soirée, le Conseil municipal devait adopter le règlement d'annexion de la ville de Pointe-aux-Trembles dont le texte a été préparé par un comité conjoint des deux administrations municipales.

En fin de semaine dernière, les porte-parole de l'administration montréalaise ont rencontré les Pointelliens au cours d'une assemblée publique et leur ont annoncé des investissements de plus de \$36 millions au cours des prochaines années pour le développement économique de Pointe-aux-Trembles. En cas d'annexion la Ville de Montréal ferait sien le programme triennal d'investissements de Pointe-aux-Trembles évalué à \$36,5 millions.

Dès cette semaine, le conseil municipal de Pointe-aux-Trembles doit se réunir en assemblée extraordinaire pour recevoir et adopter le projet montréalais d'annexion.

# Police await firm word on ambulances

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

The Montreal Urban Community Policemen's Brotherhood says officers who operate the force's ambulance fleet still haven't received the assurances they need that the service won't be disbanded.

Executive committee chairman Yvon Lamarre, also chairman of the security council, received desk-pounding applause Monday when he told council that "we do not intend to withdraw this service so long as the same service is not guaranteed" by another agency.

Lamarre said he does not think there are adequate guarantees police ambulances would be replaced by another service with the same efficiency.

Councillor Sid Stevens, a defender of the service, said he is "very happy" about the security council statement.

"There is no way another agency can give this kind of service," Stevens said.

But Claude Fleurent, president of the brotherhood, said yesterday police who operate the 39 police ambulances need more guarantees for the incentive to improve life-saving skills rather than seek postings to other assignments with more future.

He said the brotherhood will continue its public campaign to keep the ambulance service.

Meanwhile, opposition Councillor Michael Fainstat said his Montreal Citizens Movement (MCM) will further examine a controversial development of about 100 houses east of Saraguay Woods in the north end.

Council rezoned the land to allow for the development over Fainstat's objections Monday night.

In other business Monday night, council approved a land swap with Trizec Equities Ltd. The land is bounded by de Maisonneuve Blvd. and St. Catherine, Jeanne Mance and Bleury Sts., with each getting a site more suited for development than the narrow north-south strips they now own. Balmoral St. will be closed.

Council also decided to spend \$350,000 to renovate a swimming pool, gymnasiums and other facilities in West Hill High School in NDG as a community sports centre.

## LE P.R.O. LANCE SA "CONSULTACTION"

par Jean Bertrand



Le P.R.O. des Lavallois lance son programme CONSULTACTION. De gauche à droite: Mme Nicole Chiasson, responsable du secrétariat permanent du P.R.O., M. Ronald Bussey, responsable de la campagne de financement, le maire et président du P.R.O. M. Claude Lefebvre, et le conseiller du quartier Duvernay, Mme Monique Gauthier.

Le maire de Laval, M. Claude Lefebvre, a fait le lancement d'une grande campagne de financement pour son groupement politique municipal, le P.R.O. des Lavallois, lundi dernier, au Mont-Laval. Par la même occasion, M. Lefebvre a aussi annoncé que son parti va bientôt se lancer dans une autre expérience qu'il qualifie de "première à Laval depuis 1973", soit un grand programme de consultation populaire appelé "CONSULTACTION".

"Nous prenons conscience collectivement de la fragilité de notre économie. En cette période de crise, il devient impérieux de briser de vieilles

habitudes acquises dans la société d'abondance et de gérer la décroissance en consultant les citoyens".

Concrètement, le P.R.O. se dotera donc d'une permanence, sous la responsabilité de Mme Nicole Chiasson, d'où partira un programme d'information puis de consultation vers chacun des 24 quartiers de la ville. "Comme le P.R.O. n'est pas un parti où il est essentiel de détenir une carte de membre en règle pour avoir droit de parole, notre action ira tout simplement vers tous les Lavallois qui veulent participer activement à l'administration de leur ville. Nous voulons qu'ils sachent ce qui se passent, a expli-

qué le maire de Laval, pour qu'ils puissent mieux comprendre certaines décisions peut-être difficiles que nous serons appelés à prendre dans le contexte d'austérité qui nous est présentement imposé."



# Restore special police squads: Lamarre

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

The head of the policy-making body for Montreal Urban Community (MUC) police said yesterday he will press for centralization of the force's specialized squads to help reduce crime.

In a brief reference in a speech devoted largely to other matters, Yvon Lamarre, chairman of the MUC Public Security Council, said he expects progress "in the coming weeks."

Decentralization has been controversial since Police Director Henri-Paul Vignola introduced

the policy in May, 1979. Special squads were dismantled and the personnel spread among stations instead of grouped at headquarters.

Lamarre, also chairman of Montreal's executive committee, addressed about 600 supporters of the ruling Civic Party at a brunch in Cote des Neiges yesterday in anticipation of November's municipal election.

He said after the meeting that he cannot yet speak for the security council on re-centralization, which in his view should affect all specialized squads.

He plans to discuss the issue with his security council colleagues in mid-April.

Gerry Snyder of the city executive committee told the rally the Plamondon Metro station is expected to open about May 15.

Late delivery of escalators had held up the opening of the station, which was to have opened in January when the Cote Ste. Catherine station did.

Snyder said he and other local councillors are continuing discussions with the MUC Transit Commission (MUCTC) on the No. 95 bus route, which provided a service downtown for Hampstead, Snowdon and Cote des Neiges residents before it was cancelled with the opening of the Snowdon and Cote Ste. Catherine stations.

"They (the MUCTC) do admit there's a problem," Snyder said.

Mayor Jean Drapeau said that despite criticism from "grandstand coaches," Montrealers realize competent people must remain in charge of the city's future.

He said the Civic Party is made up of "men and women of action" who "may have looked like daredevils" at times but are also prudent.

He said after the meeting his remarks had not referred to the report released in June, 1980, by an inquiry commission under Superior Court Justice Albert Malouf, saying the mayor must assume the greater part of the blame for overspending for the 1976 Olympic Games.

The mayor said he had nothing to add to previous statements about when he will make good his pledge to publish his own version of the Olympics affair in book form.

# Tax aid for Montreal homeowners 'depends on Quebec'

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Montreal could apply a 20-per-cent ceiling on property-tax increases for homeowners, even for 1982, if the province were to give permission fast enough, Yvon Lamarre, chairman of the city's executive committee, said last night.

He told the city council he has forwarded his proposal, endorsed by the

city executive, to both the MUC executive and a joint provincial-municipal committee on tax reform.

Under the proposal, the increase in tax on a home in any year would be limited to 20 per cent.

But the assessment roll would not be affected and taxes on the property would continue to increase by 20 per cent a year until they caught up to where they would have been without the scheme.

Lamarre said after the meeting that a refund of all tax increases of more than 20 per cent in Montreal would cost the city relatively little, since sharp assessment increases are mostly confined to a few west-end districts.

In other business last night:

● Lamarre said he will have another look at a recent call for tenders to supply 10,630 parking meters. Opposition Councillor Michael Fainstat said the specifications restrict bids to the more expensive of two types of meter on the market and could result in the city spending \$2 million it doesn't have to.

● Lamarre, who is also chairman of the Montreal Urban Community (MUC) Public Security Council, said he will ask the MUC police to protect gas stations that stay open and their customers from violence in the current strike by gas station owners. He vowed that the strike will not be allowed to interfere with fuel supplies for ambulances and police cars.

● He said a working group is studying a complete overhaul of city zoning legislation, including new terminology and more attention to the architectural and esthetic qualities of buildings. The council adopted a new zoning bylaw for the northeastern Riviere des Prairies district reflecting some of the new emphases.

● Lamarre told Councillor John Parker he will take another look at the possibility of permitting city taxes to be paid in more than the present two instalments. But the extra mailing involved could be costly, he said. Parker said the present due dates for property taxes — May 1 and July 1 — are themselves inconvenient for many taxpayers, hitting close to income-tax time.

# Le RCM promet la parole au public

Gilles Pilon

S'il est porté au pouvoir en novembre prochain, le Rassemblement des citoyens de Montréal entend mettre de l'avant plusieurs mesures qui seront de nature à démocratiser la vie municipale à Montréal.

Pour atteindre ce but, le RCM propose de donner la parole au public lors des assemblées du conseil en créant une période de questions orales qui serait ouverte au public. Il propose de plus de publier à l'avance dans les principaux journaux de Montréal l'ordre du jour des assemblées du conseil qui se tiendront dorénavant toutes les deux semaines.

Les projets de règlements et la préparation des budgets se feraient par des commissions composées de conseillers qui pourraient éventuellement entendre la population et tenir compte des revendications des différents groupes ou organismes.

Par ailleurs, pour bien informer la population, le RCM entrevoit la possibilité de créer un bulletin municipal d'information qui serait distribué à travers la ville. De plus, tous les rapports et études produits par les services municipaux seraient disponibles dans les bibliothèques municipales et, au RCM, on songe même à installer dans les divers quartiers de la ville des panneaux d'affichage qui serviraient à diffuser les informations municipa-

On veut aussi diffuser les réunions du conseil à la télévision et sur les ondes de la radio pour permettre aux débats de l'hôtel de ville de pénétrer dans les foyers.

Le RCM proposera des amendements à la charte de Montréal afin de donner l'imminuité parlementaire aux conseillers lorsqu'ils siègent au conseil, et d'éviter que le maire continue d'être le président du conseil comme c'est le cas présentement. On demandera aussi que le rôle de l'opposition soit reconnu dans la procédure.

Par ailleurs, le RCM demandera au gouvernement du Québec de poursuivre la réforme de la loi électorale de façon à assainir le financement des partis politiques municipaux, notamment au niveau des contributions anonymes à certains partis...

## Congrès

Le pré-programme électoral du RCM sera présenté aux membres lors d'un congrès spécial qui se tiendra les 16, 17 et 18 avril au Cégep Maisonneuve à Montréal. On attend plus de 300 participants à ce dixième congrès du RCM.

Il est à noter que les observateurs à ce congrès auront le droit de parole le RCM estime que près de 150 observateurs vont s'inscrire à ce congrès que l'on qualifie déjà d'historique dans les milieux d'opposition.

Même si l'entente entre le Groupe d'action municipale et le RCM ne sera pas finalisée au moment de congrès, il est évident qu'il en sera question et les membres de l'exécutif seront appelés à donner des précisions sur le projet d'alliance des forces d'opposition.

# Bylaw now being used

## Submit question

According to the bylaw, any citizen of Montreal can submit a question, and get an answer in writing, or orally at one of the monthly Council meetings. The question has to be in the office of the Clerk 10 days before the Council meeting, and cannot exceed 250 words.

Statistics show that Montreal's once-controversial Question Period bylaw is being used by residents to get information not usually available to them in public documents, Montreal councillor Sid Stevens says.

"When the bylaw was passed in 1980, opposition members in City Hall labelled it the gag bylaw, because the questions had to be in writing," Stevens says.

"They claimed the letters would be rejected, and only favorable ones answered."

According to Stevens, 72 questions have been sent to the City Clerk since September of 1980. Five of those were not answered.

"One was withdrawn at the request of the writer. Two others were sent addressed to councillors, so they responded. Two were not answered because they did not comply with the terms of the bylaw."

"Since the bylaw was introduced, I've never received any complaints, even though opposition members called it a gag bylaw. People aren't exactly breaking down the doors to ask questions, and I also feel the system isn't being used by citizens as much as it should be," Stevens added.

Of the 72 written questions asked by Montreal residents since September, 1980, 47 were asked by the same six people. One NDG woman has asked 15 questions.

"Most of the questions deal with parks, recreation, zoning and the like," the Montreal councillor said.

"I know that opposition parties claimed at the beginning it should be an open, verbal question period, but in a city with a million people, we felt there had to be a system. I think the system is working well."



# Questions make little mark at council

Some would call them nosy, others would call them bothersome. They are decidedly curious.

They are the people who write letters asking city council about all manner of things: questions about bicycle paths, old buildings and parking.

Since council began accepting questions from ordinary mortals in September, 1980, the clerk's office has received 72.

"People aren't exactly beating down the doors," says Councillor Sid Stevens of the ruling Civic Party.

But his party hasn't exactly made it easy.

Let's hear what the people want to know about their council.

"I'm kind of disappointed that

more people haven't put in questions and I can kind of understand, because the city doesn't invite them," says Ann Rajan, a freelance translator in her 30s who hangs her hat in NDG.

She has submitted 10 questions — eight of them on council procedure and how it could be made more accessible to the public.

Rajan's interest in council has grown steadily to the point where she is a regular at meetings.

She'd like to see the question procedure changed so members of the public can read their questions out loud and get a verbal reply.

At present, questions must be submitted in writing 10 working days in advance of a council meeting to the clerk's office.

The questions are answered when executive committee chairman Yvon Lamarre tables the question along with a written answer which is not read aloud.

Sometimes Rajan can't get a copy of the answer on the night it goes to council. She has been told by the city clerk's staff that it would involve excessive photocopying.

Normally, she gets a copy from a journalist all of whom receive questions and answers. The official answer arrives in the mail about a week later.

The champion question asker is Dominique Neuman, a 22-year-old sociology student at the University of Montreal.

"I don't expect an awful lot from my questions, but I try to organize them so as to force an answer," says Neuman, who carries out research for the MCM.

"My strategy is to try to accumulate things that can be put in contradiction with one another, to get Lamarre to contradict himself."

His questions have dealt with such matters as city policy to stimulate retail business, road construction and demolition of old buildings.

Of the 72 questions submitted to council, only five have been refused an answer.

They include a refusal by the mayor's office to provide a reply to a question dealing with the effects of the water tax on welfare recipients.

## M. Lamarre, on attend toujours!

Monsieur Yvon Lamarre, président, Conseil exécutif de la Ville de Montréal

Nous tenons à faire part publiquement de notre indignation face au silence méprisant du conseil de la Ville de Montréal.

Quatre mois après une conférence de presse et le dépôt d'une pétition dénonçant les feux et les maisons barricadées dans le Mile-End, nous attendons encore la réaction du conseil exécutif devant l'urgente situation!

Pourtant plus de 600 résidents et résidentes ont signé la pétition et plusieurs organismes du quartier et groupes-logements appuient les revendications: la Ville n'a pas daigné répondre.

Cependant la Ville de Montréal poursuit son indécent camouflé de la détérioration du quartier avec

ses vastes programmes d'aménagement urbain, sans même consulter la population résidente sur la transformation de son environnement, et trop souvent à son détriment.

Quand la Ville prendra-t-elle ses responsabilités face à la population résidente du Mile-End? Les résidents et résidentes refusent d'être expulsés de leur quartier, que ce soit par les feux ou les constructions et rénovations luxueuses.

Georges Bertrand  
Comité Logement  
St-Louis  
Montréal



Yvon Lamarre

# 'City makes it difficult for citizens to ask questions'

I would like to add a couple of points to your April 19 article and April 20 editorial on Montreal City Hall's public question period.

Why aren't more questions from citizens submitted? For one thing, because nowhere (to my knowledge) has the municipal administration ever advertised to the public that a system for posing questions at City Hall exists, or how to go about submitting questions.

Montreal citizens would have heard nothing about it were it not for opposition councillors, who have pointed up its deficiencies, and the

fact that some citizens have posed questions.

What kind of invitation for public participation is that?

In fact the city's public question period is an extremely perfunctory procedure and exists only because the Province of Quebec passed a law (Bill 105), effective in August, 1980, making a question period mandatory in all Quebec municipalities.

Large municipalities (20 or more councillors) were permitted to draw up their own rules for the question period, and Montreal's are restrictive.

Due to the city's stipulation that

questions be submitted in writing to the city clerk's office 10 legal days (about two weeks) prior to the council meeting, citizens cannot, therefore, except through guesswork, ask a question pertaining to a matter about to be passed at the coming council meeting.

Why not? Because the agenda for the meeting comes out only four days before the meeting. Proposals can take you completely by surprise and it's too late to get in a question about them.

In other major cities like Toronto and Ottawa, proposals on the council agenda have already been open to citizen input at municipal committee meetings in the preceding months and citizens submit briefs and comments so that their consensus is formulated into the wording of the proposal. No such procedure exists in Montreal.

In fact, in our city, even the councillors may receive the "explanatory notes" concerning a development project, or land sale, only minutes before the start of the council meeting where it is to be voted on. This is too late to check facts and figures.

Montrealers interested in seeing how well their question period is

serving them may send or take their question(s) to the City Clerk's Office: 275 Notre-Dame St. E., Suite 120, Montreal, H2Y 1C6 (entrance, rue Gosford). Phone them at 872-2850 for the date of the the next meeting. Ask for a copy of Bylaw 5509.

As for the answer — don't worry — you don't have to attend the meeting to get it. In fact, they won't give it to you then anyway. You are told to go home and wait to receive it in the mail, about a week after the meeting.

ANN RAJAN-GAMINA  
Montreal

## Civic Party fund contributions raise questions

The owners of Ile d'Argent in Rivière des Prairies found themselves in a good spot in 1980, as the City of Montreal ruled their present location, then cited as both a flood zone and an ecological paradise by Montreal's planning committee, suddenly re-zoned to allow 20 storey condominium towers.

The four owners of the project contributed \$500 each, the allowable maximum, to the Civic Party campaign fund.

Raoul Blaine was selected, out of many candidates, to put together a 400 home package on the former Domaine des Sulpiciens in Ahuntsic; a project of Montreal's Operation 10,000 Logements.

Blaine later donated \$500 to the Civic Party campaign fund.

Regis Levesque, a well known figure in the Olympic story, contributed a total of five cheques, each for the then maximum \$2,000 to the Civic Party campaign fund.

Levesque, who currently faces legal action for favors he granted to Montreal bad boy Gerard Niding, won the contract to produce the framework for the Olympic Stadium.

A parcel of land in N.D.G., taking in the north end of Gilbert Layton Park, was changed from parkland to high rise in 1980, and two companies, Rodicam

Investments and Remo Construction, were awarded the right to erect the Condors Condominium project on the site.

Two officers of Rodicam donated \$200 each to the Civic Party Campaign fund, while Remo Zeppilli, head of Remo construction, contributed the maximum \$500.

Local councillor, Michael Fainstat, the sole MCM representative on Montreal Council, quoting heavily from the Malouf Report on Olympic spending, challenged Mayor Jean Drapeau last Monday charging that the Civic Party had been guilty of "political immorality" in accepting contributions to their campaign fund.

"It seems to me that the Civic Party expects favors to be repaid by contributions," said Fainstat. "I question the ethics and motives behind this behaviour."

"I'm really surprised that he came out with that," countered Executive Committee member Justine Senteane. "I can't see how things could be more democratic, as people contributed according to the letter of the law."

"There are a lot of people who contributed," she said. "He didn't mention most of them. People follow the law and make contributions and then someone turns around and starts all sorts of trouble like this."

The N.D.G. project was controversial from the start, as the land in question had long been designated as parkland, while used for a snow dump.

The by-law, allowing for the construction of the Le Condor project, was changed in 1980 to allow the high rise structures, and the developers were selected by the city to

build under the 10,000 Logements Program.

Under the program, the city asks for submission of plans and selects one.

### By-law changes

Changing in the by-laws in 1980 came as a surprise to local residents who had originally been told that the city would construct tennis courts on the area.

The tennis courts were a feature of the Civic Party's 1978 election campaign.

Prior to that, the city turned down suggestions of using the land for seniors' housing and later as a gardening area, stating that the land was badly needed for the snowdump operation.

"Who will believe," said Fainstat, "that the Civic Party did not have in mind primarily political contributions or financial contributions when they sold land or modified zoning regulations to suit large landowners."

### New roadway

Construction of Le Condors, now entering a highly successful Phase II, also involves building a new access road making a short link-up between Cote Saint-Luc Road and Coronation.

Back in 1974, Civic Party councillors, John Parker and the late James Bellin, both argued strongly against such a road or any other addition that might serve to disrupt tenants in the adjoining Mayfair Residence.

Fainstat made it clear that the contributions were legal, and said that his argument was aimed only at the Civic Party.

"How can the people of Montreal believe that the Civic Party, in good faith and for the community good, when they accept large contributions from officers of companies that they have selected for various projects?" asked Fainstat.

Fainstat's raising of the issue at City Council enraged Drapeau, and the mayor warned Fainstat that he was not protected from libel.

"I sort of expected to be thrown out," Fainstat said.



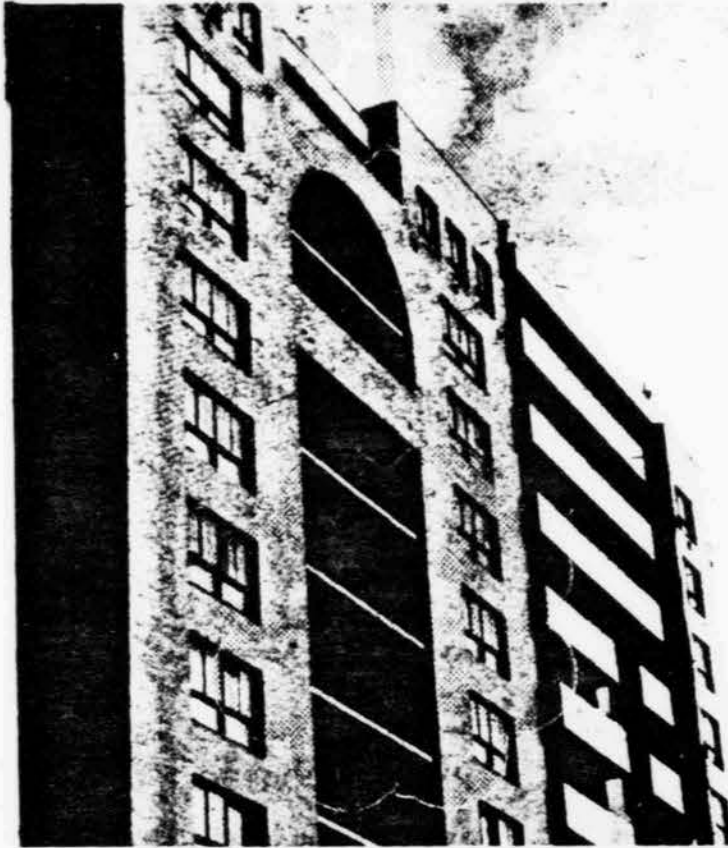
"That would have been interesting."

In his report, Judge Malouf, dealing particularly with the case of Régis Lévesque, criticised the

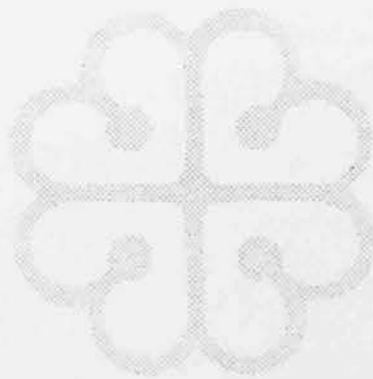
Drapeau administration for accepting contributions "likely to lead to misinterpretation."

Fainstat says that the MCM will continue to

look into the Civic Party campaign fund, and that it will become a major issue in the upcoming election campaign.



LE CONDOR: Award winner now into phase 11.





### **Pourquoi pas le vote directement?**

Lorsqu'un conseil municipal dépose un règlement d'emprunt pour un projet quelconque, il suffit que 500 citoyens aillent signer un registre à l'hôtel de ville pour que les élus soient forcés de tenir un référendum ou d'abandonner le projet. Cette mesure à caractère démocratique comporte toutefois un danger: un petit (tout étant relatif) groupe d'irréductibles pourrait menotter complètement l'administration d'une municipalité, en recourant continuellement à cette pratique.

Au lieu d'organiser un coûteux référendum, ne serait-il pas plus économique de prévoir un mécanisme qui permettrait aux citoyens de voter directement sur chaque règlement d'emprunt au-delà d'une limite prédéterminée. Il suffirait, par exemple, de prévoir une période de «x» jours après l'adoption du règlement, période pendant laquelle les citoyens pourraient se prononcer pour ou contre le règlement d'emprunt, la majorité simple l'emportant. Et pour qu'un vote soit valable, il faudrait qu'un pourcentage prédéterminé de la population y ait participé.

ROGER LANDRY AUX MAIRES DU QUÉBEC

# Il va falloir donner l'heure juste aux citoyens

■ Les contribuables d'une municipalité ont droit aux mêmes renseignements et aux mêmes informations que les actionnaires d'une entreprise privée. Les administrateurs des gouvernements locaux ont le devoir non seulement de renseigner le plus complètement possible leurs citoyens, mais ils doivent en outre leur donner l'heure juste.

**FLORIAN BERNARD**

Tel est en substance le message que le président et éditeur de LA PRESSE, M. Roger Landry, a livré aux maires et conseillers municipaux réunis en congrès annuel, hier à Montréal. Tout au long de son allocution, M. Landry a insisté sur la nouvelle vision du monde municipal: des administrateurs intègres qui devront agir en gestionnaires prudents et prévoyants. Après l'ère des arénes et des projets à saveur électorale, il faut entrer dans une ère d'austérité, de prudence, de consultation, mais également d'innovation. Il va falloir, selon le président de LA PRESSE, que les villes évitent le piège d'administrer au jour le jour, mais qu'elles adoptent plutôt des projets de développement à long terme faisant appel à des listes de priorités qui seront analysées et adoptées avec les citoyens. À ce chapitre, M. Landry a invité

les gouvernements supérieurs à donner l'exemple en planifiant leurs dépenses, de façon à éviter les surprises désagréables aux contribuables.

Il fut un temps au Québec où les élus prenaient le pouvoir à la suite de campagne électorales marquées par une surenchère de promesses de toutes sortes qui hypothéquaient non seulement l'avenir, mais le présent. C'était l'époque des vaches grasses. Mais les temps ont changé, d'expliquer M. Landry. Il faut sortir les administrations municipales de l'artisanat et prévoir des modes de gestion plus efficaces et plus réalistes. Il ne faut surtout pas hésiter à dire la vérité aux contribuables. Il faut leur présenter un tableau exact de la situation financière de leur ville. Il faut éviter de leur faire croire qu'il fait un beau soleil alors qu'il pleut à verse.

M. Landry est d'opinion qu'il faudra consentir de nombreux sacrifices au cours des prochaines années, en raison notamment du contexte économique difficile. Les contribuables accepteront ces sacrifices à la condition qu'ils soient bien informés et qu'ils comprennent les raisons qui motiveront les décisions des élus. Le temps du Kik à 6 cents et de LA PRESSE à 25 cents est révolu, de dire M. Landry. De la même manière, dans les villes,

le temps des services abondants et à bon marché appartient au passé. Les élus devront pratiquer une «austérité rigoureuse» en consultation étroite et en collaboration avec les citoyens.

## Les médias et le monde municipal

En conférence de presse, après son allocution, M. Landry a déclaré aux journalistes que les journaux en général devront accorder de plus en plus d'importance à l'information municipale. Prenant l'exemple de son propre journal, LA PRESSE, M. Landry a expliqué qu'il faudra revoir non pas le genre de couverture qu'on y fait, mais plutôt l'importance qu'on lui accorde. Les gouvernements locaux sont ceux qui sont le plus près du peuple et qui doivent être en première ligne de feu, a expliqué M. Landry, d'où l'importance que les journaux doivent, de façon générale, accorder au monde municipal.

M. Landry a déclaré que les élus devront, de leur côté, donner également l'heure juste aux journalistes et ne pas essayer de leur dissimuler la réalité. La qualité de l'information imprimée et diffusée dépendra directement de la qualité de l'information qui émanera des administrations locales, de conclure M. Landry.

# Water tax protesters ousted

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Prospects for major change in the Montreal water tax prompted protests last night from welfare recipients — and at least two members of Mayor Jean Drapeau's Civic Party.

Security guards ushered a dozen spectators out of the visitors' gallery after several outbursts of cheers or jeers during a council debate on a proposed city request for powers to change the water and services tax.

The demonstrators included Rev. Chris Levan, a United Church minister who plans to contest a Point St. Charles district for the opposition Montreal Citizens Movement (MCM) in November's municipal election.

Earlier, he had shouted in French and English from the gallery: "Welfare recipients

can't pay the water tax."

In the council meeting itself, Councillor Roger Sigouin, the informal dean of the council, with more years of service than Mayor Jean Drapeau, said he could not support proposals that he said would set landlord against tenant.

Jean La Roche, another council veteran, said the council should be considering doing away with the water tax altogether.

But in the end only MCM Councillor Michael Fainstat voted against what he called a "regressive and anti-social" measure.

After a brief recess, and in what looked like an attempt to meet Sigouin's objections, Yvon Lamarre, chairman of the city executive committee, introduced an amendment weakening a pro-

vision that would have allowed the city to make all landlords pay the water tax and recover the money from rent.

As amended, this would apply only to buildings with more than 10 apartments — about the present situation under a 1980 change in city legislation.

Lamarre also said that the city plans to replace the present water tax, which is larger for more costly dwellings, with a flat-rate tax of so much a dwelling.

"This is the last year we are going to tax on the rental value," Lamarre said. "It will be a rate set by dwelling, so much for each dwelling."

The actual charter changes approved by the council last night were much more vague and wide-ranging.

Guy Lefebvre, city revenue director, said earlier yesterday that city staff are studying alternatives to the tax "ranging from the status quo to all sorts of other situations."

"We are looking at possible ways of raising the same sum of money in other ways," he said.

The charter amendments would empower the city to increase use of water meters, or put the tax on the same assessment basis as the general real-estate tax.

The tax, now usually levied against the occupant of a property, tenant or landlord, has been 8.5 per cent of "taxable rental assessment" for several years. This means the tax is supposed to be equivalent to about a month's rent — or, rather, a month's 1976 rent, since the rental assessment roll has been frozen since then.



# Deux conseillers bloquent un projet d'amendement à la charte de la ville

■ La traditionnelle unanimité du Parti civique de Montréal a été secouée hier soir lorsque deux conseillers du parti du maire Jean Drapeau ont réussi à faire plier

## YVON LABERGE

publiquement le Comité exécutif de Montréal.

Les coupables, Roger Sigouin et Jean Laroche. Le motif: un projet d'amendement à la charte de la Ville qui visait à faire assumer par tous les propriétaires le paiement de la taxe d'eau et de service au nom des locataires.

En clair, cela reve-

nait à dire, pour les conseillers Sigouin et Laroche, que les propriétaires auraient eu à se substituer à la Ville pour collecter un tribut source de conflits entre propriétaires et locataires.

Il n'en fallait pas plus pour que le conseiller Laroche s'interroge sur une politique de l'administration (l'Opération 10,000 logements, pour ne pas la nommer) qui vise à ramener des «petits propriétaires en ville» alors qu'en partant, ces petits propriétaires sauront qu'ils doivent assumer le paiement de la taxe d'eau et de service et par la suite, ajuster le

remboursement aux mensualités.

Finalement, les deux conseillers auront réussi à provoquer un ajournement de la séance du conseil pour la tenue d'un caucus d'urgence.

Verdict de ce caucus du Parti civique: le Comité exécutif, dirigé par le conseiller Yvon Lamarre, modifie sa position et suggère que la taxe d'eau et de service soit payable par le propriétaire d'un bâtiment résidentiel de 10 logements et plus. Pour le reste, le locataire d'un immeuble de moins de 10 logements continuera à payer sa taxe d'eau et de service.

Ce qui, en soi, se rapproche du règlement existant qui stipule que la taxe d'eau et de service est payable par les propriétaires dont l'immeuble enregistre une valeur locative de plus de \$20,000. L'honneur est sauf pour bien peu!

Enfin cette délinquance des conseiller Sigouin et Laroche est le résultat d'un manque de communication. Si le Comité exécutif avait discuté le coup en caucus avant d'amener ce projet en assemblée publique, il y a fort à parier que le désaccord n'eût pas franchi les portes du meeting.

Précisons en termi-

nant que ce projet d'amendement à la Charte aura pour conséquence, si approuvé par le gouvernement du Québec au cours du présent mois, l'abandon de la valeur locative comme base servant à fixer le montant de la taxe d'eau et de service.

Ce qui fait craindre au conseiller Michael Fainstat du RCM une augmentation déguisée du compte de taxe. Yvon Lamarre, président de l'exécutif, répond à cela qu'il n'y a rien qui prouve cet avancé. Au moins une chose est certaine, le rôle de la valeur locative, lui, était gelé depuis...1976.

Rues de St-Just et Lepailleur

# Montréal interrompt momentanément la procédure

par Louise Babin

Le Service de la gestion des immeubles de la Ville de Montréal a suspendu récemment les négociations et la procédure usuelle dans le dossier des rues de St-Just et Lepailleur. En effet, à l'assemblée régulière du conseil municipal le 19

avril dernier, l'ordre du jour prévoyait l'approbation d'un acte d'achat entre un résident de la rue de St-Just et la ville.

Or, cet article a été retiré de l'ordre du jour le jour même de l'assemblée, et le Service de la gestion immobi-

lière interrompait la présentation des autres actes d'achat au Comité exécutif. Il appert qu'une douzaine de demandes étaient à ce moment entre les mains du service, qui s'appretait à faire des recommandations au Comité exécutif pour six de ces dossiers.

A savoir pourquoi l'approbation de l'acte d'achat du résident de la rue de St-Just avait été retirée de l'ordre du jour, un fonctionnaire du Service de la gestion des immeubles nous avait fait entendre il y a deux semaines que le dossier de St-Just/Lepailleur était en relation avec le port et son développement, et vu les difficultés financières dont on parlait pour la compagnie Cast, les autorités montréalaises avaient jugé à propos de suspendre la procédure des acquisitions. Il va sans dire que cette réponse avait de quoi faire hausser les sour-

cils. On se souviendra en effet qu'en décembre dernier, la ville avait assuré les propriétaires des deux rues qu'elle n'avait nullement besoin de ces espaces pour agrandir les installations de Cast, qui pour sa part, ne les requérait pas. La ville s'engageait simplement à considérer les demandes des propriétaires désireux de vendre, spécifiant qu'elle n'était pas obligée d'acheter les propriétés.

## Irrégularité technique

La semaine dernière, après avoir fouillé le dossier, M. Luc Larivée, conseiller municipal du district No. 3, nous donnait une tout autre version de la situation. Selon M. Larivée, le retrait de l'article à l'ordre du jour n'était dû à rien d'autre qu'à une irrégularité dans les données techniques de l'acte d'achat, qui risquait de devenir une "politi-

que". "Dans la proposition d'achat, des éléments qu'on ne rencontre jamais dans les contrats habituels de la ville avaient été inclus. Quand le président du Comité exécutif et le chef de service ont pris connaissance de cet état de fait, ils ont demandé que le dossier soit retiré. Plutôt que de créer un précédent, la ville a préféré retirer le dossier, afin de le rendre conforme aux politiques d'achat en vigueur. Il y aura donc de nouvelles représentations auprès de ce citoyen, ainsi qu'auprès des six personnes dont le Service de la gestion des immeubles avait approuvé le dossier. Je suis persuadé que les négociations et la poursuite du dossier des rues de St-Just/Lepailleur ont d'ailleurs déjà repris leur cours normal", concluait Luc Larivée.

# Duluth St. residents oppose plan for mall

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Some residents around east-central Duluth St. plan to continue their campaign against the spread of restaurants and bars despite city council approval of a \$1.48-million program to support such development.

A member of the organization called Les Voisins de la Rue Duluth said yesterday the organization will meet next week to consider what action to take in the wake of Tuesday night's city council vote to spend \$1.48 million to turn the street into a pedestrian mall between St. Hubert St. and St. Lawrence Blvd.

She said the area's city councillor, Richard-G. Godin, is still trying to arrange a meeting between irate residents and Yvon Lamarre, chairman of the city executive committee.

Residents say more than 1,000 people signed a petition calling for a ban on any further bars, restaurants and other businesses until local residents have been consulted.

The residents say the growth of

bars and restaurants is causing traffic and parking problems, odors, noise and vandalism.

Lamarre pledged at the council meeting that the city will provide incentives to restore housing in the district, develop green spaces and alleviate traffic and parking problems. He said the number of bars and restaurants on the street will be strictly controlled.

Opposition Councillor Michael Fainstat said the city has been arrogant in consulting the local restaurateurs and merchants but not local citizens.

In other business Tuesday night:

- Financial statements filed last night showed that the city-owned Helene de Champlain Restaurant on St. Helen's Island lost \$437,120 between March 11 and Dec. 31 last year after it reopened under a management contract with Campeau Corp.

During the period, the City of Montreal supplied \$517,000 in working capital and paid \$84,875 in management fees to Campeau Corp.



Guy Pinard

## Le «oui» des Pointeliers, un recul pour la banlieue de la CUM

■ Près de la moitié des 16 000 Pointeliers se sont présentés aux urnes. Ils ont répondu favorablement, à 59 pour cent, à l'invitation de l'administration de Pointe-aux-Trembles d'unir leur destinée à celle des Montréalais.

Le taux de participation est élevé si on le compare à celui des dernières élections municipales. Et comme tout s'est déroulé dans l'ordre et la légalité, l'affaire de la liste électorale soulevée par les antiannexionnistes arrivant un peu sur le tard, la majorité devrait suffire pour convaincre le ministre des Affaires municipales de ne pas chercher à modifier cette décision démocratique.

### Une absence de choix

C'est l'absence de choix qui a finalement jeté les Pointeliers dans les bras de Montréal. Le principal artisan de l'annexion, le maire Maurice Vanier, a fait germer dans l'esprit de ses concitoyens l'idée que c'était l'annexion ou la faillite à moyen terme. Et personne dans l'autre camp n'a réussi à les convaincre du contraire.

Si seulement les autorités municipales d'Anjou et de Montréal-Est avaient proposé, comme l'administration montréalaise, un plan concret d'annexion, alors les Pointeliers auraient pu juger, chiffres en mains, si effectivement la proposition montréalaise était la meilleure, voire obtenir des autorités montréalaises qu'elle soit améliorée. Hélas, on s'est contenté de beaux discours, de vagues promesses et d'invitations à rejeter l'annexion proposée. Les Pointeliers ont préféré le «tiens» aux deux «tu l'auras!»

Quant aux conséquences de ce référendum, elles sont lourdes pour l'équilibre déjà précaire de la Communauté urbaine de Montréal. Par exemple, Montréal vient de s'enrichir de quelque 36 000 citoyens, ce qui amplifie la différence démographique entre Montréal et les banlieues. Et avec le «oui» des Pointeliers, l'administration montréalaise gagne un argument de plus dans sa lutte pour empêcher l'adoption du projet de loi 46.

En définitive, c'est un résultat qui place le ministre Jacques Léonard dans une position quasi insoutenable face à l'argumentation de l'administration montréalaise. C'est de très mauvais augure pour les villes de banlieue.

### Situation irritante pour Lamarre

Le président du comité exécutif de la Ville de Montréal, M.Yvon Lamarre avait sans doute raison de s'offusquer, lors de la récente consultation culturelle, de la rigidité des règles adoptées pour les audiences publiques, d'autant plus, comme il l'a si bien dit, qu'il représentait plus d'un million de Montréalais.

En revanche, il comprendra peut-être un peu mieux dorénavant la frustration et la colère des deux membres de l'opposition à l'Hôtel de ville lorsque le président des audiences, le maire Jean Drapeau, invoque le règlement d'une manière tout aussi rigide pour mettre fin à un débat. Pourtant, tous deux peuvent prétendre représenter quelque 40 pour cent de la population montréalaise...



# 'Pointe' trio joins city council today

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Three former members of the city council of Pointe aux Trembles, recently annexed into the City of Montreal, are to take their seats as members of Montreal city council today.

Former Mayor Maurice Valler and former Pointe aux Trembles Councillors Jean-Guy Rouleau and Georges Dancoast have been recommended by the Montreal executive committee for the three Montreal city council seats provided for in the annexation agreement that was endorsed by both city councils, a referendum in the 38,000-population east-end

community and finally the provincial government.

As usual, the nominations should face little or no opposition on the Montreal council, dominated by Mayor Jean Drapeau's Civic Party. However, the agreement giving Pointe aux Trembles three seats has been criticized as giving a voter in the east-end community more weight than those in the other 54 Montreal districts, which have an average population of about 17,950.

The addition of the three seats raises Montreal city council to 57 councillors and the mayor. The three posts will be up for

election along with all others in the Nov. 14 city election.

In other business on today's agenda:

- A land swap between First Quebec Corp. and Citicom Inc., on the one hand, and the city, on the other, would prepare the way for construction of a \$10-million building in the block bounded by President Kennedy and McGill College Aves., De Maisonneuve Blvd. and Mansfield St.

- People who sneak into outdoor city swimming pools after hours would face a fine of up to \$100 for a first offence, \$500 for a second and \$1,000 for a third.

- The city finance service

would be officially split in two: a finance department in charge of borrowing, spending and the like and a new revenue department, with Guy Lefebvre as director, to handle tax collection.

- In a number of older low-rent sections of the city the maximum subsidy for rehabilitating housing in danger of becoming uninhabitable would be raised to 65 per cent of the cost or \$14,600 from the present 50 per cent or \$12,000 — limits that remain for other districts.

- The 57 city electoral districts would get names rather than numbers in time for next November's election.

- A bylaw to prevent the opening of further restaurants on trendy Death St., where nearby residents have been protesting against noise and odors, would become law, as would amendments to the anti-noise bylaw that would, among other things, single out electrical and percussion musical instruments played by street musicians for especially tough restriction.

- Underground conduits to carry electrical and other utility lines would be installed along an eastern section of St. Catherine St. and along several streets in the old downtown at a total cost of more than \$3.66 million.

*Slight paralysis 'only temporary'*

# Mild stroke may affect Drapeau re-election bid

By SARAH SCOTT  
of The Gazette

Mayor Jean Drapeau is facing an indefinite stay in hospital after a mild stroke last Thursday left him slightly paralysed on his left side.

And the stroke throws into doubt whether the man who has been Montreal's mayor for 25 of the past 28 years will run again for office.

Last night, Drapeau, 66, was in Maisonneuve-Rosemont Hospital where he was admitted Friday.

## August announcement

His right-hand man, Yvon Lamarre, caught some councillors in his Civic Party by surprise with the announcement of the mayor's stroke yesterday.

But Lamarre, chairman of the executive committee, refused to say whether Drapeau's illness will prevent the mayor from running for re-election in Montreal's Nov. 14 municipal election.

Drapeau has promised to announce by mid-August whether he will stand for re-election. Until now, it had been assumed that he would run.

Lamarre, the second most powerful man in Drapeau's Civic Party, said he will take charge of the municipal government while Drapeau is recuperating in hospital.

The mayor's ceremonial duties will be performed by Councillor Germain Prgent of St. Henri, who was recently elected "pro-mayor" — a post that circulates among the councillors every three months.

## 'In good health'

Lamarre said the mayor was "in very good health" yesterday, but he said Drapeau is not working in his hospital room.

"For now, he's just taking a vacation. He's not supposed to work during his hospital stay," Lamarre said.

He said the mayor's slight paralysis is "only temporary" and added that Drapeau can still talk, write and walk.

In a written statement, Lamarre said the mayor consulted a specialist after he "felt an unusual discomfort" last Thursday morning. Lamarre later told English-speaking reporters

that the mayor had suffered a "mild stroke."

Drapeau was examined by doctors at the Montreal Heart Institute on Thursday afternoon. On Friday, he was admitted to Maisonneuve-Rosemont for neurological tests. On Sunday afternoon, he left the hospital for more tests at the Montreal Neurological Institute and returned to Maisonneuve-Rosemont later that day.

Lamarre refused to say whether he would consider running for mayor if Drapeau decides to end his political career.

Drapeau's Civic Party controls all but five seats on the 57-seat council. Montreal's two opposition parties — the Montreal Citizens Movement and the Municipal Action Group — hold two of the remaining seats; the other three are held by independents named Monday to represent the recently-annexed suburb of Pointe aux Trembles.

Several councillors said they didn't know the mayor had suffered a minor stroke until yesterday's announcement in council chambers.

Montreal Citizens Movement Councillor Michael Fainstat won a rare round of applause when he introduced a motion wishing Drapeau a speedy recovery. The motion won unanimous approval.

Councillor Nick Auf der Maur said the mayor's illness "could put a crimp" in the Municipal Action Group's election plans.

"I think the public mood has shifted against the administration," Auf der Maur said. "If Lamarre is a candidate, it could be perceived as a change."

Drapeau spent eight days in Maisonneuve-Rosemont after he fractured his pelvis in a fall at city hall Feb. 10. After the injury, Drapeau underwent neurological tests at the Montreal Neurological Institute, an official in the mayor's office said yesterday.

A stroke occurs when the blood supply to the brain is choked off either by a sudden clot or a gradual clogging of the arteries, causing damage to parts of the brain.

*Slight paralysis 'only temporary'*

# Mild stroke may affect Drapeau re-election bid

By SARAH SCOTT  
of The Gazette

Mayor Jean Drapeau is facing an indefinite stay in hospital after a mild stroke last Thursday left him slightly paralysed on his left side.

And the stroke throws into doubt whether the man who has been Montreal's mayor for 25 of the past 28 years will run again for office.

Last night, Drapeau, 66, was in Maisonneuve-Rosemont Hospital where he was admitted Friday.

## August announcement

His right-hand man, Yvon Lamarre, caught some councillors in his Civic Party by surprise with the announcement of the mayor's stroke yesterday.

But Lamarre, chairman of the executive committee, refused to say whether Drapeau's illness will prevent the mayor from running for reelection in Montreal's Nov. 14 municipal election.

Drapeau has promised to announce by mid-August whether he will stand for re-election. Until now, it had been assumed that he would run.

Lamarre, the second most powerful man in Drapeau's Civic Party, said he will take charge of the municipal government while Drapeau is recuperating in hospital.

The mayor's ceremonial duties will be performed by Councillor Germain Prigent of St. Henri, who was recently elected "pro-mayor" — a post that circulates among the councillors every three months.

## 'In good health'

Lamarre said the mayor was "in very good health" yesterday, but he said Drapeau is not working in his hospital room.

"For now, he's just taking a vacation. He's not supposed to work during his hospital stay," Lamarre said.

He said the mayor's slight paralysis is "only temporary" and added that Drapeau can still talk, write and walk.

In a written statement, Lamarre said the mayor consulted a specialist after he "felt an unusual discomfort" last Thursday morning. Lamarre later told English-speaking reporters

that the mayor had suffered a "mild stroke."

Drapeau was examined by doctors at the Montreal Heart Institute on Thursday afternoon. On Friday, he was admitted to Maisonneuve-Rosemont for neurological tests. On Sunday afternoon, he left the hospital for more tests at the Montreal Neurological Institute and returned to Maisonneuve-Rosemont later that day.

Lamarre refused to say whether he would consider running for mayor if Drapeau decides to end his political career.

Drapeau's Civic Party controls all but five seats on the 57-seat council. Montreal's two opposition parties — the Montreal Citizens Movement and the Municipal Action Group — hold two of the remaining seats; the other three are held by independents named Monday to represent the recently-annexed suburb of Pointe aux Trembles.

Several councillors said they didn't know the mayor had suffered a minor stroke until yesterday's announcement in council chambers.

Montreal Citizens Movement Councillor Michael Fainstat won a rare round of applause when he introduced a motion wishing Drapeau a speedy recovery. The motion won unanimous approval.

Councillor Nick Auf der Maur said the mayor's illness "could put a crimp" in the Municipal Action Group's election plans.

"I think the public mood has shifted against the administration," Auf der Maur said. "If Lamarre is a candidate, it could be perceived as a change."

Drapeau spent eight days in Maisonneuve-Rosemont after he fractured his pelvis in a fall at city hall Feb. 10. After the injury, Drapeau underwent neurological tests at the Montreal Neurological Institute, an official in the mayor's office said yesterday.

A stroke occurs when the blood supply to the brain is choked off either by a sudden clot or a gradual clogging of the arteries, causing damage to parts of the brain.






Mayor Drapeau leaves Montreal Heart Institute after tests Friday with wife Marie-Claire. Gazette, Len Sidaway

The GAZETTE, Montreal, Tuesday, July 20, 1982





## Three new councillors get rocky welcome at meeting

By **ALLAN BARTLEY**  
of The Gazette

Three former members of Pointe aux Trembles council were sworn in yesterday as Montreal councillors, despite objections that the annexed city will be overrepresented.

Councillor Michael Fainstat of the Montreal Citizens Movement denounced the "immorality" of the Montreal administration for creating three rather than two electoral districts.

Speaking before the three were sworn in, Fainstat said the electoral law stipulates a minimum of about 12,600 voters and maximum of 14,300 in each district.

He said the average number of voters in the new districts would seem to be about 7,500, depending on the figures used to calculate the voting population.

The number of voters in the other 54 Montreal districts has been estimated at between 10,600 and 14,500 with an average of about 12,500.

Councillor Nick Auf der Maur of the Municipal Action Group said that when Montreal annexed such towns

as St. Michel, they too were overrepresented with councillors.

Fainstat told reporters the three seats were "a political plum" for Mayor Jean Drapeau's Civic Party.

However, former Pointe aux Trembles mayor Maurice Vanier said he and his colleagues, former councillors Georges Dancosst and Jean-Guy Rouleau, will sit as independents until November.

He said he would decide then whether to join one of the three parties at city hall. "For the moment, we are independent."

The three new seats will be contested with all others in the Nov. 14 city election. There are now 57 city council seats.

Yvon Lamarre, chairman of the executive committee, said representation has been greater than normal in annexations to ease the transition.

"We believe it is important to minimize the impact of annexation by giving more representation."

He said he was confident Pointe aux Trembles would grow to the point where the representation would equal the population.



Marc Laurendeau

## Le mystère inopportun sur la santé du maire

(Collaboration spéciale)

Après quatre jours de silence complet sur la nature du mal qui venait de frapper le maire Jean Drapeau, les Montréalais apprennent enfin que leur premier magistrat souffre d'une « légère paralysie au côté gauche ». Un malaise d'abord perçu comme d'origine cardiaque s'est révélé un accident cérébro-vasculaire. À ce propos, les fuites émanant du milieu hospitalier nous renseignent plus en détail que les explications de M. Yvon Lamarre, président du Comité exécutif, en conférence de presse. S'inspirant de sources différentes, cependant, divers médias formulent des spéculations divergentes quant à la gravité du mal et quant aux chances de récupération de M. Drapeau. Un communiqué médical unique, complet, limpide, émis avec célérité aurait eu au moins le mérite de dissiper cette confusion.

Devant le malheur terrassant ce bourreau de travail qui s'est dévoué aux intérêts des Montréalais depuis 25 ans sans jamais prendre de vacances, on ne peut qu'éprouver de la compassion. Dans un geste chevaleresque, M. Michael Fainstat, conseiller du RCM et donc l'une des rares voix de l'opposition, au conseil municipal, a présenté lundi une motion pour souhaiter au maire Drapeau un prompt rétablissement. Beaucoup de Montréalais et même, plus largement, de Québécois auraient pu souscrire à la proposition du perspicace conseiller de Notre-Dame-de-Grâce. Sans être nécessairement d'accord avec la totalité des choix exercés par le maire Drapeau ni surtout avec ses méthodes de décision, plusieurs citoyens trouvent extrêmement triste de voir se tarir cet impressionnant réservoir d'énergie vitale et s'apaiser le souffle créateur de ce maire qui accomplissait sa tâche avec un sens inouï du devoir. Souhaitons que cette éclipse ne soit que provisoire.

Mais cette soudaine maladie est susceptible d'inspirer deux ordres de réflexion, d'abord sur le silence qui a entouré l'hospitalisation du maire Drapeau et ensuite sur la continuation de sa carrière. Lorsque des intérêts publics sont en jeu, il devient tout à fait indécent d'entourer d'une voile de mystère les graves problèmes de santé ressentis par un dirigeant politique. L'administration Drapeau-Lamarre a malheureusement transposé dans le domaine médical l'obsession du secret qui a caractérisé plusieurs des décisions importantes de la Ville de Montréal surtout depuis 1970.

Dans des circonstances analogues, le citoyen ordinaire aurait droit à ce que le secret professionnel de caractère médical protège sa vie privée. Ainsi, on aura remarqué, ces dernières semaines, que le jeune homme ayant subi une transplantation cardiaque a bénéficié de la protection de l'anonymat. Sa figure ne s'est donc pas retrouvée en page couverture des journaux, entourée de spéculations sur sa santé, sur la viabilité de la greffe et les risques de rejet. On a évité, par cette discrétion, les abus d'une publicité envahissante. Dans le même sens et de façon plus générale, la confidentialité des dossiers médicaux est un droit que chacun de nous peut revendiquer, ne serait-ce que pour préserver ses chances d'emploi, ses possibilités de contracter un prêt et, de façon plus globale, son intimité.

On ne saurait toutefois déduire de tout cela que les dirigeants politiques peuvent se réfugier derrière le secret médical. Pour eux, la divulgation de leur état de santé fait partie intégrante de contraintes de la vie publique. Selon une perspective démocratique, les précisions sur la santé des hauts dirigeants élus constituent l'une des formes de la transparence.

Dans le système politique des États-Unis, la connaissance de l'état de santé des personnages publics est entrée dans les mœurs. Les Américains sont habitués à connaître, de semaine en semaine, les déplacements de leur président, le lieu où il passe ses week-ends, les sports qu'il pratique. Ils sont renseignés là-dessus comme si le président et sa famille leur appartenaient.

Quand Ronald Reagan fut victime des coups de feu de John Hinckley, la première dame elle-même, après avoir visité le président à sa chambre d'hôpital, fournissait à la télévision des détails sur son degré de récupération. Même la presse la plus sérieuse informe les Américains sur la surdité partielle de leur actuel président. Tout comme elle insistait sur la phlébite qui assaillait Richard Nixon au pire de la crise de Watergate. Parfois même, cette transparence, chez nos voisins américains, amène des abus, comme lorsqu'on bloque une candidature sérieuse au cabinet, simplement parce que l'individu pressenti fut déjà traité par un psychiatre.

En France, il a fallu un choc pour qu'on se sensibilise aux risques que crée l'obsession du secret. Quand le président Georges Pompidou est mort, frappé par le

cancer, les Français se sont rendus compte que leur pays était dirigé depuis un an par un chef politique miné par la maladie et qu'ils n'en avaient rien su. Par la suite, Valéry Giscard d'Estaing s'engagea à publier périodiquement un bulletin de santé au cours de son septennat. Il tint promesse au début. François Mitterrand, avant d'être élu, se lia par des engagements analogues mais sema la stupeur cet automne lorsqu'il se fit admettre avec beaucoup de précautions et secrètement à l'hôpital pour un examen dit de routine. Désormais, les Français ne peuvent plus fermer les yeux aussi facilement sur la santé de leurs dirigeants.

Le silence sur ces questions est d'ailleurs l'une des caractéristiques des régimes totalitaires. À défaut d'information précise sur l'état de santé des dirigeants soviétiques, notamment Leonide Brejnev, les citoyens d'URSS en sont réduits aux spéculations. Dans le même sens, pendant les dernières années de la vie de Mao Tsé-toung, les Chinois ignoraient totalement à quel point la santé du grand Timonier était ébranlée. La mythologie populaire le présentait encore comme un personnage capable de traverser des rivières à la nage.

•••

Au Québec, une évolution démocratique reste encore à faire. Le cas du maire Jean Drapeau reste le plus évident. Mais on doit aussi se rappeler que le premier ministre Daniel Johnson se savait condamné à moyen terme au moment où il est mort (son frère médecin le lui avait assuré). Mais si la maladie ne diminuait pas les facultés de ce chef politique extrêmement adroit, du moins elle le menaçait et cela n'aurait pas été mauvais que la population soit au courant. Sous d'autres cieux l'électorat israélien fait confiance à Menahem Begin même si son système cardio-vasculaire lui joue souvent de mauvais tours.

Rien n'est d'ailleurs perdu pour M. Jean Drapeau qui devait annoncer officiellement à la mi-août s'il se représentait à la mairie. Discrètement, lui et son parti se trouvaient déjà en campagne: on le voyait de plus en plus fréquenter les petites réceptions et les déjeuners de l'âge d'or, bref commencer par la base à faire le plein de sa clientèle. Devant la vision lamentable d'une opposition qui n'arrive pas à s'unir, on se disait que seule la maladie aurait raison de ce surhomme. Mais cela aurait été infiniment préférable qu'on laisse encore une fois parler les urnes.

# Study on Mirabel-New York train sent to province

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

A preliminary study of a proposed high-speed train between Mirabel Airport, Montreal, Albany and New York has been completed and turned over to the province.

Executive committee chairman Yvon Lamarre has told council that the city fulfilled a mandate to spend \$50,000 on a "very, very preliminary study" of the idea. (The study was car-

ried out by two French engineers.)

The study was carried out after Mayor Jean Drapeau became interested in the idea.

In other business:

• The city formally abandoned its efforts to expropriate the Lee Association house at 92-94 La Gauchetiere St. in Chinatown.

The city development department decided last December not to proceed with the takeover of

the house for elderly Chinatown residents.

• A \$210,000 crime-prevention program covering half the city is being expanded to cover virtually the whole city.

A consulting firm, B.I.C.C. Inc., will get \$91,350 while the YMCA will be granted \$255,400 for the program.

Similar agreements with the Sun Youth Organization and an east-end agency will be approved shortly.

• The city plans to subsidize groups of merchants who have banded together to promote their business sections. Each group has the power to levy dues, but many businesses have complained that the levies have been too onerous.

The subsidies — a maximum of \$50,000 per group a year — would be 50 per cent of the total levy on members next year phasing down to 10 per cent in five years.

• A draft bylaw aimed at banning new auto repair shops and similar operations except in industrial zones will be re-examined by city staff.

• The city will spend \$2.61 million on a new library and cultural centre in NDG and \$450,000 on tree tubs and flower boxes on St Catherine St. between Atwater Ave. and Stanley St.

Councillor Fainstat said the library will be in a poor location.





## CHRONIQUE DU CONSEILLER MUNICIPAL

### **Assemblée du Conseil de la Communauté urbaine de Montréal, le 18 août 1982**

Dix-huit items à l'ordre du jour: on remarque en particulier des expropriations de terrains au Bois de l'Héritage et le programme triennal d'immobilisation de la C.U.M. où les travaux de ligne de métro de surface Du Cbllège - Pointe-aux-Trembles (ligne 6) seront effectués avant la ligne 5 (Anjou); on constate que le programme d'assainissement des eaux usées prend de plus en plus de temps à se réaliser et coûte extrêmement cher.

### **Assemblée du Conseil municipal de Montréal**

Comme les autres conseillers, je viens de recevoir l'ordre du jour de cette réunion qui aura lieu le vendredi 20 août à 14h30: 238 items à l'ordre du jour. L'heure de la levée de l'assemblée n'est pas indiquée...

### **Le shériff veut devenir maire: durant ce temps au 55...**

Pendant que le chef de police délibère sur son avenir, le poste 55 subit des modifications qui ne feront pas plaisir à personne et qui émanent strictement des autorités policières: perte de 14 policiers, dont quatre à la retraite et dix parmi les plus jeunes relocalisés ailleurs. Il restera au poste 55, 102 policiers des 116 en poste auparavant. Des 5 véhicules en service, il en restera 4. Heureusement, nous conserverons nos 2 ambulances. On peut se consoler en constatant que les coupures à l'autre bout de l'île (west) sont plus dramatiques. Mais c'est une piètre consolation: car malgré le travail efficace de nos policiers locaux sous la direction des Robidas et Schmidt, la criminalité est toujours à la hausse et le territoire à desservir, très grand.

Lors de la campagne annexionniste, le comité

d'annexion avait effectué un sondage à Pointe-aux-Trembles: je vous transmettrai la semaine prochaine les opinions des pointeliens sur le Service de police en mai 1982. Il y a là des phénomènes très intéressants...

### **Annexion et primes d'assurance-incendie**

Pendant que je traite d'annexion, une voisine m'informe que son courtier d'assurances augmente sa prime d'assurance-incendie à cause de l'annexion à Montréal. Qu'est-ce que cela, je vous en prie? Si d'autres citoyens se faisaient refiler des hausses semblables, veuillez s'il vous plaît communiquer avec le bureau de coordination (645-5381) en indiquant le nom de la compagnie et nous ferons toute la lumière sur ces allégations.

### **L'environnement du ministre ou le ministre de l'environnement**

Le déversement des eaux usées de la Communauté urbaine ayant subi un traitement primaire, est prévu se faire dans le fleuve à la hauteur de l'île Ste-Thérèse à l'été 1983. Ça, c'est la nouvelle que me confirme le directeur du Service d'assainissement des eaux de la C.U.M. Les conseillers municipaux de Montréal seraient intéressés à connaître de la bouche même du ministre de l'environnement et non seulement de l'environnement du ministre, s'il confirme ou infirme cette nouvelle qui fait la une dans les grands journaux depuis juillet et dont on parle dans les journaux locaux au début du mois; même le maire de Repentigny, notre bon ami Louis-Philippe Picard se pose des questions à ce sujet...

Et sur ce à la semaine prochaine!

**Maurice H. Vanier**  
Conseiller municipal



## L'information municipale est verrouillée à l'hôtel de ville

Plus que jamais, le citoyen désire se faire entendre et influencer la gestion de sa ville. Considérant le citoyen comme un partenaire et non comme un simple contribuable, le Groupe d'action municipale du centre-ville estime essentiel que l'administration locale établisse une politique de consultation des citoyens sur des sujets d'intérêt public. Une telle politique, en plus de faciliter la relation entre le citoyen et l'appareil municipal, permettrait aux élus de mieux apprécier les attentes de leurs collaborateurs.

Vu les restrictions budgétaires imposées aux services municipaux et l'impossibilité pour les payeurs de taxes de «contribuer» davantage, les élus se voient dans l'obligation de réévaluer la pertinence d'offrir certains services et de solliciter l'implication bénévole des citoyens dans les affaires de la municipalité (comités de préven-

tion contre le crime, loisirs, protection civile, etc). L'élaboration d'une stratégie globale de consultation prend donc ici toute son importance.

L'information municipale à communiquer aux citoyens constitue la pierre d'assise d'une politique de consultation. Si pour obtenir quel qu'avis que ce soit des citoyens, l'administration locale ne communique pas au préalable les informations pertinentes aux intéressés, il est inutile de songer à réaliser un processus de consultation valable.

Depuis que l'administration Drapeau n'a plus la faveur des journalistes et des éditorialistes montréalais, l'information municipale se trouve verrouillée à l'hôtel de ville. Cette situation dure depuis près de quinze ans...N'est-il pas temps d'effectuer un changement à l'hôtel de ville?

Michel Bédard,  
Montréal

# DRAPEAU à l'assemblée du Conseil municipal

ce sera une soirée spectaculaire au Conseil municipal de Montréal demain: le maire Jean Drapeau y fera sa

première grande sortie (probablement pour annoncer sa candidature), tandis que son bras droit, Yvon

Lamarre, président du Comité Exécutif, annoncera deux grandes nouvelles:

— \*Montréal s'est entendue avec Labatt pour présenter le Grand prix automobile à Montréal pour les cinq prochaines années (Voir article dans les pages de sport).

— \*L'"Opération 10 000 logements" est un grand succès et entraînera la construction par l'entreprise privée en 1983 de 2 000 maisons valant plus de 100 000 000 \$.

Le maire Drapeau présidera donc la réunion du Conseil demain et on dit dans son entourage qu'il annoncera sa candidature à la mairie où il fera face à Henri-Paul Vignola, du GAM, et Me Jean Doré, du RCM. On s'attend à

ce que le maire participe ensuite à des ralliements publics en faveur des candidats du parti civique.

## Les logements

De son côté, M. Lamarre révélera que la ville a vendu pour 10 000 000 \$ de terrains à des constructeurs qui ont accepté de bâtir des maisons dans le cadre de l'"Opération 10 000 logements", qu'il a lancée il y a une couple d'années...

M. Lamarre expliquera vraisemblablement que la construction de ces 2 000 nouvelles maisons dans tous les coins de la ville coûtera aux entrepreneurs environ 100 000 000 \$ qui seront ainsi injectés dans l'économie montréalaise.

Déjà, l'"Opération 10 000 logements" a porté fruits puisque la ville, en plus de vendre les terrains et de procurer du travail aux ouvriers de la construction, a augmenté de 8 000 000 \$ environ les rentrées de taxes foncières et activité "le retour à la ville" proné par l'administration Drapeau-Lamarre.

À cela, il faut ajouter les milliers de logements qui ont été rénovés avec l'aide de subventions municipales, dira M. Lamarre.

La présence du maire Drapeau, l'annonce du renouvellement du contrat avec le Grand Prix, l'expansion de l'"Opération 10 000 logements" et la nouvelle déjà annoncée par M. Lamarre que son administration présentera son budget quelques jours avant les élections municipales, démontrent que le Parti civique espère "couper l'herbe sous le pied", si possible, aux partis d'opposition avant même qu'ils aient vraiment le temps de se mettre en campagne.



Jean Drapeau

DÉCLARATION  
DU MAIRE JEAN DRAPEAU  
A L'OUVERTURE DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI SOIR, 20 SEPTEMBRE 1982

---

Dès l'ouverture de cette séance, je m'empresse d'exprimer publiquement mes remerciements bien sincères à tous les membres du Conseil pour la sympathie qu'ils ont témoignée à l'occasion de l'attaque vasculaire cérébrale dont j'ai été victime à la mi-juillet et qui, depuis, m'a tenu éloigné de mes activités.

La paralysie subite qu'elle a entraînée soulevait plusieurs questions dont j'ai été très conscient.

Dans l'ordre administratif, mes collègues du comité exécutif ont vu s'accroître leur charge régulière de travail déjà considérable pourtant. Je leur redis ici ma bien vive gratitude.

Chargés en mon absence de représenter la Ville, le maire suppléant et les membres du comité exécutif, dont le Président, ont aussi vu de ce fait leur tâche augmentée, comme d'ailleurs certains conseillers. A chacun, j'adresse un très chaleureux merci.

Les Montréalais, dans l'ensemble, ont fait preuve d'une remarquable compréhension de la situation. Par delà les spéculations qui allaient bon train, comme c'est normal en de telles circonstances, j'ai pu mesurer la profondeur de la sympathie du public à mon égard. Plusieurs centaines de lettres, des messages de toutes sortes, m'ont permis de croire que mon état de santé, déprimant en soi, et en contraste avec ce qu'il était depuis de nombreuses années, avait provoqué l'étonnement des uns, fait naître chez d'autres la sympathie et même, en quelques milieux, inspiré une certaine anxiété. Puis, au fur et à mesure que les nouvelles s'amélioraient, on exprimait une joie qui me causait du bonheur.

Quant à l'état actuel de ma santé, malgré leur compétence et leur dévouement inlassable et l'assistance d'un personnel de soutien très dévoué, les médecins qui ont accepté la responsabilité d'envoyer cette attaque de paralysie et de diriger les services requis ainsi que les soins attentifs, n'ont peut-être pas accompli un miracle, mais du moins ont-ils réussi à empêcher cette attaque insidieuse de devenir foudroyante ou d'avoir de graves et durables séquelles. Je ne les en remercierai jamais trop.

Cet accident appartient maintenant au passé; à la petite histoire (ou à la grande!) diront les uns, en attendant que, diront les autres, il fasse partie de la légende. Ce qui importe aujourd'hui c'est l'avenir.

Mais, à la mi-juillet, il devenait évident que jusqu'en novembre, à cause des élections à venir, il fallait changer le cours habituel de ma vie publique. Il ne dépendait plus de moi seul de prolonger le temps de la réflexion, et le scénario à mettre en place échappait à mon imagination et à ma volonté.

M'appuyant sur les conseils sages et avisés des professionnels de la santé, j'ai dû tout d'abord me tracer un premier programme d'exercices. Je l'ai suivi à la lettre durant mon hospitalisation. Puis un second adapté à la période de ma convalescence. Si sévère qu'il ait été, je l'ai suivi aussi avec application, par respect pour mes collègues et pour la population en général, d'une part, et, d'autre part, pour ne bousculer personne ni aucun événement. Il est toujours dans l'ordre de "savoir donner du temps au temps". A l'occasion d'un accident de santé, cela devenait une nécessité. Je l'ai compris. Je me réjouis du résultat sur le plan médical.



Quant à l'avenir, pour une raison qui ne dépend sûrement pas de moi, ni d'aucun de mes proches, le scénario a brusquement changé depuis le mois de juillet.

La décision de se porter candidat à la mairie de Montréal est évidemment très importante pour tous les intéressés. C'est pourquoi il m'était interdit de me décider à la légère d'une manière irrévocable dans un sens ou dans l'autre. A le faire sans certitude, je ne pouvais que brouiller davantage le jeu des spéculations et ajouter à la confusion des esprits.

Il ne s'agit pas ici ce soir d'une réunion politique au sens du vocabulaire électoral. Les motifs de ma décision ne doivent donc pas s'accompagner de propos à caractère politique.

Pour le bon ordre de la chose municipale de Montréal, qu'il suffise de savoir, dès mon retour à mon poste, qu'il me répugnerait d'invoquer sans justification, une maladie heureusement terminée, pour me réfugier dans l'inaction. La facilité d'une telle explication ne cadrerait pas avec une saine conception de la vie publique ni d'une carrière délibérément vouée au service du public.

J'en viens donc à la conclusion, c'est-à-dire à la décision de demeurer en toute liberté d'action à la disponibilité des Montréalais. Je serai candidat à la Mairie de Montréal le 14 novembre prochain.

STATEMENT OF MAYOR JEAN DRAPEAU  
AT THE OPENING OF THE CITY COUNCIL MEETING  
MONDAY, SEPTEMBER 20, 1982

---

As this meeting begins, I want to publicly and promptly express my sincerest thanks to all the members of Council for the sympathy they showed when I suffered a cerebro-vascular attack in mid-July which has since kept me away from my normal duties.

The sudden paralysis the attack brought about gave rise to a number of questions and I was fully aware they were being asked.

In terms of the administration of the city, my colleagues of the Executive Committee added to their already considerable workload. I reiterate to them my deep appreciation.

As regards the representation of the city, the pro-mayor and the members of the Executive Committee, including the Chairman, were called upon to do even more, as were certain councillors. To each of them, I express my warmest thanks.

Montrealers, as a whole, showed remarkable understanding of the situation. Beyond the widespread speculation which was unavoidable under the circumstances, I felt the public was truly and deeply sympathetic. Several hundred letters and messages of various kinds led me to believe my poor state of health--a depressing situation which was in strong contrast to an excellent physical condition over many years--had provoked astonishment, sympathy, and, in certain circles, anxiety. Then, as the news improved, there was an expression of joy which made me most happy.

As for my present state of health, the professional competence of the doctors who accepted the responsibility of coping with the attack and of directing my treatment, as well as the usual attentive and devoted care of the staff of the hospital where I was under treatment, did not perhaps, in the eyes of this generous team, accomplish a miracle. However, all this staff bravely and victoriously prevented an unexpected attack from becoming devastating or from leaving serious permanent effects. I shall never be able to thank them enough.

What happened is now part of the past, of history, some will say, while others will want to make it part of a legend. What is important today is the future.

In mid-July, it was obvious I would have to change the normal July-to-November routine of an election year. My period of reflection no longer depended on me alone. Nor was it a matter solely of my imagination or my will.

With the careful and indispensable help of health professionals, I was first of all required to establish a personal medical routine. I followed it to the letter during my hospitalization. A second phase, that of convalescence, was necessary. Strict as it was, I also applied myself to it through respect for my colleagues and for the population in general, on the one hand, and to avoid jostling anyone or the course of events, on the other. It is always a good idea to "know how to give time to time". In the case of one's health, it is essential. I understood that. And I am pleased with the results from the personal viewpoint of health.

As for the future, for a reason which surely was not of my making nor of that of anyone close to me, the scenario suddenly changed in July.

.../3

A decision regarding a serious candidacy for the mayoralty of Montréal is clearly exceedingly important for everyone involved. Consequently, I could not risk a decision, one way or the other, before this decision could be truly final. Had it not been final, it would simply have fostered more speculation, thereby adding to the confusion.

Tonight's meeting is not a political gathering in the electoral sense of the word. The reasons for my decision should therefore not be coupled with remarks of a political nature.

For the proper administration of Montréal, suffice it to say on my return to office that it would be repugnant to me to invoke without justification an illness which is now happily ended in order to flee into inaction. Such a facile explanation would in no way be in keeping with a sound concept of public life, nor of a career, freely given, in the public service.

I have therefore come to the conclusion that I shall remain available to serve Montrealers with complete freedom of action. I shall be a candidate for the mayoralty of Montréal next November 14.





Guy Pinard

## Jean Drapeau relève un autre défi

■ L'atmosphère était fébrile comme au soir de l'annonce d'un grand projet dans l'incomparable carrière de Jean Drapeau. La galerie de la presse était bondée aux deux extrémités de la salle du conseil. Les journalistes s'attendaient à un événement, car c'était un événement sans l'ombre d'un doute, qui transcendait le retour du maire à son poste après plusieurs semaines d'absence.

Quelques minutes avant huit heures, plus personne ne doutait que le maire allait annoncer sa candidature à une neuvième élection municipale. Les figures réjouies des membres du Parti civique au sortir du caucus et à leur entrée dans la salle du Conseil municipal indiquaient nettement que leur chef restait sur les rangs et allait demander aux Montréalais de lui consentir un huitième chèque en blanc, d'une durée de quatre ans comme les précédents depuis 1966.

La question n'était plus de savoir s'il allait dire oui, mais plutôt comment il allait le dire. Et on avait aussi hâte de voir si la maladie qui avait terrassé le premier citoyen de Montréal au cours de l'été avait laissé les terribles séquelles qui sont souvent le lot d'un malaise cérébro-vasculaire.

L'entrée du maire Drapeau sous les applaudissements nourris de tous les conseillers municipaux a chassé les moindres doutes que l'on pouvait entretenir sur sa santé. Bien sûr, il n'est pas apparu en gambadant et il ne serait pas prêt à participer à un marathon demain matin. Mais il a réussi à gravir prudemment, sans canne et sans aide les marches qui mènent à sa tribune.

En outre, M. Drapeau ne devait pas tarder à prouver hors de tout doute qu'il n'avait rien perdu de sa vivacité d'esprit, de sa combativité et de son goût de la réplique cinglante, et qu'il n'avait pas oublié sa formule traditionnelle («Je ne réponds jamais aux questions hypothétiques») pour éviter de répondre aux questions embêtantes.

### Une déclaration comme il les aime

Fidèle à lui-même, M. Drapeau a livré un message comme il les aime. Remerciements d'usage à tous ceux qui lui ont témoigné de la sympathie et exprimé leurs vœux de rétablissement, reconnaissance profonde envers le corps médical pour sa compétence et son dévouement, gratitude aussi envers le maire suppléant et le comité exécutif pour avoir tenu la barque en son absence; il y en avait pour tout le monde à la suite de cet événement qui, dit le maire Drapeau sans fausse modestie, appartiendra désormais, selon les uns ou les autres, à la petite histoire, à la grande histoire, voire à la légende, rien de moins!

Pour le reste, après avoir consciencieusement suivi le programme de réhabilitation préparé à son intention par les médecins, programme qui a d'ailleurs donné des résultats qu'il n'hésite pas à qualifier de «miracle», le maire Drapeau se dit prêt à reprendre le collier.

Après avoir longuement réfléchi, après avoir aussi soupesé son avenir, Jean Drapeau, même s'il aurait pu prendre une retraite bien méritée sans qu'on ne puisse lui en tenir rigueur, a choisi de rester à la disponibilité des Montréalais. Le contraire aurait grandement surpris et, avouons-le, grandement déçu aussi. La bataille électorale est commencée.

### L'opposition à la hauteur de la situation

Les deux représentants de l'opposition officielle sont restés dans le ton. Michael Fainstat, du Rassemblement des citoyens de Montréal, a eu l'honneur de témoigner le premier sa profonde satisfaction et celle du RCM de constater le retour à la santé du maire. Et bien sûr, sans doute en se pinçant pour ne pas rire, il a ouvert la période des questions en demandant au maire Drapeau quand ce dernier répondrait au juge Malouf...

Nick Auf der Maur, conseiller du Groupe d'action municipale, a lui aussi tenu à souhaiter la bienvenue au maire Drapeau au nom du CAM et en son nom, tout en lui promettant une étroite collaboration au cours des deux prochains mois...

### Yvon Lamarre, grand perdant

En fait, le principal impair a été commis par M. Yvon Lamarre, président du comité exécutif de la Ville de Montréal. Normalement il aurait dû, sur point d'ordre ou autrement (que le président de l'assemblée, le maire Drapeau, aurait bien sûr accepté), demander la parole dès la fin de l'intervention du maire pour être le premier à lui offrir ses vœux. Mais il a fallu une question du conseiller George Savoidakis, du Parti civique, pour que M. Lamarre salue le retour du maire.

Mais l'«oubli» de M. Lamarre est peut-être facile à comprendre quand on pense que la décision du maire Drapeau met un terme à l'ambition qu'il pouvait caresser d'être candidat à la mairie sous la bannière du Parti civique. À la prochaine comme aux suivantes, car vous pouvez être assurés que désormais le maire Drapeau fera une priorité de la préparation de sa succession.

D'ailleurs, nombreux sont ceux qui interprètent comme un manque de confiance envers sa succession possible la remarque suivante du maire Drapeau, tout juste avant d'annoncer sa candidature: «Pour le bon ordre de la chose municipale de Montréal, qu'il suffise de savoir, dès mon retour à mon poste, qu'il me répugnerait d'invoquer sans justification une maladie heureusement terminée pour me réfugier dans l'inaction.» C'est assez clair pour qui sait lire entre les lignes.

### Un affront au RCM

Il serait malhonnête de terminer sans mentionner l'affront regrettable fait au RCM, affront qui est venu inutilement ternir cette journée autrement historique.

En effet, alors que les partisans du RCM et certains simples citoyens venus assister à l'événement faisaient le pied de grue à l'entrée de la rue Gosford pour n'être admis qu'au compte-goutte (huit par huit) à partir de 19 h 45 par le service de sécurité, le même service laissait entrer à 19 h par le garage les partisans du Parti civique invités par le conseiller Justine Sentenne. Et ces mêmes invités devaient ensuite occuper toutes les places de la galerie, obligeant les partisans du RCM, leur président Jean Roy et leur candidat à la mairie Jean Doré, à attendre à l'extérieur que certaines places deviennent libres. Cette politique de «deux poids deux mesures» n'honore certainement pas l'administration Drapeau-Lamarre et elle témoigne d'une certaine mesquinerie dont on aurait fort bien pu se passer dans les circonstances.



Guy Pinard

## Une taxe d'eau fixe et uniforme

■ La Ville de Montréal a décidé qu'en 1983 la taxe d'eau sera perçue sous forme de taxe fixe et uniforme pour tous, propriétaires comme locataires, au lieu d'être reliée à la valeur locative du logement comme c'était le cas jusqu'à maintenant, et comme ça le restera dans le secteur commercial.

Quant au coût de la taxe d'eau, il ne sera connu que lors du dépôt du budget de 1983, dépôt prévu pour la fin d'octobre par le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre.

La taxe sera perçue de l'occupant d'un logement, qu'il soit propriétaire ou locataire, à l'exception des immeubles de 10 logements ou plus. Dans ce dernier cas, la responsabilité de percevoir la taxe incombera au propriétaire.

Cette nouvelle en surprendra et en décevra sans doute plusieurs, puisque cette taxe d'eau uniforme décrétée par l'administration Drapeau-Lamarre pénalisera les plus démunis, peu importe son taux.

En effet, que le loyer soit fixé à \$100 ou \$1 000, et que l'appartement comporte une ou quatre toilettes, peu importe, la taxe d'eau sera la même, malgré la différence évidente dans la capacité de payer et dans la consommation d'eau.

Il est difficile d'imaginer que c'est avec des mesures de ce genre que M. Lamarre pourra présenter un budget équilibré et marqué par un taux de croissance de seulement 6 p. cent...

Quant à la légalité de cette mesure, elle s'appuie, selon un porte-parole du bureau du président du Comité exécutif qui a fait diligence dans ce dossier, sur les modifications à la charte de Montréal consenties par le gouvernement du Québec le printemps dernier.

### Au Conseil municipal

La tradition parlementaire britannique qu'on respecte à l'Hôtel de ville de Montréal stipule que la période des questions, sauf quelques rares exceptions, est réservée aux conseillers de l'opposition.

De façon générale, on peut dire que le Parti civique respecte cette tradition, ses conseillers n'empiétant pas trop sur la période de temps normalement réservée à l'opposition. Mais parfois leurs questions ne visent qu'à justement faire perdre du temps à tout le monde.

Prenons la dernière réunion du conseil à titre d'exemple. Les membres du Parti civique sont intervenus quatre fois. Deux des questions soulevaient des points d'intérêt pour la communauté, puisqu'elles concernaient d'une part le service ambulancier de la police et d'autre part l'éventuelle acquisition de la gare Jean-Talon par la Ville de Montréal.

Voyons maintenant les deux autres, qui n'avaient même pas le mérite d'être des questions «plantées» comme on dit dans le jargon parlementaire, pour permettre au président Lamarre de passer un message.

Dans le premier cas, le représentant du Parti civique demandait au président du Comité exécutif si la décision d'accorder la priorité à un autobus lorsqu'il quitte un arrêt relevait d'un règlement provincial ou d'un règlement municipal. Le président Lamarre lui a correctement répondu que ce règlement existait depuis six mois déjà et qu'on le devait au Code de la route (donc de juridiction provinciale). D'ailleurs s'il se fut agi d'un nouveau règlement municipal, le conseiller aurait dû le savoir puisqu'il aurait normalement pris part au vote, n'est-ce pas?

Dans le deuxième cas, le conseiller du Parti civique faisait état du fait qu'il trouvait inconcevable qu'on puisse se promener à Montréal avec des armes à feu pour la chasse aux canards. Le président Lamarre lui a répondu que l'affaire était entre les mains du Contentieux. Et ce conseiller pourra toujours revenir à la charge (il posait d'ailleurs la même question pour la deuxième fois) l'an prochain avec sa question car vous pouvez être assurés que le Parti civique n'établira jamais un règlement municipal concernant le port d'armes. Du temps perdu tout simplement, et une question de moins pour l'opposition!

### Deux poids, deux mesures

À l'époque où le Rassemblement des citoyens de Montréal occupait 18 sièges à l'Hôtel de ville, le maire Jean Drapeau devait souvent, à titre de président d'assemblée, intervenir pour maintenir l'ordre chez les partisans du RCM qui assistaient aux délibérations.

Et M. Drapeau avait raison de le faire puisque les citoyens ne doivent pas intervenir dans les débats. Sauf que la règle devrait être la même pour tout le monde. Or, lors de la dernière séance du conseil, les partisans du Parti civique ont manifesté sans s'attirer les représailles du maire Drapeau. On pourra toujours dire que les partisans criaient leur joie d'entendre le maire annoncer sa candidature, mais il n'en reste pas moins qu'ils n'avaient pas le droit de manifester. Deux poids, deux mesures.

### La modération bien sentie

Puisqu'il est question du domaine municipal, la résolution du gouvernement provincial de ralentir la croissance des dépenses de l'Etat fait ressortir encore une fois l'inopportunité du contrat consenti à ses cols bleus par la Ville de Montréal, sans parler bien sûr des hausses moyennes de 12 p. cent accordées aux fonctionnaires.

On sait que le gouvernement du Québec entend insister dans les clauses préliminaires pour obtenir une plus grande mobilité de son personnel, tout en offrant des hausses qui totalisent seulement 10 p. cent sur trois ans, et insistera aussi pour une clause qui facilitera la mobilité du personnel.

Or, si on suit la logique de M. Lamarre, c'est justement afin d'obtenir du syndicat une concession sur ce point que la Ville a consenti des augmentations équivalant à 33 p. cent sur trois ans, plus l'indexation les deux dernières années. Quel contraste!

EN 1983  
À MONTREAL  
UNE  
TAXE  
D'EAU  
ÉGALE  
POUR  
TOUS



## Vignola: une stratégie secrète sur la démocratie!

Ce n'est pas avant la mi-octobre que M. Henri-Paul Vignola, candidat à la mairie pour le Groupe d'action municipale, fera connaître les moyens d'action qu'il entend proposer à la population de Montréal pour atteindre ses grands objectifs. Dès lors, on a l'impression que M. Vignola vise davantage une fréquence de conférences de presse pour paraître le plus souvent possible dans l'opinion publique qu'un message bien structuré que la population pourrait accueillir favorablement.

M. Vignola n'a rien dit de valable, mercredi, lors de sa conférence de presse. Il a repris ses grandes orientations (droit de parole aux citoyens - leadership économique - ville humaine) alors qu'il aurait pu profiter de l'occasion pour trancher dans le vif du sujet. Depuis 1970, les partis d'opposition n'ont jamais cessé de servir la même salade démocratique. On le sait maintenant, une fois pour toutes, il n'y a aucun mécanisme moderne, officiel et organisé à l'hôtel de ville de Montréal qui permette aux citoyens de se faire entendre.

Ils n'ont que le «privège» de poser des questions écrites au conseil municipal et la loi permet au président du conseil (le maire) de répondre par écrit s'il le juge opportun.

M. Vignola devrait s'empresser de rendre publiques ses stratégies de consultation. Il n'est plus à la direction de la police de la CUM et il devrait réaliser que les lourdeurs administratives lui font perdre un temps précieux.

**Quand même...**

Quand il dit vouloir éviter de livrer trop

### Un billet de

## ANDRÉ BEAUVAIS



tôt sa stratégie de consultation à ses adversaires, il ne doit certes pas émouvoir la population ni contrecarrer les plans de ses adversaires. On a peu à penser que le Parti civique soit à préparer les grandes lignes d'une politique de participation populaire aux affaires de l'hôtel de ville et on ne voit pas non plus comment M. Vignola pourrait apporter des idées intéressantes au Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, au chapitre de la consultation. Ce parti depuis 1973 excelle dans cet art. C'est sa spécialité.

Tant et aussi longtemps que les partis d'opposition se batront contre le Parti civique sur le terrain de la consultation, ils feront toujours fausse route. Une enquête du

ministère des Affaires municipales portant sur le désir des citoyens de participer aux affaires de leur ville, étude réalisée il y a quelques années, démontrait clairement un manque d'intérêt généralisé pour la consultation.

Si les citoyens accordent plus d'importance aux réalisations qu'aux promesses d'une vie démocratique meilleure, les partis d'opposition devraient eux aussi mettre en valeur ce qu'ils ont réussi par le passé, soit d'avoir fait avancer plusieurs dossiers.

Et que M. Vignola fasse vite pour informer la population de sa stratégie de consultation. Il a peut-être des idées rafraîchissantes qui ont pu échapper à son prédécesseur Serge Joyal il y a quatre ans.

# Montreal council likely to approve huge Chinatown development

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Plans for a major residential-commercial complex that one city councillor says will "smother" Chinatown will likely be approved tonight at the last Montreal city council meeting before the Nov. 14 election.

A rezoning bylaw to permit construction, southeast of the corner of Dorchester Blvd. and St. Urbain St., of two six-storey towers containing

96 apartments, atop three storeys of stores and offices, will be before the council meeting for final consideration and adoption.

Councillor Michael Fainstat blasted the city at the September council meeting for selling land formerly used for a city works yard to the developer at a \$1.225-million price he said was far too low, for a project that he said would contribute to the destruction of the Chinese community in the district.

City officials said the project, to be built by a company called 111747 Canada Ltd., has been designed to harmonize with the federal government's Guy Favreau Complex, under construction on the other side of St. Urbain St.

Another transaction likely to draw Fainstat's fire is the planned sale of a site a little west of Papineau Ave. and north of Metropolitan Blvd. to Ma Baie Construction Ltee, which plans to build 190 units.

At September's meeting, the council approved purchase of another site by Ma Baie Construction. Fainstat said it was "decadent" and "immoral," although legal, for Mayor Jean Drapeau's Civic Party to have accepted \$500 contributions from four people connected with the company.

In other business tonight:

• The city is to pay Canadian National \$785,000 for five sites in the southwestern St. Henri district as part of a program to remove unused

railway track and assemble land for housing. Parts of this land are to be leased to a non-profit organization called Logehenri Inc. for construction of more than 120 moderate-rental housing units.

• A zoning bylaw tightening land-use restrictions in Old Montreal is to receive preliminary consideration. Details were not immediately available, but city officials described the bylaw as an interim measure to control development while city planners work on a new version.

• A stringent zoning bylaw would restrict new motor-vehicle repair shops and similar enterprises to industrial areas.

• Merchants violating the bylaw prohibiting the display of most types of merchandise on the privately-owned portion of sidewalk in front of their stores would face fines of up to \$300 for a first offence, \$100 to \$500 for a second within 12 months, and \$500 to \$1,000 for a third.



# Dernière assemblée du Conseil de Montréal ce soir: exemple d'un genre de démocratie

Le Conseil municipal de Montréal se réunit ce soir pour la dernière fois avant les élections générales du 14 novembre. L'ordre du jour des 57 élus municipaux comporte 170 articles qui seront, pour la plupart, adoptés sans débat. Ce nombre peut paraître élevé, mais il n'est pas rare que l'ordre du jour comporte plus de 200 articles relatifs à des acquisitions, des expropriations, des cessations, des adjudications de contrats, des

## Une analyse d'Alain Duhamel

permissions particulières et des règlements de zonage. L'adoption de ces articles va bon train. Aussitôt le titre de l'article lu, le président du Conseil crie à l'adoption. Si per-

sonne ne réagit, l'article est considéré comme lu, étudié, débattu et adopté. Seul trouble-fête dans ce déroulement mécanique: Michael Fainstat, conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), qui interroge, met en doute la sagesse de certaines résolutions et parvient parfois à convaincre le président du comité exécutif, M. Yvon Lamarre, son unique interlocuteur, de retirer un dossier mal présenté ou

franchement gênant pour l'administration municipale. Les adversaires de M. Fainstat le considèrent comme le véritable chef de l'opposition bien que son parti ait terminé au troisième rang aux élections de novembre 1978. L'élue de l'autre formation politique, d'opposition, M. Nick Auf Der Maur, conseiller du Groupe d'action municipale (GAM), souvent absent, n'a pas su s'imposer dans ses interventions épisodiques.

En vérité, M. Auf Der Maur s'est plutôt fait remarquer pour ses échanges humoristiques avec le maire de Montréal et ses esclandres au sujet de la police de la Communauté urbaine de Montréal dont le directeur était M. Henri-Paul Vignola. M. Fainstat partage avec M. Lamarre une rare qualité. Ils comptent tous deux parmi la demi-douzaine d'élus municipaux qui se consacrent à leur tâche à plein temps. Tous les autres, y compris quelques membres du comité exécutif, y travaillent à temps partiel.

Pour sa prestation de services, un conseiller municipal montréalais reçoit \$22,000 par année comprenant son indemnité à titre de membre de la CUM. Il n'a ni bureau, ni secrétaire particulière et reçoit le volumineux ordre du jour du Conseil, avec les notes explicatives, au plus tôt le vendredi précédant le jour de l'assemblée, habituellement le lundi, en soirée.

Il n'est membre d'aucune commission du Conseil parce qu'il n'y en a pas. Quelques-uns ont siégé au Conseil de sécurité publique de la CUM, quelques autres ont participé à des groupes de travail constitués à même la majorité du Parti civique de Montréal (PCM). La fréquence des réunions de ces groupes, les sujets débattus et les conclusions de leurs travaux ne sont pas connus.

Un conseiller municipal à Montréal n'a pas d'initiative législative comme celle dont dispose un simple député dans un parlement. Tout au plus peut-il déposer une motion priant le comité exécutif d'étudier une affaire ou un dossier et d'en rendre compte à une prochaine assemblée, pas nécessairement la suivante. Il ne peut, par exemple, proposer un amendement à un projet de règlement à moins que le comité exécutif ne consente à s'en saisir.

La rémunération du maire de Mon-

tréal, qui préside les assemblées du conseil de Montréal et de la CUM, consiste en une indemnité de \$41,767.76, en des frais de dépenses de \$13,333, en une somme de \$16,000 à titre de membre du comité exécutif de la CUM et \$3,000 à titre de président du conseil de la CUM pour un total de \$74,100.76.

Le président du comité exécutif reçoit quelques centaines de dollars de moins: \$73,034. Cette somme constitue aussi le maximum que peut atteindre la rémunération du vice-président du comité exécutif. Un membre du comité exécutif de Montréal peut toucher un maximum de \$52,733.84.

Les membres du comité exécutif se réunissent toutes les semaines et constituent ensemble le véritable organe de décision dans l'administration municipale. Leurs rapports deviendront les articles à l'ordre du jour du Conseil. A l'assemblée du Conseil, deux d'entre eux ont une fonction précise: le président du comité exécutif répond à toutes les questions et appuie toutes les résolutions lues par le vice-président du comité exécutif. Les autres membres du comité exécutif interviennent rarement.

Les travaux du Conseil municipal prennent un rythme différent lorsqu'il siège en comité plénier. Sous la présidence du maire suppléant, les conseillers ont alors l'occasion d'interroger un directeur de service. Cette procédure, en usage à l'occasion du débat sur le budget municipal, est employée parfois en cours d'année pour l'étude du rapport du vérificateur général, du programme d'équipement et de quelques autres dossiers importants.

Les élus municipaux ne jouissent d'aucune immunité parlementaire et doivent en toutes circonstances mesurer leurs propos de manière à ne pas donner ouverture à d'éventuelles poursuites en dommages et intérêts. Il est arrivé quelques fois que le maire de Montréal le rappelle au conseiller du RCM qui n'a jamais été dupe des convenances parlementaires.

Le Conseil de Montréal ne publie pas un journal de ses débats et, en principe, n'enregistre pas de quelque autre manière les échanges. Au cours du dernier mandat, toutefois, il a été découvert par inadvertance que le secrétaire enregistrait sur bobine la période des questions de manière, a-t-on affirmé, à pouvoir donner un suivi aux questions prises en délibéré.

Dans les galeries publiques de l'hôtel de ville, rarement occupées à pleine capacité, la démocratie municipale laisse les non-initiés dans un état d'étonnement.

# Fainstat attacks 'illegal use' of city emblem

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

Three Montreal city councillors were accused last night of illegally using the city coat of arms and such terms as "City of Montreal" and "City Hall" on election literature.

Opposition councillor Michael Fainstat last night tabled pamphlets distributed by three councillors of the ruling Civic Party: Jean Trottler, Sid Stevens and Edmond Synnott.

He said the pamphlets violated a section of the city charter saying: "No person for any purpose without

... authorization may take or use in any way the name, crest, coat of arms or seal of the city."

Mayor Jean Drapeau said the pamphlets were no different from the use councillors have always made of the city arms and name on stationery and business cards.

But he said he would consider the issue further.

The incident was one of several that produced heated exchanges between Fainstat and the mayor during the last council meeting before the Nov. 14 municipal election.

Another clash came when Fainstat

objected to city land sales to two development firms that plan housing projects. Fainstat said people from both companies have made donations to Drapeau's Civic Party.

As before, Drapeau warned Fainstat that statements in city council carry no immunity from lawsuits.

Fainstat said a major development on the site of a former city works yard at the southeast corner of Dorchester Blvd. and St. Urbain St. will "smother Chinatown" even more.

Fainstat accused the city administration of allowing city-backed development to proceed in an "anarchic

and incoherent fashion."

The other opposition member, Nick Auf der Maur, said the city had broken promises to the Chinese community that it would not allow development without consultation.

Councillor Abraham Cohen, a Civic Party member who had been involved in discussions with the Chinese community, said the community had had ample notice of proposals for the site but had not reacted in time.

"Now the community is kicking itself for not having reacted sooner," Cohen said.

Ce dernier assemblée du conseil municipal de Montréal avant les élections du 14 novembre aura donné lieu hier soir à une nouvelle prise de bec entre le seul conseiller de l'opposition, M. Michael Fainstat, le maire Jean Drapeau et le conseiller du district 53, M. Edmond Synnott.

Gilles Pilon

La dispute a commencé lorsque le conseiller du Rassemblement des citoyens de Montréal a soumis au maire Drapeau que certains conseillers du Parti civique utilisent illégalement le sigle, le nom et même les entêtes de lettres de la ville à des fins partisans au cours de cette campagne.

Citant l'article 10 de la charte de la Ville de Montréal qui interdit de telles pratiques, M. Fainstat a demandé au maire de Montréal de faire son travail de surveillant des pratiques des conseillers, de prendre position sur l'affaire et d'agir de façon à ce que de telles pratiques ne se renouvellent pas.

Pris au dépourvu, M. Drapeau a eu beaucoup

de difficulté à répondre au conseiller de l'opposition et a amorcé plusieurs réponses qui ne se terminaient pas.

M. Drapeau a d'abord déclaré que le conseiller qui se servent du sigle de la ville pour leur campagne électorale imitent les députés fédéraux. Ensuite, il ajoute que si les dépliants publicitaires contenaient de l'infor-

mation utile aux Montréalais, ils peuvent porter l'emblème de la ville, puis finalement se ravisant, il a promis au conseiller Fainstat d'étudier la question et de lui donner une réponse plus tard. Il n'a pas précisé si cette réponse viendrait avant ou après les élections, un peu comme sa réponse au juge Malouf sur le scandale olympique.

M. Drapeau a telle-

ment patiné dans ses réponses que le conseiller Fainstat, dans un élan de colère, l'a sommé d'agir comme président du conseil et non comme le chef du Parti civique en période électorale.

De son côté, le conseiller Synnott a tenté de se disculper en disant qu'il avait simplement tenté d'informer ses concitoyens, mais il

a commis un lapsus et plutôt que d'utiliser le mot concitoyen, il a dit

## ULTIME PRISE DE BEC DRAPEAU-FAINSTAT AVANT LES ÉLECTIONS

le mot électeur ce qui a déclenché le rire chez plusieurs conseillers et même chez les journalistes.

Le maire Drapeau devra donc se pencher sur le cas des conseillers Jean Trottier, Edmond Synnott et Sid Steven qui auraient, selon M. Fainstat, utilisé le sigle et le nom de la ville pour mener leur campagne électorale.



# Un duel Drapeau-Fainstat: l'assemblée du conseil tourne au débat électoral

■ C'était, hier soir, la dernière assemblée du conseil municipal de Montréal avant les élections du 14 novembre, une assemblée qui, malgré les quelque 170 articles inscrits au feuillet, a ressemblé davantage à un débat contradictoire qu'à une session régulière des élus municipaux.

## FLORIAN BERNARD

La majeure partie des débats a été occupée par les questions de privilège soulevées par le représentant du RCM, Michael Fainstat, et par les réponses fournies par le maire de Montréal. Mais le ton des réponses a connu plusieurs crescendos et les deux hommes se sont mutuellement accusés de profiter de cette assemblée pour mousser leurs propres intérêts électoralistes à quelques semaines des élections.

C'est le conseiller Fainstat qui, le premier, a tiré une flèche à l'endroit de trois conseillers du Parti civique, MM. Jean Trotter, Sid Stevens et Edmond Synnott, les accusant d'avoir utilisé illégalement le sigle officiel de la Ville à des fins partisans et personnelles, ce qui est défendu par la charte de Montréal.

M. Fainstat a fait circuler trois exemples de pamphlets réalisés par les conseillers en question. Ces pamphlets constituent, selon lui, de la propagande partisane. Le sigle de la ville y apparaît au premier plan. M. Fainstat a souligné que l'utilisation non autorisée du sigle est passible d'une amende et d'une peine de prison!

Le maire Drapeau s'est immédiatement porté à la défense de ses collègues, estimant que les pamphlets en question contenaient plutôt de «l'information» que de la propagande électoraliste. Il a accusé le conseiller Fainstat de se servir lui-même



Michael Fainstat

de tous les prétextes pour faire de la politique partisane durant les assemblées du conseil.

L'un des conseillers visés par M. Fainstat, le Dr Edmond Synnott, a posé à son tour une question de privilège afin de défendre son honneur et son intégrité. Il a dit que son pamphlet contenait la liste des réalisations faites dans le quartier, de même que la liste des projets en cours. Il s'agit essentiellement, selon lui, d'information à ses commettants et non pas de publicité électoraliste. Il a accusé le conseiller Fainstat de trahir la démocratie.

## Fainstat revient à la charge

Cet incident à saveur électoral ne fut pas le seul. Le conseiller Fainstat avait autre chose en réserve dans son sac... Au moyen d'une autre question de privilège, le représentant du RCM a déclaré que trois heures avant la tenue de l'assemblée du conseil, il lui manquait 67 dossiers sur les 170 soumis au feuillet et qu'en outre 20 dossiers ne contenaient aucune note explicative. «C'est le



Jean Drapeau

système administratif de l'administration en place qui s'écroule», a-t-il dit, ajoutant que sans ces dossiers, il lui est impossible de faire son travail de conseiller. C'est à ce moment précis qu'un membre du comité exécutif, Justine Santenne, est intervenue à son tour, au moyen d'une question de privilège, pour exiger que le conseiller Fainstat retire du revers de son veston le macaron à l'effigie du Rassemblement des citoyens de Montréal. Le conseiller Fainstat s'est exécuté...

## Un feu roulant

Pour ce qui est des 170 articles inscrits au feuillet, ils ont été adoptés avec une vitesse foudroyante, sauf quelques-uns dont l'étude a été reportée et d'autres qui seront inscrits à un feuillet ultérieur parce que le conseiller Fainstat n'avait pas reçu les dossiers ou les notes explicatives. Ces articles traitaient, pour la plupart, de questions de routine, depuis certains changements de zonage jusqu'aux acquisitions de terrains pour des travaux publics.



# Un duel Drapeau-Fainstat: l'assemblée du conseil tourne au débat électoral

■ C'était, hier soir, la dernière assemblée du conseil municipal de Montréal avant les élections du 14 novembre, une assemblée qui, malgré les quelque 170 articles inscrits au feuilleton, a ressemblé davantage à un débat contradictoire qu'à une session régulière des élus municipaux.

## FLORIAN BERNARD

La majeure partie des débats a été occupée par les questions de privilège soulevées par le représentant du RCM, Michael Fainstat, et par les réponses fournies par le maire de Montréal. Mais le ton des réponses a connu plusieurs crescendos et les deux hommes se sont mutuellement accusés de profiter de cette assemblée pour mousser leurs propres intérêts électoralistes à quelques semaines des élections.

C'est le conseiller Fainstat qui, le premier, a tiré une flèche à l'endroit de trois conseillers du Parti civique, MM. Jean Trotter, Sid Stevens et Edmond Synnott, les accusant d'avoir utilisé illégalement le sigle officiel de la Ville à des fins partisans et personnelles, ce qui est défendu par la charte de Montréal.

M. Fainstat a fait circuler trois exemples de pamphlets réalisés par les conseillers en question. Ces pamphlets constituent, selon lui, de la propagande partisane. Le sigle de la ville y apparaît au premier plan. M. Fainstat a souligné que l'utilisation non autorisée du sigle est passible d'une amende et d'une peine de prison!

Le maire Drapeau s'est immédiatement porté à la défense de ses collègues, estimant que les pamphlets en question contenaient plutôt de «l'information» que de la propagande électoraliste. Il a accusé le conseiller Fainstat de se servir lui-même



Michael Fainstat

de tous les prétextes pour faire de la politique partisane durant les assemblées du conseil.

L'un des conseillers visés par M. Fainstat, le Dr Edmond Synnott, a posé à son tour une question de privilège afin de défendre son honneur et son intégrité. Il a dit que son pamphlet contenait la liste des réalisations faites dans le quartier, de même que la liste des projets en cours. Il s'agit essentiellement, selon lui, d'information à ses commettants et non pas de publicité électoraliste. Il a accusé le conseiller Fainstat de trahir la démocratie.

## Fainstat revient à la charge

Cet incident à saveur électorale ne fut pas le seul. Le conseiller Fainstat avait autre chose en réserve dans son sac... Au moyen d'une autre question de privilège, le représentant du RCM a déclaré que trois heures avant la tenue de l'assemblée du conseil, il lui manquait 67 dossiers sur les 170 soumis au feuilleton et qu'en outre 20 dossiers ne contenaient aucune note explicative. «C'est le



Jean Drapeau

système administratif de l'administration en place qui s'écroule», a-t-il dit, ajoutant que sans ces dossiers, il lui est impossible de faire son travail de conseiller. C'est à ce moment précis qu'un membre du comité exécutif, Justine Santenne, est intervenue à son tour, au moyen d'une question de privilège, pour exiger que le conseiller Fainstat retire du revers de son veston le macaron à l'effigie du Rassemblement des citoyens de Montréal. Le conseiller Fainstat s'est exécuté...

## Un feu roulant

Pour ce qui est des 170 articles inscrits au feuilleton, ils ont été adoptés avec une vitesse foudroyante, sauf quelques-uns dont l'étude a été reportée et d'autres qui seront inscrits à un feuilleton ultérieur parce que le conseiller Fainstat n'avait pas reçu les dossiers ou les notes explicatives. Ces articles traitaient, pour la plupart, de questions de routine, depuis certains changements de zonage jusqu'aux acquisitions de terrains pour des travaux publics.

## Fainstat dénonce un dépliant publicitaire du PCM

# Les armoiries de Montréal utilisées de façon illégale?

par Alain Duhamel

Un dépliant publicitaire diffusé par quelques conseillers du Parti civique de Montréal (PCM) contreviendrait-il à la charte de la Ville de Montréal?

Le conseiller du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal (RCM), M. Michael Fainstat, le croit et a dénoncé, hier soir à l'assemblée du conseil municipal, l'usage abusif des armoiries de la Ville de Montréal par trois conseillers municipaux de la majorité.

Un article de la charte de la Ville de Montréal interdit à quiconque d'utiliser, pour quelque fin que ce soit, les armoiries de la Ville ou le nom ou le titre d'un service municipal, sans autorisation expresse du comité exécutif.

Or, trois conseillers du PCM ont diffusé récemment dans leur quartier un dépliant publicitaire dans lequel apparaît, en page frontispice, les armoiries de la Ville de Montréal et, dans deux cas, une référence à l'hôtel de ville et au Bureau des conseillers. Ces trois conseillers, MM. Jean Trottier, dans Rosemont (no 11), Sid Stevens, dans Jeanne-Mance (34) et Edmond Synnott, dans Mont-Royal (no 53), ont publié la carte électorale, la liste des réalisations accomplies dans la dernière

année, la liste des projets en voie de réalisation et la liste des projets à venir ou encore des références à quelques succès de l'administration municipale.

Pour le maire de Montréal, M. Jean Drapeau, ces publications s'apparentent aux services collectifs auxquels les députés de l'Assemblée nationale et de la Chambre des communes ont recours tous les ans et dans lesquels ils utilisent les armoiries ou le symbole du gouvernement auquel ils appartiennent. Le maire, à qui M. Fainstat a reproché de se comporter plus en chef de parti qu'en président du conseil, a pris l'affaire en délibéré.

M. Synnott n'entendait pas laisser passer cette affaire sans intervenir. «Ce sont des choses faites, c'est de l'information. Ce ne sont pas des promesses électorales. À ce que je sache, je suis encore conseiller et à ce que je sache, j'ai le droit d'informer mes concitoyens».

M. Synnott a reçu des félicitations du conseiller du Groupe d'action municipale, M. Nick Auf Der Maur, pour avoir utilisé les armoiries officielles de la Ville plutôt que le symbole graphique que l'administration municipale utilise depuis quelques années sur ses véhicules et ses documents. Le GAM

avait dénoncé la réalisation de ce symbole graphique, dépense de plus de \$300.000 qu'il ne jugeait pas prioritaire.

Avant son intervention à propos des dépliants publicitaires, M. Fainstat avait dû retirer en vitesse un macaron à l'effigie de M. Jean Doré, candidat du RCM à la mairie, à la demande de Mme Justine Sentenne, membre du comité exécutif. Les règles du conseil interdisent en effet à tout élu de se livrer à de la publicité électorale en pleine assemblée.

Par ailleurs, M. Fainstat a forcé l'administration municipale à reporter à aujourd'hui l'étude d'une soixantaine d'articles de l'ordre du jour. En fin d'après-midi hier, les notes explicatives et les dossiers au soutien des résolutions n'étaient toujours pas disponibles aux conseillers municipaux. Or, la règle veut que les conseillers aient accès à tous les dossiers du conseil au moins 48 heures avant le jour de l'assemblée afin qu'ils puissent en prendre connaissance.

Ce n'est pas la première fois que certains dossiers du conseil ne sont pas disponibles en temps utiles. Toutefois, jamais un aussi grand nombre de dossiers — 67 au total — ne manquaient à l'appel.

# City construction soars to record with permits worth \$448 million

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

The City of Montreal announced yesterday that the value of work covered by building permits in the first nine months of 1982 hit a record \$448 million.

The figure, which includes the \$160 million Bell Canada-National Bank head office project, is up by almost half from the \$301 million record established a year ago.

Pierre Shooner, commissioner of the city's economic-development arm, attributed the vigorous construction activity in the past two years, despite a slack economy, to co-operative efforts by the city and business, beginning in 1978.

Meanwhile, the city administration says it may keep its guidelines for downtown development under wraps indefinitely rather than risk constricting development.

Yvon Lamarre, chairman of the city executive committee, told city council Monday that the committee has no plans yet to make public a draft zoning plan received from city planners in 1980.

"We have no intention of tabling a static tool," he said.

Lamarre was answering criticism from opposition councillor Michael Fainstat.

Lamarre said downtown develop-

ment requires more flexibility than zoning in other parts of the city.

He said the city has policies for downtown development, even if they are not public.

He said some of the principles that have guided the city for years should be evident from such trends as the north-south development corridor including the convention centre project, the Guy Favreau Complex project, the Desjardins Complex, Place

des Arts and the Cite Concordia development.

The council gave preliminary consideration to a stringent zoning bylaw for Old Montreal. City officials describe the bylaw as a preliminary one to protect the area while planners work on another.

The bylaw would ban many types of new business, including boites a chansons, discotheques, amusement halls, dance halls, bowling alleys, outdoor retailing, industry, small motor sales and service and motor repair shops.

New restaurants, reception halls and businesses serving alcohol would also be banned in some areas.

In other business the council approved \$480,000 of a \$1.6-million project to install decorative paving and lighting, parking lots and running water for all stalls at the north-end Jean Talon Market.

## Council meetings may get cable TV coverage

There's a chance council meetings in Montreal and some West Island suburbs will be carried by cable television.

Civic Party executive aides said yesterday they had no comment on a demand by Jean Dore, leader of the Montreal Citizens' Movement, that city council meetings be broadcast, but one Civic Party source said the idea had been discussed in caucus and has not been rejected by Mayor Jean Drapeau.

Executives of the two cable companies serving the Montreal area said they are willing to make time available to broadcast council sessions.

Jean Lamoureux, secretary-treasurer of Ste. Genevieve, who helps the Montreal Urban Com-

munity Conference of Suburban Mayors with communications matters, said the conference plans a meeting Friday to discuss broadcasting some suburban council meetings.

Henri-Paul Chamberland, vice-president of Cable TV Inc., which covers the western part of Montreal Island, including some city districts, said the company wrote to mayors of 22 suburbs about 10 months ago expressing interest in the idea.

Pierre Hebert, marketing and sales vice-president of Cablevision Nationale Ltee, covering central and eastern parts of the island, said: "If Mr. Drapeau wishes to carry council meetings on TV, we'll certainly provide the time."





Marcel Adam

## Montréal a un système parlementaire étriqué

Le chef du Rassemblement des citoyens de Montréal a réclamé lundi de l'administration Drapeau-Lamarre une amélioration sensible aux conditions de travail des élus de l'opposition à l'hôtel de ville de Montréal, de même que certaines modifications aux règles de fonctionnement du Conseil municipal afin de le rendre plus conforme à un véritable parlementarisme.

Afin que les membres de l'opposition puissent mieux remplir leur rôle, le leader du RCM et candidat défait à la mairie, Jean Doré, réclame des bureaux fermés, des téléphones privés et un budget de recherche. En plus, il veut que les délibérations du Conseil municipal soient télédiffusées et que le maire ne préside plus au Conseil municipal.

Une telle requête est étonnante. Non quant à son contenu, mais du fait qu'en 1982 une administration publique qui gère le septième plus gros budget au Canada (en tenant compte aussi des provinces), soit plus d'un milliard de dollars, une démocratie parlementaire soit à ce point déficiente.

En vérité le système politique de Montréal est d'inspiration parlementaire, mais il s'agit en fait d'un parlementarisme rudimentaire et hybride de type français, puisqu'il procède à la

fois du système présidentiel à l'américaine et du parlementarisme de type britannique avec un exécutif élu et sujet aux censures du législatif.

La plus petite province du Canada, l'Île-du-Prince-Édouard, a une administration beaucoup moins importante que celle de Montréal mais elle est dotée des mécanismes de contrôle et contrepoids politiques que l'on trouve à Ottawa et dans les autres provinces. À cet égard, Montréal est à peine mieux équipée qu'une moyenne municipale de province.

Cette situation comporte des inconvénients graves. Privés d'un contrôle serré de la part des élus, les dirigeants montréalais sont laissés à eux-mêmes. S'ils étaient à la fois des saints et des administrateurs de génie, nous pourrions ne pas trop nous en faire. Mais ils sont comme nous tous des humains limités, vulnérables à la corruption qui guette tout homme de pouvoir confronté à des tentations auxquelles même les plus vertueux ne résistent pas toujours.

Ce sont les attributs d'un véritable parlementarisme qui prémunissent le mieux contre les abus de pouvoir, la maladministration et la corruption. Mais ceux qui font objection au perfectionnement du parlementaris-

me montréalais s'appuient sur l'idée que Montréal n'a pas de véritable gouvernement.

Ce n'est pas mon avis. Montréal est une entité presque complète. Les élus ne légifèrent pas, certes, mais ils votent des règlements qui ont force de loi. Le Comité exécutif gouverne en fonction de politiques financières, économiques, sociales et culturelles; il incarne la volonté des contribuables et s'exprime en son nom.

Que faut-il de plus pour constituer un vrai gouvernement? Exprimer la souveraineté d'un peuple? Pourquoi une large marge d'autonomie ne suffirait-elle pas, alors qu'il suffit à un gouvernement provincial d'assumer une partie de la souveraineté nationale pour avoir droit au titre de gouvernement?

Je ne discuterai pas davantage aujourd'hui de l'idée, discutable mais défendable, de doter Montréal d'un véritable système parlementaire. Comme dans l'état actuel des choses on ne peut voir, dans le système politique montréalais, qu'un système parlementaire étriqué, à défaut de le réformer immédiatement en profondeur n'y aurait-il pas moyen de rendre son fonctionnement plus démocratique?

Il n'y aurait aucune objection de principe à satisfaire la requê-

te du RCM. Au contraire. Dans un système où l'exécutif est tout et le législatif (le Conseil) est accessoire, un meilleur équilibre s'impose de toute urgence.

Pour que les élus, surtout ceux de l'opposition, puissent s'acquitter le mieux possible de leur mission de surveillance et de contrôle de la gestion des deniers publics, il faut leur donner les moyens nécessaires. Des bureaux et des téléphones sont un préalable — est-il besoin de le dire? Un budget convenable de recherche pour l'opposition serait-il un luxe, à Montréal, alors que presque tous les gouvernements supérieurs le conçoivent comme une nécessité? Quant à la télédiffusion des débats, une pratique maintenant instaurée aux autres paliers de gouvernement et dans quelques conseils municipaux, qui dira que ce serait inutile dans une démocratie végétative comme celle de Montréal?

Quant à l'idée de confier la présidence des délibérations du Conseil municipal à une personne capable de plus de neutralité que le maire de Montréal, elle me paraît d'une élémentaire nécessité. Cette réforme, brisant avec une longue tradition municipale, ferait évoluer le système montréalais dans la direction d'un parlementarisme plus normal.

# Dore will seek presidency of MCM

Jean Dore took the first step yesterday in maintaining a high public profile between municipal elections by announcing he will seek the presidency of the Montreal Citizens' Movement (MCM).

Dore, who lost his bid to unseat Mayor Jean Drapeau in the Nov. 14 municipal election, told a news conference at city hall that he hopes to replace Jean Roy.

Roy is to resign as MCM president to devote his time to his duties as councillor and leader of the 15-member MCM caucus.

MCM councillors agree Dore is certain to be elected interim

president at a meeting next month of the party's general council. He would face another election at the MCM's annual convention next spring.

Dore sidestepped speculation he would run in a byelection should Drapeau create a vacancy on council by naming a Civic Party councillor as head of the executive committee of the Montreal Urban Community:

"It is not automatic that I have to sit on council or run in any district which becomes available.

"I plan to be the party's full-time president, and to attend

each meeting of the caucus."

Dore finished a close second in the District 27 race for a council seat, polling 3,718 votes to the 4,064 cast for Civic Party's Nicole Gagnon-Larocque.

The MCM's Arnold Bennett, who won in west-end District 49, said the party might not want to take the risk of Dore running and losing in a district which had elected a Civic Party candidate with an overwhelming majority.

On the other hand, there aren't many safe Civic Party seats left, he said, citing north-end districts as those in which Dore would

have the best chance of winning.

"We'd like to get Jean on council," Bennett said. "But the main thing is to keep him visible and active for the next four years."

After the new councillors were sworn in, Dore also announced that Andre Berthelet, who won in District 29, will become party whip and Michael Fainstat, re-elected in District 48, will be the opposition leader.

Fainstat said that the MCM may resort to filibusters if the Civic Party majority attempts to limit debates.

Dore also made public an

MCM letter to Drapeau asking that council meetings be televised, that the mayor step down as the council chairman who oversees debates and that the 15-member opposition be given a research budget of 25 cents per eligible voter, about \$130,000.

The money would be used to cover expenses such as office space and telephones, said Bennett.

Later yesterday, Fainstat, Berthelet and Roy met Drapeau for 45 minutes and said the mayor was receptive to some of their ideas.

# Le RCM aura un chef, un leader et aussi un whip

■ Afin de mener une vive lutte à l'Hôtel de ville, le Rassemblement des citoyens de Montréal a annoncé, hier, que le caucus du parti avait adopté un mode de fonctionnement similaire à celui des parlements de Québec et d'Ottawa, en choisissant, parmi les 15 élus du 14 novembre, un chef, un leader et un whip.

## JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Unanimement, les troupes dirigées par Jean Doré ont nommé Michael Fainstat chef de l'opposition, Jean Roy leader, et André Berthelet, whip. Tous les trois ont une expérience du conseil municipal.

• En adoptant ce fonctionnement, explique Me Doré, le RCM qui n'a jamais raté une occasion de revaloriser le rôle institutionnel du conseil municipal, entend susciter un plus grand intérêt pour les travaux qui s'y déroulent. Cette structure ne signifie pas que le RCM abandonne la collégialité et qu'il n'y aura pas de conseillers d'arrière-banc. La répartition des dossiers est à l'ordre du jour de la prochaine rencontre des élus. »

Hier trois porte-parole des conseillers élus du RCM ont été invités par le maire Jean Drapeau à venir le rencontrer dans son bureau. Cette première rencontre a duré 45 minutes et il a été impossible de savoir de qui en est ressorti. Plus tôt, les représentants du RCM avaient félicité le maire pour sa réélection et lui avaient demandé,

dans une lettre, des facilités à l'hôtel de ville pour pouvoir remplir leur mandat adéquatement.

## Doré quitte la CSN

Le RCM a par ailleurs mentionné que le parti devra procéder à un remaniement de son exécutif à la suite de l'élection de plusieurs de ses membres au conseil municipal. De plus, le prochain conseil général du parti devra se trouver un nouveau président, poste occupé depuis deux ans par Jean Roy. A cause de son rôle à l'hôtel de ville, M. Roy devra laisser la présidence.

Jean Doré a annoncé son intention de se porter candidat à ce poste. Il a affirmé par ailleurs qu'il n'était aucunement question qu'il soit candidat pour le Parti québécois à l'élection partielle devant avoir lieu prochainement dans la circonscription de Saint-Jacques, contrairement à ce que prétend la rumeur.

L'ex-leader du RCM durant la dernière campagne électorale a aussi révélé que dans deux ou trois mois, il abandonnerait le poste qu'il occupe au contentieux de la CSN. Avant de quitter ses fonctions, Me Doré veut clore les dossiers qu'il pilote. Il a déjà avisé ses collègues de bureau de ses intentions.

Il veut laisser la CSN afin de se consacrer davantage au RCM et travailler surtout dans les secteurs où le parti n'a pas récolté beaucoup de votes au scrutin du 14 novembre.

Pour gagner sa vie, il a plusieurs projets, mais il n'en parle pas pour le moment.



# Le RCM aura un chef, un leader et aussi un whip

■ Afin de mener une vive lutte à l'Hôtel de ville, le Rassemblement des citoyens de Montréal a annoncé, hier, que le caucus du parti avait adopté un mode de fonctionnement similaire à celui des parlements de Québec et d'Ottawa, en choisissant, parmi les 15 élus du 14 novembre, un chef, un leader et un whip.

## JEAN-PAUL CHARBONNEAU

Unaniment, les troupes dirigées par Jean Doré ont nommé Michael Fainstat chef de l'opposition, Jean Roy leader, et André Berthelet, whip. Tous les trois ont une expérience du conseil municipal.

« En adoptant ce fonctionnement, explique Me Doré, le RCM qui n'a jamais raté une occasion de revaloriser le rôle institutionnel du conseil municipal, entend susciter un plus grand intérêt pour les travaux qui s'y déroulent. Cette structure ne signifie pas que le RCM abandonne la collégialité et qu'il n'y aura pas de conseillers d'arrière-banc. La répartition des dossiers est à l'ordre du jour de la prochaine rencontre des élus. »

Hier trois porte-parole des conseillers élus du RCM ont été invités par le maire Jean Drapeau à venir le rencontrer dans son bureau. Cette première rencontre a duré 45 minutes et il a été impossible de savoir de qui en est ressorti. Plus tôt, les représentants du RCM avaient félicité le maire pour sa réélection et lui avaient demandé,

dans une lettre, des facilités à l'hôtel de ville pour pouvoir remplir leur mandat adéquatement.

## Doré quitte la CSN

Le RCM a par ailleurs mentionné que le parti devra procéder à un remaniement de son exécutif à la suite de l'élection de plusieurs de ses membres au conseil municipal. De plus, le prochain conseil général du parti devra se trouver un nouveau président, poste occupé depuis deux ans par Jean Roy. A cause de son rôle à l'hôtel de ville, M. Roy devra laisser la présidence.

Jean Doré a annoncé son intention de se porter candidat à ce poste. Il a affirmé par ailleurs qu'il n'était aucunement question qu'il soit candidat pour le Parti québécois à l'élection partielle devant avoir lieu prochainement dans la circonscription de Saint-Jacques, contrairement à ce que prétend la rumeur.

L'ex-leader du RCM durant la dernière campagne électorale a aussi révélé que dans deux ou trois mois, il abandonnerait le poste qu'il occupe au contentieux de la CSN. Avant de quitter ses fonctions, Me Doré veut clore les dossiers qu'il pilote. Il a déjà avisé ses collègues de bureau de ses intentions.

Il veut laisser la CSN afin de se consacrer davantage au RCM et travailler surtout dans les secteurs où le parti n'a pas récolté beaucoup de votes au scrutin du 14 novembre.

Pour gagner sa vie, il a plusieurs projets, mais il n'en parle pas pour le moment.



## Le RCM s'installe au conseil

M. Jean Doré a su inspirer le Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal durant la campagne électorale; à un point tel que son parti a pu faire élire 15 candidats qui siègent maintenant au conseil de ville. Mais il ne semble pas vouloir s'arrêter là; et c'est là une bonne nouvelle pour tous les Montréalais.

D'abord, M. Doré a décidé de se présenter à la présidence du RCM. Excellente idée. D'une part, parce que la CSN, son employeur actuel, paraît très offusquée des prises de position de son avocat concernant l'appréhension de grève dans la Fonction publique; elle ne lui rouvrira pas ses bras, c'est évident. D'autre part, M. Doré a tout intérêt à prendre ses distances: son association à la Centrale risque fort de l'identifier à des prises de position que rejette une bonne partie de la population. S'il veut conserver sa liberté et définir des politiques respectueuses d'un ensemble, il doit nécessairement couper les liens avec une centrale qui défend une idéologie.

De plus, le RCM a besoin de M. Doré.

M. Michael Fainstat agira, au Conseil, comme chef de l'opposition. Le choix est excellent. D'abord, parce qu'il faut un tel chef à un conseil qui se pique de style parlementaire et qui oppose des forces bien définies; ensuite, parce que M. Fainstat a fait preuve, dans le passé, d'une connaissance des dossiers, d'une fidélité et d'un dévouement sans pareil, toutes qualités nécessaires à un chef de parti. Il est l'homme tout désigné pour remplir la fonction et la bien remplir.

Le parti s'offre aussi le luxe d'un leader parlementaire et même d'un whip; c'est moins essentiel mais sûrement utile. On calcule peut-être le parlement de Québec plus que les structures ne le font elles-mêmes: il ne faut pas oublier que Montréal n'a aucune tradition parlementaire et qu'il faudra du temps et de la patience pour créer l'habitude. Mais chaque jalon sera important dans la construction du système. Aussi bien franchir maintenant les étapes possibles et réalistes.

M. Doré, à la présidence, pourra consacrer tout son temps à l'écoute des Montréalais et à la préparation de dossiers qui défendent leurs droits et leurs intérêts. Ce qu'il faut à Montréal, c'est l'élaboration d'une réflexion, d'une vision, d'un projet capable de tenir compte du plus grand nombre comme des plus ignorés. Le RCM peut servir de lieu d'échange et de partage; c'est d'ailleurs le test qu'il doit passer. S'il ne sait le faire dans l'opposition, il ne faut pas s'attendre à ce qu'il y parvienne au pouvoir.

Par exemple, cette semaine, un sondage publié par le Groupe d'intervention urbaine de Montréal indiquait que 84% des Montréalais voulaient être consultés avant que l'on travaille à la rénovation ou à la transformation de leur milieu de vie. On pense tout de suite aux résidents des rues environnantes à Duluth ou Prince-Arthur: ils n'ont pas encore accepté l'odeur de friture ou de vidangés, les rues encombrées, les bruits dans la nuit et, surtout, l'envahissement d'une vie qui n'est pas la leur.

De plus, le RCM devra se préparer à jouer un rôle fort délicat au sein de la Communauté urbaine de Montréal: plusieurs politiques de la ville ou de la banlieue peuvent dépendre de l'appui ou du refus du RCM. L'opposition qui se range du côté de la banlieue peut facilement donner l'impression de renier les Montréalais; par ailleurs, si elle doit nécessairement appuyer la majorité du Parti civique, les Montréalais ne seront pas plus représentés que s'ils avaient réélu l'équipe Drapeau au complet. Plus que cela: si l'opposition s'identifie à la majorité, la loi sur la refonte de la CUM devient presque inopérante.

À ce moment-ci, on devine l'importance de cette nouvelle opposition. Il faut espérer qu'elle puisse jouer son rôle.

Surtout, il faut espérer qu'elle le remplisse en collaboration avec le Parti civique, qu'elle devra affronter au plan des idées et des stratégies mais qui devrait la soutenir dans ses efforts de plus grande démocratie.

Jean-Guy DUBUC

# Montréal : les membres du Comité exécutif connus lundi

■ Le choix des membres du Comité exécutif de la Ville de Montréal pour les prochains quatre ans devrait être connu lundi soir, du moins si les conseillers appuient la motion qui leur sera présentée par le maire Drapeau au cours de la séance spéciale du conseil convoquée à cette fin.

## DENIS MASSE

D'ici là, la composition du gouvernement urbain est un secret jalousement gardé.

Au moins deux nouvelles figures devraient accéder à ce collège de six personnes qui dirige les af-

aires municipales au jour le jour. Il s'agit de remplacer deux de ses membres, Mme Justine Sentenne et M. Gerry Snyder, qui ont perdu leurs élections il y a une dizaine de jours.

La séance de lundi n'a pas d'autre objet que la composition du Comité exécutif. L'ordre du jour prévoit quatre articles : nomination de six conseillers au Comité exécutif; nomination d'un président; nomination d'un vice-président et nomination, enfin, d'un maire suppléant pour les prochains trois mois.

On ne sait pas encore si le premier magistrat accédera à la de-

mande du principal parti de l'Opposition, le RCM, de nommer un président des débats qui soit autre que le maire.

La séance de lundi revêt un intérêt particulier au moment où vont y siéger pour la première fois depuis quatre ans 18 conseillers qui ont fait la lutte au Parti civique et qui représentent l'un des plus importants groupes d'opposition que le maire Drapeau ait eu à affronter.

La séance débutera à 8h et la charte prévoit qu'elle ne peut être interrompue ou ajournée tant que le Comité exécutif n'est pas formé.

# The new faces of Montreal's opposition

The MCM looks more conservative this time around but it's just as determined to fight the Civic Party

By ANTHONY WILSON-SMITH  
of The Gazette

A measure of the difference between the 1974 and 1982 editions of the Montreal Citizens Movement (MCM) may be Arnold Bennett's three new suits.

Bennett, the MCM's councillor for District 49 (Notre-Dame-de-Grace), bought them last week — a marvelous deal, he says, "at about \$88.88 each" in navy blue, grey and beige.

He plans to wear one on Monday when Montreal city council meets for the first time since the municipal election two weeks ago.

More than anything else, that more conservative cut seems symbolic of the type of pragmatic, compromise politics the MCM will be trying to practice in its Second Coming as the city's main opposition party.

In 1974, a suit would have been unthinkable for Bennett, then a 22-year-old firebrand who disliked wearing ties to council meeting.

Observers at the time remember MCM councillors showing up in trendily mismatched duds which appalled Mayor Jean Drapeau and his perennially blue- and grey-suited Civic Party establishment types.

Back then, the Angry Young Men and Women of that MCM caucus disliked the dress code and nearly everything about city hall — sometimes including each other.

## Fostered disenchantment

They spent four combative, tempestuous years sometimes together and often apart, as the party was finally rent asunder after a series of bitter disputes between its moderate and more radical members.

That bickering helped foster enough disenchantment with the MCM that only Michael Fainstat, now the party's official leader, survived the Civic Party sweep of 1978.

But with this year's enlarged opposition, says Fainstat, "we have substantial new powers, and we plan to be very careful how we use them."

"Our objective is to give Montreal a constructive opposition force. We won't be a blindly obstructionist group that opposes everything just for the sake of opposing."

Facing 39 Civic Party councillors across the aisle of the council chamber, the most important weapon the MCM has is the filibuster, by which a well-organized opposition can halt the parliamentary process.

Briefly put, each councillor has the right to speak for a maximum of 20 minutes on each item on the agenda for a council meeting. Since some past agendas have had more than 150 items, that means the MCM's 15-member caucus could, by themselves, keep one meeting going for 750 hours.

That's not even taking into account the fact that council meetings lasting more than three hours are carried over to another day.



But, Fainstat says: "A full-out filibuster is a weapon you use only with the greatest degree of urgency and care."

For one thing, the MCM got its fingers burned when it tried that tack in the mid-'70s in a bid to have question period extended.

### More determined

Drapeau — who starts his usual working day at 7 a.m. — simply switched the start of council meetings to that hour, then sat beaming at the head of council while cranky councillors from both parties stumbled all over each other looking for coffee — and the quickest way out possible.

The MCM called off the filibuster after four days, claiming a moral victory that everyone else regarded as an ignominious defeat.

They may still resurrect that strategy effectively for crucial issues — since everyone agrees this MCM caucus is more capable and determined than the 1974 vintage. But on less important issues, they'll delegate one councillor — two in some cases — to reply.

At the same time, Jean Dore, the party's defeated mayoralty candidate who is still its unofficial leader, will be available in the council visitors' gallery for all meetings to deal with journalists and guarantee the

MCM maximum media exposure.

Dore and Fainstat will form one-half of the Gang of Four that the MCM has named to divide areas of leadership. Dore remains the acknowledged leader outside city hall, while Fainstat will carry the most important debates on controversial issues during council meetings.

Former party president Jean Roy, the MCM's acknowledged expert on parliamentary procedure, will take responsibility for formal relations between the MCM, the Civic Party, and city hall in general.

Andre Berthelet, the MCM's whip, will handle nuts-and-bolts details, such as taking minutes of caucus meetings and ensuring that councillors are kept up to date on votes and meetings.

Individual councillors, meanwhile, will be given "primary and secondary" committees to work on as part of their responsibilities.

The MCM has chosen 15 areas of concentration — such as finance, economic development, public security and administration — and will have a maximum of five members sitting on each committee.

Here's what those 15 councillors look like as they begin a mandate that Fainstat says "will give Mont-

real an able and effective opposition that will become an able and effective municipal government in another four years at the most":

**Andre Berthelet**, District 29 (Jarry): A 42-year-old high school teacher and life-long resident of his *quartier*, Berthelet is a key MCM figure who is one of five experienced party councillors.

He'll serve as whip of this caucus.

His booming voice and hard-hitting questioning style will make him one of the MCM's most highly visible figures during council meetings.

On the personal side, Berthelet is regarded as a sometimes prickly figure who checks colleagues' statements carefully for grammatical errors and eclipses even Fainstat as a ferocious crusader against smoking.

**Konstantinos Georgoulis**, District 32 (Mile End): A 33-year-old Greek-born social worker who came to Montreal 10 years ago, Georgoulis has been active in union activities and acted as president of the Greek Labor Association.

He's expected to give special attention to issues involving cultural communities.

**Robert Perrault**, District 33 (Laurier): Perrault, 35, is now director-general of the *Regroupement des Organismes Nationaux de Loisirs du Quebec*.

He's regarded as an excellent orator and colleagues say he will be one of the party's future leading lights.

His special interests will likely be public security and public administration.

**Michel Prescott**, District 34 (Jeanne Mance): He pulled off the election's single biggest surprise by knocking off the Civic Party's Sid Stevens.

A 36-year-old legal councillor, he's one of the MCM's best writers and is a well-liked, conciliatory figure who worked hard in the ill-fated attempt to reach a merger agreement with the Municipal Action Group.

It's expected he'll preoccupy himself on city council with public security and cultural communities issues.

**Andre Cardinal**, District 35 (Plateau-Mont-Royal): A 42-year-old journalist with the weekly *Liason St. Louis*, Cardinal can trace his MCM roots right back to its 1974 founding.

A winner in his second time out as a candidate, he's a past member of the MCM's central executive committee. He's also a former union organizer.



His principal target area will likely be environmental issues.

**Jean Roy**, District 39 (St. Jean Baptiste): "The Stanley Knowles of the MCM" is how one colleague describes the party's acknowledged expert of parliamentary procedures and *leader de l'opposition*.

Highly-respected by both friends and political opponents, he's a cautious, diplomatic character who gives the impression of being perpetually mired in deep thought.

A 44-year-old translator and former councillor, Roy stepped aside as party president earlier this week and it's taken for granted that Dore will replace him.

**John Gardiner**, District 40 (Ville-Marie): Gardiner is a 38-year-old director of a housing co-op, and a former city councillor, and school commissioner.

He was a charter member of the MCM's firebrand farthest-left faction in the past, and its only survivor on city council this time around.

Other MCMers say politely they'll be watching Gardiner "with interest," and add that he's cooled down in recent years. He's one of several housing experts in the caucus.

**Sam Boskey**, District 46 (De-carie): A 32-year-old one-time cab-

driver and now labor lawyer, Boskey has a good track record of involvement in community projects in the NDG area.

He's interested in cultural communities and police issues.

On the personal side, he's known as one of the MCM's quicker wits, and as a mean jazz pianist who composes much of his own music.

**Filippo Salvatore**, District 47 (Loyola): A 34-year-old Harvard University graduate who speaks four languages.

Salvatore was a leader of this year's property tax revolt, has been a director of the NDG community council, and worked with the Italo-Canadian Congress.

He will be particularly active in cultural communities issues.

**Michael Fainstat**, District 48 (Confederation): There's little that isn't known about the 59-year-old Fainstat, the MCM's iron man for the past eight years on council.

Along with all his other duties, he'll give particular attention to issues involving finance, economic development and environmental issues.

#### Tenants' rights

**Arnold Bennett**, District 49 (Notre-Dame-de-Grace): The 30-year-old Bennett has won his greatest renown as a tenants' rights activist.

He's perhaps the only other MCMer who can approach Fainstat when it comes to being easily recognized by anglophone voters.

Entering his second-term as councillor, Bennett will continue his tenants' rights involvement and will keep working part-time as partner in a small translation business.

**Marvin Rotrand**, District 50 (Snowdon): A 31-year-old teacher and active militant with the Montreal Teachers Association, Rotrand is the man who brought down Drapeau's English-speaking lieutenant, Gerry Snyder.

An avid hockey fan and trivia buff, Rotrand is a rare MCMer in that he can sometimes be found in one of the last bastions of Montreal anglophone small "c" conservatives — Toe Blake's Tavern.

His most striking personal feature is his remarkable resemblance to American rock music pioneer Frank Zappa.

Regarded as a tireless worker, Rotrand will likely be most active in transportation issues, but his main area of interest now is his ongoing fight to force the return of the No. 65 bus route in Cote des Neiges.

#### Amateur athlete

**Abe Limonchik**, District 51 (Cote-des-Neiges): A 50-year-old scientific researcher, MCM founder and former president, Limonchik has been regarded by some as the party's *eminence grise* and a healing force during the previous split.

He will be involved in both economic development and transport issues, although it's likely he'll also be called upon for some cultural communities activities because of his contacts in the black community.

The recreation field is another natural: Limonchik was once a fine amateur athlete and, in a party with a preponderance of intellectuals, is one of only a handful of MCMers who might be moved to include someone like Bobby Hull on a list of great left-wingers.

**Hubert Simard**, District 52 (Darlington): A 32-year-old community organizer and housing specialist, his specific areas of interest are urban planning, green spaces and economic development.

He was a winner his second time out as a candidate, and is one of several councillors who have promised to open a local district office.

**Pierre-Yves Melancon**, District 53 (Mont-Royal): The 31-year-old head of political science research service at the University of Montreal has a background that includes several years of active involvement with *Fete Nationale* organizing at the local level. He has a strong interest in sports and recreation.

His council interest comes naturally — although his party doesn't: His father was a Civic Party councillor under Drapeau from 1960 to 1966.



**BENNETT**  
New suits



**BOSKEY**  
Jazz pianist



**CARDINAL**  
Union organizer



**GARDINER**  
Housing expert



**GEORGOULIS**  
Came from Greece



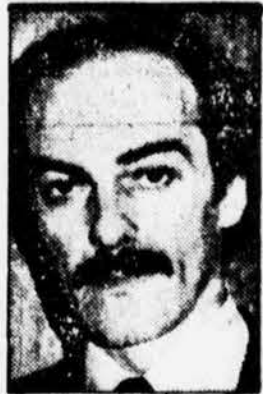
**LIMONCHIK**  
Sports fan



**MELANCON**  
Father on council



**PERREAULT**  
Excellent orator



**PRESCOTT**  
Conciliatory figure



**ROTRAND**  
Zappa lookalike?



**SALVATORE**  
Four languages



**SIMARD**  
Local office



**The Montreal Citizens Movements' big four: From left, Michael Fainstat, Jean Dore, Jean Roy and Andre Berthelet.**

The GAZETTE, Montreal, Saturday, November 27, 1982

## **'Drapeau montre sa... préférence pour le GAM**

**(GP) — Jean Drapeau pourrait abandonner son poste de président du conseil, ne plus présider les débats et séger comme les autres conseillers municipaux dans la salle pour contrer à l'opposition.**

C'est ce qu'il a laissé entendre hier lors de la première assemblée du conseil municipal de

Montréal tenue après les élections du 14 novembre qui ont permis à l'opposition de faire une entrée en force à l'hôtel de ville.

M. Drapeau s'est refusé à dire qu'il est trop vieux pour présider les débats où l'opposition est si forte, se contentant de déclarer qu'il songeait à abandonner la présidence du conseil depuis six ou sept ans.

L'assemblée d'hier a d'ailleurs donné un avant-goût de ce que devraient avoir l'air les séances du conseil à l'avenir. Les quelques débats qui ont eu lieu hier se sont déroulés entre les représentants du RCM et le maire Drapeau ce dernier a été tout à fait incapable de leur laisser la parole sans les interrompre.

Le conseiller Fainstat par exemple n'a pu expliquer pourquoi son parti votait contre la nomination des membres du comité exécutif. Me Drapeau ne faisait que l'interrompre le rappelant à l'ordre tellement souvent qu'il n'a pu lire au complet sa déclaration.

Par contre M. Drapeau s'est montré beaucoup plus indulgent envers les conseillers du GAM qu'il a laissé parler à volonté, sans les interrompre. Ceux-ci lui ont bien rendu la politesse puisqu'ils n'ont pas été très méchants, se permettant de féliciter les membres du nouvel exécutif et leur assurant même leur collaboration.





## Des exemples à suivre

■ Les administrations publiques seront de plus en plus talonnées par les citoyens, désireux d'être consultés et de s'impliquer directement dans toute décision susceptible de les toucher.

Le sondage réalisé sur le plateau Mont-Royal est très éloquent à ce sujet, puisque quatre citoyens sur cinq ont manifesté le désir d'être dorénavant consultés. Et devant les plaintes provenant des résidents riverains de la rue Duluth ou de toutes ces rues affublées de détestables saillies, et des protestations émanant des sidacs Monk, Ontario et Saint-Hubert, on peut penser que tous ces projets auraient connu plus de succès s'ils n'avaient été littéralement imposés aux citoyens.

De toute façon, ce n'est pas au sein de l'administration montrealaise que germera le mieux la concertation. On en a eu un autre exemple récemment quand M. Yvon Lamarre, président du Comité exécutif de la Ville de Montréal (la campagne électorale est maintenant terminée...) a laissé à la seule Fraternité des pompiers le soin d'informer publiquement les citoyens au sujet de la récente décision de la Cour Suprême. Nous n'avons qu'un seul côté de la médaille, parce que l'administration municipale a décidé de recourir de nouveau aux communiqués de presse.

Il faut plutôt chercher ailleurs. Comme à Longueuil, où le maire ne préside plus les assemblées du conseil et ne voit aucune objection à ce que les débats du conseil soient présentés au petit écran.

Comme à la Communauté urbaine de Montréal qui, lors de sa réunion du 20 octobre dernier, décrétait une période de questions orales aux membres du conseil d'une durée de 30 minutes.

Et comme à Verdun, qui a choisi de respecter l'esprit plutôt que la lettre de la loi autorisant la création des sidacs (Société d'initiative et de développement des artères commerciales). En sus d'informer adéquatement les futurs membres par une documentation très complète, M. Lucien Caron, maire de Verdun, a décidé de présenter ce qu'il appelle une *commission parlementaire municipale* afin de revoir avec tous marchands visés par la Sidac-Verdun (rue Wellington, de la rue Woodland au boulevard LaSalle, et rue de l'Église, de l'avenue Verdun à la rue Wellington) afin de revoir tous les règlements de la future sidac. Il n'écarte même pas à priori la possibilité d'assouplir l'article concernant une éventuelle dissolution. Et au fait, il est intéressant de noter qu'ils étaient neuf à faire la demande officielle, pas seulement cinq...

Et puisqu'il est question des sidacs, M. Jean-Pierre Blackburn, président du Regroupement des centre-villes du Québec, qui ambitionne d'installer des sidacs dans plusieurs villes du Québec, propose la formule suivante pour s'assurer qu'une sidac n'est pas imposée :  $X + 25 + (N - 25)0,1$ . Un exemple concret, celui d'une sidac qui viserait 125 membres : il faudrait réunir 35 noms selon cette formule, sept fois plus qu'à Montréal. Et on peut affirmer sans risque de se tromper beaucoup que ces sidacs ont beaucoup plus de chances de réussir...

### Une précision

Selon une lectrice de LA PRESSE, les contribuables qui ont dû payer deux fois la taxe d'eau au cours de la même année pourront obtenir un remboursement rapide en se présentant en personne à l'Hôtel de ville. Il suffit de présenter toutes les pièces justificatives.

LES MANDATS DE LAMARRE ET LORANGE RECONDUITS

# Quatre nouvelles figures sur le Comité exécutif

■ Quatre nouvelles figures entrent au Comité exécutif de la Ville de Montréal tandis que MM. Yvon Lamarre et Pierre Lorange ont vu leur mandat reconduit aux postes respectifs de président et de vice-président.

## DENIS MASSE

Les quatre personnes choisies par le maire Drapeau, sont Mme Nicole Gagnon-Larocque, éditeur de 35 ans, représentant du district Octave-Crémazle; M. Serge Bélanger, 49 ans, administrateur immobilier, représentant le quartier Sainte-Marie; M. Angelo Anfossi, 58 ans, courtier d'assurances, conseiller du quartier Emond et M. Michel Morin, 40 ans, professeur de sciences à l'École Édouard-Montpetit, représentant le quartier Langelier.

Les nominations annoncées par le maire ont été ratifiées par des votes de 38 à 18, au cours d'une assemblée spéciale du conseil convoquée exclusivement à cette fin. Aucun des deux partis d'opposition n'avait été informé de la composition du nouveau comité.

C'est en vain que le porte-parole du RCM composé de 15 conseillers, M. Michael Fainstat, a tenté d'expliquer le vote négatif de son groupe. À quatre reprises, le maire Drapeau a usé de sa cloche pour couper court à des propos qui semblaient très politisés, presque à saveur électorale.

Pour sa part, le porte-parole du GAM, M. Nick Auf der Maur, a dit qu'il se serait attendu à une plus grande représentativité et que de fait, il aurait souhaité que le maire ne s'adjoigne pas plus de trois conseillers du Parti civique, offrant deux sièges au RCM et un sixième au GAM.

## MONTRÉAL: QUATRE NOUVELLES FIGURES AU COMITÉ EXÉCUTIF

■ MM. Yvon Lamarre et Pierre Lorange ont vu leur mandat reconduit pour deux postes respectifs de président et vice-président du Comité exécutif de la ville de Montréal tandis que quatre nouvelles figures, toutes du Parti civique, y ont fait leur entrée. Il s'agit de Nicole Gagnon-Larocque, Serge Bélanger, Angelo Anfossi et Michel Morin.



Dans le style des photos officielles, le nouveau Comité exécutif de la Ville de Montréal pose autour du maire Jean Drapeau et du président Yvon Lamarre. Derrière la causeuse, dans l'ordre habituel, on reconnaîtra M. Serge Bélanger, Mme Nicole Gagnon-Larocque, M. Pierre Lorange, M. Angelo Anfossi et M. Michel Morin.

photo Denis Courville, LA PRESSE

Selon lui, il faudra amender la charte de la Ville de Montréal si l'on tient, comme semble y être déterminé le RCM, instituer au conseil municipal de Montréal un système de débats parlementaires.

#### Face-à-face

Déjà, hier soir, à l'occasion de la première rencontre du conseil depuis l'élection du 14 novembre,

tous les représentants de l'opposition (RCM et GAM) faisaient bloc sur les banquettes situées du côté gauche du maire, tandis que les 39 conseillers du Parti civique faisaient face sur les banquettes de droite. Tout au fond de la salle, mais du côté du parti au pouvoir, étaient regroupés les trois conseillers de Pointe-aux-Trembles.

Quelque peu désarmé par les rappels à l'ordre du maire, M.

Fainstat a quand même laissé glisser que le RCM ne sacrifiera rien à l'institution d'un processus de démocratisation au conseil municipal.

Dans les galeries réservées au public, on notait la présence de Mme Drapeau et de Mme Lamarre tandis que toutes les autres personnes présentes détenaient des cartes d'invitation.

#### Protestation en haut lieu

Le RCM a fait savoir hier soir, par la voie d'un communiqué, qu'il avait informé le président de la Commission municipale du Québec, le juge Richard Beaulieu, que de présumées irrégularités avaient été commises par le Comité exécutif lors de l'attribution d'un contrat de la Ville à un beau-frère du président Yvon Lamarre, M. Georges Lemay.

Le RCM réclame un code d'éthique strict relativement aux conflits d'intérêts possibles dans l'octroi de contrats par la Ville et exige la mise en place d'un mécanisme objectif et non partisan pour le choix de consultants professionnels.



## Nouveau visage du conseil de ville

C'était la première réunion du conseil de ville, la première d'une nouvelle ère, d'un autre style d'administration municipale. À l'examen, on y découvre le meilleur et le pire. Aussi bien en juger dès maintenant; et espérer que le meilleur apprenne à vaincre le pire.

Un mot, d'abord, du nouvel exécutif.

M. Jean Drapeau en a surpris plusieurs en y introduisant quatre nouvelles figures; et il fait mentir ceux qui étaient certains d'y trouver l'ancien maire de Pointe-aux-Trembles. M. Drapeau semble signifier sa volonté d'un certain changement; personne ne peut lui en faire de reproches. Comme personne ne peut lui reprocher son choix des membres. Ils représentent des formations et des professions différentes; l'anglophone traditionnel a cédé sa place à un conseiller d'origine italienne. Et les femmes ont conservé le siège récemment acquis. Les partis d'opposition auraient mieux fait d'appuyer ce choix que de le combattre inutilement.

Le Groupe d'action municipale aurait voulu voir, à l'exécutif, des représentants de l'opposition. C'est demander à M. René Lévesque de nommer quelques libéraux au sein du cabinet: absurde.

Le Rassemblement des citoyens de Montréal a eu du mal à s'exprimer. Le maire-président d'assemblée s'est servi de la cloche pour faire taire un conseiller qui disait des choses que le Parti civique ne voulait pas entendre. C'est évidemment un abus de pouvoir. Par ailleurs, le RCM s'opposait à la nomination de M. Yvon Lamarre à cause des accusations qu'on lui porte, surtout dans *The Gazette*, de conflit d'intérêt. On savait, depuis la campagne électorale, que le bureau d'architectes auquel appartient le beau-frère du président de l'exécutif avait profité d'un contrat de la ville; on en a découvert six autres depuis.

M. Lamarre se défend en disant que lui-même n'a jamais touché un sou de ces contrats. Il a pourtant posé des gestes naïvement dangereux, c'est le moins qu'on puisse dire.

Le RCM peut l'accuser tant qu'il voudra; il n'a pas le droit de le condamner. Il peut surveiller le président et alerter l'opinion publique; il ne peut l'empêcher de siéger. Dans notre système de justice, tout le monde conserve ses droits tant que l'on n'a pas prouvé sa culpabilité. Le RCM ne peut se substituer à la Commission municipale du Québec, c'est évident.

Le RCM fera bientôt, cependant, des gains sérieux et beaucoup plus importants; c'est même M. Drapeau qui nous en donne l'assurance.

On a vu, cette semaine, qu'un maire-président d'assemblée risque fort de se trouver dans des situations équivoques. Il serait beaucoup plus juste d'avoir, comme à Québec, un président qui ne joue que ce rôle et qui renonce à celui d'intervenant. M. Drapeau pourra ainsi reprendre une fonction qu'il aime bien, celle de défenseur de ses idées. Et il laissera à un autre le soin de lui donner la parole en temps opportun.

Le RCM a également demandé que l'opposition puisse utiliser des locaux et des instruments de recherche à l'hôtel de ville; il semble que la ville les lui accordera. La chose paraît normale mais elle n'existe pas encore à Montréal.

Enfin, le RCM suggère que les débats du conseil soient télévisés. À ce sujet, on ne peut dire que ceux de l'Assemblée nationale représentent une expérience concluante; qui les écoute? qui en profite vraiment? D'accord, peu de gens. Mais suffisamment pour respecter les premières règles de la démocratie. Et l'on peut espérer que les débats du conseil, moins nombreux et plus concrets que ceux de Québec, trouveront un auditoire curieux et prêt à découvrir comment se déroule l'administration d'une ville.

Jean-Guy DUBUC



# Drapeau disposé à troquer son fauteuil pour le droit de parole

■ Stimulé par un bloc d'opposition plus consistant qu'au cours des quatre dernières années, le maire Drapeau a maintenant acquis la conviction qu'il devrait descendre de son trône, s'asseoir parmi les conseillers et ainsi participer aux débats qui pourront s'engager dans l'auguste enceinte du conseil municipal.

## DENIS MASSE

Devant plus de 700 convives de la Chambre de Commerce de Montréal, hier, où il prononçait sa causerie annuelle, le chef du Parti civique s'est dit prêt à confier la présidence de l'assemblée à quelqu'un d'autre et qu'il étudiait actuellement une formule qui lui permette d'occuper une banquette au même titre que les conseillers, « avant même que la loi soit amendée ».

« Ce serait en effet plus logique d'être au milieu des troupes que de trôner sur le fauteuil présidentiel et ainsi être muselé par ce rôle d'arbitre », a dit en substance le premier magistrat, ajoutant qu'il n'avait pas accepté d'être candidat à la mairie pour « s'asseoir et se taire ».

Il répond ainsi à un vœu exprimé dès le lendemain de l'élection par le groupe oppositionniste du RCM qui se plaignait des risques de partialité posés par un président d'assemblée qui soit en même temps leader d'un parti politique.

On ne sait pas toutefois si le changement sera fait dès la prochaine assemblée du conseil. Celle-ci ne devrait pas tarder puisque, selon la charte, le budget de 1983 qui a été déposé en période pré-électorale, doit maintenant être débattu au plus tard le 6 décembre.



Jean Drapeau

photo Jean-Yves Létourneau, LA PRESSE

Le maire Drapeau a aussi clarifié la façon dont il a composé la nouvelle équipe qui formera le Comité exécutif pour les prochains quatre ans.

Il dit n'avoir choisi personne par effet du hasard ou par amitié personnelle, encore moins en guise de récompense. Selon lui, le choix s'est fait en toute collégialité après que chacun des membres du caucus eût indiqué lesquels de ses collègues devraient faire partie de l'équipe de direction. « De ces nombreuses indications, s'échap-

paît un peloton de tête », a expliqué M. Drapeau, ajoutant qu'il a choisi parmi ce peloton les conseillers qui pouvaient compléter la carte la plus homogène par leurs diverses compétences et leur capacité de travailler en groupe.

On sait que MM. Ernest Rousille et Fernand Desjardins ont ainsi été écartés du Comité exécutif après avoir été des piliers du Parti civique pendant de nombreuses années. Ces démissions ont fait l'objet de bien des spé-

lations dans les milieux de l'administration municipale.

### Pas deux solitudes

Le maire Drapeau rejette totalement la notion voulant que la métropole soit maintenant scindée en deux solitudes depuis la scrutin du 14 novembre, alors que les forces oppositionnistes se sont concentrées dans les milieux anglophones de la métropole.

« Le Parti civique a été élu incontestablement par l'ensemble de la population », estime le maire, « et nous entendons travailler au progrès d'une seule et même ville ». Il n'a pas manqué de rappeler à ce moment de son allocution qu'il travaillait depuis un quart de siècle à l'unité des Montréalais.

Sa propre analyse du vote l'amène à conclure que s'il y avait eu un seul parti d'opposition sur les rangs, il n'aurait fallu que 6 p. cent des voix accordées au troisième parti pour donner la majorité absolue au Parti civique dans onze cas de plus.

Contrairement à ce que l'on puisse penser, a-t-il dit, il aurait souhaité une alliance entre le RCM et le GAM, car « la multiplicité des partis affaiblit le pouvoir tout en divisant l'opposition ».

Il a dit regretter que seulement 52 p. cent des électeurs soient allés aux urnes et en conclut que « l'électeur a peur de prendre des décisions, a peur de décider à qui il va confier le pouvoir », car, pour lui, voter c'est poser un geste de décision.

Au début du repas, la Chambre s'était associée à la station radiophonique CKAC pour remettre un premier certificat à M. Raymond Royer, président de la division de transport en commun chez Bombardier Limitée, dans le cadre de l'Opération Fierté Montréal.

## Council makes promising start

Mayor Jean Drapeau made a sound move this week.

Talking about the new city council, invigorated by the swelling of opposition ranks, the mayor promised to step down as chairman (or speaker) of the council in order to lead his party in debates on the council floor. That's in the public interest, because the chairman decides which councillors can and cannot speak. He can bend the rules to choke off debate or to let it go full throttle.

Such a post demands somebody fairly neutral. Mr. Drapeau, founder and chief of the Civic Party, is by nature anything but.

Inadvertently, the mayor gave a perfect example at this week's meeting as to why he should not be chairman. He refused to let a Montreal Citizens Movement councillor explain why, minutes earlier, he had voted against Mr. Drapeau's nomination of Yvon Lamarre as chairman of the council's executive committee. Yet the mayor then let a Municipal Action Group councillor give his own reasons for a similar vote.

The mayor may have had good parliamentary reasons for acting as he did, or he may not. But in giving the red light to one party and the green to another he can only invite, because of his partisanship, suspicions that he acted unfairly.

The details of Mr. Drapeau's plan remain vague. But clearly he should appoint as council chairman someone (naturally, a member of his own party) who is not closely identified with partisanship and who could appear, much like the speakers of the House of Commons or the National Assembly, to be above the fray. That would preclude a member of the executive committee.

Interestingly, Mr. Drapeau's decision to yield the chairman's seat is due to no sudden conversion to democratic principles. After the 1974 election, he offered to do the same if the MCM wanted him to. But Nick Auf der Maur, then an MCM councillor, recalls that the party preferred him to stay as chairman since they had no wish to confront Mr. Drapeau's famous oratory prowess in debate.

Now, Mr. Drapeau will be unleashed. That's to be welcomed. The mayor's participation in debate can only increase the public's knowledge of the quality of his ideas.

Council from 1982 to 1986 promises to be exceptionally democratic, what with a real opposition, a relatively neutral council chairman for debates and a mayor actually defending his policies in those debates. If, as he should, Mr. Drapeau now accedes to the MCM's request that the meetings be televised, the public could have quite a show.

# City council to talk budget

By **STEVE KOWCH**  
of **The Express**

Montreal City Council holds its first regular meeting since the election tomorrow night and it's expected to drag on for most of the week as 18 opposition councillors will attempt to be heard on many of the 53 items on the agenda.

The Montreal Citizens' Movement is gearing up for a major battle on the city's 1983 \$1.2 billion budget that will be one of the first items on the agenda.

Another matter to be ratified at council is a plan to borrow \$125 million before the collection of revenues for the 1983 fiscal year.

The city also wants to increase from \$100 million to \$140 million the amount it can borrow for capital expenditures.

These two loans are specified as short term, to be repaid once the tax money is collected in 1983.

Council also plans to introduce a change to zoning bylaws in Old Montreal that would prevent the handing out of new permits for discotheques, bars, dance halls, amusement halls, industrial establishments, restaurants, dining rooms, reception halls and liquor permits.

The city believes parts of Old Montreal that have no commercial establishments should remain that way and, where there are businesses, no new ones should be added.

Another item to be discussed at council is increasing fines for parking and traffic violations.

A minimum parking fine would

increase from \$10 to \$15 and no-stopping infractions would increase from \$25 to \$30.

Under terms of the amended bylaw, most parking tickets would be for \$20.

Speeding will also cost more. The minimum rate is \$20 plus \$5 for each five kilometres an hour over the limit for a maximum of 30 kilometres.

Ten dollars for each five kilometres an hour when the speed is between 31 and 60 kilometres an hour over the speed limit.

Fifteen dollars for each five kilometres an hour when the speed is more than 61 kilometres an hour over the limit.

Towing charges under the amendments to be discussed will increase to \$35.



# City's tax-cutting 1983 budget under fire tonight

By HARVEY SHEPHERD  
of The Gazette

The new, stronger opposition on Montreal city council begins its assault on the administration's proposed 1983 budget tonight.

Fresh from their gains in the Nov. 14 election, the 15 Montreal Citizens' Movement (MCM) and three Municipal Action Group (MAG) councillors will begin a seven-day debate on the draft 1983 budget that Yvon Lamarre, chairman of the city executive committee, made a theme of the

municipal election campaign.

Lamarre's \$1.18-billion draft budget is up by 5.7 per cent from this year's, within the federal government's six-per-cent restraint guideline.

The city's water tax, which has been tied to the value of a property, is to be replaced by a flat \$60 a household for residential properties, a decline for nearly all households.

The property-tax rate is to decline to \$2.76 for every \$100 of assessed value from this year's \$2.97, which, combined with the lower water tax,

would mean a real decrease in taxes, even after higher assessments, for most homeowners.

For example, the owner of a single-family house assessed at \$60,000 in 1982 and \$66,500 next year would pay \$1,855 in taxes, down \$40 from this year. Property taxes would rise by \$138 to \$1,795 but the \$60 water tax would be a \$178 reduction.

The MCM caucus has been meeting through the weekend to put the finishing touches on its positions for the budget debate. Party Leader Michael Fainstat says they will be based on

criticisms the MCM levelled in the election campaign.

The MCM accepted the six-per-cent guideline but called for the water tax to be abolished altogether.

The MCM would reduce the property-tax rate to \$2.82, a 15-cent reduction rather than the 21-cent reduction proposed by Lamarre.

For the \$66,500 house, the property taxes would total \$1,834 — \$39 higher than property taxes under the Lamarre budget, but \$21 lower than these plus the \$60 water tax.

MAG Leader Nick Auf der Maut

says he and his two colleagues will concentrate on paring unnecessary spending on such things as ornamental lamp standards.

During the campaign, Henri-Paul Vignola, the MAG mayoral candidate, accused Lamarre of juggling figures to keep the 1983 increase down but preparing the way for a massive tax increase in 1984.

The council will also be asked to approve bylaws increasing some of the fees charged by the city.

An ordinary overtime parking ticket would rise to \$15 from \$10 and the

permit fee would rise to \$330 from \$300 for a bakery, for example.

Next week, the councillors will turn their attention to other matters, including a stringent zoning bylaw for Old Montreal.

It would ban new businesses of many types, including boites a chansons, discotheques, amusement arcades and outdoor retailing, throughout Old Montreal. New restaurants, reception halls and bars would be banned in sections of Old Montreal where residential developments exist or are planned.

# Drapeau steps down as council chairman

By **ANTHONY WILSON-SMITH**  
of *The Gazette*

Mayor Jean Drapeau gave the new city council even more of a fresh look last night by appointing two Civic Party councillors to fill his chairman's role at council meetings.

Drapeau said councillors Marc Beaudoin (District 15, Gabriel Sagard) and Jocelyne Menard (District 28, Villeray) will be chairman and vice-chairman respectively.

The move came during the first of seven consecutive meetings that will be devoted to adopting the new city budget.

The move frees Drapeau to take a partisan position during debates.

The mayor, who spoke briefly because of a throat infection, did not specify the length of the appointments and is likely to continue as chairman during the contentious half-hour question period.

But Jean Roy, the house leader

of the opposition Montreal Citizens' Movement, said Drapeau's decision marks his "openness" in agreeing to the first of a series of requests by the MCM.

He said his party's most urgent need is for office space and research facilities.

The mayor appeared in a conciliatory mood as city council held its first general question period since the Nov. 14 election that saw 18 opposition councillors elected.

In fact, the Civic Party, the op-

position MCM and the three-member Municipal Action Group stayed clear of any fireworks by confining their questions to specific districts.

Drapeau allowed question period to run 15 minutes into overtime and cut off two councillors from his own Civic Party when they prefaced their questions with rambling discourses.

Meanwhile, Yvon Lamarre, chairman of the city's executive committee, said he has been told that a request for a return of the

65 bus in the Snowdon-Cote des Neiges area has been rejected by the transit commission.

MCM Leader Michael Fainstat asked when the mayor plans to begin work "seriously" on delivering a reply to the Malouf report on Olympic Games cost overruns.

The mayor cited "more pressing" commitments, but invited Fainstat to come to his office to see documents he has already studied as part of his preparations.

# DRAPEAU HARCELÉ DE QUESTIONS

Les quatre prochaines années seront longues pour le maire Drapeau et le Parti civique puisqu'ils doivent maintenant faire face à 18 conseillers de l'opposition qui ont les dents longues et qui posent des questions. Hier soir, lors de la première véritable assemblée du conseil depuis les élections du 14 novembre, l'administration Drapeau-Lamarre a été soumise à un véritable barrage de questions provenant de l'autre côté de la salle du conseil.

## Gilles Pilon

Plusieurs conseillers du RCM ont posé des questions et le maire Drapeau qui souffrait d'une extinction de voix avait beaucoup de difficultés à répondre et quand il répondait, ses réponses étaient à peine audibles.

L'administration de M. Drapeau a été ques-

tionnée sur le transport en commun, sur la relance économique de Montréal, sur le dépôt de la carrière Francon et finalement sur la réponse du maire au juge Malouf.

Cette dernière question a donné lieu à un échange intéressant entre le conseiller Michael Fainstat et le maire Drapeau. Le conseiller d'opposition lui a demandé s'il entendait commencer bientôt ses recherches en vue d'étoffer sa réponse au juge Malouf. M. Fainstat a fait remarquer au maire que ni lui ni aucun de ses représentants ne s'étaient présentés soit aux archives nationales ou aux archives de la commission Malouf pour consulter ses documents.

Pris au dépourvu, le premier magistrat lui a répondu qu'il possède dans son bureau toute la documentation nécessaire pour rédiger sa réponse. Voyant que le conseiller Fainstat était sceptique, il a même invité celui-ci à venir consulter ladite documentation à son bureau.

Ne faisant ni un ni deux, M. Fainstat a accepté l'invitation et a

averti le maire qu'il lui téléphonerait dans les prochains jours pour prendre rendez-vous avec lui.

## Président du conseil

Le maire Drapeau a profité de l'assemblée d'hier pour annoncer qu'il se fera remplacer à

la présidence des débats du conseil par le conseiller Marc Beaudoin, répondant ainsi aux vœux de l'opposition. C'est Me Jocelyne Ménard qui sera appelée à présider les séances du comité plénier.

M. Jean Roy, du RCM, s'est dit heureux de la décision du maire

et a déclaré qu'il espère qu'avec Me Beaudoin, il sera possible d'établir un fonctionnement de type parlementaire pour le conseil municipal de Montréal, «fonctionnement qui se situera au-dessus de la partisannerie des partis représentés au conseil», a ajouté M. Roy.

## Des documents pour le maire

■ Mis-sérieux, mi-badin, le chef parlementaire du RCM au conseil municipal, M. Michael Fainstat, a informé le maire Drapeau hier soir que les archives nationales du Québec ont en leur possession plus de 4 000 boîtes de documents relatifs au COJO, 200 boîtes de coupures de presse, qu'un autre fond d'archives, situé à Québec renferme 105 boîtes de documents qui ont alimenté l'enquête de la commission Malouf.

Renseignements pris, M. Fainstat soutient que ni le maire, ni aucune des autorités municipales de Montréal, n'est encore allée consulter ces documents.

Le maire Drapeau a accueilli les propos de M. Fainstat avec un grain de sel, affirmant qu'il préférerait jouer son rôle de maire plutôt que d'écrivain, et qu'il tient à la disposition du représentant du RCM une foule d'autres documents qu'il possède lui-même à son bureau.



## Le maire laisse son trône

■ Le maire Drapeau a consenti hier soir à laisser son siège de président du Conseil et occupera dans la salle des délibérations une banquette au milieu des conseillers de son parti.

Pour le remplacer sur le trône, il a cru bon nommer deux conseillers, soit M. Marc Beaudoin (district 15, Gabriel-Sagard) qui sera président des débats, et Me Jocelyne Ménard (district 28, Villeray) qui présidera les comités pléniers.

Le maire répond ainsi à l'un des vœux exprimés par le RCM, dès le lendemain des élections, estimant qu'un président des débats choisi parmi les conseillers pourrait manifester une plus grande impartialité qu'un chef de parti.

L'ordre du jour des débats prévoit sept séances nocturnes qui devraient mener à l'adoption du budget de \$1,179,800 dans la journée du 15 décembre. Apparemment, le conseil est lié par l'obligation d'adopter le budget dans les 30 jours qui suivent sa présentation, du fait qu'il a été dévoilé en période pré-électorale.

Déjà, hier soir, le contrôleur général, le directeur du revenu et le chef des finances venaient en bloc apporter des éclaircissements aux conseillers désireux de poser des questions. Il en sera ainsi toute la semaine et une partie de la semaine prochaine alors que défileront tour à tour les différents chefs des services municipaux.

Pour sa part, le chef du bloc d'opposition RCM qui compte pas moins de 15 conseillers, n'y voit qu'un «gadget comptable» que le

parti au pouvoir a mis au service de ses propres intérêts électoraux au détriment d'une saine administration des fonds publics».

«Ces tours de passe-passe, a déclaré M. Fainstat, risquent de se révéler très coûteux en 1984 alors que le double surplus accumulé n'existera pas».

«De fait, prévoit le porte-parole du RCM, il est presque inévitable que nous connaîtrons de fortes hausses de taxes en 1984 par suite des acrobaties budgétaires inconscientes de l'administration actuelle».

M. Fainstat a fait ressortir que la diminution de taxes annoncée par l'administration Drapeau-Lamarre n'allait bénéficier qu'aux plus nantis de nos concitoyens alors qu'il n'y a rien pour les personnes à moyen ou à faible revenu.

Ainsi, a-t-il souligné, les propriétaires de maisons unifamiliales d'une valeur de 42,000\$ auront en moyenne une diminution de taxes de 2\$, tout juste de quoi se payer un pain et une pinte de lait, tandis que les propriétaires d'une maison de 110,000\$ bénéficieront d'une réduction de taxes de l'ordre de 175\$.

«On retrouve cet ordre de grandeur pour les duplex et ce phénomène se répète pour les établissements commerciaux et industriels», a révélé l'analyste de l'opposition.

M. Fainstat trouve également à redire dans la distribution des effectifs de la Ville. On comptera, relève-t-il, 28 postes de plus à l'administration l'an prochain. «Mais il y aura, fait-il remarquer, 2,597 personnes de moins en 1983 qui oeuvreront dans les services d'exécution qu'il n'y en avait en 1978».

«En 1983, poursuit-il, il n'y aura pas moins de 463 coupures de poste dans les services directs offerts à la population par la Ville de Montréal, si on compare au nombre d'employés en 1982».

M. Fainstat met aussi en lumière que les budgets des services administratifs, à commencer par le budget de soutien du Comité exécutif, ont augmenté presque

deux fois plus rapidement que ceux des services d'exécution au cours des deux dernières années.

Pour l'année 1983, fait-il ressortir, le budget des services d'administration s'est accru de 13,7 p. cent par rapport à celui de 1982 tandis que les sommes affectées aux services d'exécution ne croîtront que de 7,2 p. cent en 1983.

Le représentant du district Confédération a conclu en disant «comprendre mal pourquoi l'administration municipale continuait de s'acharner contre le service d'incendie». Ces effectifs ont diminué de 379 postes en cinq ans, d'après les statistiques compilées par le RCM.

De son côté, M. Lamarre a dit s'en tenir à une politique rigoureuse d'allégement du fardeau fiscal des Montréalais et de freinage des dépenses.



## Un pas dans la bonne direction

■ Devant la Chambre de commerce, la semaine dernière, le maire Jean Drapeau avait affirmé qu'au cours de son nouveau mandat, il avait l'intention de ne plus présider les séances du Conseil municipal de Montréal.

Cette espèce de « renouveau démocratique » du maire Drapeau avait laissé bien des observateurs sceptiques, d'autant plus que M. Drapeau a toujours préféré gouverner sans opposition.

Mais le maire a tenu parole; lundi soir, lors du début de l'étude du budget municipal, M. Drapeau a cédé la présidence du Conseil au conseiller Marc Beaudoin.

Dans l'immédiat, le maire Drapeau continuera, avec la bénédiction de l'opposition officielle, à présider la toute importante période des questions, afin de laisser le temps à M. Beaudoin de se familiariser avec le processus d'une assemblée publique. Mais selon M. Jean Roy, qui a participé à ces négociations au nom du Rassemblement des citoyens et citoyennes de Montréal, le maire devrait abandonner également cette fonction dès que possible.

Cette décision constitue certes pour le maire Drapeau un pas dans la bonne direction vers une plus grande démocratisation de la vie municipale. Rien, en effet, dans la Charte de Montréal ne l'obligeait à acquiescer à cette demande du RCM. C'est tout simplement une concession très importante faite à l'opposition officielle.

Si, dans sa magnanimité, le maire décidait de pousser un peu plus loin cette nouvelle générosité envers les conseillers de l'opposition, la ville pourrait alors mettre à leur disposition un minimum des services offerts à l'opposition dans tous les environnements démocratiques.

# Downtown plan to go public in 1983

Montrealers may get a long-awaited look at city hall's ideas on development of the city's downtown core toward the end of next year.

Yvon Lamarre, chairman of the city executive committee, told the city council Thursday night that the public may be asked for comments on a draft plan toward the end of 1983.

A draft plan city planners submitted to the city executive committee in 1980 has been under study by other city staff for the past two years.

Aime Desautels, city planning director, told the council his staff are "available" to

take another look at the plan in the light of the past two years' developments.

"The document has been submitted to the city administration and I'm waiting for it to come back."

"We've never seen so much as the color of that document," said Councillor Hubert Simard of the Montreal Citizens Movement (MCM).

Desautels said other priorities of city planners for the coming year include development planning for Old Montreal under a special provincial-city agreement, special attention to Point St. Charles and the Ste. Marie district —

near the Jacques Cartier Bridge — and a program to update and simplify the tangle of zoning bylaws in neighborhoods across the city.

In other business:

● Lamarre said the city can't do much about sexy photos outside topless bars unless the federal law governing the bars themselves is toughened up.

He said the Montreal Urban Community (MUC) police have repeatedly lost court actions affecting topless bars. He said federal morals legislation would have to change in order to change this situation.

MCM Councillor Marvin Rotrand said many citizens are offended by nude and near-nude photographs of dancers displayed outside bars on St. Catherine St. W. and elsewhere.

● Pierre Lorange, parliamentary expert for the ruling Civic Party, said city staff are preparing technical studies of various changes in council procedures, including the possible tape-recording of debates and their televising, suggested by opposition groups.

Jean Roy, MCM parliamentary expert, complained that opposition representatives had not been consulted.

## Toxic waste dumps don't affect Montreal, Lamarre says

Montrealers have nothing to fear from toxic waste dumps in Quebec, says Yvon Lamarre, chairman of the city's executive committee.

Lamarre was responding to questions from opposition councillor Filippo Salvatore at a council meeting Friday night about a \$47,000 report commissioned by the federal govern-

ment which says there are 50 abandoned solid waste dumps on federal land in Quebec.

Several of the dumps, used primarily for domestic garbage, are so toxic that the report urges the government to undertake environmental impact studies and take corrective measures as quickly as possible.

The location of the sites is to

be made public next week.

Salvatore asked Lamarre whether any of "these environmental time bombs" was situated on the Montreal waterfront, and if so what side effects might result from a contaminated water supply.

But Lamarre said the report "does not affect Montreal" and there is "no toxicity whatsoever"

in Montreal's water supply.

Lamarre surprised Marvin Rotrand, a Montreal Citizens' Movement (MCM) councillor from Snowden-Côte des Neiges, when he said the city has already changed its position on cardiopulmonary resuscitation (CPR) courses for its employees.

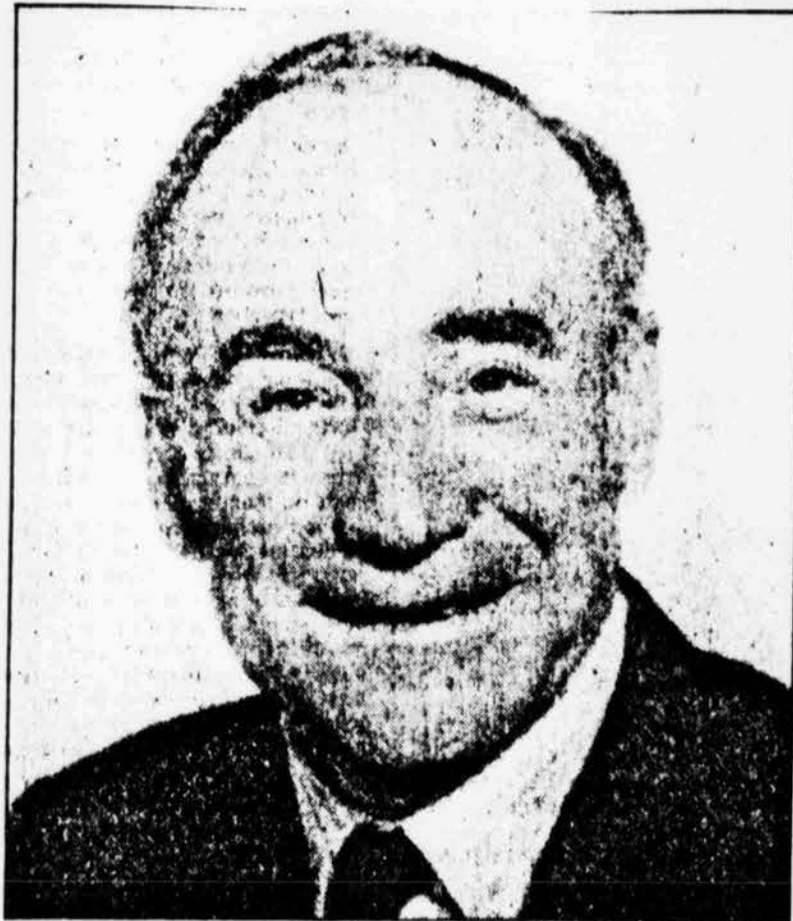
Rotrand cited Lamarre's statements a few years ago that

CPR was untried, and asked whether Montreal might revise its view in light of successful programs in Seattle and Denver.

But Lamarre said the city has already modified its position and many employees at municipal parks, arenas and pools have received CPR training.

Some firemen had also begun to take the life-saving courses.





Michael Fainstat, le chef de l'Opposition.

photothèque LA PRESSE

service ont subi un interrogatoire qu'ils durent trouver pas mal tâtillon par moments. Le commissaire-général de la CIDEM, M. Pierre Schooner, ancien sous-ministre québécois de l'Industrie et Commerce, a été l'une des cibles favorites des archers du RCM. Ils ont notamment amené celui-ci à crever le ballon de

l'Opération 20 000 logements. Schooner a dû faire deux révélations importantes: le nombre de logements construits et occupés depuis le lancement de cette opération reluisante, dépasse à peine les 3 000 après trois ans. Deuxièmement — et il y a là presque un scandale, aux yeux du RCM —, de l'aveu même du

commissaire, il est devenu très difficile de trouver de bons terrains où ériger des HLM tandis que le choix des emplacements pour les résidences luxueuses de l'Opération 20 000 logements, ne pose aucun problème.

A quelques reprises, les membres du bloc RCM ont applaudi, à la façon des parlementaires, en frappant sur leurs pupitres, quand ils ont noté certain recul de l'administration ou que celle-ci leur a concédé certains points.

Ils ont applaudi, par exemple, quand le président du Comité exécutif, M. Yvon Lamarre, a annoncé que la Ville de Montréal mettrait un terme fin mars au contrat qui la lie à Campeau Corporation pour l'exploitation du restaurant de prestige Hélène-de-Champlain, une opération qui a atteint un déficit de \$870 000 en 18 mois. Le groupe constamment stimulé par Michael Fainstat est convaincu d'avoir fait mouche dans ce dossier.

### Un «coach» derrière les bancs

Si le RCM avait 15 voix au conseil, il en avait une seizième en coulisses. Le président de cette formation politique, Me Jean Doré, a été constamment sur le qui-vive dans les galeries surplombant le parquet, et n'a pas cessé un instant de prodiguer ses conseils à ses troupes entre chaque séance. Il veillait encore à ce que les médias d'information présents aux assemblées, ne manquent aucun élément et distribuait les textes des interventions les plus soutenues de ses lieutenants. Son rôle, discret et efficace, lui a valu le surnom de «coach» de l'équipe, bien qu'il

rejette cette notion et se considère plutôt comme le trait d'union essentiel entre l'assemblée et le caucus.

Les conseillers du RCM sont en général satisfaits de leur performance en Chambre, compte tenu de l'épuisement général que tous ressentent encore, à peine sortis de la campagne électorale et compte tenu encore du fait que bon nombre d'entre eux croisaient le fer pour la première fois avec une administration aguerrie et qu'ils ne connaissent pas tous les dossiers à fond.

Leur conduite des affaires de l'opposition fut en effet inégale, selon l'aptitude de chacun à jouer les «debaters» et selon le temps que chacun a pu mettre à l'étude forcément rapide des dossiers dont il a hérité dans la répartition des tâches à l'assemblée. Plus habitués aux débats ils pourront vraisemblablement mieux encore «saisir au vol» les occasions de désarçonner l'adversaire.

Chacun des nouveaux élus s'est imposé, durant le week-end qui a séparé la nomination des membres du Comité exécutif et le lancement du débat sur le budget, un examen approfondi des archives Fainstat, au sous-sol de la résidence du conseiller du district de la Confédération. « Ces archives accumulées depuis huit ans d'activités municipales, dit l'infatigable moine du RCM, sont devenues une bibliothèque roulante; les quinze se les reflient sans arrêt ».

Exception faite de la charge à fond de train contre le budget jugé électoraliste de l'administration Drapeau-Lamarre, servie par le chef de l'Opposition au moment de clore le débat, le ton de cette première ronde d'affrontements aura quand même été assez serein dans l'ensemble.

Quelques blagues à l'occasion, certains lapsus par-ci par-là, ont détendu parfois l'atmosphère empesée de ces longues 24 heures.

# En première ronde, le RCM a réussi une solide performance

C'était la quatrième ou cinquième des neuf séances que le conseil municipal de Montréal consacrait patiemment à l'étude du budget pour 1983. Avec un acharnement qui commençait à agacer le maire Drapeau, déjà ennuyé par une grippe, le chef de l'Opposition, Michael Fainstat, s'entêtait à demander comment l'Amarc entendait justifier la réserve de \$4 millions qu'elle réclamait, sans avoir pu déposer de budget, pour administrer Terre des Hommes et La Ronde au cours des prochains douze mois.



DENIS MASSE

À la fin, le premier magistrat ne put réprimer un mouvement d'impatience: «Quelle insistance, monsieur Fainstat! L'an dernier, vous avez approuvé les appropriations budgétaires de l'Amarc de la même façon, sans tiquer».

Nullement désarmé, le vieux routier de la politique municipale s'expliqua: «L'an dernier, j'étais seul, monsieur le maire; cette année, il y a quinze Michael Fainstat dans cette salle».

Cette remarque inattendue a suscité le rire, comme bien l'on pense, sur toutes les figures, même parmi les rangs imposants du Parti civique.

Rien, en effet, n'était plus pareil aux quatre dernières années dans l'enceinte de l'hôtel de ville

où 58 élus administrent des fonds publics de plus d'un milliard de dollars.

## L'aile gauche bien garnie

Dans cette salle aux allures de chapelle décorée de précieux bois de teck indien, quinze conseillers du RCM sont revenus d'un bloc occuper les banquettes à la gauche du fauteuil présidentiel, après une absence de quatre ans. Trois autres, identifiés au Groupe d'action municipale, un autre parti d'opposition, complètent l'aile gauche, en face du Parti qui détient le pouvoir sans interruption depuis bientôt un quart de siècle à l'hôtel de ville de Montréal.

Neuf fois, entre le 6 et le 15 décembre, une cloche stridente a appelé le vénérable aréopage à occuper les sièges capitonnés de vert. Les trois partis étaient convenus d'une période de 24 heures de débats en comité plénier où le maire, la plupart du temps, a cédé la présidence à un collègue. Tantôt à un conseiller-avocat, Me Marc Beaudoin, tantôt au maire suppléant, M. Réal Larramée.

Le RCM n'a pas pu décocher toutes les flèches de son carquois. Le groupe des Quinze avait prévu, par exemple, un barrage de questions sur l'adjudication d'un contrat de \$3,3 millions à la firme Blouin Ltée pour l'installation de plus de 10 000 parcomètres. Le débat n'a pas eu lieu parce que le directeur du service de la Circulation a été privé de son tour à la barre.

Mais plusieurs autres chefs de